### Parlement francophone bruxellois

(Assemblée de la Commission communautaire française)



20 novembre 2018

SESSION ORDINAIRE 2018-2019

### PROJET DE DÉCRET

ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2018

### PROJET DE RÈGLEMENT

ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2018

### PROJET DE DÉCRET

contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2019

### PROJET DE RÈGLEMENT

contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2019

AVIS DES COMMISSIONS PERMANENTES

### **TABLE DES MATIÈRES**

<ol> <li>Rapport fait au nom de la commission du Budget, de l'Administration, des Relations internationales et des Compétences résiduaires, par Mme Véronique Jamoulle et M. David Weytsman</li> </ol>	3
Rapport fait au nom de la commission de l'Enseignement, de la Formation, de la Culture, du Tourisme, du Sport et du Transport scolaire, par M. Julien Uyttendaele et M. Eric Bott	27
Rapport fait au nom de la commission des Affaires sociales, par M. Jamal Ikazban et Mme Simone Susskind	73
Rapport fait au nom de la commission de la Santé, par Mme Kenza Yacoubi	139

### **RAPPORT**

fait au nom de la commission du Budget, de l'Administration, des Relations internationales et des Compétences résiduaires

### par Mme Véronique JAMOULLE et M. David WEYTSMAN

### **SOMMAIRE**

1.	Examen conjoint des projets de décret et de règlement	4
2.	Désignation des rapporteurs	4
3.	Exposé de Mme Fadila Laanan, ministre-présidente en charge de la Politique générale	4
4.	Discussion et examen des tableaux partim	5
5.	Avis	7
6.	Exposé de Mme Céline Fremault, ministre en charge des Relations internationales	7
7.	Discussion et examen des tableaux partim	9
8.	Avis	12
9.	Exposé de Mme Cécile Jodogne, ministre en charge de la Fonction publique et de l'Administration	12
10.	Discussion et examen des tableaux partim	14
11.	Avis	18
12.	Approbation du rapport	18
12	Anneves	10

Membres présents: M. Ridouane Chahid, Mme Michèle Carthé, M. Michel Colson, M. Emmanuel De Bock, M. Olivier de Clippele, Mme Julie de Groote (présidente), Mme Dominique Dufourny, M. Jamal Ikazban, Mme Véronique Jamoulle, M. Hasan Koyuncu, M. Fabian Maingain, M. Alain Maron, Mme Magali Plovie, M. Sevket Temiz, M. Gaëtan Van Goidsenhoven, M. David Weytsman et Mme Kenza Yacoubi.

Ont également participé aux travaux : M. Hamza Fassi-Fihri, M. Pierre Kompany, Mme Fatoumata Sidibé (députés), Mme Fadila Laanan (ministre-présidente), Mme Cécile Jodogne et Mme Céline Fremault (ministres).

> Mesdames, Messieurs,

La commission du Budget, de l'Administration, des Relations internationales et des Compétences résiduaires a examiné, en ses réunions des 13, 14 et 21 novembre 2018, les projets de décrets et de règlements ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2018 et contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2019, pour ce qui concerne ses compétences propres.

## 1. Examen conjoint des projets de décret et de règlement

La commission a décidé d'examiner conjointement l'ajustement du budget 2018 et le budget initial 2019.

### 2. Désignation des rapporteurs

En sa réunion du 13 novembre 2018, Mme Véronique Jamoulle a été désignée en qualité de rapporteuse, à l'unanimité des 12 membres présents.

En sa réunion du 14 novembre 2018, M. David Weytsman a été désigné en qualité de co-rapporteur, à l'unanimité des 8 membres présents.

### 3. Exposé de Mme Fadila Laanan, ministre-présidente en charge de la Politique générale

Depuis 2014, le Gouvernement francophone bruxellois a démontré sa capacité à redéployer et redonner corps à son institution.

Il a utilisé l'ensemble des moyens à sa disposition pour développer une vision stratégique à court et à long termes au bénéfice de Bruxelles et des Bruxellois.

Il a réaffirmé avec force, de manière fédératrice et durable, son rôle et son image dans le paysage institutionnel.

La Gouvernement francophone bruxellois a amélioré la lisibilité de ses actions et de ses services. Grâce au budget 2019, ce Gouvernement, que la ministre-présidente dit avoir l'honneur de présider et de représenter, continuera à être une force de propositions qui veillera à améliorer le quotidien tout en utilisant les deniers publics à bon escient.

En 2019, le Gouvernement francophone bruxellois veillera donc à :

- consolider le socle de valeurs et de fondamentaux communs, tant pour les agents de l'administration que pour les citoyens et les acteurs institutionnels tels que le Parlement;
- refléter le positionnement de l'institution et de ses compétences à travers l'ancrage bruxellois, la recherche de la proximité entre les Francophones de Bruxelles, de Wallonie et du monde entier, la promotion de la diversité culturelle et sociale de ses partenaires et acteurs associatifs;
- optimiser l'image de l'institution de manière cohérente au sein des différents organes qui la composent et favoriser une communication claire de ses valeurs et de ses compétences;
- institutionnaliser la concertation transversale avec les secteurs du non-marchand dans la suite de l'accord non marchand.

Toutes ces actions seront menées en impliquant et en fédérant le personnel des Administrations, du Parlement, ainsi que l'ensemble des partenaires associatifs et de toutes les forces vives de la Région bruxelloise.

Pour ce qui est de la division 30, à savoir la « Politique générale », le budget 2019, bénéficiant aux activités et secteurs essentiels relevant de la ministre-présidence, se trouve pérennisé et garanti. À ce titre, des moyens sont encore bel et bien prévus afin de soutenir des initiatives visant à mieux informer l'ensemble des acteurs bruxellois sur les enjeux bruxellois, mais aussi à soutenir les débats et réflexions citoyennes. Il en va de même pour ce qui facilitera et amplifiera les relations avec le secteur associatif et l'Administration.

Enfin, les moyens destinés à mettre en œuvre tant la politique d'égalité des chances que le soutien aux actions visant à promouvoir l'image de l'institution sont garantis.

À propos du non-marchand, la ministre-présidente rappelle qu'elle s'était engagée à aboutir, aux côtés des membres de son gouvernement et dans les meilleurs délais, à un accord non marchand intersectoriel. Elle ne s'était pas enfermée dans un calendrier et était consciente que les négociations associeraient plusieurs entités bruxelloises. Les travaux relatifs à un accord non marchand ambitieux ont mobilisé une grande énergie en 2018 et se sont conclus en juillet dernier. Ainsi que cela a déjà été évoqué lors de la Déclaration de politique générale.

Le budget dégagé a permis de négocier un accord qui constitue une reconnaissance du travail effectué par les acteurs du secteur, travail qui bénéficie à toutes les Bruxelloises et à tous les Bruxellois.

Pour rappel, les Gouvernements bruxellois y ont consacré un budget de 11 millions d'euros. Pour la Commission communautaire française, il s'agit de 6 millions d'euros, dont deux proviennent de l'estimation des effets de retour du tax shift.

En accord avec les syndicats et les fédérations d'employeurs, dix grands thèmes ont été dégagés. Ceux-ci touchent notamment :

- au pouvoir d'achat, via une augmentation de primes et une meilleure prise en charge des frais de transport « domicile-travail »;
- à l'amélioration des conditions de travail par une extension des mesures relatives au bien-être;
- à l'octroi de jours de congé supplémentaires dans certains secteurs;
- à la révision des mécanismes actuels de réduction du temps de travail
- ou encore à l'harmonisation et à la simplification des réglementations actuelles.

Les discussions avec les partenaires sociaux se poursuivent afin que, dès 2019, ces mesures soient retranscrites dans les réglementations et soient concrétisées.

## 4. Discussion et examen des tableaux partim

M. Alain Maron (Ecolo) constate que l'ensemble des groupes politiques se sont réjouis de ce qu'un accord ait finalement été conclu pour le secteur non marchand. Il se demande si l'accord sortira tous ses effets dès le 1er janvier 2019. Si tel n'est pas le cas, il pourrait ne concerner qu'une partie de l'année. S'agira-t-il d'une prime unique le temps que les mesures soient mises en œuvre ? Peut-on imaginer une rétroactivité ?

Le député se félicite du soutien à l'asbl CBCS, considérant les missions d'informations qu'elle remplit vers le grand public mais aussi vers les secteurs du nonmarchand. Son travail de coordination est primordial. Quelle est la raison pour laquelle elle est subsidiée au moyen de l'allocation de base 30.001.00.12.0101, en marge de l'accord non marchand ?

Enfin, le député s'étonne de constater, par ailleurs, que l'AB 30.001.00.10.0101 consacrée aux provisions pour contentieux est portée à 0 à l'initial 2019. Qu'en est-il ? La dépense 2018 était-elle liée à un contentieux spécifique qui n'existe plus ou la provision est-elle prévue ailleurs dans le budget ?

M. Michel Colson (DéFI) aborde l'AB 21.000.00.21.1211 « Application générale e-sub ». Selon une remarque de la Cour des comptes, les crédits de l'AB sont à la hausse pour couvrir le lancement d'un nouveau marché public de services portant sur la maintenance de l'application générale e-sub, qui reprend désormais les prestations de l'ex-Saca PHARE. La justification présente au document parlementaire 114 (2018-2019) n° 2 n'est pas claire à cet égard. Qu'en est-il ?

Mme Fadila Laanan (ministre-présidente) confirme qu'il s'agit effectivement de l'intégration des crédits historiques de l'application e-sub et ceux relatifs à l'application Hygie utilisée par PHARE.

Un marché public d'une durée de trois ans vient d'être lancé et publié au Bulletin des marchés publics.

M. Michel Colson (DéFI) constate que l'AB 21.000.00.43.0101 consacrée à l'annulation des droits constatés diminue de 100.000 euros à 75.000 euros tant au niveau des crédits d'engagement qu'en liquidation. Quelles sont les raisons qui amènent le Gouvernement francophone bruxellois à réduire les dépenses liées aux annulations de droits constatés de 25 % ?

M. Pierre Rutten (collaborateur au cabinet de la ministre-présidente) souligne que, dans le cadre du programme des réformes comptables et budgétaires mis en œuvre à la Commission communautaire française, il a été nécessaire de créer des allocations de base liées à l'annulation de droits constatés. Il s'agit de respecter le décret du 14 avril 2014. Cette annulation de droits constatés est en réalité le correspondant budgétaire d'une écriture comptable par laquelle sont opérées des mises en non-valeurs de certaines créances.

Au final, l'opération est une écriture budgétaire qui n'entraîne aucun décaissement. Il y a eu une augmentation importante à l'ajusté 2017 et à l'initial 2018 parce que l'Administration a nettoyé ses comptes et dû procéder à l'annulation d'une série de droits constatés. À l'ajusté 2018 et à l'initial 2019, on retombe à un niveau normal.

- M. Michel Colson (DéFI) ajoute que la remarque est technique mais importante. En sa qualité d'ancien président de CPAS, il dit savoir comment l'annulation de droits constatés peut permettre de truquer les comptes, que ce soit en créances aléatoires, droits constatés ou annulation de droits constatés. En l'espèce, si l'augmentation du montant suivie d'une diminution est la conséquence de ce que l'Administration a bien fait son travail, il faut s'en réjouir.
- M. Pierre Rutten (collaborateur au cabinet de la ministre-présidente) rappelle que les annulations de droits constatés ont évolué de la manière suivante :
- initial 2017, 10.000 euros inscrits;
- ajusté 2017, 389.000 euros inscrits dont 250.000 ont été exécutés;
- initial 2018, 100.000 euros inscrits;
- ajusté 2018, 256.000 euros inscrits selon les estimations de l'Administration;
- initial 2019, 75.000 euros inscrits.

Mme Fadila Laanan (ministre-présidente) ajoute que l'asbl CBCS était financée auparavant par le Collège de la Commission communautaire française. Cependant, à l'initial 2019, il a été créé une AB spécifique, plus transparente. L'objectif est d'élargir à l'ensemble du secteur non marchand le bénéfice des activités de cette asbl et surtout d'en faire un futur organe de soutien à la concertation du non-marchand. Il s'agit donc d'un acteur privilégié qui sera chargé de rédiger des études et avis.

La ministre-présidente rappelle que l'asbl avait été chargée de rédiger une étude sur les conséquences de la sixième réforme de l'État.

En ce qui concerne les provisions pour contentieux, il a été considéré qu'il n'était pas nécessaire de les maintenir puisqu'aucun contentieux n'est prévu par l'Administration. Si d'aventure il devait se passer quelque chose, l'ajustement permettra le cas échéant de corriger le tir.

En ce qui concerne la mise en œuvre du non-marchand, la ministre-présidente précise que les arrêtés vont devoir régler l'ensemble des situations au regard des principes retenus dans l'accord.

Ces arrêtés auront pour vocation d'entrer en vigueur de manière rétroactive au 1er janvier 2019, quel que soit le moment où ils sont adoptés. Il y a une volonté de travailler en année pleine.

En ce qui concerne l'ajusté 2018, il s'agit d'une prime « *one shot* » et instruction a été donnée à l'Administration afin que soit réalisée rapidement la redistribution vers les partenaires sociaux.

M. Alain Maron (Ecolo) demande si les mesures liées à la réduction du temps de travail s'appliqueront dès lors dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019. Ainsi, elles seraient préfinancées par les opérateurs, le cas échéant, dans l'attente que les arrêtés soient adoptés par le Gouvernement et que les montants soient mis en liquidation.

Mme Fadila Laanan (ministre-présidente) ne souhaite pas répondre de façon trop précise à cette question piégeuse. Le Gouvernement fera son possible pour agir de façon rétroactive, le cas échéant. En ce qui concerne la réduction du temps de travail, il conviendra d'examiner comment les étapes peuvent s'agencer dans la réalité du quotidien. Il sera fait en sorte de travailler au plus vite et de donner des précisions à tous les partenaires sociaux afin qu'ils puissent entrer dans le cadre, même avant l'entrée en vigueur du dispositif. Il faut laisser le temps à la concertation entre le Gouvernement et les partenaires sociaux.

**M.** Alain Maron (Ecolo) demande s'il y a bien une volonté de dépenser les 4 millions d'euros en année pleine, nonobstant le moment auquel les arrêtés seront adoptés.

Mme Fadila Laanan (ministre-présidente) précise qu'il en sera ainsi.

M. Michel Colson (DéFI) évoque les AB 30.001.00.01.1211 « Promotion, publication et diffusion » et 30.001.00.02.3300 « Subvention de politique générale » qui ne comportent aucune justification.

Mme Fadila Laanan (ministre-présidente) précise que la première allocation citée permet d'éditer des ouvrages, du matériel et des supports nécessaires à l'institution (par exemple, le logo de l'institution). La seconde a fait l'objet d'une forte augmentation à l'ajusté 2018, de 414.000 à 894.000, avant de retomber à 414.000 à l'initial 2019. Il s'est agi de soutenir un certain nombre de projets dans le cadre de l'égalité des chances, du vivre-ensemble et de la visibilité de la Commission communautaire française. La ministre-présidente souligne qu'il a été possible de récupérer des moyens de la participation de la Commission communautaire française au Plan Magellan puisque cette dernière a rempli ses engagements. L'AB 30.001.00.05.6511 a dès lors été portée à 0 à l'initial 2019.

**M. Michel Colson (DéFI)** demande pour quelle raison l'AB 30.001.00.03.3300 « Subventions destinées à soutenir la politique d'égalité des chances », annon-

cée comme étant indexée, comporte cependant le même montant à l'ajusté 2018 qu' à l'initial 2019.

Mme Fadila Laanan (ministre-présidente) précise que cette AB vise à assurer la participation de la Commission communautaire française aux protocoles de collaboration conclus avec UNIA (35.000 euros) et l'Institut pour l'égalité des Femmes et des Hommes (35.000 euros). En 2018, le crédit n'avait pas été utilisé complètement.

Il y a eu un élargissement du protocole de collaboration avec l'Institut pour l'égalité des Femmes et des Hommes au champ de la Formation professionnelle. Le montant de la subvention est porté à 40.000 euros et sera indexé à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019. Si l'on additionne les montants accordés, le total est encore endeçà du crédit prévu.

M. Michel Colson (DéFI) demande si la ministreprésidente peut joindre au rapport la liste des projets subsidiés les années antérieures dans le cadre de l'AB 30.001.00.08.3300 « Subvention dans le cadre de l'appel à projet vivre-ensemble ».

Mme Fadila Laanan (ministre-présidente) rappelle qu'il s'agissait d'un appel à projets liée à une recette unique en 2017 en provenance de la Région bruxelloise qui n'a pas été renouvelée. La liste des projets subsidiés sera jointe au rapport.

M. Michel Colson (DéFI) aborde l'AB 30.001.00.17.0101 « Provision pour accord non marchand » et souligne qu'il fera le point en séance plénière sur l'évolution encore en cours par rapport aux négociations de l'accord du non-marchand telles qu'abouties en juillet. Est-il déjà possible de faire le point sur les conventions collectives de travail ?

Mme Fadila Laanan (ministre-présidente) souligne que, dans son exposé introductif, elle a rappelé les priorités qui ont été fixées dans le cadre de l'accord signé au mois de juillet. Il est temps que les arrêtés soient pris pour commencer la mise en œuvre de l'accord sur le terrain, dans tous les domaines de revendications, tels qu'ils ont été négociés entre le Gouvernement et les partenaires sociaux. Le travail doit se finaliser par des dispositifs réglementaires qui permettront de donner une application pleine et totale aux priorités qui ont été arrêtées.

Il n'empêche que, pour l'ajustement 2018, il y aura une prime « *one shot* » pour les partenaires sociaux comme expliqué précédemment.

**M. Michel Colson (DéFI)** fait référence à la remarque de la Cour des comptes relative aux 4 millions d'euros maintenus à l'ajusté 2018. Seront-ils donc dépensés ?

Mme Fadila Laanan (ministre-présidente) répond par l'affirmative. Instruction a déjà été donnée à l'Administration pour que l'argent acquis grâce à la Région bruxelloise puisse être reversé vers les secteurs concernés, le cas échéant avec effet rétroactif.

### 5. Avis

La commission a émis un avis favorable en ce qui concerne les missions relatives aux compétences propres de la ministre-présidente Fadila Laanan dans les projets de décret ajustant le budget général des dépenses de l'année budgétaire 2018, d'une part, et contenant le budget général des dépenses de l'année budgétaire 2019, d'autre part, et l'a adopté par 8 voix pour et 2 voix contre.

### 6. Exposé de Mme Céline Fremault, ministre en charge des Relations internationales

Comme l'a annoncé la ministre-présidente dans son discours de rentrée, le budget 2019 sera un budget responsable et pondéré étant donné qu'il s'exécutera dans une année électorale.

Le budget des Relations Internationales de la Commission communautaire française repris à la mission 30 restera à budget constant avec peu d'évolutions significatives, mais sans toutefois se voir freiné dans son développement.

Comme chacun le sait, en tant qu'entité fédérée belge, la Commission communautaire française est compétente diplomatiquement pour signer des traités internationaux et conclure des partenariats, dont la plupart sont portés par le tissu associatif francophone bruxellois. Durant cette législature, il a paru important au Gouvernement, à son échelle, de renforcer la place de Bruxelles et de la Francophonie sur la scène internationale.

La Commission communautaire française est compétente tant au niveau bilatéral, pour conclure des partenariats de coopération, qu'au niveau multilatéral, où elle prend part à des accords relevant souvent du cadre européen.

En matière de relations multilatérales, la Commission communautaire française poursuit son travail de ratification des traités internationaux quand elle est concernée par ceux-ci. En effet, tout accord de coopération international concernant de près ou de loin les compétences de la Commission communautaire française doit être approuvé par le Gouvernement francophone bruxellois et son Parlement.

Ces textes sont analysés notamment en veillant à la promotion des droits démocratiques et au respect du bien-être des citoyens bruxellois, en concertation avec les autres entités francophones.

Les députés n'ignorent pas que dans les relations bilatérales, la Commission communautaire française possède des accords internationaux avec quatorze pays ou régions autonomes et développe ainsi, via WBI, des relations continues avec douze pays différents : le Québec, Haïti, la Pologne, la Roumanie, la Bulgarie, le Maroc, la Tunisie, le Sénégal, le Bénin, le Congo (Kinshasa), le Liban et le Vietnam.

Au début de la législature, un des premiers objectifs a été de valoriser chacun des partenariats et de « redémarrer » des collaborations qui ne fonctionnaient plus ou n'avaient pas encore débuté dans les faits.

C'est désormais chose faite et c'est ainsi qu'ont été relancés plusieurs partenariats, notamment ceux avec la Roumanie, la Bulgarie, la Tunisie et le Maroc.

Concernant la Roumanie, en l'absence de commissions mixtes, un accord spécifique entre la Commission communautaire française et la mairie de Bucarest a été signé en juin de l'année dernière. Il porte sur l'aide aux personnes socio-économiquement défavorisées.

Un protocole similaire a été signé cette année avec la marie de Varna, afin de relancer le partenariat Commission communautaire française/Bulgarie, reprenant les mêmes thématiques.

À la fin de l'année 2017, un accord avec la Tunisie avait également été signé.

Un Protocole de coopération est en cours de signature avec la Région de l'Oriental. Ce nouvel accord, accentuant régionalement la collaboration entre la Commission communautaire française et le Royaume du Maroc, vise à intensifier les échanges entre les tissus associatifs francophones bruxellois et ceux de la Région de l'Oriental. Cet accord fera l'objet d'une mission ministérielle en 2019 tandis que les projets pourront déjà commencer à la fin de la présente année.

À propos des thématiques dans lesquelles intervient la Commission communautaire française, il faut noter qu'à présent, la quasi-totalité des actions soutenues par la Commission communautaire française en matière internationale concernent dorénavant des matières sur lesquelles elle est directement compétente et ont lieu dans les pays avec lesquels des accords de coopération ont été signés. Afin de soutenir ces nouveaux partenariats, 20.000 euros avaient été

ajoutés au budget de 2018. La somme sera identique pour l'exercice 2019.

En ce qui concerne les CMP (commissions mixtes dans lesquelles sont déterminées les modalités des projets de coopération), trois commissions mixtes ont eu lieu durant l'année écoulée avec des partenaires historiques de la Commission communautaire française. Il s'agit du Maroc, du Bénin et de la Tunisie. Les nouveaux programmes de travail sont finalisés pour les deux premiers et en cours de sélection pour la Tunisie.

Depuis 2015, les subsides annuels de la Commission communautaire française au secteur associatif francophone bruxellois avaient été répartis en deux AB: la première servant aux projets de coopération internationale directs et la seconde étant dévolue aux frais exposés dans le cadre de colloques. La première AB est créditée de 35.000 euros alors que la seconde en a reçu 25.000. Ces budgets resteront constants en 2019.

Cette même année, les frais liés à l'immeuble de la Délégation générale Wallonie-Bruxelles de Paris passeront de 35.000 à 42.000 euros, notamment en raison de travaux à y effectuer.

Pour rappel, les missions de la délégation sont de trois ordres. Elle s'occupe des relations bilatérales avec la France, représente WBI au sein de l'OIF et participe aux travaux de grandes organisations internationales, telles que l'OCDE et l'UNESCO, en lien avec le niveau fédéral.

L'AB concernant les frais inhérents à la participation de la Commission communautaire française au sein de cette Délégation reste également inchangé. Cette AB reprend notamment les frais d'organisation du colloque annuel de la Commission communautaire française à Paris, les frais représentés par le détachement à un cinquième temps d'une personne de l'Administration à la Délégation et l'impression des actes du colloque de l'année précédente.

Une diminution de 5.000 euros du crédit de cette AB est envisagée pour l'exercice 2019.

Les actions annuelles pour la Francophonie sont bien maintenues au travers d'une subvention de 50.000 euros au Centre européen de langue française (Alliance française de Bruxelles-Europe). Ce centre, cofinancé avec la Fédération Wallonie-Bruxelles, promeut la langue et la culture françaises dans la capitale auprès d'un public immigré, dont de nombreux ressortissants européens.

Toujours concernant la Francophonie, la Commission communautaire française soutient également

l'Institut pour la Coopération audiovisuelle francophone.

Au niveau culturel, sur ses budgets à WBI, la Commission communautaire française cofinance aussi la Commission belge francophone et germanophone de l'UNESCO, ainsi que le Centre culturel Wallonie-Bruxelles de Paris.

Dans ce crédit, il y a également une intervention dans les frais du Conseil Wallonie-Bruxelles de la Coopération internationale (CWBCI).

En conclusion, en termes budgétaires, l'initial 2019 est augmenté de 2.000 euros, passant donc de 492.000 à 494.000 euros.

À l'ajustement, deux transferts internes ont eu lieu : le premier (5.000 euros) de l'AB « Prestations de tiers, frais d'études et missions » vers l'AB destinée aux subventions aux associations, le second concerne un montant de 5.000 euros qui est transféré de l'AB consacrée aux frais de mission des membres du Collège vers l'AB dédiée aux frais liés à l'immeuble de Paris.

La ministre rappelle que les députés sont les bienvenus à toutes les manifestations qui sont organisées à Paris dans l'immeuble du boulevard Saint-Germain.

## 7. Discussion et examen des tableaux partim

M. Gaëtan Van, Goidsenhoven (MR) souligne que le budget de la Commission communautaire française consacré aux Relations internationales n'est pas un budget « phare ». Cependant, l'image de Bruxelles sur la scène internationale est renforcée depuis quelques années, via Wallonie-Bruxelles International (WBI).

Le député constate cependant qu'au sein de cet organisme la Commission communautaire française peine à être autre chose qu'une variable d'ajustement. Dire que la Commission communautaire française rayonne au travers de WBI est allé bien loin. Il estime que, de temps en temps, il conviendrait de rappeler à cet organisme que la Commission communautaire française existe et est un partenaire à part entière, à l'instar de la Wallonie. La Commission communautaire française semble éloignée de leur gestion quotidienne. C'est d'autant plus regrettable que celleci incarne les Francophones de Bruxelles et constitue, au travers de ses actions, un élément important d'une ville importante de la Francophonie : Bruxelles, capitale de l'Europe et de la Belgique.

Le constat dressé par la ministre apparaît dès lors fort optimiste.

En matière de Relations internationales, des moyens sont destinés aux frais de missions auxquelles participent les membres du Collège et des cabinets, ainsi que des prestations dans ce cadre. Ces moyens doivent servir au soutien des opérateurs sur le terrain dans leurs projets de coopération, ainsi qu'à la prospection et à l'évaluation des projets sur le terrain.

Qu'en est-il des actions entreprises pour défendre les intérêts et les valeurs de la Commission communautaire française dans ce cadre ? Quelles sont les interactions avec le budget réservé dans la mission 21 à la promotion de la Commission communautaire française ?

Concernant les nouveaux partenariats, l'exposé de la ministre a rappelé les nouvelles avancées, telles que l'accord spécifique Commission communautaire française/Bucarest signé en juin dernier concernant l'aide aux personnes défavorisées, ainsi que la signature d'un protocole comparable avec la Mairie de Varna (Bulgarie), etc.

Il est également annoncé que les premiers projets, dans le cadre du protocole de coopération avec la Région de l'Oriental, démarreront en cette fin d'année. La ministre peut-elle fournir un calendrier détaillé ainsi que le détail du contenu des premières initiatives ?

Enfin, pour ce qui concerne les « Actions Francophonie » (AB 30.000.00.05.3300), un montant inchangé de 50.000 euros est prévu à l'initial 2019. Peut-on connaître les actions menées par le Centre européen de langue française (CELF) – Alliance française qui perçoit ces crédits pour faire connaître la Commission communautaire française auprès du public européen et international ?

M. Michel Colson (DéFI) souligne que la ministre a fait allusion au protocole signé avec la Mairie de Varna, dans le but de relancer la coopération entre la Commission communautaire française et la Bulgarie. Est-il possible d'obtenir davantage de précisions par rapport aux projets développés dans ce cadre ? Quelle enveloppe budgétaire le Collège va-t-il consacrer au financement de ceux-ci ?

Évoquant l'AB 30.000.00.01.0101 « Frais liés à l'immeuble à Paris », le député relève que la ministre a fait allusion à l'animation du lieu. Par rapport aux frais liés directement à l'immeuble, il faut constater une augmentation du crédit. Comment la ministre peut-elle justifier celle-ci ? S'agit-il d'activités ou de travaux purement immobiliers ?

Mme Céline Fremault (ministre) confirme que son exposé introductif mentionnait une augmentation de crédits destinée à couvrir des travaux à réaliser

dans l'immeuble. Elle rappelle par ailleurs que les députés francophones bruxellois sont les bienvenus aux activités qui y sont développées, notamment le colloque consacré au soutien à la parentalité qui se tiendra le 7 décembre.

M. Michel Colson (DéFI) s'interroge ensuite quant à l'AB 30.000.00.02.1200 « Frais de mission et de réception des membres du Collège et des membres de cabinet ». Les crédits y mentionnés restent stables. La ministre a-t-elle déjà déterminé les destinations des prochaines missions exploratoires ou diplomatiques ?

Par ailleurs, la ministre peut-elle justifier la réduction des crédits inscrits à l'AB 30.000.00.03.1211 « Prestations de tiers, missions, frais d'études, colloques » ?

Le député demande à disposer d'une liste à joindre au rapport reprenant les associations qui ont bénéficié d'un subside en 2018.

Évoquant l'AB 30.000.00.06.4523 « Transfert à WBI », le député déclare rejoindre l'analyse formulée par M. Van Goidsenhoven et constate que celui-ci est depuis peu un fervent défenseur de la Commission communautaire française au sein du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Les crédits affectés à cette AB restent stables, à concurrence de 252.000 euros. Comment cette somme sera-t-elle ventilée entre les différentes priorités et zones géographiques ?

Même si la ministre ne dispose d'un pouvoir d'injonction à l'égard de WBI, il n'en demeure pas moins qu'il conviendrait d'agir en sorte que cet organisme qui est aussi au service de la Commission communautaire française puisse opérer un certain rééquilibrage entre la défense des intérêts légitimes de la Wallonie et ceux de la Région de Bruxelles-Capitale dans sa partie francophone.

**M. Pierre Kompany (cdH)** constate que le budget présenté par la ministre est constant, d'une part, et que son bilan est plus que positif, d'autre part.

Le travail en début de législature était pourtant bien conséquent : certains projets étaient subsidiés alors qu'ils n'étaient pas liés aux compétences de la Commission communautaire française. Grâce à l'action de la ministre en la matière, c'est désormais le cas. En professionnalisant cette mission, la ministre l'a rendue plus utile et plus efficace.

Par ailleurs, sur l'ensemble de la législature, la ministre a réactivé avec brio des collaborations qui ne fonctionnaient plus. Mme Céline Fremault (ministre) déclare qu'elle n'est pas d'accord avec M. Van Goidsenhoven sur le désamour entre la Commission communautaire française et WBI. Il est vrai que, la Commission communautaire française n'étant que troisième partenaire de WBI, elle souffre parfois d'un manque de visibilité au sein de l'organisme. Il y a cependant beaucoup d'initiatives qui ont été prises pour renforcer l'image de Bruxelles, WBI n'étant pas hostile à la Commission communautaire française.

Depuis 2015, WBI évoque dans ses publications des projets thématiques estampillés « Commission communautaire française ». Les lettres émanant des délégations WBI dans le monde mentionnent davantage de projets de la Commission communautaire française, notamment à l'occasion des missions ministérielles. La Commission communautaire française est maintenant visible au sein des institutions, notamment à travers la distribution de brochures et drapeaux.

Le site internet de WBI met la Commission communautaire française sur le même pied d'égalité que la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Région wallonne dans les différentes parties de son site, et notamment celui consacré à la présentation des institutions. Certes, la Wallonie a une place prépondérante, et ce pour des raisons historiques et de partenariat avec l'AWEX. Le budget de la Commission communautaire française ne représente que 0,5 % du budget de WBI et la totalité de la somme versée par la Commission communautaire française est consacrée aux projets de coopération soutenus par elle. Aucun frais de salaire ou de fonctionnement n'est pris en charge par la Commission communautaire française, pas même ceux du site internet.

Les colloques organisés annuellement par la Commission communautaire française à la délégation sont une vitrine pour l'institution et le secteur associatif francophone bruxellois. Étant allée sur place le 13 novembre, la ministre ajoute qu'une fonctionnaire de la Commission communautaire française y est présente quatre jours par mois. Elle y dispose d'un bureau. Des plaquettes de présentation de la Commission communautaire française ont été réalisées et y sont distribuées.

Il est motivant de constater que l'accueil des partenaires parisiens est chaleureux. L'expérience sera renouvelée, notamment à travers l'organisation du colloque consacré au soutien à la parentalité en date du 7 décembre 2018.

Les années précédentes, ces colloques ont été successivement consacrés aux sujets suivants : les relations sociales, l'égalité homme-femme, le handicap. Ces colloques permettent de mettre en place des partenariats puisque des membres du secteur associatif de la Commission communautaire française se rendent sur place pour rencontrer leurs homologues du bassin parisien et échanger des expériences et bonnes pratiques dans leurs domaines.

Le samedi matin, sont réalisées des visites de terrain par les différents opérateurs en l'Ile-de-France.

La ministre entend également rappeler que la brochure intitulée « Commission communautaire française, un outil au service des citoyens » et destinée à faire connaître l'institution, sera rééditée cette année.

Abordant les « Actions Francophonie », la ministre souligne que cette AB comprend la subvention accordée au Centre européen de langue française – Alliance française pour couvrir les frais de fonctionnement et de personnel liés à l'accueil de groupes étrangers travaillant en lien ou au sein des institutions européennes en vue de développer leur connaissance du français et des réalités de la Francophonie, ainsi qu'à l'organisation des activités de promotion de la dimension francophone.

Une convention-cadre a été signée le 10 octobre 2003 entre WBI et la Commission communautaire française, d'une part, et l'Alliance française de Bruxelles, d'autre part. Cette convention charge le CELF de mieux faire connaître la Commission communautaire française auprès d'un public international et européen (fonctionnaires, diplomates, interprètes, enseignants, chercheurs, parlementaires, ...) et de valoriser aussi son action francophone sur le plan international.

Depuis 2016, de nouveaux partenariats ont été créés avec certaines institutions bruxelloises, telles que l'EFPME et CFC-Editions, en vue de développer des projets innovants portés vers un public jeune et bruxellois.

Concernant le partenariat avec l'EFPME, des modules de cours de français, langue étrangère, répondent à un besoin à l'égard de ces personnes.

Avec CFC-Editions sont organisées des activités conjointes de valorisation de la langue française à partir de livres, d'expositions photos ou autres performances artistiques.

Quant au calendrier de l'action menée dans la Région de l'Oriental, il débutera en novembre par les premiers contacts et la mise en place d'actions prioritaires. La mission en tant que telle se tiendra dans le courant du mois de février 2019 et sera finalisée par la signature des accords de coopération. Ceux-ci permettront de valider le programme.

Quant au lien avec le budget de la mission 21, il convient de préciser que l'un est un budget interne propre à l'Administration tandis que l'autre est tourné vers l'international.

En ce qui concerne les relations avec la Roumanie, la ministre précise que, depuis le nouvel accord entre la Commission communautaire française et Bucarest, plusieurs actions concernant l'accès à l'aide alimentaire ont été menées avec la FDSS (Fédération des services sociaux), opérateur Commission communautaire française.

Deux projets portant sur la jeunesse ont été réalisés : les enfants hospitalisés et les enfants des rues.

Un nouveau projet relatif à la prévention de la prostitution est financé depuis l'année passée.

Le crédit y consacré est de 15.000 euros pour l'ensemble des quatre projets.

Les opérateurs sont allés sur place pour analyser la meilleure façon de développer les projets.

En Bulgarie, dans la mesure où il n'y a pas de commission mixte, aucun projet n'a été développé en 2018. Le nouvel accord sectoriel avec la Mairie de Varna sera développé en 2019, à l'instar de ce qui se fait en Roumanie (soutien scolaire, alimentation des écoles et prévention de la prostitution).

Les frais liés à l'immeuble à Paris concernent des travaux de rafraîchissement ou plus structurels. L'immeuble a été acquis au début des années 2000 par le ministre-président Hervé Hasquin. Un débat avait été mené quant à l'éventualité de vendre ou non l'immeuble sis boulevard Saint-Germain. S'agissant d'une emphytéose, l'opération eut été compliquée d'un point de vue juridique.

Par ailleurs, l'équipe qui l'occupe est extrêmement motivée. Les opérateurs y sont très bien reçus. Une réelle activité s'y opère sur le plan diplomatique. Chaque fois que la ministre propose une action, l'équipe est preneuse. En début de la législature, la ministre lui a rappelé que, à partir du moment où la Commission communautaire française finance aussi la délégation, il n'y aucune raison pour qu'elle ne puisse pas y organiser un événement annuellement dans le but de valoriser le secteur associatif francophone.

Ces événements ont eu lieu et ont été organisés avec beaucoup de sérieux. Depuis trois ans, une fonctionnaire de la Commission communautaire française désignée à cet effet s'y rend quatre jours par mois afin de rencontrer les opérateurs des différents secteurs.

Quant à la diminution de l'AB intitulée « Prestations de tiers, missions, frais d'études, colloques », la ministre souligne qu'il y a un transfert vers une nouvelle AB intitulée « Frais liés aux activités de la Représentation de la Commission communautaire française à Paris ».

**M. Michel Colson (DéFI)** répète son souhait de disposer de la ventilation par zones géographiques des 250.000 euros présents à l'AB « Transfert à WBI ».

**Mme Céline Fremault (ministre)** confirme que cette ventilation sera jointe au rapport.

Elle ajoute qu'objectivement, sur un plus global, on peut estimer que tout s'est déroulé de façon méthodique :

- la ministre s'est rendue sur place pour analyser les projets;
- 2. il a été décidé de recentrer les projets sur les compétences de la Commission communautaire française (Action sociale, Santé, Handicap, etc.);
- 3. il a été décidé que la participation financière de la Commission communautaire française à la délégation WBI à Paris devait être liée à une présence sur place, d'une part, et à une visibilité accrue de la Commission communautaire française, d'autre part.

Cette méthodologie a créé une belle dynamique qui a engendré un respect plus grand des partenaires envers la Commission communautaire française.

M. Michel Colson (DéFI) souligne qu'il n'a jamais été favorable au projet de vendre l'immeuble du boulevard Saint-Germain.

Mme Céline Fremault (ministre) conclut que, même si le budget des Relations internationales peut sembler léger, il n'en demeure pas moins qu'il permet de soutenir de très beaux projets. A titre d'exemple, elle cite l'école des enfants au Sénégal.

M. Michel Colson (DéFI) rappelle que son intervention portait sur le désamour entre WBI et la Commission communautaire française. Les réponses de la ministre corrigent quelque peu ce sentiment fort prégnant, en tout cas au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

### 8. Avis

La commission émet un avis favorable en ce qui concerne la mission relative aux compétences propres de la ministre Céline Fremault, dans les projets de décret ajustant le budget général des dépenses de l'année budgétaire 2018, d'une part, et contenant le budget général des dépenses de l'année budgétaire 2019, d'autre part, et en propose, dès lors, l'adoption par 6 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention.

### 9. Exposé de Mme Cécile Jodogne, ministre en charge de la Fonction publique et de l'Administration

À quelques mois de la prochaine échéance électorale pour la Région de Bruxelles-Capitale, c'est donc la dernière fois pour la présente législature que la ministre dit avoir le plaisir de présenter les budgets de la Fonction publique et de commenter, non seulement les chiffres des missions y relatives, mais aussi les réalisations dans ce domaine.

Les travaux budgétaires, tant pour l'élaboration du budget ajusté 2018 que pour la confection du budget initial 2019, ont été guidés par la nécessité de rester dans la trajectoire définie par le Conseil supérieur des Finances.

Mme Laanan, ministre-présidente en charge du Budget, a eu l'occasion de présenter le contexte global de confection du budget.

Le travail a été réalisé de manière minutieuse pour obtenir des montants aussi proches que possible des besoins prioritaires et des besoins réels de financement des politiques à mener.

Au-delà des chiffres, la ministre tient à rappeler aux commissaires l'importance du travail préparatoire réalisé pour la réforme structurelle voulue en matière de ressources humaines et à mettre en évidence l'impact des outils nouveaux pour l'institution. La modernisation de l'Administration et les améliorations des conditions de travail des agents ne sont pas forcément synonymes d'augmentations des masses budgétaires.

Suite à un travail minutieux de l'Administration, des réunions de travail et des négociations avec les organisations représentatives des travailleurs, la ministre a pu proposer au Collège une structure opérationnelle et un nouveau cadre du personnel ainsi que, dans la foulée, un nouvel organigramme.

Désormais, cet organigramme est électronique, permettant toute la souplesse nécessaire pour des processus de mobilité interne et de recrutement efficaces et adaptés aux diverses situations rencontrées dans les directions d'administration.

Il s'agit d'un véritable outil de gestion au quotidien.

L'ensemble de ce travail constitue les prémisses d'un véritable plan de personnel attendu pour 2019.

Une autre réforme essentielle menée à bien en 2018 est celle de l'évaluation.

Ce dossier est resté bloqué depuis 1999. Les outils préalables, tels que le règlement de travail ou les descriptions de fonction mises en place au cours des années 2016 et 2017, étant suffisamment aboutis, peuvent être intégrés à un dispositif d'évaluation.

Afin que ce processus d'évaluation, prévu par le statut, ne soit pas perçu comme étant une sanction, la direction d'administration des Ressources humaines a mis en place un « cycle de réalisation », sorte de cycle préparatoire. Ce cycle de réalisation a obtenu l'aval des syndicats.

Parallèlement, l'équipe des Ressources humaines a mis au point des méthodes de suivi d'évaluation, de formation et de soutien aux conseillers - chefs de services, premiers évaluateurs des agents de leur département.

La ministre rappelle qu'elle avait annoncé la mise en place du télétravail. C'est chose faite depuis le 1er janvier 2018.

Tant le télétravail occasionnel que structurel rencontre un vif succès. Ce sont les chefs de services qui autorisent ou non le télétravail. Les chefs de service doivent motiver chacune de leur décision dans un document détaillé, et ce après discussions avec l'agent sur les objectifs à atteindre pendant le télétravail. Les refus sont également motivés.

Très rapidement, en chiffres, cela donne 93 accords pour du télétravail structurel et 252 accords pour du télétravail occasionnel.

Par ailleurs, la ministre déclare avoir valorisé, dans le statut du personnel, la carte d'accès et les certifications processionnelles dans le processus de sélection. En effet, il était un peu étrange pour la Commission communautaire française de dispenser des formations, notamment par le biais de son OIP Bruxelles Formation, et de ne pas reconnaître les certificats délivrés pour accéder à sa propre fonction publique.

Un nouvel accord sectoriel a été conclu le 24 septembre 2018. Il comprend des mesures qualitatives et quantitatives dont certaines sont déjà financées en 2018, d'autres le seront à partir de 2019.

Parmi les mesures quantitatives, la ministre cite l'augmentation de la valeur d'un chèque-repas (désormais 8 euros), le remboursement de l'abonnement

auprès d'un opérateur de cyclo-partage, ou encore, à partir de 2019, le remboursement à 100 % des frais de transports en commun.

Les mesures qualitatives visent, à titre d'exemple, à disposer d'une analyse fine d'une harmonisation éventuelle de la durée des échelles barémiques ou encore à statuer sur l'octroi éventuel de barèmes ou de primes pour des fonctions spécifiques.

Enfin, il reste des efforts à faire pour une répartition pertinente des forces de travail, dès lors que les outils mis en place – dont la pointeuse, par exemple – montre que certains agents ne sont pas occupés de manière optimale alors que la charge de travail de certains collègues est trop importante. Cette situation est susceptible d'entraîner de l'épuisement professionnel chez les uns, de l'ennui et une démotivation chez d'autres.

### L'ajustement 2018

Les députés pourront constater que, pour l'ensemble des articles budgétaires concernant la Fonction publique, les ajustements correspondent aux besoins réels d'ici à la fin de l'année 2018.

Une modification importante est apportée au budget initial. Il s'agit d'une diminution de 500.000 euros du montant destiné aux rémunérations du personnel contractuel (mission 21). La mobilité interne aura permis de ne pas avoir recours à de nouveaux recrutements. Cette diminution compense des augmentations de crédits pour le financement des pensions du personnel de l'ex-CFC ou de l'ex-Province.

### L'initial 2019

Dans son ensemble, le budget général des dépenses – décret et règlement – progresse de manière à absorber une augmentation barémique incontournable, compte tenu du dépassement de l'indice-pivot annoncé par le Bureau fédéral du Plan.

Pour ce qui concerne les rémunérations, la ministre invite les députés à analyser les chiffres d'une manière globale pour l'exercice 2019, à savoir les quatre AB (personnel contractuel et personnel statutaire de chacun des deux budgets règlementaire et décrétal) afin de pouvoir mettre en perspective des chiffres comparables pour les années 2018 et 2019. Le total de l'année 2018 s'établit à 28.140.000 euros tandis que celui de l'année 2019 est fixé à 28.992.000 euros, ce qui équivaut à une croissance de 2 %.

Les crédits permettront en outre de financer la dernière phase de l'accord sectoriel conclu en 2016, à

savoir un allongement d'une annale de l'ensemble des échelles barémiques à partir de 2019, ainsi que le nouvel accord sectoriel susmentionné.

La ministre évoque enfin la mission 31 — programme 2, à savoir les crédits disponibles pour les dépenses en infrastructures pour les bâtiments administratifs. Le crédit est porté à 500.000 euros en 2019 contre 100.000 euros en 2018. Cette augmentation est destinée lancer à une étude préalable à des travaux jugés indispensables, lesquels devront être chiffrés de manière aussi précise que possible.

Pour mémoire, depuis le début des années 2000, la Commission communautaire française est propriétaire des locaux qu'elle occupe au 42 rue des Palais à 1030 Bruxelles. Au cours des seize années écoulées, seuls des travaux d'entretien ont été effectués. Le bâtiment n'a connu aucune rénovation en profondeur. Le Collège a soutenu l'appel à un bureau d'architectes afin de rédiger un rapport chiffré présentant des pistes de travaux à réaliser sur le site.

L'étude s'est focalisée à la fois sur les espaces de bureaux, les espaces communs (coffee corner, patios, salles de réunion, couloirs, ...) et les espaces de réunions.

Le rapport propose des aménagements pour mettre fin à de l'inconfort thermique lié aux châssis, aux stores et à la ventilation bruyante, mais également à l'inadaptation des salles de réunions, à une fatigue visuelle occasionnée par l'éclairage artificiel et à l'absence d'éclairage naturel hors bureaux ou encore à un accueil peu adapté.

Un marché sera lancé afin de trouver un bureau d'études et d'architectes en mesure d'assister les services du Collège dans la concrétisation du projet de rénovation, c'est-à-dire dans la rédaction de cahier spécial des charges et le suivi des travaux.

## 10. Discussion et examen des tableaux partim

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR) déclare que l'exposé général relatif au budget initial 2019 évoque davantage une volonté de poursuivre la concrétisation de l'accord sectoriel, la réorganisation des services, la modernisation de l'Administration et la rationalisation de l'outil informatique.

Le Gouvernement semble poursuivre beaucoup de chimères dans un certain nombre de dossiers. À titre d'exemple, il cite la volonté de poursuivre l'analyse en matière de répartition des forces de travail. En début de législature, ce propos eût été intelligible. À la fin de celle-ci, il est devenu préoccupant.

Le député s'interroge quant à l'intégration de stagiaires en alternance dans les différents services de l'Administration, comme annoncé l'année passée.

Qu'en est-il de l'accueil de personnes moins valides au sein de l'Administration ? Bien que récurrente, cette question mérité d'être soulevée.

Il est très tendance de parler de l'informatisation du service public comme un outil de bonne gouvernance, mais concrètement celle-ci ne peut se limiter à rendre électronique le processus de payement des subsides. Les moyens y dévolus sont en hausse constante, avec un budget de près de 2 millions d'euros.

On peut supposer qu'il existe une véritable vision stratégique en la matière et non pas seulement une série d'initiatives ponctuelles. Quels sont les principaux axes de cette modernisation? La ministre peutelle fournir davantage d'informations à ce sujet? Ces questions sont d'autant plus pertinentes que tous les moyens budgétaires n'ont pas été utilisés pour l'exercice 2018.

Abordant la réorganisation des services telle qu'initiée par le Gouvernement, qu'en est-il de l'état du Plan du personnel annoncé pour « une gestion plus dynamique des ressources humaines » ? Verra-t-il son aboutissement en 2019 ?

Le député estime que les considérations qu'il vient de développer démontrent que, même si du travail a été réalisé au sein de ce département, il n'en reste pas moins que de nombreuses avancées doivent encore être opérées pour que l'Administration de la Commission communautaire française soit pleinement modernisée, maîtrisée et la plus efficiente possible.

Au nom de son groupe, **Mme Véronique Jamoulle** (**PS**) se réjouit de ce la réorganisation et la modernisation de l'Administration, initiées en début de législature, avancent bien. Des concertations sont menées avec les organisations syndicales et il est important de constater les efforts accomplis.

Une institution publique ne peut pas fonctionner sans s'appuyer sur un service public de qualité.

Il faut également se féliciter de ce que la ministre a annoncé en termes de validation des compétences. Il s'agit d'un dossier très important en matière de formation professionnelle et il serait aberrant que les personnes formées par la Commission communautaire française ne puissent pas travailler au même titre que des citoyens disposant de titres et qualités reconnus par des diplômes « plus officiels » puisque leurs compétences ont été reconnues. Cette considération est essentielle pour les demandeurs d'emploi bruxellois.

En ce qui concerne les charges en matière de pension, il est constaté une augmentation de 12.000 euros à l'initial 2019 concernant la quote-part dans les pensions de l'ex-IFPME. Dans le justificatif, il est indiqué que, suite à l'étude actuarielle reçue, un montant récurrent de 12.000 euros par an suffit à alimenter le fonds de la Commission communautaire française jusqu'en 2027.

Comme chacun le sait, le Parlement francophone bruxellois a soulevé un conflit d'intérêts sur la question de la réforme des pensions opérée par le Fédéral, eu égard à la problématique des agents locaux qui ne pourraient pas bénéficier de pension complémentaire puisque la Commission communautaire française n'est pas compétente pour instaurer un second pilier de pension.

L'étude actuarielle citée a-t-elle permis de mettre en lumière l'impact de la réforme fédérale pour le personnel de la Commission communautaire française?

De même, une augmentation importante est pointée dans les crédits budgétaires affectés à la plateforme de communication entre la Commission communautaire française et les acteurs.

Mme Véronique Jamoulle précise que cette plateforme revêt une importance particulière compte tenu de la nécessité de simplifier les procédures administratives pour les petites associations, acteurs opérationnels des politiques de la Commission communautaire française. Un calendrier de la mise en œuvre de ce portail d'échanges de données est-il établi ?

M. Alain Maron (Ecolo) déclare que la ministre avait annoncé en 2018 le lancement du portail MyCOCOF. Il en est de même cette année-ci. Le dossier a-t-il pris du retard ? Existe-t-il un planning de mise en œuvre de l'application ?

Si un lancement est prévu fin 2019, la ministre peut-elle préciser la finalité de l'application, les contenus de celle-ci et les étapes de mise en place de l'interface?

Est-ce via cette application, annoncée par ailleurs, que la ministre souhaite faciliter l'échange de données avec le secteur associatif ?

L'application e-sub semble davantage liée à l'accord du non-marchand. Quels autres types d'informations seront disponibles ? Comment vont s'articuler les différents canaux et transferts d'informations entre les associations et l'Administration de la Commission communautaire française ? Quels types de données transiteront via MyCOCOF ou d'autres liens ? Quelles sont les mesures de protection de ces données ? Quelles sont les validations prévues, conformément

aux règles édictées par les instances européennes en matière de protection et d'utilisation des données ?

En ce qui concerne la Fonction publique en tant que telle, le député estime que la volonté d'avancer affichée par la ministre est perceptible depuis le début de la législature.

Une administration, comme toute entreprise, n'a pas toujours une maniabilité aisée. La mise en place du processus de télétravail est très certainement un progrès pour autant qu'il ne désarticule pas les relations sociales entre les agents. Il est souvent utile de se rencontrer auprès de la machine à café ... même si l'on peut être favorable au télétravail notamment pour ses aspects positifs en termes de mobilité.

La ministre peut-elle préciser davantage les démarches mises en place concernant le télétravail ? Des évaluations ont-elles été réalisées ? Quels sont les objectifs quantitatifs qui seront poursuivis ultérieurement ?

Les travaux budgétaires de l'année 2018 avaient permis de faire le point sur les réalisations en matière de lutte contre les discriminations, sachant que les administrations publiques doivent être exemplaires à cet égard. Une convention a été signée avec UNIA. Comment se déroule son application ? La ministre peut-elle faire un nouveau point sur ce sujet ?

Par ailleurs, la ministre a annoncé un « Plan de personnel » pour l'année prochaine, sur le même modèle que celui qui a été mis en œuvre à la Région bruxelloise. Quelle est l'ampleur de ce plan ? Quelle sont les objectifs poursuivis concrètement ? Quelles sont les mesures à mettre en place ? Comment ont été identifiés les besoins du personnel ? Pourquoi un tel plan n'a-t-il pas existé par le passé ?

M. Michel Colson (DéFI) constate que chacun est, dans les faits, libre de voir le verre à moitié vide ou le même verre à moitié plein. Dans une certaine objectivité, M. Maron reconnaît que de nombreux ministres de la Fonction publique se sont succédé depuis la création de la Région. On ne peut pas dire que les choses n'ont pas bougé au cours de cette dernière législature. Il convient dès lors de saluer ce travail, qu'il s'agisse de l'accord sectoriel 2016-2019 reprenant des échelles barémiques allongées d'une annale, des avancées sur le télétravail ou de la réorganisation des services après le basculement d'une série d'institutions vers le bicommunautaire.

Abordant le nouvel accord sectoriel conclu le 24 septembre 2018, la ministre peut-elle préciser davantage le contenu de cet accord, notamment à propos de l'allongement des échelles barémiques ? Quelles mesures contient-il ? Les documents budgé-

taires mentionnent des crédits supplémentaires prévus pour financer ce nouvel accord. La ministre peutelle expliquer la façon dont ces moyens budgétaires supplémentaires seront utilisés ?

La ministre ayant annoncé la poursuite des efforts liés à la statutarisation d'un certain nombre d'agents de la Commission communautaire française, peut-elle rappeler le nombre d'agents de l'Administration centrale qui ont été statutarisés au cours de cette législature? Qu'est-il prévu en 2019, en corollaire à la diminution des crédits budgétaires affectés à la rémunération du personnel contractuel?

Le député constate également une augmentation de l'ordre de 100.000 euros de l'enveloppe des rémunérations du personnel statutaire. Celle-ci permettra vraisemblablement d'accorder des avantages extralégaux. Est-ce ce à quoi la ministre a fait référence dans son exposé introductif?

Évoquant l'informatisation, le député déclare rejoindre les propos tenus par M. Alain Maron mais précise qu'il ne peut cependant souscrire à l'appellation « MyCOCOF ». Quand le portail d'échanges de données sera-t-il opérationnel ?

Abordant la rémunération du personnel contractuel engagé dans le cadre du Fonds social européen pour le SFPME, le député note une réduction de 50.000 euros des dépenses. Que faut-il en retenir ? Faut-il en déduire que l'équipe des sept agents contractuels sera réduite ?

Enfin, le député constate que la dotation spéciale de la Communauté française (AB 21.001.00.01.4130) semble avoir été remboursée compte tenu de ce que le crédit passe de 175.000 euros à 0. La ministre peut-elle confirmer qu'il n'y a plus lieu de procéder au remboursement de la dotation en 2019 et vraisemblablement les années suivantes ?

En matière réglementaire, le député constate que l'AB « Pension pour cause d'inaptitude » (AB 10.000.00.04.1120) augmente de 52.000 euros. S'agit-il d'un dossier ponctuel ?

Il en est de même en matière d'annulation des droits constatés puisqu'une enveloppe de 11.000 euros est prévue à l'initial 2019 alors qu'elle était inexistante en 2018. S'agit-il d'une bonne nouvelle en matière de gestion budgétaire, comme cela avait été constaté dans les matières de la compétence de Mme Fadila Laanan?

Mme Cécile Jodogne (ministre) souhaite commencer son intervention en manifestant un étonnement certain suite aux propos tenus par M. Gaëtan Van Goidsenhoven qui semble minimiser ce qui a été réalisé et estime que le Gouvernement ne fait que poursuivre les politiques existantes. Elle rappelle que le début de la législature a été marqué par un certain nombre de défis concernant l'Administration de la Commission communautaire française.

Pour commencer, en novembre 2013, c'est-à-dire quelques mois avant la mise en place du nouveau Gouvernement, un nouveau Conseil de direction composé de mandataires a été installé. Pour la première fois, l'Administration comptait dans ses rangs un certain nombre de mandataires. Elle a dû dès lors composer son nouveau mode de fonctionnement et de gestion.

La sixième réforme de l'État a également eu des incidences sur la Fonction publique dans son ensemble. Il s'agit là de deux bouleversements qui ne sont pas des moindres.

L'Administration de la Commission communautaire française a également été dotée dans le courant de la présente législature d'un règlement de travail, inexistant depuis plus de vingt ans. Il a été adopté avec les remerciements et les félicitations des syndicats.

À celui-ci s'ajoute un long travail de définition des profils de fonction sans lesquels il n'est pas aisé de procéder à l'évaluation des agents et à l'établissement d'un organigramme tenant compte des changements engendrés par la sixième réforme de l'État.

La mise en place de la pointeuse qui permet la mesure du temps de travail n'a pas été une sinécure.

La mise en œuvre du télétravail est également un progrès obtenu sous l'actuel Gouvernement.

La ministre ajoute que l'ensemble des éléments qu'elle vient d'évoquer ont été mis en place par l'actuelle majorité et ne constitue pas, contrairement à ce que pense M. Van Goidsenhoven, une poursuite des mesures existantes. Il s'agit de nouvelles politiques, à l'exception des mandats initiés sous la précédente législature!

Abordant l'informatique, la ministre précise que la plate-forme « MyCOCOF » - dont l'appellation est susceptible de changer encore — est destinée à opérer un lien entre l'Administration et les associations. Elle est en phase de finalisation et sera mise en place dans le courant du premier semestre de l'année 2019. Elle sera un outil très utile aux associations. Il permettra d'avoir à jour continuellement toutes les données informatives des associations, reprenant les étapes à franchir dans leurs relations avec l'Administration. Il faut la distinguer de l'application e-sub consacrée au calcul des subventions et de la compétence de Mme Fadila Laanan.

Le secteur de l'informatique compte d'autres chantiers en cours, eu égard à la volonté de simplifier l'ensemble des procédures, que ce soit dans les relations avec les associations, mais aussi en interne. Au final, force est de constater que les progrès réalisés en matière de gestion automatisée sont réels et permettront de libérer du temps de travail à consacrer aux efforts qualitatifs de suivi, de conseil et d'accompagnement des associations.

En matière de coûts informatiques, il faut constater qu'ils concernent principalement des frais de personnel. Le CIRB est à la manœuvre. Le schéma directeur informatique global a été approuvé par le Conseil de direction dans le courant 2018. Une série de projets qui le constituent ont déjà bien avancé après la mise en place de groupes de travail transversaux dont le but est de mettre en œuvre des outils, également transversaux, qui répondent aux besoins concrets des différentes fonctions de l'Administration.

Abordant les accords sectoriels, la ministre répète que l'accord conclu en 2016 a été exécuté par phases, notamment parce qu'il y avait des implications budgétaires. La dernière phase a été le dernier allongement des échelles barémiques d'une annale pour l'ensemble de celles-ci. Au final, les échelles ont été allongées de sept années. Globalement, les organisations syndicales sont satisfaites du travail réalisé ces dernières années, toutes tendances confondues.

Le nouvel accord signé en septembre a déjà permis l'augmentation de l'intervention dans les titres-repas en octobre. Les autres mesures sont en train d'être mises en place. Certaines nécessitent des modifications réglementaires, d'autres des discussions ou négociations, avec la SNCB par exemple. Certains groupes de travail se sont déjà réunis. Il est utile de préciser que ces accords sont valables pour l'OIP Bruxelles Formation. Il y a donc une cohérence à cet égard, compte tenu des réunions conjointes qui se tiennent en secteur XV.

Pour ce qui concerne les pensions, Mme Cécile Jodogne souligne que les discussions ont été davantage portées par la ministre-présidente. La problématique des pensions mixtes, s'agissant d'un transfert de charges du Fédéral vers les entités fédérées, n'est pas négligeable puisque la Commission communautaire française n'a pas les moyens de financer ce deuxième pilier.

À propos de l'annulation des droits constatés, la ministre déclare qu'il s'agit d'une compétence de Mme Fadila Laanan.

Pour ce qui est de la politique contre les discriminations, la ministre rappelle que le Collège est lié par une convention avec UNIA. Une personne se charge

de développer des actions de sensibilisation au sein de l'Administration. Par ailleurs, six personnes de confiance ont été désignées pour traiter les éventuelles plaintes posées en interne en termes de discriminations et de bien-être au travail.

La ministre ajoute que le bâtiment de l'Administration ne connaît pas de problème d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite puisque les entrées sont de plein pied, les bâtiments sont dotés d'ascenseurs et les couloirs sont suffisamment larges. S'il y en avait eu, l'étude réalisée dans le cadre des futurs travaux de rénovation les aurait pointés.

Évoquant le télétravail, la ministre rappelle les chiffres suivants :

- 93 agents bénéficient du télétravail structurel (TTS);
- 252 agents sont autorisés à prendre du télétravail occasionnel (TTO).

Pour rappel, le télétravail structurel permet de bénéficier de manière fixe et récurrente d'un ou deux jours (maximum) hebdomadaires de travail à domicile. Il convient de garantir une présence physique des agents au bureau pour le lien social, d'une part, et la tenue de réunions ou la permanence effective dans chaque service, d'autre part.

Le télétravail occasionnel permet de demander à son supérieur hiérarchique de travailler occasionnellement à son domicile pendant une journée, à raison de trois jours par mois maximum.

Sur les 93 TTS, 85 d'entre eux prennent un jour/ semaine, ce qui s'explique par une certaine prudence de la part des agents et de la hiérarchie qui choisissent d'entrer progressivement dans le système.

Il y a 787 travailleurs en tout au sein de l'Administration. Sont éligibles au télétravail structurel les agents dont le travail est délocalisable. En pratique, la plupart des agents sont éligibles, sauf les fonctions de secrétariat, les fonctions techniques dans les écoles et les fonctions mobiles.

Les travailleurs éligibles au télétravail occasionnel sont un peu plus nombreux, puisque il est possible que certains aient de temps en temps un travail spécifique qu'il est envisageable, voire judicieux, d'accomplir chez eux. En pratique, les agents sont invités à introduire une demande même s'ils pourraient relever d'une fonction « non télétravaillable ». Il y a eu, dans les deux catégories, cinq demandes refusées pour ces raisons.

En moyenne, en octobre 2018, 67 jours de télétravail structurel sont pris par semaine. Ce chiffre, inférieur au résultat théorique établi à 101 jours, s'explique par les congés, en ce compris les maladies, et les annulations de jours de télétravail dans le but d'assister à une réunion.

En ce qui concerne le télétravail occasionnel, ce sont en moyenne 57 jours/semaine qui ont été pris en octobre 2018. Cela signifie notamment que les agents ne prennent pas systématiquement les trois jours mensuels auxquels ils peuvent prétendre.

L'ensemble de ces chiffres témoigne *a priori* d'une mise en place assez responsable du système.

Le directeur des Ressources humaines est satisfait de la manière dont les choses se passent.

Évoquant la question de statutarisation des agents soulevée par M. Michel Colson, la ministre déclare que les chiffres figureront dans une annexe au rapport.

Pour ce qui concerne la diminution de 50.000 euros de l'AB 21.000.00.37.1111 « Rémunération du personnel contractuel engagé dans le cadre du projet FSE pour SFPME », la ministre précise qu'il s'agit d'une demande du ministre compétent en la matière.

À propos de la diminution à zéro de l'AB consacrée au remboursement de la dotation spéciale à la Communauté française, la ministre confirme que ce remboursement a pris fin. En ce qui concerne le Plan du personnel, versus l'organigramme, il faut savoir qu'il doit pouvoir répondre à une plus grande souplesse dans la gestion du personnel, notamment en matière de mobilité interne et de recrutement. Il s'agit d'un changement important qui se met en place progressivement, à l'instar de ce qui se fait à la Région bruxelloise. Le résultat final sera bien entendu une meilleure gestion des ressources humaines à la Commission communautaire française.

### 11. Avis

La commission a émis un avis favorable concernant les missions de la compétence de la ministre Cécile Jodogne, telles qu'elles figurent aux projets de décret et de règlement ajustant le budget général des dépenses de l'année budgétaire 2018, d'une part, et contenant le budget général des dépenses de l'année budgétaire 2019, d'autre part, et en propose, dès lors, l'adoption par 8 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention.

### 12. Approbation du rapport

La commission a accordé sa confiance à la présidente et aux rapporteurs pour l'élaboration du rapport.

Les Rapporteurs,

La Présidente,

Véronique JAMOULLE David WEYTSMAN Julie de GROOTE

# 13. Annexes

Annexe 1 Appel à projets « vivre ensemble » 2017 -Sélection finale

PORTEUR DE PROJET	NOM DU PROJET	MONTANT PROPOSÉ RBC	MONTANT PROPOSÉ COCOF	MONTANT PROPOSÉ VGC
Ciré asbl	Professionnel du secteur migration – intégration et citoyen: co-création de nouveaux espaces pour favoriser la cohésion sociale sur Bruxelles	45.000,00 euros		
Promo Jeunes ASBL	Cité de la Jeunesse		40.000,00 euros	
CNCD-11.11.11	Assises Migrations		15.940,80 euros	
FAST ASBL	Transcription		20.000,00 euros	
Actions in the Mediterranean	Mouvement de jeunesse bruxellois interculturel – les camps de platon		49.000,00 euros	
Maison de jeunes Regard	Campagne photo « Bruxelles on t'aime! »		13.419,45 euros	
DROITDANSLEMUR // Cie ART&TÇA	Jeunesses précaires, travailleurs de demain		49.000,00 euros	
Les Ateliers du Soleil asbl	« La culture pour tisser des liens »		15.600,00 euros	
Les Meutes	FESTIVAL CITE MODELE		25.000,00 euros	
AMT CONCEPT ASBL/VZW	Accessible dreams		13.980,00 euros	
Cohésion sociale d'Evere – Actions communautaires	DiverCiTv	79.000,00 euros		
Centre d'Action pour le Développe- ment des Relations Euro-méditér- ranéennes – CADRE	Un Homme libre		49.000,00 euros	
Synergie Wallonie pour l'Égalité entre les Femmes et les Hommes	Les politiques temporelles : un outil d'articulation des temps sociaux dans l'action publique. Participation citoyenne, cohésion sociale et égalité	49.000,00 euros		
Vision	Application Mobile « Parcours citoyen »		40.000,00 euros	
GSARAASBL	Une histoire commune, Voyage dans la mémoire ouvrière des Bruxellois venus d'ailleurs		35.000,00 euros	
Collectif Libertalia	Théâtre action et rencontres multiculturelles		33.962,58 euros	
Mentor-Escale asbl	Projet familles d'accueil et de parrainage pour mineurs étrangers non accompagnés (MENA)	30.000,00 euros		
MRAX	Formation à la citoyenneté		25.000,00 euros	

PORTEUR DE PROJET	NOM DU PROJET	MONTANT PROPOSÉ RBC	MONTANT PROPOSÉ COCOF	MONTANT PROPOSÉ VGC
Aide aux enfants en carence affective et en décrochage scolaire – ASCADES	BXL UMOJA KIDS : familles sociales interculturelles		20.000,00 euros	
PAC ASBL	Bruxelles, terre d'identités		40.000,00 euros	
Interpôle asbl	« Bruxelles ensemble »		31.844,00 euros	
Atelier Graphoui asbl	Places communes – atelier de créativités collectives de films documentaires		59.000,00 euros	
Commune de Saint-Gilles	Saint-Gilles, ça roule !	45.000,00 euros		
Association de la jeunesse Molenbeekoise – AJM (asbl)	« RIRE et PREJUGES »		30.000,00 euros	
ZINTV	UZIN, la fabrique des idées		37.683,99 euros	
SMONERS ASBL	Jeunes conférenciers subversifs et gesticulants		30.395,00 euros	
Le Rideau de Bruxelles	Check Point		64.000,00 euros	
Rolling douche	Rolling douche se mouille pour les sans-abri et les mallogés!	16.340,00 euros		
MEDIA DIVERSITY	Nomade		50.000,00 euros	
Musée Juif de Belgique	Bruxelles: Terre d'Accueil?		30.000,00 euros	
OIRD Organisation Internationale pour la Réussite et le Développe- ment	MOVE for THE WORLD – BRUSSELS YOUTH DIVER- SITY'S AMBASSADORS		30.000,00 euros	
Elmer	Aanleg van buitenruimte van kinderopvang elmer West via participatievan oudrsd en buurt			25.000,00 euros
CENTRE CULTUREL BRUEGEL	FÊTE DE LA MUSIQUE DANS LES MAROLLES		20.906,67 euros	
La Voix des Femmes	« Bruxelles, une ville qui nous ressemble ».		18.666,67 euros	
Union des Progressistes Juifs de Belgique	Après Babel		18.666,67 euros	
Brocoli Théâtre	Les Enfants de Dom Juan.		35.000,00 euros	
WALALOU	Je doute donc je suis, je suis donc j'agis		35.000,00 euros	
REZOLUTION ASBL	JEUNES FILLE HOMEGIRL		30.000,00 euros	
Friendy Foot asbl	le vivre et le faire ensemble par la culture et le sport		18.500,00 euros	
Bulle, la wasserette mobile	Asbl Bulle, la wasserette mobile	15.000,00 euros		
CPAS Evere	Connect Evere	16000,00 euros		

PORTEUR DE PROJET	NOM DU PROJET	MONTANT PROPOSÉ RBC	MONTANT PROPOSÉ COCOF	MONTANT PROPOSÉ VGC
Compagnie TADAM	Vous êtes (d')ICI		15.230,58 euros	
Matissa Belgique	Du VIVRE ensemble au FAIRE ensemble		45.000,00 euros	
SINGA	Singa Belgium		35.000,00 euros	
Agissons ensemble asbl	Voisin qui es tu?		25.000,00 euros	
Ligne de Mire asbl (Lhoussaine OUACHEN)	Projet BD à portée pédagogique et citoyenne		20.000,00 euros	
Euclides asbl	Le clash des arts (festival populaire de Bruxelles)		49.000,00 euros	
Listen	Music is the answer-MITA		35.000,00 euros	
Bouillon de CultureS ASBL	BRUXELLES AUTREMENT		28.340,00 euros	
CPAS Saint-Gilles	Plateforme citoyenne et participative	35.000,00 euros		
Centre de Jeunes d'Anderlecht	Formation à la citoyenneté à travers d'activités formatrices interactives et de rencontre		25.000,00 euros	
Les gazelles de Bruxelles	Uitbouw van een divers vrijwilligersnetwerk en opstart van nieuwe loopgroepenin een nieuwe socio-sportieve organisatie			20.000,00 euros
CASABLANCO	KUULTURE JOB	14.760,00 euros		
Globe Aroma	IN THE PICTURE			49.000,00 euros
Kenniscentrum Woonzorg Brussel vzw	Het BuurtPensioen – Pens(i)onsQuartier			40.000,00 euros
MUS-E Belgium asbl	DE L'ART DANS LE QUARTIER De l'école à la rue : 3 nouvelles œuvres d'art par et pour des Bruxellois			33.000,00 euros
Forest Quartier Santé	Développer les compétences psychosociales pour plus de cohésion sociale et de multiculturalité		20.000,00 euros	
ADIF Infor-Femmes asbl	Le travail en question : Portraits tissés sur le fil du lien		10.863,60 euros	
ART2WORK	STORIES2CONNECT			49.000,00 euros
Kuumba vzw – Vlaams afrikaans Huis	PROJECT « Helden van Matongé – Héros de Matongé			49.000,00 euros
MUSIC PROJECTS FOR BRUS- SELS ASBL / VZW	MOBILE MUSIC PLAYGROUND			47.000,00 euros
Willemsfonds Brussel Hoofdstede- lijk Gewest	Brussel Interactief Theatre – Théâtre d'action bruxellois			10.000,00 euros

## Annexe 2

		Projets de comération internationale – 33 01		
1017101700700		riojets de coopelation internationale – 35.01	00000	
Montant Initial			40.000,00 euros	
Numéro du dossier	Asbl	Objet	Montant arrêté	Montant engagé
RI18-005-A	SPINA BIFIDA'S ACTION BELGO AFRICA (SBABA)	Accueil d'experts dans le cadre d'une « Formation-Action » s'inscrivant dans le partenariat belgo-congolais. Bruxelles, du 26 mars au 6 avril 2018	3.000,00 euros	3.000,00 euros
RI18-010-E	Nouveaux disparus	Envoi d'artistes dans le cadre du projet « La Caravane nomade des deux rives ». Tunisie, du 17 mars au 14 mai 2018	1.500,00 euros	1.500,00 euros
R118-011-E	GAMS	Envoi d'experts dans le cadre de la coopération internationale Belgique-Sénégal pour le marrainage des petites filles de Vélingara. Vélingara, d'avril à décembre 2018	3.000,00 euros	3.000,00 euros
RI18-013-E	Upendo	Envoi d'experts dans le cadre de la mise en conformité d'un centre médical ainsi que l'organisation d'une campagne de soins buccodentaires pour les enfants de 0 à 12 ans. Kinshasa, octobre 2018.	2.700,00 euros	2.700,00 euros
R118-014-E	Pakita's house	Envoi d'experts dans le cadre de la création d'un centre de formation pour jeunes filles mères, déscolarisées et analphabètes. Kinshasa, juillet 2018	2.960,00 euros	2.960,00 euros
R118-024-E	CBCS	Envoi d'un expert dans le cadre d'un projet de coopération avec le CREMIS : « Réorganisation de la première ligne social/santé : une comparaison Montréal/Bruxelles ». Montréal, de juin à septembre 2018	1.800,00 euros	1.440,00 euros
R118-028-E	Mandji	Envoi d'experts dans le cadre d'un projet de coopération pour la formation des professeurs de français. Cotonou, de fin juillet à début août 2018.	3.000,00 euros	3.000,00 euros
R118-033-E	Office de Réadaptation Sociale	Envoi d'experts dans le cadre d'un projet de coopération avec l'Association des Services de Réhabilitation Sociale du Québec. Montréal, du 15 au 25 octobre 2018	2.960,00 euros	2.960,00 euros
RI18-034-E	La Lumière du Monde	Envoi d'experts dans le cadre d'un projet de coopération : « Éducation our tous ». Lomé, 2018	2.000,00 euros	2.000,00 euros
RI18-037-E	Le Méridien	Envoi d'experts dans le cadre d'un voyage d'étude pour le projet : « Jeunes en errance ». Québec, du 3 au 10 novembre 2018	3.000,00 euros	3.000,00 euros
RI18-039-E	Gün Günna	Envoi d'experts dans le cadre d'un projet de coopération avec Prolasa et le village d'enfant de Patmos. Rd Congo, du 23 décembre au 3 janvier 2019	3.000,00 euros	

## Annexe 3

		Colloques et séminaires internationaux – 33.03	03		
Numéro du dossier	Asbl	Objet	Montant Arrêté	Montant engagé	Montant liquidé
Montant initial			25.000,000 euros		
RI18-001-E	Pagayer contre le cancer du sein	Envoi de « Pink Ribonettes » membres de l'asbl dans le cadre d'une participation à la Vogalonga 2018. Venise, le 20 mai 2018	2.000,00 euros	2.000,00 euros	1.600,00 euros
RI18-002-A	CDCS	Accueil d'experts dans le cadre d'un cycle de conférences : « Penser les vieillesses – Les mises en scène de la vieil- lesse ». Bruxelles, du 1er au 31 décembre 2018	1.215,00 euros	1.215,00 euros	
RI18-003-E	Fedito	L'accueil et l'envoi d'experts dans le cadre des activités internationales de la Fedito pour l'ensemble de l'année 2018.	2.000,00 euros	2.000,00 euros	
RI18-008-A	Sos Sectes	Envoi et l'accueil d'experts dans le cadre d'activités internationales. De février à décembre 2018.	430,00 euros	430,00 euros	
RI18-009-A	1001 Valises	Accueil d'artistes dans le cadre du projet « The urban chapter » lors du festival Balkan Trafik 2018. Bruxelles, du 19 au 22 avril 2018	2.000,00 euros	2.000,00 euros	1.600,00 euros
RI18-012-E	Lapsus Lazuli	Envoi de clowns pédiatriques dans le cadre du colloque International de Clowns en Milieux de Soins « L'art du clown – Connecter la culture, la santé et la science ». Vienne, du 4 au 6 avril 2018	1.577,00 euros	1.577,00 euros	1.577,00 euros
R118-016-E	Fédération des Services Sociaux	Envoi de deux experts dans le cadre de la semaine de travail sur les questions de sécurité et autonomie alimentaire, organisée par le Centre de Recherche de Montréal sur les inégalités sociales, les discriminations et les pratiques alternatives de citoyenneté (CREMIS). Montréal, du 14 au 22 juin 2018	2.000,00 euros	2.000,00 euros	1.600,00 euros
RI18-018-E	Le Pont des Arts	Envoi d'experts dans le cadre d'une Journée Rencontre : « Arts et Santé » et d'un Séminaire « Enfance & Musique ». Cork (Irlande) le 26 avril et Pantin (France) les 6 et 7 septembre 2018.	1.437,00 euros	1.437,00 euros	
RI18-019-E/A	Culture et Démo- cratie	Envoi et accueil d'experts dans le cadre de la publication d'« Archipels », revue d'information et de critique culturelle sur la thématique art/culture/migrations. Aubervilliers et Bruxelles, de juin à décembre 2018	1.000,00 euros	1.000,00 euros	

		Colloques et séminaires internationaux – 33.03	03		
Numéro du dossier	Asbl	Objet	Montant Arrêté	Montant engagé	Montant liquidé
RI18-020-A	Les compagnons de la transition	Accueil d'experts dans le cadre de la 1êre édition des Rencontres «Dialogues en Humanités» à Bruxelles, du 30 juin au 1er juillet 2018	2.000,00 euros	2.000,00 euros	1.600,00 euros
RI18-023-E	Association belge des paralysés	Envoi d'experts dans le cadre du colloque et des tablesrondes organisés par L'European Polio Union. Berlin, du 15 au 17 juin 2018	425,00 euros	425,00 euros	425,00 euros
RI18-025-E	Tremplins	Envoi de deux accompagnateurs et de trois jeunes dans le cadre d'une rencontre européenne du drama sur le thème : «Les grands explorateurs». Toulouse, du 11 au 22 juillet 2018	1.095,00 euros	1.095,00 euros	
RI18-027-E	JUMP	Envoi d'experts dans le cadre des Forums Jump. Paris le 22 mai et Lyon le 11 octobre 2018.	2.000,00 euros	2.000,00 euros	1.600,00 euros
RI18-029-E	Relais Enfants-Parents	Envoi d'experts dans le cadre du colloque organisé par COPE avec pour thème : « Garder les enfants connectés ». Manchester, du 8 au 10 juin 2018	990,00 euros	990,00 euros	
RI18-030-A	La Braise	Accueil d'experts dans le cadre du Colloque européen : « Cérébrolésion et co-construction des compétences : personnes cérébrolésées, familles et professionnels»	2.000,00 euros	2.000,00 euros	
RI18-031-E	Médecins du Monde	Envoi d'un expert pour la participation à la 10 <sup>ème</sup> Conférence Européenne et Forum international de recherche en promotion de la santé : « La participation des usagers dans la pratique et la recherche ». Trondheim (Norvège), du 24 au 28 septembre 2018	610,00 euros	610,00 euros	
RI18-035-A	Observatoire Fran- cophone des Vio- lences faites aux femmes	Accueil d'un expert dans le cadre d'une conférence-débat : »Conflit, violences et parentalité : l'impact des masculinistes sur la famille ». Bruxelles, le 11 septembre 2018	220,00 euros	220,00 euros	
RI18-036-A	Proforal	Accueil d'experts dans le cadre du Forum Alpha-FLE. Bruxelles, du 30 au 31 octobre 2018	891,00 euros	891,00 euros	
RI18-041-A	Jeunes Aidants Proches	Accueil d'experts dans le cadre d'une journée d'étude dédiée aux Jeunes Aidants Proches : « Comment amener les jeunes aidants proches à prendre soin d'éux-mémes ». Bruxelles le 3 octobre 2018	699,00 euros		
RI18-042-E	AMT Concept	Envoi d'experts dans le cadre du Forum de l'innovation au Congrès mondial OITS. Lyon, du 16 au 19 octobre 2018	1.434,00 euros		

#### Annexe 4

### Projet de budget pour les fonds Commission communautaire française à WBI pour l'an prochain

- Roumanie-Bulgarie : 25.000 (Bucarest 15.000 +

Varna 10.000)

- Pologne: 16.000

 Maghreb: 37.000, à savoir 25.000 pour le Maroc (en ce compris 20.000 pour le partenariat avec

l'Oriental) et 12.000 pour la Tunisie

- Proche Orient: 10.000

- RDC: 50.000

- Bénin-Sénégal : 31.000 (11.500 + 19.500)

- Québec : 11.000

- Vietnam: 10.000

- Haïti: 4.500

- ICAF: 10.000

- CWBCI: 10.000

- Commission UNESCO: 7.500

- Centre culturel WB de Paris : 10.000

Non-affecté : 20.000

#### Annexe 5

## Nombre des personnes nommées à titre définitif (stage terminé)

2018 – 10 agents dont 4 étaient en CDI avant 2017 – 13 agents dont 6 étaient en CDI avant 2016 – 13 agents dont 7 étaient en CDI avant 2015 – 13 agents dont 7 étaient en CDI avant 2014 – 18 agents dont 11 étaient en CDI avant

### **RAPPORT**

fait au nom de commission de l'Enseignement, de la Formation, de la Culture, du Tourisme, du Sport et du Transport scolaire

### par M. Julien UYTTENDAELE et M. Eric BOTT

### **SOMMAIRE**

1.	Examen conjoint des projets de décret et de règlement	29
2.	Désignation du rapporteur	29
3.	Exposé général de M. Rudi Vervoort, ministre en charge du Tourisme	29
4.	Discussion générale et examen des tableaux	29
5.	Avis	29
6.	Exposé général de Mme Fadila Laanan, ministre-présidente en charge du Transport scolaire	30
7.	Discussion générale et examen des tableaux	30
8.	Exposé général de Mme Fadila Laanan, ministre-présidente en charge de l'Enseignement	31
9.	Discussion générale et examen des tableaux	32
10.	Exposé général de Mme Fadila Laanan, ministre-présidente en charge du Sport	34
11.	Discussion générale et examen des tableaux	35
12.	Exposé général de Mme Fadila Laanan, ministre-présidente en charge de la Culture	36
13.	Discussion générale et examen des tableaux	38
14.	Avis	42
15	Exposé général de M. Didier Gosuin, ministre en charge de la Formation professionnelle	42

Ont participé aux travaux : M. Mohamed Azzouzi (président), M. Eric Bott, M. Alain Courtois, Mme Julie de Groote, M. Serge de Patoul, M. Ahmed El Khannouss, M. Ahmed El Ktibi, Mme Isabelle Emmery, M. Hamza Fassi-Fihri, Mme Véronique Jamoulle, M. Hasan Koyuncu, M. Alain Maron, Mme Magali Plovie, Mme Simone Susskind et M. Julien Uyttendaele.

Ont également participé aux travaux : M. Ridouane Chahid (député), Mme Fadila Laanan (ministre-présidente), M. Rudi Vervoort et M. Didier Gosuin (ministres).

16.	Discussion générale	45
17.	Examen des tableaux budgétaires	49
18.	Avis	49
19.	Approbation du rapport	49
20.	Annexes	50

Messieurs,

La commission de l'Enseignement, de la Formation, de la Culture, du Tourisme, du Sport et du Transport scolaire a examiné, en ses réunions des 14 et 20 novembre 2018, les projets de décret et de règlement ajustant les budgets de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2018, d'une part, et contenant les budgets de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2019, d'autre part.

## 1. Examen conjoint des projets de décret et de règlement

La commission décide d'examiner conjointement les projets de décret et de règlement ajustant le budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2018 et les projets de décret et de règlement contenant le budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2019 de la Commission communautaire française.

### 2. Désignation du rapporteur

Lors de la réunion du 14 novembre 2018, M. Julien Uyttendaele est désigné en qualité de rapporteur.

Lors de la réunion du 20 novembre 2018, M. Eric Bott est désigné en qualité de co-rapporteur.

### Mission 24 : Tourisme Mission 31 : Infrastructures

## 3. Exposé général de M. Rudi Vervoort, ministre en charge du Tourisme

Suite à la sixième réforme de l'État, la Commission communautaire française n'a conservé qu'un petit reliquat de la compétence du Tourisme, à savoir l'investissement dans les infrastructures touristiques sociales. Le reste de la compétence Tourisme a été régionalisé.

Depuis cette régionalisation, le ministre a toujours fait le choix d'investir complètement la compétence du tourisme social en maintenant des budgets d'investissements suffisants au bénéfice des infrastructures abritant les auberges de jeunesse. Il est à noter que sous cette législature, aucune diminution budgétaire n'a affecté cette compétence. La diminution inscrite à l'allocation budgétaire relative aux subventions d'investissements en tourisme social n'est pas une diminution des moyens octroyés aux auberges de jeunesse. Ainsi que le ministre l'a indiqué pour l'ini-

tial 2018, les budgets d'investissements avaient été augmentés de 130.000 euros afin de subventionner les travaux nécessaires à l'enregistrement de ces établissements.

En 2019, comme prévu, Le ministre revient au budget standard d'investissement qui est de 670.000 euros.

Par cette stabilité du budget d'investissement au profit des auberges de jeunesse, le Gouvernement francophone bruxellois démontre sa volonté de soutenir le tourisme social.

### 4. Discussion générale et examen des tableaux

**M. Alain Maron (Ecolo)** demande la confirmation que, vu son statut mixte, le CHAB ne fait pas partie du réseau des auberges de jeunesse.

Il abonde dans le sens du ministre quant au développement du tourisme social et de jeunesse et souhaiterait savoir si, outre la rénovation du CHAB, il existe d'autres demandes qui n'ont pas pu être rencontrées. Il pense notamment à la création d'une nouvelle auberge de jeunesse qui avait été envisagée dans le cadre du schéma directeur Midi.

**M. Serge de Patoul (DéFI)** demande que le taux d'occupation des lits des auberges de jeunesse soit joint au rapport (¹).

Il demande également s'il existe une volonté d'installer des campings.

M. Rudi Vervoort (ministre en charge du Tourisme) confirme le statut mixte du CHAB et répond à M. Maron que toutes les demandes qui ont été rentrées ont été examinées et rencontrées. Le détail de celles-ci est joint à l'annexe 2 du présent rapport.

À M. de Patoul, le ministre répond que, dans le cadre de la législation actuelle, aucune demande d'enregistrement de camping n'a été rentrée.

### 5. Avis

La commission émet un avis favorable en ce qui concerne les missions relatives aux compétences propres du ministre Rudi Vervoort, au sein de la présente commission, dans les projets de décret ajustant le budget général des dépenses de l'année budgé-

<sup>(1)</sup> Annexe 1.

taire 2018, d'une part, et contenant le budget général des dépenses de l'année 2019, d'autre part.

Cet avis a été adopté par 8 voix pour.

### Mission 25: Transport scolaire

### 6. Exposé général de Mme Fadila Laanan, ministre-présidente en charge du Transport scolaire

Comme les années précédentes, la Commission communautaire française prend en charge, en 2018 et en 2019, le transport scolaire de plus de 3.300 élèves, via l'organisation de près de 215 circuits.

Les budgets ajustés 2018 et initial 2019 ont été estimés de telle manière à permettre la poursuite de la mise en œuvre de la politique de revalorisation pécuniaire des accompagnateurs scolaires décidée l'année passée. À cet égard, la « Rémunération du personnel d'accompagnement » diminue à l'ajustement 2018, et ré-augmente légèrement à l'occasion de l'initial 2019, en raison d'une ré-estimation plus fine des crédits nécessaires à la politique de revalorisation pécuniaire des accompagnateurs scolaires. La méthodologie de l'Administration tient en effet compte de l'exécution réelle des 6 premiers mois de l'année 2018.

Parallèlement, l'allocation relative aux frais de transport augmente afin de financer le nombre de circuits organisés qui augmente ainsi que de l'évolution du nombre de remboursements d'abonnements qui passe de près de 2.100 à environ 2.300 unités.

## 7. Discussion générale et examen des tableaux

M. Julien Uyttendaele (PS) rappelle que les bus de la flotte de Commission communautaire française appartenaient auparavant à la Fédération Wallonie-Bruxelles et demande si, lors de la récupération de cette flotte, la Commission communautaire française est devenue propriétaire de ces bus, qui sont, ou qui seront bientôt, déclassés ?

Il demande également quelles sont les implications sur cette flotte de la nouvelle zone de basse émission à Bruxelles et sous quelle forme les nouveaux bus appartiendront à la Commission communautaire française, serait-ce un leasing, une location ou un achat?

Le député souhaite également obtenir le détail de la motorisation et du carburant des bus utilisés par la Commission communautaire française (²).

Pour finir, M. Uyttendaele demande si un accord de coopération et/ou des partenariats existe avec les autres régions au niveau du transport des élèves vers l'enseignement spécialisé.

M. Serge de Patoul (DéFI) revient sur la revalorisation barémique du personnel qui a été décidée en même temps qu'une augmentation du nombre de trajets et demande si des nouveaux recrutements sont envisagés afin de faire face à ces nouveaux trajets.

Le député souhaite également connaître les formations qui sont suivies par le personnel accompagnant, notamment les formations qui sont proposées suite aux recrutements de nouveaux agents. Il demande que la liste des formations proposées ainsi que des organismes qui les dispensent soient jointe en annexe du rapport (3).

M. de Patoul pointe ensuite les difficultés liées aux horaires spécifiques de ce personnel qui doit rencontrer des fortes demandes en début de journée et en fin d'après-midi. L'addition de ces périodes ne constitue d'ailleurs que rarement un temps-plein. Il demande comment cette difficulté est rencontrée, sans pénaliser les agents au niveau pécuniaire, notamment en termes d'allocations de chômage complémentaire.

M. Alain Courtois (MR) demande, quant à lui, quelle réponse la ministre-présidente apporte aux plaintes des parents concernant la longueur des circuits imposée aux enfants.

Mme Fadila Laanan (ministre-présidente en charge du Transport scolaire) répond à M. Uyttendaele que des bus seront loués en remplacement de ceux de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Les normes environnementales et de basse émission sont évidemment respectées, notamment au travers des cahiers spéciaux de charges qui sont établis à destination des transporteurs.

Concernant le transport interrégional, la ministreprésidente répond qu'aucun accord de coopération n'existe encore formellement mais qu'une coopération naturelle se crée entre les régions.

À M. de Patoul, la ministre-présidente répond que le nombre de circuits et de services proposés ont été augmentés ces deux dernières années, ce qui engendre une augmentation du nombre d'accompa-

<sup>(2)</sup> Annexe 3.

<sup>(3)</sup> Annexes 4 et 4bis.

gnateurs et de formations qui doivent être suivies par ces derniers. Les accompagnateurs qui suivent ces formations peuvent d'ailleurs bénéficier de primes salariales complémentaires.

La ministre-présidente rappelle que le statut des accompagnateurs est sans doute le plus précaire des agents de la Commission communautaire française. En effet, ceux-ci travaillent dix mois, payés sur douze, avec des horaires coupés et qui ne constituent pas un temps plein.

Des solutions ont donc été recherchées pour leur assurer un meilleur statut. Aucune solution généralisée n'a pu être mise en œuvre parce que chaque travailleur a un statut différent, certain perçoivent une allocation de chômage en complément et risquent de la perdre si un changement est apporté à leur situation.

Le budget des rémunérations a par ailleurs été augmenté afin de prendre en compte le trajet entre le domicile et le lieu de travail.

Pour conclure sur ce point, Mme Laanan répète qu'il existe une volonté d'améliorer le statut des accompagnateurs, que des discussions sont menées avec les organisations syndicales mais que les solutions ne s'imposent pas d'elles-mêmes.

La ministre-présidente rejoint M. Courtois sur le fait que la durée du trajet représente un gros problème pour les enfants. La diminution de celle-ci est d'ailleurs reprise comme priorité dans la déclaration de politique générale. De nombreux efforts sont entrepris pour réduire le temps de trajet des enfants mais le nombre d'enfants est important et les problèmes de mobilités ne facilitent pas les choses.

M. Serge de Patoul (DéFI) revient sur la revalorisation du personnel et avance une piste de solution qui consisterait à occuper les accompagnants dans les écoles entre les périodes de trajets, notamment comme surveillants.

Mme Fadila Laanan (ministre-présidente en charge du Transport scolaire) précise que les écoles dans lesquelles les enfants sont déposés dépendent rarement de la Commission communautaire française. Elle rappelle qu'une réponse généralisée a été recherchée mais n'existe pas dans ce cas-ci. Certains accompagnateurs exercent d'ailleurs déjà une activité professionnelle complémentaire.

Une réflexion a été menée pour transformer les contrats à durée déterminée en contrat à durée indéterminée pour autant qu'il y ait une volonté de la personne concernée.

M. Hamza Fassi-Fihri (cdH) évoque quant à lui le statut des chauffeurs de bus qui sont, eux, payés par les sous-traitants de la Commission communautaire française. Plusieurs de ces chauffeurs ont rapporté que leur rémunération perçue dans le cadre d'appels d'offres, exercent une pression sur leur salaire à la baisse. Le député se demande dans quelle mesure les cahiers de charge émis par la Commission communautaire française ne pourraient pas inclure des clauses qui garantissent un minimum de conditions de travail, notamment salariales.

Mme Fadila Laanan (ministre-présidente en charge du Transport scolaire) entend bien la réflexion de M. Fassi-Fihri et la transmettra à l'administration pour voir dans quelle mesure une solution peut être envisagée.

Mission 29 – Programme 2 : Complexe sportif et hall sportif Programme 3 : Enseignement Mission 31 – Programme 2 : Dépenses : bâtiments Enseignement

### 8. Exposé général de Mme Fadila Laanan, ministre-présidente en charge de l'Enseignement

En matière d'enseignement, l'ajustement budgétaire 2018 et le budget initial 2019 permettent de disposer des moyens budgétaires additionnels afin de pouvoir valoriser encore davantage l'enseignement et les écoles de la Commission communautaire française, en offrant par exemple une nouvelle jeunesse aux sites internet des écoles ou en redynamisant les journées portes ouvertes. L'augmentation de ces moyens vise aussi à permettre la location d'un bâtiment à la rue du Meiboom – bâtiment précédemment occupé par la Fédération Wallonie-Bruxelles – afin d'y reloger l'Institut Lallemand, qui a dû quitter la commune d'Ixelles. Parallèlement, cette nouvelle localisation permettra de mieux déployer l'activité des centres PMS et du service de promotion de la santé.

En ce qui concerne la démocratisation de l'accès à l'enseignement, tant les budgets 2018 que 2019 ont permis de fournir gratuitement un pack de rentrée, contenant les fournitures scolaires de base aux élèves du premier degré de l'enseignement secondaire, à l'instar de ce qui se pratique déjà dans l'enseignement spécialisé. À cet égard, Mme Laanan travaille pour le moment avec les directions des écoles et l'Administration afin d'examiner comment généraliser cette mesure à l'ensemble de l'enseignement obligatoire.

Dans cette même logique de développement d'une école plus juste et plus équitable, les moyens relatifs à l'aide à la réussite sont reconduits et permettent de continuer à mener les projets de remédiation et de lutte contre le décrochage scolaire.

En matière d'infrastructures scolaires, la priorité continue à être donnée, dans cette dernière ligne droite de la législature, aux projets de construction de nouvelles places. Il s'agit, d'une part, des deux nouvelles écoles à pédagogies actives sur le Campus du CERIA, à savoir le DOA et le D2/D3, pour une capacité d'accueil totale de 1.200 places. Et, d'autre part, à l'Institut Herlin, à Berchem-Sainte-Agathe, d'une augmentation de la capacité d'accueil de 300 places dans l'enseignement spécialisé.

En ce qui concerne le dossier des deux nouvelles écoles à pédagogies actives du CERIA, le projet architectural a été défini, le permis d'urbanisme est en passe d'être introduit et le cahier des charges pour le marché des travaux est en cours de rédaction. L'objectif est d'attribuer ce marché de travaux début 2019.

Si, initialement, l'ambition de la ministre-présidente était d'attribuer le marché fin 2018, l'administration ne sera prête que pour le début 2019, en raison du projet architectural, dont la définition a pris un peu plus de temps que prévu en raison du temps qui a été dédié aux concertations nécessaires afin de bien identifier les besoins des futurs utilisateurs. Ce petit décalage temporel impacte nécessairement les crédits infrastructures de l'Enseignement, qui sont réduits à l'ajustement 2018 pour être ré-augmentés à l'initial 2019. En comptant environ deux ans de travaux, les nouveaux établissements devraient toutefois permettre l'accueil des premiers élèves dès la rentrée 2021.

Pour l'Institut Herlin, la demande du permis d'urbanisme a été introduite et la ministre-présidente est donc en attente de la réception de ce dernier. Le marché de travaux sera attribué en 2019. En comptant, là aussi, deux ans de travaux, les nouveaux locaux devraient aussi être disponibles pour la rentrée 2021.

Concernant la rénovation des bâtiments existants, les efforts déjà entamés se poursuivent. Le bâtiment 2 du CERIA est actuellement en rénovation et des modulaires ont été installées pour pouvoir accueillir à titre provisoire les élèves de l'ancien Institut Pierre Paulus. Un souci avec l'entrepreneur de travaux occasionne malheureusement des retards quant à la rénovation de ce bâtiment 2. L'administration prévoit toutefois d'achever le chantier en 2019, en ce compris les travaux d'aménagement. En ce qui concerne le bâtiment 3, les travaux de désamiantage sont prévus pour avril 2019, puis, dans la foulée, des travaux de rénovation seront entamés.

En ce qui concerne le bâtiment 4 (de l'IRMW), divers petits aménagements sont prévus en 2019, ainsi qu'un désamiantage du bâtiment. Au bâtiment 6, les travaux ont commencé et seront terminés en juin 2019. Pour le bâtiment 7, une réfection des façades et des châssis est prévue. Le désamiantage dans les joints des châssis est quasi-terminé.

S'agissant de l'Institut Redouté-Peiffer, les travaux relatifs aux locaux de floriculture débutent. L'administration est en attente du permis d'urbanisme en vue de commencer la rénovation de l'entrée principale. Enfin, Mme Laanan signale que les travaux relatifs à l'installation du système de cogénération sont terminés.

En ce qui concerne le bâtiment de l'Institut Charles Gheude, les travaux relatifs aux espaces extérieurs et à la cour de récréation sont terminés, et le cahier des charges du marché visant à désigner une entreprise de travaux pour le bâtiment B est en cours d'élaboration.

Pour conclure, la ministre-présidente précise que les valeurs universelles et humaines sont enseignées et fait un clin d'œil à la proposition du député David Weytsman qui souhaite que des cours d'empathie soient organisés. Mme Laanan rappelle que des initiatives ont été lancées par l'institut Emile Gryzon afin de venir en aide aux personnes migrantes, via la plateforme citoyenne, en offrant des repas aux personnes qui logent dans le parc Maximilien.

Le 25 octobre, une soirée a été organisée avec l'asbl « made in Brussels Show » dont tous les bénéfices ont été reversés à la plateforme citoyenne. L'empathie est donc, selon la ministre-présidente, pleinement enseignée au sein des établissements scolaires de la Commission communautaire française.

### Discussion générale et examen des tableaux

M. Alain Courtois (MR) revient sur la remarque de la Cour des Comptes qui constate que les budgets de six unités figurant dans l'analyse des comptes nationaux publiée en octobre 2018 n'ont pas été consolidés dans le calcul du solde de financement SEC. Il s'agit de la Société publique d'administration des bâtiments scolaires (SPABS), de l'École supérieure des arts du cirque, de la Haute école Lucia De Brouckère ainsi que des asbl CIFAS, Maison de la francité et CFC-Editions. Il demande à la ministre-présidente qu'elle a été sa réponse à la Cour des comptes.

Mme Fadila Laanan (ministre-présidente en charge de l'Enseignement) rappelle qu'elle a apporté la réponse lors de la commission générale sur le

Budget de la veille. Certaines institutions n'ont pas le profil pour entrer dans le périmètre de consolidation et dans les normes SEC 2010, notamment la Maison de la Francité ou CFC-Editions qui sont des asbl qui ont des budgets en partie doubles.

La Haute école Lucia De Brouckère sera, quant à elle, consolidée l'année prochaine, puisque c'est la seule qui a ce profil ressemblant à celui d'une administration.

Pour conclure le sujet, la ministre-présidente précise que la dette de la SPABS est déjà consolidée dans le budget de la Commission communautaire française.

Mme Véronique Jamoulle (PS) a assisté le matin même à la présentation d'une mise à jour des besoins en place dans l'Enseignement, à Bruxelles et en Wallonie. Les efforts à faire restent immenses, notamment dans l'enseignement secondaire. La députée se réjouit que la Commission communautaire française ait pris sa part de responsabilités en créant de nouvelles places et demande si d'autres projets sont envisagés pour augmenter encore ces places.

La députée souligne encore le soutien apporté à la lutte contre le décrochage des enseignants et demande plus de détails quant aux actions menées dans ce domaine.

Pour conclure, Mme Jamoulle félicite les actions et le soutien apportés dans le cadre du Pacte scolaire.

M. Serge de Patoul (DéFI) demande quelles actions sont menées pour lutter contre le harcèlement scolaire. Le harcèlement peut prendre plusieurs formes, notamment avec les nouvelles technologies. Les choses évoluant vite, les enseignants doivent être formés dans ce domaine. Il insiste également sur la nécessité de l'apprentissage et de la conscientisation de l'enfant face à ce qu'il est en train de faire ainsi que de ceux qui sont témoins de ce comportement. Selon lui, le harcèlement scolaire réclame une attention importante. Le député questionne sur les dispositifs qui seraient mis en place par la Commission communautaire française au sein des écoles afin de mener une politique de prévention et d'éducation. Est-ce que des lieux de débat existent, tant pour les élèves que pour le corps enseignant ? Ainsi qu'une stratégie d'accompagnement?

Plus précisément, M. de Patoul demande le détail de l'AB 29.003.00.20.1211 « honoraires, frais d'études et documentation en matière d'enseignement » qui est créditée de 200.000 euros. Il demande également si ce crédit est utilisé au départ d'une demande des écoles ou d'une initiative de l'administration. Il

demande également si un appel à projets est prévu pour l'année 2019.

Le député demande également des précisions sur l'AB 29.003.00.27.3300 « subventions aux initiatives en lien avec l'enseignement » qui a connu une forte augmentation en 2018 qui est maintenue en 2019. Quelles sont les modalités à effectuer pour pouvoir bénéficier de ce crédit ?

M. Alain Maron (Ecolo) félicite une nouvelle fois la ministre-présidente de la mise en place du « pack scolaire » qui va dans le sens de la gratuité de l'enseignement et qui favorise l'égalité des élèves par rapport au matériel scolaire.

Concernant la nouvelle école prévue sur le site du CERIA, M. Maron constate que l'année 2018 a été mise à profit pour que les études architecturales soient lancées et questionne la ministre-présidente sur l'état d'avancement du projet et du dépôt du permis d'urbanisme.

Le député demande également dans quelle mesure le personnel enseignant et les élèves ont participé à cette mission de définition architecturale, voire peut-être le voisinage. Quel est le calendrier prévu ? Est-ce que l'ouverture est toujours espérée pour la rentrée scolaire 2021-2022 ?

Il souhaite encore de plus amples explications au sujet du décrochage scolaire des élèves, notamment ceux de l'Institut Pierre Paulus. Est-ce que des statistiques existent et est-ce que des mesures, notamment préventives, sont prises afin de lutter efficacement contre ce décrochage, peut-être avec des associations spécialisées dans le domaine?

Mme Fadila Laanan (ministre-présidente en charge de l'Enseignement) répond à M. Maron qu'un travail important a été réalisé par le bureau d'architecture. Le projet vise à mettre en place une école à pédagogie active et doit donc être continuellement adapté en ce sens afin de répondre au mieux aux demandes de cette nouvelle pédagogie. Le projet doit donc être pensé globalement, notamment au niveau de l'aménagement de l'espace qui doit être complètement repensé. Le permis va être déposé sous peu et l'objectif est d'ouvrir l'école en 2020-2021.

Au sujet du décrochage des enseignants, pour la ministre-présidente, la Commission communautaire française est un des pouvoirs organisateurs les plus dynamiques dans la mise en place de mentorat pour les enseignants. L'enseignement de la Commission communautaire française étant très diversifié, il entraîne une série de difficultés au sein du corps enseignants.

Plus de deux tiers des enseignants quittent la profession dans les cinq premières années de leur carrière. La Commission communautaire française essaie, grâce au soutien des enseignants plus âgés, d'accompagner et de conseiller les jeunes enseignants.

Concernant le décrochage scolaire des élèves, il n'existe pas de statistiques précises. Les directions y sont très attentives mais aucune analyse ne permet de tirer des conclusions objectives et particulières. Une procédure existe au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui demande aux écoles de dénoncer les élèves dès qu'ils sont en décrochage afin qu'ils puissent être accompagnés vers les centres PMS ou d'autres structures particulières.

La ministre-présidente estime qu'il serait sans doute bénéfique que ce sujet soit analysé plus précisément, notamment au travers de la création d'outils statistiques. Dans tous les cas, ni l'administration, ni les directions n'ont attiré son attention sur ce sujet.

Rejoignant M. de Patoul, la ministre-présidente affirme que le harcèlement est effectivement un débat important et qui se pose à tous les établissements scolaires. Aucune politique particulière n'existe en la matière. Les équipes pédagogiques et de direction y sont attentives, notamment en participant à des formations spécifiques. Un suivi est effectué de manière individuelle vers les élèves quand le cas se présente mais il n'existe pas de phénomène alarmant ou alarmiste sur le harcèlement scolaire.

Plus spécifiquement, l'AB 29.003.00.20.1211 « honoraires, frais d'études et documentation en matière d'enseignement » finance les études relatives au développement du campus du CERIA, notamment sur toutes les dimensions (piétonnière, écologique, paysagère, ...).

L'AB 29.003.00.22.3300 « initiatives transversales sur le site du CERIA » vise à dynamiser la gestion de l'auditorium Jacques Brel qui est souvent sous-exploité. L'idée de créer une maison de cultures urbaines avait été évoquée, sans recueillir l'enthousiasme des acteurs du milieu urbain pour autant. L'objectif est d'y programmer des activités culturelles, peut-être aussi des fêtes de voisins.

L'AB 29.003.00.27.3300 « subventions aux initiatives en lien avec l'enseignement » est créditée de 400.000 euros. En 2018, des projets comme Promofor ont été subventionnés ainsi qu'un projet de l'ULB soutenu par M. Andréa Réa qui concernait la lutte contre les stéréotypes. Pour conclure, Mme Laanan précise qu'il n'y a pas d'appel à projets sur cette allocation budgétaire.

M. Serge de Patoul (DéFI) revient sur l'AB qui concerne la dynamisation de l'auditorium Jacques Brel en s'étonnant que les projets dont il est question relèvent plus du domaine de la culture que de l'enseignement.

Mission 28 : Infrastructures sportives privées Mission 31 – Programme 2 : Dépenses, bâtiments Centre sportif de la Woluwe Complexe sportif d'Anderlecht Mission 11 – Programme 2 : Sports et jeunesse, activités 1, 2 et 4

### 10. Exposé général de Mme Fadila Laanan, ministre-présidente en charge du Sport

Loin de tout triomphalisme, il faut constater que tous les Bruxellois ne sont pas encore égaux devant l'accès au sport. Tous les quartiers ne sont pas égaux en matière d'offre et d'infrastructures sportives.

C'est ce constat qui guide et encadre la volonté du Gouvernement de permettre à l'ensemble de la population bruxelloise de pratiquer un sport dans les meilleures conditions.

Pour cela, le Gouvernement s'engage à poursuivre en 2019 sa politique sportive autour de quatre axes fondamentaux :

- la promotion du sport; en mettant en avant l'offre sportive bruxelloise et en faisant participer le plus grand nombre;
- le « Sport Senior » et « Sport Santé; en mettant en évidence les bienfaits d'une pratique sportive à tout âge et en organisant un encadrement et une pratique adaptés;
- le Sport et lutte contre l'exclusion sociale; en mettant en place de mécanismes au sein des clubs pour réduire l'obstacle financier à la pratique d'un sport;
- le Sport, éducation et fair-play; en développant des projets éducatifs et en promouvant des valeurs d'éthique sportive, de respect de l'autre et de fairplay au sein des clubs sportifs.

Afin de toucher un autre public « fragilisé », l'appel à projets handisport continue à bénéficier à plusieurs acteurs qui animent des activités sportives régulières à destination d'un public bruxellois moins et/ou nonvalide. Favoriser la pratique de l'handisport fait partie des priorités du Gouvernement francophone bruxellois depuis 2015. C'est également le cas du Sport féminin. Un appel à projets lui est entièrement consacré et réserve 180.000 euros annuellement pour des initiatives variées.

Le Gouvernement francophone bruxellois apporte un soutien inconditionnel au fonctionnement de nombreux clubs de sport et n'hésite pas à mettre en avant des disciplines émergentes et innovantes. Il a, par exemple, été partenaire de l'ADEPS lors de la semaine européenne du sport dans l'organisation d'un événement d'initiations et de démonstrations de « parkour » et de « freerunning ». Des disciplines comme l'ultimate frisbee, le skateboard, le BMX, la trottinette, l'haltérophilie ou encore l'aviron ont trouvé un soutien auprès du Gouvernement.

Enfin, dans le cadre de la compétence en financement des infrastructures sportives privées, les budgets ont progressivement pu être augmentés et davantage de projets d'envergure ont pu être soutenus. En 2018, une enveloppe de 400.000 euros a permis de financer l'aménagement de terrains de padel au Centre sportif de la Woluwe, la rénovation d'un terrain de hockey à Uccle Sport et l'installation d'une bulle de tennis au Tennis Club Uccle Churchill. Ces subsides sont de plus en plus connus des propriétaires d'infrastructures sportives privées et sont dès lors fort sollicités. Une planification des dossiers sur plusieurs années par l'administration permet d'en accepter un maximum.

En 2019, l'accès au sport pour toutes et tous caractérisera encore l'action du Gouvernement francophone bruxellois. Il s'agira donc de renforcer ce rôle évident en matière d'émancipation, de cohésion sociale et de bien-être. Le sport doit s'inviter dans le quotidien des Bruxelloises et des Bruxellois afin de transmettre les valeurs essentielles qu'il véhicule.

En Région bruxelloise, le tissu associatif est extrêmement actif et fourmille d'initiatives en tous genres. L'objectif du Gouvernement en 2019 sera donc de poursuivre l'appui aux acteurs et aux projets sportifs qui animent et améliorent la qualité de vie de tant de personnes.

Dans la même veine, les dispositifs bâtis seront encore plus déployés afin de permettre de mieux atteindre toutes les couches de la société. Comme pour l'ensemble des politiques, en matière de Sport aussi, la ministre-présidente ne souhaite aucun « laissé pour compte ».

### 11. Discussion générale et examen des tableaux

M. Éric Bott (DéFI) demande si des projets sont prévus afin de soutenir la création de nouvelles infrastructures de hockey. Le nombre d'affiliés augmente fortement et la pratique de ce sport en période hivernale se révèle problématique.

Il félicite une nouvelle fois la ministre-présidente pour le soutien qu'elle apporte aux projets de Sport au féminin et insiste sur le fait que toutes les communes sont en demande de financement pour soutenir cette pratique.

Mme Fadila Laanan (ministre-présidente en charge du Sport) précise que les opérateurs privés qui jouissent d'un terrain ou d'une infrastructure appartenant à une commune ne sont pas éligibles aux subsides en infrastructure de la Commission communautaire française. Par contre, ces opérateurs privés sont éligibles aux subsides de la Commission communautaire française pour leur fonctionnement.

Pour la ministre-présidente, l'avantage principal des appels à projets « Sport au féminin » est de toucher des personnes qui ne pratiquent pas l'activité sportive, à moins d'aller les chercher et de les y inciter.

**M. Eric Bott (DéFI)** demande encore des détails sur les AB 11. 002.02c.01.3300 « subventions aux associations » et 11.002.02c.04.3300 qui ont été jume-lée en 2018 et qui ne le sont plus en 2019.

Pour conclure, le député demande à la ministreprésidente si elle dispose des statistiques des clubs bruxellois qui accueillent et encadrent des personnes porteuses de handicap.

Mme Fadila Laanan (ministre-présidente en charge du Sport) répond que cette technique répond à une volonté de transparence concernant le Plan sport. L'AB 02c.05.01.0101 « mise en œuvre du Plan sport » a donc été créée afin d'identifier les crédits spécifiques à ce Plan.

Concernant la fréquentation des clubs par des personnes porteuses de handicap, la ministre-présidente va se renseigner auprès de la Ligue Handisport.

Pour une parfaite information des députés, la liste des associations bénéficiaires des différents crédits sera annexée au rapport (4).

<sup>(4)</sup> Annexes 5, 5bis et 5ter.

Mission 11 – Jeunesse, sports, éducation permanente, audiovisuel et enseignement
Programme 1 : Culture –
Activités 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7
Programme 4 : Éducation permanente, activités socioculturelles
Programme 6 : Activités parascolaires à caractère pédagogique

### 12. Exposé général de Mme Fadila Laanan, ministre-présidente en charge de la Culture

Les personnes éclairées considèrent, à raison, la Culture comme une belle construction, faite d'apports variés, multiséculaires et puisant ses sources tantôt dans les échanges, les brassages, l'art ou encore au coin de la rue, dans la vivacité populaire et le folklore.

Ce sont tous ces éléments qui font que la Culture s'érige en richesse, inestimable, solidement ancrée dans le patrimoine des sociétés et plus largement de l'humanité.

Et si le patrimoine culturel bruxellois est aussi vivace, robuste et incontournable, c'est, notamment, parce qu'il repose sur plusieurs colonnes, fermes et solidement charpentées.

Cette affirmation se trouve vérifiée dans la construction du budget initial 2019, qui confirme, une fois de plus, la priorité que le Gouvernement francophone bruxellois a placé dans cette politique.

Les actions prévues en 2019 viseront donc à améliorer et étoffer l'offre culturelle ainsi qu'à faciliter son accessibilité et ce au profit de tous les Bruxellois. Ces choix devraient donc se vérifier en 2019, notamment via un soutien accru aux opérateurs culturels de proximité. En effet, l'aspect « proximité » est une des spécificités de la Commission communautaire française et il semble donc logique de soutenir les opérateurs bruxellois qui s'investissent dans des projets de « démocratie culturelle », avec le souci permanent de toucher de nouveaux publics.

En outre, la ministre-présidente tient à confirmer le fait qu'une attention particulière sera à nouveau portée en 2019, sur les personnes marginalisées ou fragilisées sur le plan socio-économique.

Par ailleurs, afin d'assurer de manière effective le droit à la culture pour tous et de pérenniser le travail des opérateurs-phare de l'action culturelle en Région de Bruxelles-Capitale, il a été décidé d'augmenter à hauteur de 50.000 euros le budget de l'ensemble des centres culturels bruxellois, actuellement reconnus

par l'ancien et/ou le nouveau décret de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Dès 2019, ce soutien aux centres culturels sera encore renforcé.

Par ailleurs, dans la ligne des choix visant à améliorer la « gouvernance » posés les années précédentes, Mme Laanan a veillé à réserver d'importantes parties du budget culture pour différents appels à projets.

Ce mécanisme encadré par des jurys indépendants a permis l'émergence de nombreux projets renforçant le dialogue interculturel et la cohésion sociale. En effet, souhaitant, d'une part, rendre transparente la procédure d'octroi de subsides et, d'autre part, produire des effets positifs à long terme sur l'action culturelle bruxelloise mais surtout sur la qualité du vivre ensemble de l'ensemble des Bruxellois, plus d'un million et demi d'euros de projets culturels ont été ainsi investis par la Commission communautaire française.

L'appel actuellement en cours est doté d'un montant de 400.000 euros; les projets débuteront en 2019. L'objectif est d'encourager la rencontre et le brassage culturels, dans une optique d'ouverture, de partage et de déconstruction des préjugés à caractère culturel.

Toujours dans la ligne des choix visant à améliorer la « gouvernance » au sein de la Commission communautaire française, la ministre-présidente continuera cette année encore à faire adopter par le Gouvernement, des conventions visant à sécuriser, à pérenniser et mieux encadrer les opérateurs emblématiques de notre politique.

Il s'agit plus précisément des acteurs dont le travail s'inscrit pleinement dans les objectifs du Plan culturel pour Bruxelles.

Plusieurs conventions pluriannuelles sont rentrées en vigueur cette année, telles que le Festival Cinémamed, le Théâtre de la place des Martyrs, Pass à l'Act, l'ISELP, le Musée Juif de Belgique, la coordination des centres culturels Bruxellois et la compagnie des Nouveaux disparus.

2019 ne sera pas en reste puisque de nouvelles conventions en faveur d'autres opérateurs entreront en vigueur, comme par exemple : la Maison de la Francité, le Cifas, le Brocoli Théâtre, le Musée Arts et Marges, Cinédit, Francofaune, le GSARA, la fête des Solidarités, Classissimo ...

C'est également avec beaucoup d'enthousiasme que le Gouvernement cherche à renforcer la transversalité au sein de ses compétences. Cette recherche de transversalité s'inscrit dans la volonté d'améliorer la gouvernance mais aussi de fédérer toute action qui renforce le poids et la cohérence de notre politique en faveur des Bruxellois.

Ainsi en collaboration avec la ministre de la Santé, la ministre-présidente a initié de soutenir des projets d'art-thérapie et en quelques années, les moyens octroyés aux projets d'art-thérapie ont augmentés de manière significative.

Concernant le label d'utilité publique; par an, deux spectacles théâtraux sont sélectionnés par un jury indépendant en vue de leur pertinence éducative et pédagogique; chacun des lauréats reçoit un montant de 30.000 euros. C'est aussi l'occasion de mettre à l'honneur la créativité des compagnies et des acteurs.

En matière de soutien aux jeunes talents, la ministre-présidente a choisi de renforcer encore le soutien aux jeunes auteurs de Bande Dessinée via notamment le Prix Raymond Leblanc. Prix qui est maintenant intégré dans la remise des prix Atomium organisé par Visit.Brussels. Le Prix Raymond Leblanc reste, même au sein de cette multitude de prix, un des prix les mieux dotés et l'un des plus prestigieux.

La politique culturelle de la Commission communautaire française ne se limite pas aux publics : elle vise aussi un soutien à la jeune création et aux talents émergents, ainsi qu'aux associations qui les encadrent. Ainsi, afin de renforcer la capacité de financer la promotion de l'engagement de jeunes comédiens au sein des compagnies théâtrales bruxelloises, trois règlements Théâtre ont été adaptés afin d'en décupler les effets.

Depuis le début de la législature, les moyens qui y sont consacrés ont ainsi été doublés, passant en 2015 de 118.000 euros à 250.000 euros en 2019.

Il a également été entrepris de tracer les futurs contours d'une Maison des Cultures africaines. En effet, les cultures africaines, ou celles des diasporas africaines présentes à Bruxelles, sont très riches et souvent trop peu connues du grand public. Ainsi, Mme Laanan a décidé de mettre en place une large plate-forme de concertation; cette concertation a débuté par une étude de faisabilité confiée au CBAI et ensuite par la rédaction de la Charte fondatrice confiée cette fois au CEDEM (Ulg).

Elle souhaite prendre le temps de la réflexion afin que ce projet réponde parfaitement à l'objectif recherché. La ministre-présidente refuse d'accoucher d'une coquille vide ou que la communauté africaine de Bruxelles se sente instrumentalisée par notre initiative. Cette dernière doit être porteuse et actrice du projet.

En ce qui concerne le secteur audiovisuel, la ministre-présidente compte poursuivre le soutien à la diffusion et à la promotion audiovisuelles, dans le respect de la diversité des genres et des publics.

En 2019, les efforts seront maintenus pour apporter toute l'aide possible aux associations compétentes en matière de promotion et de diffusion sur Bruxelles, par le biais de l'organisation de festivals, de ciné-clubs, de formations audiovisuelles ou d'éducation à l'image en milieu scolaire.

Des nombreux festivals dont la notoriété ne cesse d'augmenter et dont la renommée de certains est aujourd'hui internationale, bénéficient également d'une aide financière comme le Brussels International Film Fantastic & Fantaisy (BIFFF), Anima, le Brussels Short Film Festival, etc.

Le Gouvernement francophone entend faire de Bruxelles une véritable capitale des médias. Concrètement, il s'agit de la mise en œuvre du projet de relocalisation de BX1 dans le Mediapark. À cet effet, un montant de 3 millions d'euros a déjà été accordé et le Gouvernement suit de près l'évolution des besoins du secteur qui permettront d'atteindre l'objectif d'excellence en la matière.

Toujours dans l'optique de soutien au rayonnement multi-média de la culture francophone, une subvention supplémentaire de 250.000 euros a été octroyée à BX1 pour le lancement d'une web radio.

Il s'agit de pouvoir diffuser des contenus audio pour, in fine, accompagner ses auditeurs tout au long de la journée et de la nuit, partout et en permanence sur les supports fixes et mobiles.

Toujours dans la même perspective, l'établissement d'un nouveau contrat de gestion entre la Commission communautaire française et BX1 pour la période 2019-2024 constituera une réforme assez profonde et innovante du contrat précédent. Celuici balise non seulement le champ d'application des missions de Bx1, mais répond également à notre demande d'assurer plus de visibilité et de promotion de notre la Commission communautaire française et aux organismes culturels qu'elle soutient.

Soutenir la littérature, promouvoir la lecture auprès du grand public et notamment des jeunes a toujours eu une place centrale dans la politique culturelle de la Commission communautaire française.

C'est pourquoi une aide particulière est accordée aux diverses manifestations ou associations actives dans la promotion du livre, de la littérature et de la langue française dont : la Maison du Conte, Mots et Merveilles, Maelstrom, Marguerite Yourcenar, etc.

113 (2018-2019) n° 8 114 (2018-2019) n° 8

Par ailleurs, 34 ludothèques et autres associations ludiques sont soutenues dans le cadre de l'adoption du nouveau règlement en 2017.

À ce propos, Mme Laanan rappelle que le secteur des ludothèques de la Commission communautaire française est une spécificité bruxelloise dont il faut être fier. Il s'agit en effet de lieux uniques d'animations ludiques et socio-éducatives destinés à tous les publics, de tout âge.

Enfin, en tant qu'organisme « ressource » à l'égard du tissu associatif bruxellois et des professionnels du jeu, le secteur ludothèque mettra en place un plan de communication globale qui permettra de valoriser et de renforcer le travail de sensibilisation à l'intérêt éducatif, social et culturel du jeu.

### 13. Discussion générale et examen des tableaux

M. Hamza Fassi Fihri (cdH) constate que le budget présenté reste au même niveau que l'année précédente malgré une légère diminution. Il rappelle les aspects positifs que représentent l'accès à la culture, le soutien à la création et à la jeune création, le soutien et la pérennisation des opérateurs ou le soutien aux porteurs de projets.

Le député questionne la ministre-présidente sur les arts du cirque qui connaissent une légère baisse malgré la volonté politique manifestée depuis plusieurs années de soutenir ce secteur. Il souhaite également avoir plus de justifications quant à la diminution des moyens consacrés au Plan culturel à l'ajusté 2018 et une mise à niveau à l'initial 2019 ainsi que sur la diminution des budgets consacrés aux Maisons des cultures.

M. Fassi-Fihri revient ensuite sur la médiation culturelle qui se retrouve notamment dans le Plan culture. Selon lui, cette médiation permet le développement d'une logique de demande et de droits culturels. Afin de garantir le droit à la culture de toutes et tous, il est primordial que des médiateurs culturels soient le relais entre ce qui se fait dans les lieux de culture et les citoyens bruxellois.

Le député interroge donc la ministre-présidente sur les moyens mis en œuvre pour renforcer les centres culturels bruxellois dans cette mission spécifique.

M. Fassi-Fihri souhaiterait également avoir des précisions quant au calendrier et à la méthode relative à l'élaboration du nouveau contrat de gestion de BX1.

Concernant le projet de web radio, tout en le soutenant, le député aimerait savoir comment ce projet s'inscrit dans l'évolution générale de l'industrie des médias. Ce nouveau média pose la question de l'outil « BX1 » en tant que tel. Il se pourrait que, à l'avenir, ce soit la web radio qui devienne la porte d'entrée de la consommation audiovisuelle de la chaîne régionale. Quel est l'objectif de la ministre-présidente pour ce nouvel outil ?

Le député soutient encore le projet de création d'une Maison des cultures africaines. Il rejoint la ministre-présidente quant à la vigilance dont il faudra faire preuve afin d'éviter toute instrumentalisation. Il souhaite que le développement de ce projet soit inclusif afin que l'ensemble des communautés et des courants intra-communautaires puissent être représentés dans cette réflexion. Le député aimerait connaître la méthode et le calendrier afférents à ce projet.

M. Fassi-Fihri constate que certaines allocations relatives aux subsides aux associations augmentent. Il souhaiterait savoir si une réflexion existe sur le développement d'un recours aux appels à projets, au moins pour des parties conséquentes de l'enveloppe budgétaire.

Concernant les ludothèques, le député relaye un soutien de la Région pour le développement des jeux vidéo et demande si les ludothèques sont en relation avec ce secteur économique.

Pour conclure sur le projet de label d'utilité publique, M. Fassi-Fihri reste sceptique sur ce label délivré par une autorité publique. Il préférerait qu'une autre formule soit trouvée afin de créer plus de distance entre l'autorité politique et ce que l'on peut estimer bon ou pas pour les citoyens et l'intérêt général.

Mme Fadila Laanan (ministre-présidente en charge de la Culture) précise que ce n'est pas le pouvoir politique qui octroie le label mais un jury composé de personnes issues du secteur culturel et de l'enseignement.

De nombreux dossiers sont déposés et plusieurs sont rejetés parce qu'ils ne rentrent pas dans les critères fixés par le jury indépendant.

**M.** Julien Uyttendaele (PS) se réjouit du maintien budgétaire de la politique culturelle pour 2019. Pour le groupe PS, la culture représente un outil d'émancipation et de cohésion sociale.

L'éducation à la culture voit ses moyens augmenter de plus de 60.000 euros. Cette augmentation, saluée par le député, permettra de développer une plateforme internet destinée aux promoteurs culturels, aux écoles et aux éducateurs en vue de développer l'éducation culturelle des enfants.

En tant que Saint-Gillois, M. Uyttendaele regrette la disparition de la fresque murale et demande à la ministre-présidente quels sont les moyens spécifiques dédiés au Street art et, plus particulièrement, aux fresques murales ? Toujours sur ce sujet, il demande comment la Commission communautaire française appréhende cette liberté qui doit être laissée au Street art, tout en les soutenant mais sans écorcher leur liberté de création ?

Concernant le Plan culturel, **M. Alain Maron** (Ecolo) demande des précisions quant au soutien apporté à l'art thérapie, à la promotion « santé-culture » et plus généralement l'articulation entre la culture et la santé. Il questionne sur les raisons d'un financement au travers des budgets culturels qui sont déjà très faibles plutôt que au travers des budgets de la santé.

Il demande également ce que représente la cartographie subjective et souhaiterait savoir si ces demandes de soutien proviennent des acteurs du secteur et quels sont leurs liens avec le Plan culturel.

Le député rejoint les questions de M. Fassi-Fihri concernant BX1 et son évolution. Il demande plus de précisions quant à l'affectation des 250.000 euros dédiés au développement d'une web radio. Des personnes vont-elles être engagées pour ce projet ? Quand va-t-il débuter ? Qu'est ce qui va être émis ? Quel type d'information ?

Plus globalement, M. Maron rappelle que BX1 est déjà active en télé et en ligne, via son site internet, où une offre rédactionnelle est proposée. Il se questionne sur la stratégie développée et se demande si cette web radio n'a pas la volonté de pallier le manque d'une radio bruxelloise de la RTBF. Ce projet est donc potentiellement concurrentiel avec un projet qui pourrait être développé par la RTBF. Il regrette le manque de coopération entre ces deux organes publics.

Concernant le nouveau contrat de gestion, le député s'étonne que celui-ci ne soit pas encore finalisé.

Il revient encore sur les difficultés actuelles de la presse écrite qui doit, elle aussi, réussir son virage numérique et constate que les moyens publics qui sont ainsi dégagés viennent concurrencer ces organes de presse traditionnels qui sont contraints de rendre leur information payante. Il pose donc la question de la volonté de la ministre-présidente en termes d'évolution du paysage médiatique et de l'information francophone.

Par rapport à la Maison des cultures urbaines, M. Maron demande ce que la disparition de celle-ci aura comme impact budgétaire sur les Maisons des cultures.

Pour conclure sur la Maison des cultures africaines, le député se questionne sur le risque que, à terme, les opérateurs concluent que les cultures africaines existent partout et ne doivent pas être regroupées en un seul lieu, à l'instar de ce qui s'est passé avec la Maison des cultures urbaines.

M. Serge de Patoul (DéFI) rappelle l'importance du rayonnement de la culture francophone en Région bruxelloise. Ce développement constitue un élément essentiel pour la Région, pour la cohésion social, pour la création d'emplois et pour l'économie.

Le député aborde la remarque de la Cour des comptes qui souligne que les crédits d'engagement destinés à la subvention à l'opérateur BX1 (qui passe de 630.000 euros à 3.600.000 euros) visent à supporter, en 2018, l'intégralité de la dotation de base intégrée relative à l'année 2019 et un subside complémentaire de 250.000 euros pour le lancement d'une web radio. Le crédit de liquidation comprend, quant à lui, le solde des subventions de 2017 et la première tranche des subventions de l'année 2019, qui sont dès lors surestimés d'un montant de 90.000 euros. Par conséquent la Cour des comptes réitère sa remarque relative au manque de transparence de ce crédit budgétaire qui couvre des dépenses réparties sur trois exercices, ce qui contrevient au principe d'annualité budgétaire ainsi qu'aux dispositions du décret du 24 avril 2014. Il aimerait savoir ce que la ministre-présidente y répond.

Le député souhaite avoir plus de précisions quant au soutien du Gouvernement aux projets d'art thérapie.

Au sujet de la relocalisation de BX1, M. de Patoul souligne l'importance que Bruxelles devienne une capitale des médias et demande à la ministre-présidente quelles mesures prises dans le cadre de ce projet, peuvent contribuer au rayonnement de Bruxelles comme capitale des médias.

Pour conclure, le député rappelle le soutien apporté aux cafés-théâtres en 2018 et félicite la volonté de soutenir cette culture mixte et populaire. Il souhaite que l'utilisation de ce crédit en 2018 soit annexée au rapport (5). Il demande si une mesure d'impact a pu être constatée, sur les cafés-théâtres, sur le développement ou la prise d'initiatives nouvelles. Quelles sont les intentions de la ministre-présidente pour 2019 ?

<sup>(5)</sup> Annexe 6.

M. Éric Bott (DéFI) rappelle qu'il existe de nombreuses écoles supérieures de communication à Bruxelles et que les radios constituent un bon moyen de s'exprimer et d'apprendre à s'exprimer pour les étudiants. Il demande si un soutien est prévu pour soutenir d'autres projets radios à Bruxelles.

Concernant les ludothèques, M. Bott informe que la ludothèque de Woluwe Saint-Lambert contient un espace pour les jeux vidéo mais que celui-ci n'est pas mélangé avec les autres jeux, afin de permettre un meilleur échange entre les participants.

Pour **M. Alain Courtois (MR)**, le budget proposé est acceptable pour tout le monde, tenant compte des budgets disponibles. Toutes les disciplines culturelles à Bruxelles sont soutenues.

Il demande dans quelle mesure les nouveaux jeux et l'e-sport sont intégrés dans la réflexion de développement des ludothèques.

Mme Fadila Laanan (ministre-présidente en charge de la Culture) réaffirme que BX1 est un opérateur de média régional qui est soutenu par la Commission communautaire française. Il n'appartient par contre pas à cette dernière de soutenir financièrement la RTBF ou une de ses radios, celle-ci dépendant de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

BX1 ne se limite pas à faire de la télévision traditionnelle, elle diversifie également sa présence sur les nouveaux médias, internet ou les réseaux sociaux. La transition de BX1 vers la transition numérique est soutenue par le Gouvernement francophone bruxellois. Comme expliqué précédemment, trois millions d'euros supplémentaires vont être investis pour le redéploiement et l'intégration de la chaîne sur le site de Médiapark afin que sa présence soit assurée au sein de ce nouveau pôle médias.

Ces trois millions sont entièrement supportés par les budgets culturels de la Commission communautaire française afin que les synergies et les économies d'échelle puissent être encouragées.

La demande de création d'une web radio a été émise par la chaîne et ensuite soutenue par la ministre-présidente à hauteur de 250.000 euros. Ce projet sera axé sur l'information avec un volet ouvert sur la vie culturelle, festive, associative et sociale, une programmation musicale résolument locale. Il s'inscrit dans une collaboration étroite avec les télévisions locales de Wallonie.

Selon Mme Laanan, cette nouvelle web radio ne sera pas concurrente mais plutôt complémentaire aux radios de la RTBF. Elle ne souhaite pas entrer dans le débat lancé par M. Maron au sujet d'une potentielle concurrence de BX1 vis-à-vis des éditeurs de presse écrite. Elle est consciente de l'aspect concurrentiel du monde et estime que chacun doit y trouver un espace d'existence.

Pour Mme Laanan, il est nécessaire de continuer à accompagner l'opérateur régional et de le suivre afin qu'il puisse effectuer une transition numérique efficace.

Le contrat de gestion est actuellement à l'étude au sein du service juridique. Il devrait ensuite être déposé au Gouvernement afin d'entrer en application en 2019. Le contrat de gestion a été négocié entre le Gouvernement et BX1 afin que celle-ci puisse assumer des missions de service public fortes en échange de sa subvention.

À M. de Patoul, la ministre-présidente répond qu'elle a détaillé le processus de la « turbine » au cours de la commission Budget, Affaires générales de la veille. Ce mécanisme déroge effectivement au principe d'annualité du budget mais il est également réalisé par la plupart des entités et permet de dégager des moyens et d'anticiper certains paiements. Elle souligne que cette technique est transparente et utilisée depuis deux années.

Au sujet de l'art thérapie, Mme Laanan ne partage pas l'analyse de M. Maron suivant laquelle ces budgets devraient dépendre de la Santé et pas de la Culture et soutient l'existence d'une réelle transversalité entre ces deux secteurs. Les deux budgets, Culture et Santé, alimentent cette enveloppe. En 2018, 86.000 euros étaient supportés par le budget Culture et 139.000 euros par le budget Santé.

La liste des activités et des opérateurs d'art thérapie sera annexée au présent rapport (6). Ils concernent notamment Fable ronde, Lapis Lazuli, Piconte, empathi-clown qui se rend dans les hôpitaux, etc.

Concernant le projet de la Maison des cultures africaines, Mme Laanan rappelle sa volonté de ne pas instrumentaliser quelque communauté que ce soit. L'objectif est d'offrir une visibilité et une scène accessible aux artistes africains dans un espace permanent.

Elle fait le parallèle avec l'Espace Magh qui a poursuivi le même objectif de visibilité pour les artistes originaires de la communauté maghrébine. Ce projet a pu être réalisé grâce au soutien de la Ville et du CPAS de Bruxelles, du pouvoir fédéral et de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

<sup>(6)</sup> Annexe 7.

Cette logique n'empêche pas que tous les lieux culturels puissent s'ouvrir à la culture subsaharienne. La Commission communautaire française doit pouvoir répondre à ce type demande mais doit le faire avec beaucoup de précautions.

La Commission communautaire française va donc financer le fonctionnement d'une structure indépendante. La charte rédigée par Marco Martinello permet d'installer une association indépendante de toute relation politique ou administrative mais qui sera liée par un cahier de charges. Une solution est actuellement recherchée afin que la Région puisse mettre un bâtiment à disposition de l'association et que la Commission communautaire française finance son fonctionnement.

Pour conclure sur le sujet, la ministre-présidente insiste sur le fait que le projet ne doit pas être vu comme un repli sur soi mais comme une fenêtre de visibilité.

Concernant la diminution du budget des arts du cirque, la ministre-présidente précise que le budget a été revu en fonction des demandes existantes.

À M. Fassi-Fihri, Mme Laanan exprime que, selon elle, la médiation culturelle doit être transversale à tous les projets culturels et n'est pas demandeuse à avoir des budgets spécifiques à la médiation culturelle. Chaque opérateur devrait être capable de travailler à la médiation qu'il a vis-à-vis de son public. Par ailleurs, l'administration accompagne réellement tous les porteurs de projets et veille à analyser ce type de médiation à l'égard des publics et plus précisément dans certaines disciplines.

À M. Maron, la ministre-présidente explique que la cartographie subjective est un projet réalisé par le CIFAS qui consiste à demander aux citoyens (allocataires sociaux ou publics fragilisés) de décrire culturellement le territoire de leur commune. Ils expriment ainsi leur point de vue personnel à l'égard de ce qui se situe sur leur territoire communal. Par exemple en considérant que le commissariat de police est central dans leur vision géographique, ou la bibliothèque du quartier qui sera mise en évidence.

Cette cartographie subjective offre au citoyen la faculté de dessiner et de penser à tout ce qui se situe dans son environnement et offre un lieu de dialogue très riche.

Concernant les subventions aux associations, le montant initial de 2019 est resté identique à 2018 même si une redistribution a été effectuée à l'ajustement afin de coller au mieux aux réalités des demandes émises.

La liste des bénéficiaires de l'allocation budgétaire consacrée aux arts du cirque sera transmise en annexe du rapport (7).

Les subventions dans le cadre du Plan culture ont été évaluées au même montant qu'à l'initial 2018. Cette allocation soutient un certain nombre de projets comme le label d'utilité publique. À ce sujet, la ministre-présidente répond à M. Fassi-Fihri que ce label a été créé à l'occasion du spectacle « Un homme debout » et a permis de soutenir le théâtre de l'Ancre de Charleroi. Ce premier label avait effectivement été octroyé par Mme Laanan lorsqu'elle était ministre de la Culture en Fédération Wallonie-Bruxelles afin de permettre au spectacle de transmettre une parole importante pour les jeunes, dans une vocation pédagogique.

Actuellement, l'objectif poursuivi par ce label est de mieux soutenir certains spectacles pour permettre une diffusion à l'égard des publics scolaires et dans des lieux culturels importants. Ce label permet d'octroyer des moyens complémentaires à des opérateurs afin de diffuser des spectacles qui susciteront le débat et la réflexion des étudiants.

Le label est octroyé par un jury composé de personnes issues du secteur de l'enseignement et de la culture. Le Gouvernement ne fait qu'approuver l'avis du jury.

Concernant les Maisons des cultures, deux allocations budgétaires soutiennent ces opérateurs phrases; celles de Molenbeek et de Saint-Gilles le sont par l'AB 43.20 « opérateurs publics ». Des moyens supplémentaires ont d'ailleurs été octroyés afin de renforcer l'offre culturelle de ces opérateurs, au bénéfice des associations locales.

Les Maisons des cultures qui dépendent du secteur privé relèvent de l'AB 33.00 qui concerne la Maison des cultures de Forest, ainsi que l'asbl des Nouveaux disparus. Cette AB soutient également les projets de Street art qui se développent partout dans la ville et qui ne sont pas raccrochés à un lieu précis.

À ce sujet, la ministre-présidente rappelle qu'elle a soutenu la fresque murale de Saint-Gilles, comme elle le fait avec les autres types d'arts urbains.

La ministre-présidente rappelle que le soutien aux cafés-théâtres est poursuivi et que le mois de novembre est spécialement dédié à ceux-ci. Un pass de 20 euros donne accès à 17 spectacles.

<sup>(7)</sup> Annexe 8.

113 (2018-2019) n° 8 114 (2018-2019) n° 8

Concernant les ludothèques, Mme Laanan ne souhaite pas rentrer dans le débat de savoir si les ludothèques doivent élargir leur offre à l'e-sport ou pas. Le principal étant que les ludothèques essaient d'être des acteurs phares dans le principe que le jeu doit être un vecteur de cohésion, de partage et de solidarité, quel que soit le support.

À M. Bott, la ministre-présidente répond que toutes les demandes de soutien pour des nouvelles radios web sont examinées par l'administration.

M. Serge de Patoul (DéFI) souhaite avoir des précisions sur deux allocations budgétaires précises, à savoir l'AB 11.001.02b.04.3300 « subventions allouées dans le cadre des règlements relatifs aux secteurs de la danse et du théâtre » qui connait une augmentation de 46.000 euros et l'AB 11.001.02b.05.3300 « soutien aux initiatives de création théâtrales en lien avec les CPAS » qui voit son crédit annulé.

Mme Fadila Laanan (ministre-présidente en charge de la Culture) répond que la première allocation concerne la mise en œuvre des nouveaux règlements qui instaure de nouveaux plafonds d'intervention.

Le montant de la deuxième AB, concernant les projets théâtraux en lien avec les CPAS a été annulé vu le peu d'enthousiasme que ce projet a rencontré et vu que la Commission communautaire française ne peut pas financer des institutions de type bicommunautaire, comme les CPAS.

#### 14. Avis

La commission a émis un avis favorable en ce qui concerne les missions relatives aux compétences propres de la ministre-présidente Fadila Laanan, au sein de la présente commission, dans les projets de décret et de règlement ajustant le budget général des dépenses de l'année budgétaire 2018, d'une part, et contenant le budget général des dépenses de l'année budgétaire 2019, d'autre part.

Cet avis a été adopté par 7 voix pour, une voix contre et une abstention.

#### Mission 26: Formation professionnelle

#### 15. Exposé général de M. Didier Gosuin, ministre en charge de la Formation professionnelle

L'objectif premier de la législature était de développer l'offre de formation professionnelle pour mieux répondre aux besoins des Bruxellois et des entreprises. Cet objectif a été structuré, décliné quantitativement et qualitativement et renforcé par le Plan Formation 2020 dans le cadre de la Stratégie 2025.

Entre 2014 et 2017, le nombre total de personnes inscrites en formation professionnelle ou en validation des compétences auprès des opérateurs publics et subventionnés francophones (OISP, CDR ...), ainsi qu'en formation en entreprises, est passé de 23.248 en 2014 à 27.211 en 2017, soit une augmentation de 3.963 personnes en formation côté francophone (+ 17 %). Cette augmentation comprend 1.734 chercheurs d'emploi supplémentaires, soit 17.821 en 2017 (+ 10,8 %).

L'ajustement budgétaire 2018 et le budget initial 2019 confirment la priorité donnée, depuis le début de la législature, à cet objectif du Gouvernement francophone bruxellois d'amélioration structurelle de la qualification des Bruxellois pour l'emploi.

La qualification est une clé dans un contexte de vacance d'emploi, voire de pénurie de main-d'œuvre, et plus généralement de difficultés de recrutement des entreprises. Pour rappel, la Belgique détenait toujours, au deuxième trimestre de cette année, le taux d'emplois vacants le plus important de la zone euro, à 3,5 %, alors que la moyenne de la zone s'est établie à 2,1 %. La formation professionnelle est un des leviers décisifs pour à la fois répondre aux problèmes de recrutement des entreprises dans une économie en mutation et permettre l'intégration professionnelle des chercheurs d'emploi bruxellois.

Depuis le début de la législature, la formation a ainsi contribué à la baisse du taux de chômage global. C'est un des résultats dont le ministre se félicite : ce taux ne cesse de diminuer depuis 46 mois. Il s'élevait à 16,3 % en août dernier (contre 21 % en 2014). Pour retrouver un taux aussi bas, il faut remonter jusqu'en 1992. En quatre ans – depuis 2014; le taux de chômage a baissé de 18,2 %, soit – 20.339 personnes.

Il y a aujourd'hui plus de Bruxelloises et de Bruxellois bénéficiaires des actions de qualification, et à l'avenir, il sera encore plus nécessaire de mieux les outiller.

Dans un contexte budgétaire extrêmement serré, plus difficile que l'an passé encore, la Commission communautaire française a néanmoins réussi à renforcer à l'ajustement 2018 son financement de la formation professionnelle de 151.000 euros en crédits de liquidation. L'augmentation du budget initial 2019 de l'ensemble de la Mission 26 est quant à elle de 2.173.000 euros, par rapport à 2018 pour se porter au total à 67.002.000 euros.

Le budget ajusté 2018 comme le budget initial 2019 de la Commission communautaire française sont orientés en priorité vers la mise en œuvre du Plan formation 2020.

Les trois programmes de la Mission 26 bénéficient de cette progression dans les moyens budgétaires, tout en soulignant que ces programmes bénéficient par ailleurs de l'appui des financements du Fonds social européen (FSE) et le soutien de la Région de Bruxelles-Capitale au travers de la commande de formation et des financements spécifiques de la Stratégie 2025.

#### Programme 1 : Priorité à l'amélioration continue de la qualité de la formation, à l'insertion socioprofessionnelle et à la validation des compétences

À l'ajustement 2018, une partie des moyens du programme 1 est réorientée en faveur de la validation des compétences et de la formation en alternance. Ainsi 48.000 euros sont transférés en Mission 21 afin de pourvoir au financement d'un collaborateur du SFPME mis à disposition du Consortium de validation des compétences.

Au budget 2019, ce programme 1 reprenant les budgets de support à la politique générale, aux OISP et à la validation des compétences progresse de 41.000 euros.

Vu le succès du dispositif de « Fonds d'impulsion » en validation des compétences mis en place fin 2017, son financement est pérennisé dès 2019. En effet, le nombre de titres de compétences délivrés sur les seuls 6 premiers mois 2018 dans les centres bruxellois (1.354 titres sur les 6 premiers mois de 2018) atteint déjà presque le nombre de titres délivrés sur toute l'année 2017 (1.442 sur les 12 mois de 2017).

Ces excellents résultats démontrent que la validation est une des solutions qui peut rencontrer les besoins de certains de ces chercheurs d'emploi qualifiés mais sans certification. Ces personnes possèdent déjà des compétences, sans qu'elles soient reconnues officiellement. La validation des compétences constitue un des outils permettant de rencontrer ce problème. En 2019, le nouvel accord de coopération francophone « validation des compétences » qui sera soumis à l'examen de la commission et la poursuite de la création de coupoles (à l'instar de celle mise en place dans le tertiaire par Bruxelles Formation et l'Enseignement de promotion sociale), vont venir structurer et soutenir ce développement.

Par ailleurs, le financement des équipes de base et des formateurs des OISP progresse de 87.000 euros.

Complémentairement à ce socle financier renforcé, les appels à partenariats généraux ouverts aux OISP et les appels à projets ciblés (notamment dans le cadre du FSE, de la Garantie Jeunes, et de mesures spécifiques du Plan Formation 2020 comme le soutien à l'alphabétisation, au français langue étrangère ou à l'accompagnement vers la validation des compétences) seront prolongés et renforcés.

### Programme 2 : Poursuite du refinancement de la formation des classes moyennes

Le contrat de gestion qui a été conclu entre l'EFP, le SFPME et le Collège de la Commission communautaire française fin 2017 est venu renforcer et préciser les objectifs de développement tant qualitatif que quantitatif de la formation en alternance, priorité du Plan formation 2020.

En parallèle, les deux nouvelles réformes qui sont venues appuyer l'alternance en Région bruxelloise en 2018 entreront en rythme de croisière et viendront démultiplier les effets des réformes du début de législature :

- la réforme du système d'incitants; L'entreprise engagée dans l'alternance peut désormais bénéficier d'une seule prime simplifiée de 1.750 euros par tuteur;
- la création d'une cellule de consultants alternance au sein du service entreprise d'Actiris qui effectue un travail d'information et de prospection de place de stage au sein des grandes entreprises bruxelloise.

L'ajustement 2018 permet une augmentation complémentaire de 122.000 euros du programme 2. Le budget de l'EFP se voit crédité de subventions complémentaires de 243.000 euros. Notons aussi qu'à l'ajustement, une campagne de communication mettant en avant la formation en alternance est lancée par l'EFP qui bénéficie pour ce faire d'une augmentation de crédits de 75.000 euros réorientés depuis les subsides facultatifs du programme 1.

En 2019, le budget du programme 2 qui est venu depuis 2014 soutenir le refinancement de la formation PME depuis 2014 est maintenu. Parallèlement, les budgets régionaux consacrés à la Stratégie 2025 et aux équipements continueront, comme en 2018, à venir soutenir ces moyens. Dans ce cadre nous poursuivons, notre programme de remise en ordre cohérente du secteur de la formation professionnelle par une mesure d'encouragement des chercheurs d'emploi à suivre des formations PME en alternance.

113 (2018-2019) n° 8 114 (2018-2019) n° 8

500.000 euros seront dégagés via Actiris pour rendre gratuite l'inscription des chercheurs d'emploi à l'EFP. Cette barrière financière à la formation PME était d'autant plus inéquitable que la gratuité de la formation pour les chercheurs d'emploi est assurée pour l'ensemble des autres opérateurs. Cette première en Belgique constitue un signal fort de soutien à la qualification des chercheurs d'emploi, à l'équité et au secteur des PME, comme prévu dans le Plan Formation 2020.

### Programme 3 : Poursuite de la mise en œuvre du Plan Formation 2020 par Bruxelles Formation

En 2019, les 44 mesures prévues dans le Plan Formation 2020 continueront de déployer leurs effets, comme l'indiquent déjà les données reprises ci-dessus. Un premier bilan a été réalisé sur les avancées déjà engrangées grâce au Plan Formation 2020. Fin 2017, 39 mesures sur 44 étaient réalisées ou en cours.

Dans sa mission de régie renouvelée par son contrat de gestion 2017-2022, Bruxelles Formation mettra en œuvre le cadre commun de programmation afin de renforcer la cohérence et la pertinence des offres de formation en région bruxelloise. Bruxelles Formation s'appuie pour ce faire sur le SFPME, sur le nouvel Observatoire de l'emploi et de la formation et sur les travaux du bassin Enseignement Formation Emploi.

Comment cela se traduit-il sur un plan budgétaire?

- À l'ajustement 2018, les crédits de l'OIP ont été adaptés à la hausse (+ 173.000 euros) compte tenu notamment de l'indexation et des charges qui lui incombent.
- En 2019, les subventions de la Commission communautaire française vers Bruxelles Formation bénéficient d'une augmentation de 2.126.000 euros, pour être portés au total à 45.924.000 euros.

Cette nouvelle progression 2019 est destinée à assurer la couverture des frais de personnel inéluctables (comme l'indexation des salaires) et à dégager les moyens nécessaires pour rencontrer les objectifs repris dans le projet de Plan de développement annuel de Bruxelles Formation qui sont prioritaires dans le cadre du Plan Formation 2020.

Ces priorités, soutenues par l'ensemble des sources de financement de Bruxelles formation, se traduiront par l'engagement de ressources humaines nécessaires :

- au déploiement de l'offre de formation et de stage en entreprises visant à travers l'objectif de 1.600 nouvelles formations professionnelles individuelles en entreprises (FPIE) en 2019 à mieux répondre aux vacances d'emploi;
- 2. au développement de l'offre de formation à distance (EPNF);
- à la validation des compétences l'accompagnement des parcours en amont et en aval de la validation de compétences (notamment par des modules courts de formation);
- au renforcement qualitatif et quantitatif des offres de formation des opérateurs conventionnés (dont les OISP et l'Enseignement de promotion sociale);
- à la structuration du nouveau service chargé de la mise en œuvre de la mission de Régie tel que prévue dans le Contrat de gestion.

La concrétisation de ces axes sera notamment soutenue notamment grâce à l'engagement des secteurs via les accords cadre sectoriels déjà conclus par la Région et la Commission communautaire française en transport-logistique et dans la construction.

Dans ce cadre, en 2019, un pôle Formation Emploi dédié au secteur du transport et de la logistique, un pôle dédié au secteur des nouvelles technologies (numérique, économie digitale ...) ainsi qu'un pôle dédié à l'industrie métallique ouvriront leurs portes. Il s'agit de l'aboutissement de chantiers d'envergure basé sur un partenariat public-privé innovant. Les centres de Bruxelles Formation seront intégrés à ces pôles afin de maximiser la simplification, la rationalisation, la coordination et la cohérence de l'offre de formation, des actions emploi-formation et des structures existantes dans ces secteurs. Avec l'appui de l'expertise sectorielle, ces pôles seront des centres d'excellence donnant toutes les garanties d'insertion dans l'emploi pour les futurs bénéficiaires.

Comme les exemples des pôles Formation-Emploi et de la gratuité d'inscription pour les chercheurs d'emploi en formation PME le démontrent tout particulièrement, ces développements prioritaires sont aussi permis par la poursuite des financements de la Région de Bruxelles Capitale, via la convention public-public liant Actiris et Bruxelles-Formation pour de la commande de formation, mais également pour des investissements.

Dans le cadre de ce mécanisme d'articulation emploi-formation, entre la Région-et la Commission communautaire française, 800.000 euros seront également dégagés pour rencontrer les défis soulevés par l'étude de Bruxelles Formation sur la précarité des

publics qu'il forme directement ou en partenariat avec les OISP. Ces moyens viendront améliorer l'efficacité du parcours, simplifier son organisation, renforcer l'efficacité de l'accompagnement et soutenir financièrement de manière directe les personnes précarisées en formation. Trop souvent ces dernières n'arrivent pas à se maintenir dans leur parcours de formation entamé jusqu'à l'étape de la formation qualifiante (dont notamment la formation en entreprise). Or la formation qualifiante constitue la meilleure garantie d'une insertion durable dans des emplois de qualité.

Si le Gouvernement fédéral se lance dans une politique risquée d'accélération de la dégressivité des allocations de chômage, nous souhaitons au contraire soutenir l'ensemble des chercheurs d'emploi qui font l'effort de se qualifier. La cohérence, l'efficacité et l'équité l'imposent.

#### 16. Discussion générale

Mme Magali Plovie (Ecolo) se réjouit du soutien accru apporté à Bruxelles Formation, à la formation en alternance et à la validation des compétences ainsi que du budget supplémentaire de 800.000 euros dédié aux personnes précarisées qui suivent des formations.

En termes de validation des compétences, Mme Plovie souhaite connaître les projets qui seront mis en place dans les prisons au cours de l'année 2019.

La députée revient sur le budget supplémentaire de 500.000 euros destinés à assurer la gratuité de la formation en alternance. Dans son exposé introductif, le ministre faisait le lien entre les métiers en pénurie et la formation en alternance qui consisterait un des leviers pour répondre à la demande de ces métiers. Mme Plovie attire cependant l'attention de M. Gosuin sur le fait que la formation ne constitue pas la seule réponse à ces métiers en pénurie, les conditions de travail peuvent également être une justification au manque de personnes volontaires pour ces postes.

Selon la députée, les solutions doivent être développées en prenant comme point de départ les personnes auxquelles elles s'adressent. Elle pense notamment aux méthodes IOD ou « territoire zéro chômage ». Ces solutions ont cependant un impact direct sur la formation.

Pour la députée, ce serait une erreur de ne développer que des formations en lien avec les métiers en pénurie.

Pour Mme Véronique Jamoulle (PS), il n'est plus nécessaire de démontrer à quel point la formation professionnelle a été une priorité de ce Gouvernement et du ministre Gosuin en particulier et elle s'en réjouit. D'autant plus qu'une série de résultats positifs et enthousiasmants sont constatés.

La députée salue également la continuité du soutien financier apporté à l'EFP, et aux stages en entreprises qui ont démontré toute leur utilité ainsi que l'important travail qui a été mené en matière de validation des compétences.

Mme Jamoulle questionne ensuite le ministre quant à la situation des demandeurs d'emploi qui n'entrent dans aucune catégorie et demande quelles sont les solutions apportées notamment par la Fédération Wallonie-Bruxelles, notamment en ce qui concerne les équivalences de diplômes.

La députée aimerait connaître l'affectation exacte des moyens supplémentaires destinés à Bruxelles Formation.

Pour conclure, Mme Jamoulle demande plus de précisions quant au bilan du Bassin Emploi-Formation-Enseignement.

M. Serge de Patoul (DéFI) rejoint les interventions précédentes concernant la priorité qui doit être donnée au financement de la formation professionnelle et félicite à son tour les actions menées par le ministre.

M. de Patoul regrette l'image négative que garde la formation en alternance dans l'esprit des étudiants, des parents et des professeurs de l'enseignement classique. Ces derniers sont craintifs par rapport à une formation en alternance qui correspondrait sans doute mieux à certains étudiants.

Le député demande donc au ministre quelles sont les actions entreprises afin de valoriser cet enseignement en vue d'attirer un public pour lequel le système classique ne répond pas à leurs besoins de formation. Est-ce que des crédits budgétaires sont spécifiquement dédiés à des campagnes de promotion ou de valorisation de la formation en alternance ?

Le député fait le même constat en ce qui concerne l'IFAPME.

M. de Patoul demande également quels crédits sont prévus pour l'enseignement à distance qui recueille de plus en plus d'intérêt. Il souhaite savoir quels sont les acteurs et les matières dispensées au travers de cet enseignement spécifique.

M. Alain Courtois (MR) se réjouit de l'augmentation du budget consacré à la formation professionnelle et demande plus précisément quelle est la proportion de la provenance des fonds destinés à celle-ci, 113 (2018-2019) n° 8 114 (2018-2019) n° 8

il pense notamment au financement du Fonds social européen (FSE) et de la Région de Bruxelles-capitale.

Le député revient ensuite sur les réunions qui ont eu lieu avec le gouvernement fédéral au sujet des métiers en pénurie et désire connaître quelle a été l'influence de ces réunions sur le budget de la formation professionnelle.

Pour conclure, M. Courtois demande où se situe le budget de 500.000 euros qui sera destiné à assurer la gratuité des formations.

Mme Julie de Groote (cdH) se réjouit, elle aussi, de l'augmentation du budget et de sa transversalité, notamment avec la compétence régionale de l'Emploi. Elle souligne l'importance qui est accordée à la validation des compétences, à Bruxelles Formation et au focus particulier qui est accordé aux personnes précarisées.

Premièrement et relativement au lien avec le FSE, Mme de Groote rejoint la demande de M. Courtois de connaître le rapport entre les différents financements. Elle interroge également le ministre sur les conséquences que le Brexit aura sur ce financement européen. Elle souhaite encore connaître la part de la Garantie Jeunes dans le budget.

Le Brexit ne permettrait-il pas de lancer une réflexion sur les procédures extrêmement formelles et administratives qui sont actuellement en vigueur ? Elle donne l'exemple du centre de formation 2000 dont les subsides ont été supprimés suite à un maelstrom administratif et qui emploie 37 personnes pour former des personnes précarisées.

Deuxièmement, concernant la formation en entreprises, la députée souhaite connaître le nombre d'entreprises publiques qui accueillent des stagiaires et demande si la formation individuelle en entreprise a augmenté.

Troisièmement, Mme de Groote demande quel est le bilan des formations axées sur le numérique et plus spécifiquement de la nouvelle formation en codage. Comment s'articule le partenariat avec l'École 19?

Quatrièmement, la députée demande dans quelle mesure le rapport genré général à toute l'administration se traduit dans le budget de la formation professionnelle.

Pour conclure sur les métiers en pénurie, Mme de Groote estime que le facteur temps est primordial pour identifier les métiers en pénuries ou qui le seront prochainement et tenter d'y apporter des solutions rapides et efficaces. Concernant ce dernier point relatif aux métiers en pénurie, M. Didier Gosuin (ministre en charge de la Formation professionnelle) répond aux commissaires que, tant Bruxelles Formation que l'EFP ont une couverture maximale des métiers en pénurie qui dépend de leurs compétences. Les formations dispensées et encouragées par les financements de la commission communautaire française et de la Région de Bruxelles-Capitale (en ce compris les mesures Activa) ne sont pas pour autant limitées aux métiers pénurie. Au contraire, au niveau du volume, les formations dispensées par ces organismes concernent également et principalement les métiers en demande, c'est-à-dire les métiers pour lesquels Actiris reçoit les plus gros volumes d'offres d'emploi.

Il cite à cet égard les formations qui sont organisées dans le domaine de la sécurité et qui concernent des métiers en demande. Le ministre refuse d'avoir une vision qui serait limitée aux métiers en pénurie et qui serait, dès lors, restrictive, comme pratiqué au niveau fédéral ou régional wallon.

Le ministre rappelle la mesure qui consiste à rendre la formation en alternance gratuite et soutient que cette mesure aura un impact positif sur la participation du public à ces formations. Il précise encore que la Région bruxelloise est la seule ayant mis en place un mécanisme, Activa, qui rend la personne formée éligible à une aide à l'embauche de l'ordre de 15.900 euros au bénéfice de l'employeur, directement au terme de toute formation qualifiante. La Région bruxelloise octroie une aide supplémentaire de 5.000 euros aux entreprises qui embauchent des chercheurs d'emploi qui n'ont pas de diplôme de fin de secondaire pour les former en interne.

Selon le ministre, cette mesure a un impact incontestable sur le retour à l'emploi des personnes concernées et sur la qualité de l'emploi (et donc des conditions de travail).

M. Gosuin rejoint Mme Plovie au sujet des conditions de travail qui auraient également un impact sur les métiers en pénurie mais précise que ces dernières relèvent de la compétence du pouvoir fédéral. Des accords sectoriels doivent être conclus avec le secteur patronal en vue d'améliorer ces conditions de travail.

Concernant la formation en alternance, le ministre relève les freins qui existent dans cette politique et cite notamment l'absence de passerelles entre la formation en alternance et l'enseignement classique de la Fédération Wallonie-Bruxelles, en termes de certifications. Cette absence de passerelle constitue, pour le ministre, une incohérence qui relève de la responsabilité de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

M. Gosuin rappelle que de nombreuses campagnes de promotion ont été lancées afin de favoriser et d'encourager la formation en alternance, notamment via des spots vidéos ou des visites des lieux de formation. Une autre lacune importante existe cependant et dépend de la Fédération Wallonie-Bruxelles, c'est le fait que les subventions des écoles soient liées au nombre d'élèves qu'elles ont en leur sein. Les écoles qui orienteraient leurs élèves vers la formation en alternance risqueraient de voir leurs subventions diminuer.

Afin que la formation soit la plus efficace possible, il est nécessaire d'orienter les jeunes le plus tôt possible vers la formation la plus adéquate. À ce sujet, pour le ministre, il existe, dans certains types d'enseignement, des filières qu'il qualifie de « trompe-l'œil » et qui donne peu de possibilités de trouver un emploi.

La deuxième difficulté de l'enseignement et de la formation en alternance réside dans leur haut niveau d'exigence. Ne fut-ce que sur le plan pratique. Les horaires sont plus stricts, la journée commence plus tôt, termine plus tard, les jours de congé ne sont pas assurés. Toutes ces contraintes liées à la formation sur le lieu de travail doivent être prise en compte dans notre analyse du développement des formations en alternance.

Pour le ministre, le débat qui part du postulat qu'une augmentation de la précarisation des demandeurs d'emploi serait un incitant à aller sur le marché du travail est un mauvais débat. Il souligne que, pour trouver un emploi, le demandeur d'emploi doit être formé et qu'il existe un réel manque de formation dans le chef de ces personnes. Ce besoin est d'autant plus grand qu'il existe un nombre significatif de demandeurs d'emploi peu qualifiés. Le temps consacré à la formation est, dès lors et généralement, assez long. L'accélération de la dégressivité ne prend pas en compte les besoins de ces personnes.

À ce propos, M. Gosuin se désole des propos tenus par le ministre fédéral des Finances qui soutient qu'un des obstacles au redressement économique de ce pays est le nombre insuffisant de travailleurs à Bruxelles et en Wallonie. Ces propos sont insultants et reflètent le manque de connaissance de la situation bruxelloise de la part du ministre fédéral.

Pour appuyer ses propos, le ministre rappelle qu'en septembre 2018, 3.700 jeunes bruxellois qui sortaient de l'obligation scolaire ont dû être accueillis en formation sans que ceux-ci n'aient de diplôme du secondaire. Au sujet des 43 % de demandeurs d'emploi dont les diplômes ne sont pas reconnus en Belgique (la catégorie « autres études »), un travail important est mené au départ de ses compétences en termes de d'insertion, de formation et de validation des com-

pétences. Mais il est évident qu'une grande part de la solution réside dans l'équivalence des diplômes.

Il rappelle à cet égard les difficultés rencontrées au sujet des équivalences de diplômes malgré la mise à la disposition de 20 personnes par la Commission communautaire française aux fins d'aider les services de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Le ministre n'est pas satisfait de l'efficacité du service proposé par cette dernière vu les temps de traitement des dossiers qui n'ont toujours pas diminués.

M. Gosuin indique que 45,8 % des stagiaires de Bruxelles Formations dépendent dans cette catégorie « autres études » mentionnée plus haut par Mme Jamoulle. Plus de 57 % des chercheurs d'emplois engagés dans des formations auprès des partenaires de l'organisme (OISP essentiellement) relèvent de cette catégorie.

Un des objectifs poursuivis au travers de la validation des compétences est la diminution du temps de formation pour des personnes qui ont les compétences demandées mais dont le diplôme n'est pas reconnu en Belgique.

À Mme Plovie, le ministre répond que l'offre de formation en prison a augmenté de 30 % entre 2016 et 2017. Par contre, la validation des compétences est plus difficile à mettre en place. Il rappelle que, vu la grande mobilité des prisonniers, il est difficile pour ceux-ci de suivre une formation, parfois longue, jusqu'au bout. Il plaide également pour une facilitation d'octroi des congés pénitentiaires aux fins de formation. Un seul détenu bruxellois (transféré à Marche) a pu valider ses compétences; Une cinquantaine d'autres sont intéressés. Mais la vétusté des prisons bruxelloises rend la démarche difficile. Nous allons donc réorienter la mesure vers les (ex-)détenus sortants de prison.

Le nombre de formations professionnelles individuelles en entreprise (FPIE) a augmenté de 257 en trois ans, les comptes first, qui dépendent de la Région, ont également augmenté de 859 unités ainsi que les conventions d'immersion professionnelle (CIP) qui ont, quant à elles, augmenté de 782 unités.

Le ministre rappelle les difficultés rencontrées à recruter des entreprises partenaires. Une cellule spécifique, au sein d'Actiris, s'occupe d'ailleurs de ce démarchage auprès des entreprises. Toute entreprise formant en alternance reçoit désormais une aide unique et simplifiée de 1.750 euros. Malgré ces mesures, à l'heure actuelle, 178 jeunes sont encore en recherche d'un patron.

Concernant le détail du budget de Bruxelles Formation, que les 72.065.787,68 euros en 2019, 64 % des

113 (2018-2019) n° 8 114 (2018-2019) n° 8

fonds proviennent de la Commission communautaire française, 15 % du FSE et 19 % de la Région bruxelloise. Pour l'ensemble du financement de la formation professionnelle, le budget de 130 millions d'euros en 2017 (69 millions d'euros qui proviennent de la Commission communautaire française, 37 millions d'euros de la Région de Bruxelles-Capitale, 19 millions d'euros du FSE et 5 millions d'euros d'autres sources de financement, dont les formations payantes pour les travailleurs) est passé à 135.733.000 euros en 2018.

Le budget global consacré à la formation professionnelle en 2019 augmente de 2.173.000 euros en Commission communautaire française, de 2.150.000 euros via la Région de Bruxelles-Capitale et de 1.410.000 euros provenant du FSE ((IEJ 2).

Il est probable que le Brexit ait un impact sur les fonds européens. Le ministre défendra au mieux les moyens de la Commission communautaire française mais ne peut pas s'engager plus précisément.

Concernant le centre de formation 2000, M. Gosuin rappelle qu'un litige existe entre la Commission communautaire française et le centre, un appel va sans doute être introduit par le centre suite au jugement favorable pour la Commission communautaire française qui a été rendu. Le ministre ne préfère donc pas évoquer ce sujet plus avant.

Le budget de 500.000 euros consacré à la gratuité des formations est compris dans le budget régional. Le ministre répond à Mme de Groote que les 800.000 euros supplémentaires à destination d'Actiris sont spécifiquement genrés vu qu'ils concernent des formations à destination d'un public précarisé, notamment des familles monoparentales, c'est-à-dire majoritairement des femmes.

Des formations spécifiquement genrées ont également été créées, notamment dans le numérique ou à destination d'électriciennes industrielles via un accord avec Veolia. Certaines formations unisexes sont également organisées.

Concernant le numérique, M. Gosuin rappelle l'inauguration récente du centre numérique au cœur de Bruxelles. Une centaine de personnes a participé à ces formations. Bruxelles Formation soutient les formations en codage sans pour autant les organiser.

Au sujet de l'enseignement à distance, l'Espace public numérique de formation (subventionné à hauteur de 440.000 euros) a ouvert ses portes fin 2015 et a permis de déployer 1.247 places en 2016 et 1.809 places en 2017. Différentes modalités existent comme des séances d'information, des séances d'inscription à la plateforme, le coaching en ligne, un espace de travail en ligne, 45 PC sont à disposition,

des certifications en ligne peuvent être obtenues et le catalogue de certification augmente.

Cet espace publique numérique de formation a permis de générer 2.294 places de formation en 2018 et le taux de sortie positive (emploi et retour en formation) représente 74,5 % en moyenne.

Pour conclure, le ministre informe les députés que le Bassin Enseignement-Emploi-Formation a rempli tous ses objectifs (rapports analytiques et prospectifs, cadastre de la formation avec le Banspa, avis, etc.). La prochaine étape consistera en une coopération plus étroite encore avec la mission de régie de Bruxelles Formation qui pourra ainsi avoir une vue et in fine apporter un appui sur l'ensemble de l'offre de formation et d'enseignement.

M. Serge de Patoul (DéFI) remercie le ministre pour ses réponses et le rejoint sur son analyse concernant le déficit d'image positive de la formation en alternance. Il insiste cependant sur la nécessité de convaincre les enseignants de l'enseignement traditionnel ainsi que les centres PMS aux bénéfices de la formation en alternance.

Selon le député, les enseignants et les professionnels des centres PMS ont tendance à se référer à leur propre expérience de formation pour conseiller les jeunes et risquent donc d'omettre la formation en alternance.

Revenant sur la formation à distance, le député manifeste son intérêt à ce que des partenariats avec des institutions québécoises soient développés. Celles-ci sont dans doute les plus à la pointe en la matière.

Mme Julie de Groote (cdH) rappelle que l'importance et la nécessité du tronc commun. Ce sujet suscite souvent les passions au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles et a un caractère transversal puisqu'il concerne plusieurs compétences.

Selon Mme de Groote, les propos du ministre concernant une orientation la plus précoce possible pourraient paraître ambigus et être interprétés comme remettant en cause ce tronc commun.

Concernant le FSE, la députée rappelle que le plan pluriannuel financier vient à échéance en 2020, il va donc nécessairement devoir être revu.

Elle trouve le centre de formation 2000 désolant mais il démontre la nécessité de simplifier certaines procédures de financement du FSE.

M. Didier Gosuin (ministre de la Formation professionnelle) rassure la députée en précisant qu'il ne remet nullement en question l'existence du tronc commun.

#### 17. Examen des tableaux budgétaires

#### Programme 2 : Classes Moyennes

- **M. Serge de Patoul (DéFI)** demande que recouvre précisément l'AB 26.002.00.07.3300 « Autres frais pour projets pédagogiques du centre y compris projets européens ».
- M. Didier Gosuin (ministre de la Formation professionnelle) répond que cette AB couvre le cofinancement public des projets de renforcement de l'apprentissage, la valorisation et l'insertion de la formation en alternance, le passeport pour l'entreprenariat porté par le centre dans le cadre de la nouvelle programmation 2014-2020 du FSE ainsi qu'un renforcement d'un dispositif d'accrochage à la formation en alternance dans le cadre d'un deuxième appel à projets.

Ce crédit représente la part publique belge qui doit être apportée à hauteur équivalente des fonds européens perçus.

#### 18. Avis

La commission a émis un avis favorable en ce qui concerne les missions relatives aux compétences propres du ministre Didier Gosuin, au sein de la présente commission, dans les projets de décret ajustant le budget général des dépenses de l'année budgétaire 2018, d'une part, et contenant le budget général des dépenses de l'année budgétaire 2019, d'autre part.

Cet avis a été adopté par 8 voix pour 1 voix contre et 1 abstention.

#### 19. Approbation du rapport

La commission fait confiance au président et aux co-rapporteurs pour l'élaboration du rapport.

Les Rapporteurs,
Julien UYTTENDAELE
Eric BOTT

Le Président, Mohamed AZZOUZI

#### 20. Annexes

## Annexe 1 Taux d'occupations des auberges de jeunesse

- BREL 2017 : 44.411 pour 2018 au 30 octobre 2018 : 39.762
- GENERATION EUROPE 2017 : 36.695 pour 2018 au 30 octobre : 32.600
- 3 FONTAINES 2017 : 12.925 pour 2018 au 18 novembre : 15.237 (prévision pour la fin de l'année, plus de 25 % par rapport à 2017)
- VAN GOGH 2017 : 46.173 pour 2018 fin octobre : 45.109

#### Annexe 2

		Récapitulatif des demandes de devis	emandes de devis
Sujet	Fournisseur	Prix	Commentaire
Calorifugeage	ISOTECH	6.132,17 €	mesure : 327 mètres de tuyaux
×.	ISO-K	3.550,00 €	mesure : 204 mètres de tuyaux
3 devis fournisseur Kazis Isolation	Kazis Isolation	4.185,00 €	mesure : +/- 200 mètres de tuyaux
Détection GAZ	Dalemans	4.133,00 €	  Flash clignotant + sirène / Matériel semble de meilleur qualité
	ESS	3.887,00 €	Système carte SIM à prévoir
	Sicli	5.657,18 €	
3 devis fournisseur			
Protection incendie **	Balcaen	35.941,00 €	Ouvertures vers bat. 8 / Bat 4 à prévoir ultérieurement /
choix voir ci-dessous			Patron sérieux, a pris contact avec Hertsens et Be.maintenance
			pour étudier le dossier
	EDK	43.997,80 €	Semblait moins intéressé
3 devis fournisseur OKDO	ОКВО	refus	Ils n'ont pas voulu répondre à l'appel d'offre
+ cahier des charges	+ cahier des charges NTP Maintenance	30.909,00€	Devis incomplet - sortie de secours via bat.4
	Safe & Sound	pas de réponse	Ils n'ont jamais envoyé leur devis, malgré plusieurs visites
Ouverture de portes	Axces	13.930,00 €	Fournisseur sérieux, service après-vente intéressant.
	Dessart	14.047,00 €	Fournisseur sérieux
3 devis fournisseur	Carracillo	21.045,05 €	
+ cahier des charges	PB Domotics	pas de nouvelles	Pas de réponse à l'appel d'offres
∆rmoires ***	Vestimetal	₹ 00 €24	Armoires métalliane ne convient na many dan da mahan
choix voir ci-dessous Axess	Axess	19.240,00 €	
	Otto Office	refus	Ils n'ont pas voulu répondre à l'appel d'offre
3 devis fournisseur	C+P mobilier	18.541,64 €	paiement anticipé obligatoire
+ cahier des charges STIC	STIC	12.805,99 €	délai !!!
	Segema	pas de nouvelles	Pas de réponse à l'appel d'offres
Machine à laver touristes	MIELE	3.454,46 €	machine miele
	Mench	2.665,00 €	machine AEG
3 devis fournisseur	LDL NV	3.673,00 €	ils proposent aussi une mach moins chère, mais pas adaptée
			à notre utilisation (max 5 lessives/jour)

Défibrilateur	Medisol	1.508,00 €	
	Eurodist	1.865,00 €	
3 devis fournisseur   AED Partners	AED Partners	1.765,33 €	
TOTAL des devis sélectionnés :	: 5:	74.286,99 €	
	STATE OF THE PERSON NAMED IN COLUMN TWO IS NOT THE OWNER.		

\*\* Protection incendie :

Concernant ce poste, aucune société ne répond à tous les points du cahier des charges.

Il est donc préférable de travailler en deux phases pour arriver à mettre nos bâtiments en conformité.

ls prévoient notamment de créer une nouvelle sortie de secours entre nos bâtiments 6 et 8, ce qui nous Notre choix se porte vers la société BALCAEN car ils ont une vision plus globale du projet. intéresse particulièrement.

Par rapport à NTP Maintenance, la société Balcaen s'occupera de plus de points du cahier des charges.

Par exemple, ils vérifieront toutes nos portes coupe-feu pour les mettre en conformité. Au bâtiment 13, ils installent un nouvel exutoire de fumée et mettent le local gaz en conformité.

Aux bâtiments 6 et 8, ils installent deux portes coupe-feu en plus, ils mettent le local gaz en conformité,

et rendent le plafond d'une cave supplémentaire résistante au feu.

Les points ci-dessus ne sont pas repris dans le devis de NTP Maintenance.

La société EDK est plus chère et ne nous a pas semblé intéressée par le projet.

La société Vestimetal est la moins chère, mais elle ne propose que des armoires avec portes bleues en métal. Il est très important pour nous d'avoir des armoires de couleur bois pour mettre dans les chambres.

\*\*\* Armoires:

Nous avons donc choisi la société STIC, qui nous fabriquera des armoires totalement en bois, répondant à nos critères.

# Tableau d'investissement pour lequel le subventionnement est demandé

	HTVA	TVAC
Ascenseurs hébergement (2)	106.882	129.327
Acoustique restaurant	21.019	25.433
Eclairage restaurant	25.000	30.250
Bureaux		10.000
Total		195.010

#### Budget de l'activité

Le budget global est présenté dans le document budget 2017.

Le tableau ci-dessous représente uniquement l'effet projeté de l'activité spécifique d'hébergement touristique, avant amortissement.

Les coûts hors frais de personnel ont été intégrés dans le calcul de profit supplémentaire.

	2015	2016	2017	2018
Chiffre d'affaire hébergement	492.814	290.000	450.000	515.000
Investissements travaux rénovation		550.000	195.010	131.000
Profit supplémentaire dégagé				
Profit net supporté par le programme de rénovation		50.000	10.000	20.000
Subvention	-	476.886	136.507	91,500
Profit net après subvention		23.114	48.503	19.500

L'ASBL ne s'attend pas à une augmentation du profit car elle ne pense pas pouvoir répercuter les coûts sur les tarifs des chambres.

Par contre, l'ASBL considère que sans ces travaux, la perte de profit de l'activité serait de l'ordre des montants indiqués dans la rubrique « profit net supporté par le programme de rénovation ».

Le profit net après subvention s'entend donc en diminuant le coût des travaux des montants de subvention demandés et des pertes d'activité estimées si la programme de rénovation ne se fait pas.

### Gender Mainstreaming

L'ASBL applique une stricte égalité de genre.

La subvention n'est pas destinée spécifiquement à un public masculin ou féminin.

Les aménagements sanitaires réalisés lors des investissements des années précédentes peuvent néanmoins aider au développement d'un tourisme social international, y faciliter l'intégration des femmes et participer ainsi à la diffusion de nos valeurs d'égalité hommes femmes.

	Auberge J. BREL	Estimation en €	SUBVENTION POSSIBLE
Α	Mise en conformité "Incendie"		
	Modernisation de la centrale incendie	15.000,00	
	Adaptation local réserve, atelier	6.000,00	
	Adaptation bagageries	19.653,50 18.150,00	
	Adaptation vestiaires du personnel Adaptation circulation Sablonnière -1/0	12.000,00	
	Adaptation circulation Sabionniere -1/0	12.000,00	
	Portes RF sous-sol	24.200,00	
	Portes RF +5	4.840,00	
	éclairage de secours "permanent" rez	12.100,00	
	Mise en conformité Bar	1.210,00	
	Réhabilitation des exutoires de fumée	3.000,00	
		C 700 00	
	Levée remarques pompiers/mensura	6.780,00	
		122.933,50	73.760,10 0,00 0
l	Etude "Voies d'évacuation"		
	Relevé géomètre	25.000,00	
	Etude architecturale + technique /s l'adaptation		
	des voies d'évacuation	50.000,00	
		75.000,00	45.000,00 0,00 0
	Adaptation voies d'évacuation		
	Remplacement des échelles Jomy		
	Aménagement toitures plates - verdurisée	250.000,00	
	- I - I - I - I - I - I - I - I - I - I		
		250.000,00	150.000,00 0,00 0
)	Sécurisation / intrusion		
	Réglages/réparations portes intérieures/serrures		
	par carte	2.117,50	
	Remplacement système de carte	22.800,00	
	Parlophonie (accès Van Orley)	2.420,00	
	Coffres pour le personnel	3.500,00	
	Sécurisation bar	12.100,00	
	Sécurisation châssis	3.000,00	
		45.937,50	27.562,50 0,00 (
	1 1	0,00	0,00 0,00
	The state of the s	Accessed Commission of Commiss	
	Tota		296.322,60 0,00 (

	Aube	erge GENERATION EUROPE	Estimation en €		Subventions escomptées
	<u>s</u>	écurisation et maintenance	TVAC		Tourisme social 2017/2018
1	Mise	e en conformité incendie et me	nuiserie		
	1.1	Mise en conformité incendie			
	7.7	suivant rapport des pompiers	22.000,00	22.000,00	
		Menuiseries			
	1.2	extérieures/intérieures Remplacement			
		ouvrants/traitement/réparation des châssis. Inventaires et répartition des interventions	48.000,00	48.000,00	
H				70.000,00	42.000,00
2	Tecl	nniques spéciales			
		ascenseurs			
		Ascenseurs (mise en conformité)	25.000,00	25.000,00	
				25.000,00	15.000,00
3	Rec	<u>onditionnement des sanitaires</u>	du sous-sol		
		Sanitaires			
		Faïence murale démontage + renouvellement dans les WC sous-sol Renouvellement du carrelage au sol dans les	33.000,00	33.000,00	•
		sanitaires du sous-sol  Démontage et renouvellement du plafond	16.500,00	16.500,00	
		dans les sanitaires du sous-sol	7.800,00	7.800,00	
		Rénovation du sol de la bagagerie, Epoxy	5.500,00	5.500,00	
				62.800,00	
4	4.1	élioration du mobilier des chan Mobilier salles	nbres et des :	salles de rei	inion
-	4.1	Chaises salles (+ tablettes) : 175 pces	23.500,00	23.500,00	
		Tables pour les salles : 20 pces	9.500,00	9.500,00	
		Pupitre présentation : 3 pces	1.850,00	1.850,00	
	4.2	Mobilier chambres			
		Tables (45 pces)	8.600,00	8.600,00	
		Chaises (80 pces)	12.500,00	12.500,00	E
				55.950,00	33.570,0
		TOTAUX		213.750,00	128.250,00

### Annexe 3 Flotte des véhicules de bus

La flotte des bus de la Commission communautaire française est composée uniquement de bus avec une motorisation diesel.

Nous ne disposons pas de statistiques précises sur la répartition de ces diesels en Euro 6 / 5 / 4.

Néanmoins, sur base des bus renouvelés dans le cadre des nouveaux marchés publics, les transporteurs choisissent les meilleures pour obtenir le plus de points.

Sur cette base des marchés publics réalisés et de la date de création des normes, l'administration estime la situation comme suit :

Diesel	Nombre de bus estimés	Zone basse émission, peut rouler jusqu'en
Euro 6	93	2025, voir plus dépendra de l'évolution de la législation
Euro 5	87 (fin des contrats les plus longs 2024)	2024
Euro 4	33 (contrats terminés eu plus tard en 2020)	2021

En ce qui concerne les alternatives aux solutions classiques, les motorisations considérées comme plus « propres » comme l'électricité, le gaz ou hybride représentent d'après des études récentes :

- un investissement bien plus conséquent (le double du prix par ex pour un tout électrique = le prix des batteries représentant quasi 50 % du coût)
- une modification non négligeable de l'entretien des véhicules

Cette augmentation des coûts est non négligeable et devrait baisser progressivement avec le déploiement de ces nouvelles technologies.

## Annexe 4 Programme de formations

Formation	Objectif	Informations pratiques
Sensibilisation de premiers soins aux enfants	Apprendre les gestes qui sauvent et les premiers soins à apporter en cas de malaise ou d'accident.	1 groupe de 12 personnes Formateur : la Croix-rouge, <b>2 journées :</b> les 17 octobre (salle 013) et 18 octobre 2018 (salle 522) de 9.00 à 16.00* Lieu : rue des Palais 42 à 1030 Bruxelles
Être accompagnateur scolaire en enseignement spécialisé à Bruxelles formation de base et atelier de suivi	Quelles sont mes responsabilités en tant qu'accompagnateur scolaire ? Comment réagir face à certains comportements, tant des parents que des chauffeurs ou des élèves ? Quelles sont les consignes en matière de sécurité des passagers ? Comment contribuer au bon fonctionnement du transport scolaire ?	Formatrice: Madame Agnès Scherbam – Responsable du secteur transport scolaire  Formation de base groupe de 12 personnes 1 journée le 12 octobre 2018 de 10h à 16h* Local: 522 Lieu: rue des Palais 42 à 1030 BRUXELLES  Atelier de suivi: Accompagnement professionnel sur base de situations réelles. Réservé aux accompagnateurs engagis depuis plus de 3 ans ou ayant déjà suivi une formation de base.  1/2 journée: le 27 novembre de 10.00 à 13.00 Local: 522 Lieu: rue des Palais 42 à 1030 Bruxelles
Sensibilisation à l'autisme Enfants autistes, Comment les approcher ? Qu'est ce qui est important ?	Se sentir plus à l'aise face aux enfants autistes. Acquérir les bons réflexes pour mieux les gérer.	1 groupe de 20 personnes Formatrice: Madame Vanessa Polazzi du Suza Formation de base: • le 29 novembre 2018 de 10.00 à 13.00, salle 013 Atelier de suivi: ½ journée pour les personnes ayant suivi la formation l'année passée • le 4 décembre 2018 de 10.00 à 13.00, salle 013 Lieu: rue des Palais 42 à 1030 Bruxelles
Le diabète	Être informé des symptômes ou plaintes liées au diabète. Comment y réagir ?	1 groupe de 15 personnes Formatrice : Madame Roggemans - ADB 1/2 journée : le 25 octobre de 10.00 à 13.00 Local : 522 Lieu : rue des Palais 42 à 1030 Bruxelles

Formation	Objectif	Informations pratiques
Enfants à déficience mentale Comment les approcher ? Qu'est ce qui est important ?	Se sentir plus à l'aise face aux enfants trisomiques. Acquérir les bons réflexes pour mieux les gérer.	1 groupe de 15 personnes Formatrice : Madame Van Houtte - Asbl Inclusion 1 journée : le 7 décembre de 10.00 à 17.00* Local : 0.13 Lieu : rue des Palais 42 à 1030 Bruxelles Atelier de suivi : ½ journée pour les personnes ayant suivi la formation l'année passée Date : le 6 décembre de 10.00 à 13.00 Local : 522 Lieu : rue des Palais 42 à 1030 Bruxelles
Enfants à déficience auditive Comment les approcher ? Qu'est ce qui est important ?	Se sentir plus à l'aise face aux enfants à déficience auditive. Acquérir les bons réflexes pour mieux les gérer.	1 groupe de 20 personnes Formateur : Centre Comprendre et Parler 1/2 journée : le 24 octobre de 10.00 à 13.00 Local : 013 Lieu : rue des Palais 42 à 1030 Bruxelles
Accompagner et bien vivre ensemble Déontologie et principes d'accompagne- ment pour bien vivre ensemble Accompagner dans la diversité des com- portements Vilégier pour étab confiance et de res	eurisé dans sa fonction d'accomer les bonnes pratiques et établir nnel commun afin de préserver le s réactions et les attitudes à prilir et renforcer une relation de pect dans le cadre professionnel.	2 groupes de 15 personnes Formatrice : Madame Laurence Demaret 2 ½ journées : • Groupe 1 : les 11 et 16 octobre de 10.00 à 13.00, salle 522 • Groupe 2 : les 6 novembre (salle 013) et 8 novembre (salle 522) de 10.00 à 13.00 Lieu : rue des Palais 42 à 1030 Bruxelles Atelier de suivi : ½ journée pour les personnes ayant suivi la formation l'année passée 1 groupe de 15 personnes Date : le 22 novembre de 10.00 à 13.00, salle 522 Lieu : rue des Palais 42 à 1030 Bruxelles

Formation	Objectif	Informations pratiques
Gestion des comportements agressifs Cette formation est réservée prioritaire-	Comment gérer son stress et celui des enfants ? Expérimenter des outils permettant d'appréhender	1 groupe de 15 personnes Formatrice : Madame Marie-Cécile Verbist Formation de base de 3 iournées :
rer des circuits reconnus comme étant des circuits difficiles.		• 8/10 (salle 522), 9/10 (salle 013) et 9/11 (salle 522) de 10.00 à 17.00
	)	Lieu : rue des palais 42 à 1030 Bruxelles
		Un atelier de suivi : pour les personnes ayant suivi
		ra formation l'année passée 1 journée le 2 octobre de 10.00 à 17.00*, salle 014
		Local : rue des Palais 42 à 1030 Bruxelles
Prévenir des comportements violents et		2 groupes de 15 personnes
réagir en cas d'agression	Comment intervenir en situation de crise ?	Formateur : ASBL Fusegu
	Apprendre à se dégager de situations d'agressions	1 journée :
	avec comme priorité le maintien du lien et la sécurité	• Groupe 1 : le jeudi 13 décembre de 10.00 à
	de chacun.	17.00*, salle 522
		• Groupe 2 : le vendredi 14 décembre de 10.00 à
		17.00*, salle 013
		Lieu : rue des Palais 42 a 1030 Bruxelles
Techniques de dégagement physique		1 groupe de 15 personnes
dans une situation de confinement	se tait agripper, mordre, frapper,	Formateur : Monsieur Julien Rager
	celle lormation est reservee aux accompagnateurs scolaires des écoles : No Dilife. Ados Dilife. les Astro-	Z journees de 10.00 a 16.00 le junai 19 novembre et le lindi 3 décembre 2018
	nautes et Shaller – Evere	Lieu reste à définir
Communication non-violente	Comment communiquer avec l'autre en restant	2 groupes de 12 personnes
	en situation délicate, à maintenir cette bienveillance	Antares
	envers l'autre et avec soi-même.	4 ½ journées de 10.00 à 14.00
	Apprendre à résoudre les divergences dans le res-	• Groupe 1 : 5/11 (salle 522), 7/11 (salle 013),
	pect de chacun.	12/11 (salle 522), 14/11 (salle 013)
		• Groupe 2 : 28/11 (salle 013), 30/11 (salle 013),
		10/12 (salle 522), 12/12 (salle 013)

## Annexe 4bis Programme de formations

Intitulé de la formation	Intervenants	Nbr de jours	Nbr de pers
« Sensibilisation au diabète »	Association Belge du Diabète asbl	0,5	14
Prévenir les comportements violents et réagir physiquement à une agression	FUSEGU, organisme de formations et de supervisions	2	30
Gestion des comportements agressifs – atelier de base	Learn to be asbl	3	14
Gestion des comportements agressifs – atelier de suivi	Learn to be asbl	1	9
Approche des enfants autistes – atelier de base	SUSA - Bruxelles	0,5	11
Approche des enfants autistes – atelier de suivi	SUSA - Bruxelles	0,5	9
Approche des enfants à déficience auditive	Centre comprendre et parler asbl	0,5	12
Approche des enfants déficients men- talement – atelier de base	Inclusion asbl	1	15
Approche des enfants déficients men- talement – atelier de suivi	Inclusion asbl	0,5	13
Travailler le vivre ensemble – atelier de base	Laurence Demaret, psychologue, thé- rapeute	4	26
Travailler le vivre ensemble – atelier de suivi	Laurence Demaret, psychologue, thé- rapeute	0,5	15
Sensibilisation au premiers soins	Croix Rouge	2	13
«Recyclages secourisme orientée vers les enfants »	Croix Rouge	1,5	9
Être accompagnateur scolaire en enseignement spécialisé à Bruxelles	Agnès Scherbam Conseillère chef de service	1	12
Être accompagnateur scolaire – atelier de suivi	Agnès Scherbam Conseillère chef de service	0,5	12
Communication non violente	Asbl Antares	2	24
Technique de dégagement physique dans une situation de confinement	Julien Rager, kinésithérapeute	2	9

Formations qui doivent encore être données

# Annexe 5 Liste des associations subventionnées dans l'appel handisport en 2018

1	Ama Jeunesse Gym	6.000€
2	ASCTR	3.000€
3	Brussels 5-a-side	6.000€
4	CBIMC	3.000€
5	Cercle sportif La maison de l'Escrime	5.500 €
6	Fondation I See	4.000€
7	Iris Athletics Brussels	3.000€
8	Hockey Together	4.000€
9	JOSO	5.000€
10	Ligue Handisport Francophone	4.000€
11	Park Club	2.000€
12	Royal Set-Jet Fleur Bleue	1.500 €
13	Royal Uccle Sport	6.000€
14	Wolu-Sport T.C. Le Églantiers	7.000 €

# Annexe 5*bis*Appel à projets sport au féminin 2018 – Tableau de répartition

	Intitulé	Montant
1	interpôle asbl	3600
2	LE 6° SENS	3900
3	Maison médicale Galilée asbl	4595
4	Vie Féminine	9100
5	Centre d'impulsion socioprofessionnel et culturel (CIPROC)	6000
6	Femmes épanouies et actives asbl (FEZA)	4100
7	J.C. Royal Crossing Club Schaerbeek asbl et d.a	6500
8	Maison médicale Santé et Bien-être (MMS & B)	1450
9	Mondial Sport et Culture	2400
10	École de Sports de l'Université Libre de Bruxelles (École de Sports de L'ULB)	5850
11	ÉMERGENCE-XL	3000
12	Femmes actives du monde	4450
13	Saint-Gilles Sport (SGS)	21500
14	Lutte contre l'Exclusion Sociale à Molenbeek (LES)	19300
15	Maison médicale du Vieux Molenbeek asbl (MMVM)	1420
16	Molenbeek Sport	14400
17	Vision solidaire	5400
18	Synergy Smets United (Synergy.S.U)	6500
19	UNIVERS'ELLES	25000
20	Animation prévention socioculturelle – LE PAS	3000
21	Atelier d'éducation permanente pour personnes incarcérées (ADEPPI)	3400
22	CONVIVIALITÉS	5333
23	Forest quartiers Santé (FQS)	5900
24	Partenariat Marconi	3850
25	CTL LA BARRICADE	3600
26	Maison de la Famille asbl	6000

# Annexe 5*ter*Subsides engagés en 2018 – Subventions aux associations sportives

Association	Montant	Objet
A.S. SCHAERBEEK	6.000,00	l'organisation de ses activités de futsal en 2018 dans le cadre de la « Promotion du Sport »
ACADÉMIE MÉTHODE-MAKAMBS	3.000,00	l'organisation d'encadrement et de formations complémentaires aux joueurs de football en difficulté dans leur club
AFRICAN CULTURE PROMOTION MIX	6.000,00	l'organisation de la remise du Soulier d'Ebène lors des African Awards 2018
ANDERLECHT BRAINE BLACK EAGLES	10.000,00	l'organisation de 8 tournois de futsal/football pour jeunes dans le cadre du « Sport, Education & Fair-Play »
ANNEESSENS 25	6.000,00	l'organisation de son projet aquakids, babysport, yoga pour jeunes enfants ainsi que futsal dans le cadre du « Sport et Lutte contre l'exclusion sociale »
APEROHIT ASBL	5.000,00	l'organisation du festival « What's up Brussels 2018 »
ASSOCIATION BELGE FRANCOPHONE DE TAEKWONDO	3.720,00	l'organisation de ses activités de taekwondo dans le cadre de la « Promotion du Sport »
ASSOCIATION D'AIDE AUX ENFANTS EN CARENCE AFFEC- TIVE, MALTRAITÉS ET EN DÉCROCHAGE SCOLAIRE	10.000,00	l'organisation de 4 tournois de football « Mondialito Bis »
ASSOCIATION DES JEUNES MAROCAINS	2.600,00	l'organisation d'activités sportives pour les femmes dans le cadre du « Sport et lutte contre l'exclusion sociale »
ASSOCIATION SPORTIVE DES ÉCOLES DE LA VILLE DE BRUXELLES	2.280,00	l'organisation de ses activités multisports scolaires dans le cadre du « Sport et lutte contre l'exclusion sociale »
ASSOCIATION SPORTIVE DU CENTRE DE TRAUMATOLOGIE ET DE RÉADAPTATION	3.000,00	des ASBL sélectionnées dans le cadre de l'Appel à Projets « Handisports 2018-2019 »
ATELIER D'ÉDUCATION PERMANENTE POUR PERSONNES INCARCÉRÉES (ADEPPI)	2.780,00	l'organisation d'ateliers de yoga pour hommes à la prison de Forest
ATLETICO BRUXELLES	1.800,00	l'organisation de ses activités de football en salle
BEE BOXING CLUB	4.200,00	l'organisation de cours de boxe dans le cadre du « Sport et lutte contre l'exclusion sociale »
BELGIAN HOMELESS CUP	10.000,00	l'organisation d'activités socio-sportives et de la compétition bruxelloise « BXLR Cup »
BELGIUM PLAYS 4 PEACE	15.000,00	l'organisation du Brussels Plays 4 Peace dans le cadre du « Sport, Éducation & Fair-Play »
BOXING CLUB ESQUIVE IXELLOISE	3.000,00	l'organisation du gala « The night of the Untouchable »
BRUSSELS EDUCATION SOCCER TRAININGS	6.000,00	son projet d'encadrement sportif de jeunes dans le cadre du « Sport et Lutte contre l'exclusion sociale »

Association	Montant	Objet
BRUSSELS JUDO INSTITUTE	4.500,00	l'organisation de son projet formation «Performance» dans le cadre de la « Promotion du Sport »
BRUSSELS RUGBY 7'S	5.000,00	l'organisation du tournoi international de rugby à 7 à Bruxelles
CERCLE DE TENNIS DE TABLE ROYAL ALPA SCHAERBEEK WOLUWÉ	1.500,00	l'organisation d'une journée « Portes ouvertes » et d'un tournoi de tennis de table
CERCLE POLYTECHNIQUE DE L'ULB	500,00	l'organisation de la 32 <sup>ème</sup> Édition des 6h de Cuistax
CERCLE POSTSCOLAIRE 23	4.000,00	l'organisation de la 40 <sup>ème</sup> édition du Tournoi européen de minibasketball pour jeunes dans le cadre de la promotion du sport
CERCLE ROYAL DES ÉCHECS DE BRUXELLES (CREB)	2.500,00	l'organisation de ses cours d'échecs et tournois à Bruxelles
CERCLE SPORTIF LA FORESTOISE ATHLÉTISME	3.000,00	l'organisation de deux manifestations sportives : les inter-cercles d'athlétisme et le décathlon d'une heure
CERCLE SPORTIF LA FORESTOISE ATHLÉTISME	2.000,00	l'organisation des championnats d'athlétisme de la Région de Bruxelles-Capitale
CERCLE SPORTIF LA MAISON DE L'ESCRIME	5.500,00	des ASBL sélectionnées dans le cadre de l'Appel à Projets « Handisports 2018-2019 »
COURS CIRCUIT	2.000,00	l'organisation du « Brussels Canal Run » dans le cadre de la « Promotion du Sport »
COYAKIN BOITSFORT	1.820,00	l'organisation d'un tournoi de football inter communautés dans le cadre de la « Promotion du Sport »
CROSSING SCHAERBEEK JEUNES	6.000,00	l'organisation de son tournoi « Brussels Football European Cup » pour les jeunes de 7 à 10 ans dans le cadre de la « Promotion du Sport »
CULTURE ET LUMIÈRE	1.600,00	la création d'une équipe de futsal pour des jeunes de 9 à 15 ans
DARING ATHLETIC CLUB DE MOLENBEEK	2.500,00	l'organisation de ses activités sportives et de ses entraînements
DU VENT & DES VOILES	3.500,00	l'organisation de formation, d'initiations et de pratique de la navigation en voile
ÉCOLE DE SPORTS DE L'UNIVERSITÉ LIBRE DE BRUXELLES (ÉCOLE DE SPORTS DE L'ULB)	1.000,00	l'organisation de la 7 <sup>ème</sup> Édition des 10 km de l'ULB
ÉCOLE DE SPORTS DE L'UNIVERSITÉ LIBRE DE BRUXELLES (ÉCOLE DE SPORTS DE L'ULB)	75.000,00	l'organisation de ses activités sportives en 2018 conformément à la convention approuvée par le Collège du 9 octobre 1997
ÉCOLE DES JEUNES – ÉTOILE BRUXELLES CAPITALE	8.000,00	l'organisation de son projet de lutte contre l'exclusion sociale dans le football
ÉDUCATION SPORTS ET LOISIRS ASBL (ESL)	2.000,00	l'organisation de son projet de natation pour enfants et parents

Association	Montant	Objet
ÉDUCATION SPORTS ET LOISIRS ASBL (ESL)	8.000,00	l'organisation de ses cours de natation pour les enfants de 3 à 14 ans dans le cadre de la « Promotion du Sport »
ENÉOSPORT	1.750,00	l'organisation d'activités multisports pour les 50 ans et plus dans le cadre de la « Promotion du Sport »
ENTENTE DES CLUBS D'ATHLÉTISME DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE	10.000,00	l'organisation d'actions de promotion de l'athlétisme en Région bruxelloise
EVENT'S SOCCER ACADEMY (ESOA)	2.000,00	l'organisation de Festi-Esoa Kid's 2018 dans le cadre du « Sport, éducation et fair-play »
EVENT'S SOCCER ACADEMY (ESOA)	2.500,00	l'organisation de Festi-Esoa 2018, tournoi de football multiculturel
EVER MOVE	1.347,00	l'organisation du Cross interscolaire d'Evere 2018
EVERE BADMINTON CLUB	200,000	l'organisation de ses activités sportives et de ses entraînements
EVEREST ACTION	4.000,00	l'organisation de ses activités et stages sportifs pour les jeunes de 3 à 13 ans dans le cadre du «Sport et Lutte contre l'exclusion sociale»
EVERESTACTION	10.000,00	l'organisation des activités de futsal
FC ACADEMY ESPANOLA UCCLE	1.500,00	l'organisation de ses activités sportives de football pour les jeunes
FC ANDERLECHT SPORT-MILAN	4.000,00	l'organisation de son tournoi de football pour jeunes et Festi-Foot à Anderlecht dans le cadre de la « Promotion du Sport »
FÉDÉRATION ROYALE SPORTIVE DE L'ENSEIGNEMENT LIBRE (FRSEL)	3.000,00	l'organisation de manifestations sportives de masse à destination des jeunes
FÉDÉRATION SPORTIVE DE L'ENSEIGNEMENT OFFICIEL SUBVENTIONNÉ (FSEOS)	1.860,00	l'organisation d'activités sportives au sein des établissements scolaires bruxellois de l'enseignement officiel subventionné
FÉDÉRATION SPORTIVE DES SOURDS DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE	500,00	pour l'organisation de ses activités sportives et de ses entraînements.
FÉDÉRATION SPORTIVE WALLONIE-BRUXELLES ENSEIGNE-MENT (FSWBE)	1.860,00	l'organisation de son programme d'activités sportives en milieu scolaire bruxellois
FIT BREAK	9.000,00	la création et l'organisation d'activités sportives séniors et de santé
FLYING RABBITS ULTIMATE CLUB	7.500,00	l'organisation d'activités et de championnats d'Ultimate Frisbee à Bruxelles
FOOTBALL CLUB GANSHOREN	7.500,00	l'organisation de ses activités sportives en 2018
FOOTBALL-ETUDES-FAMILLES-ANDERLECHT (FEFA)	12.000,00	l'organisation de ses activités de soutien et ateliers pédagogiques dans des clubs sportifs bruxellois
FRIENDLY FOOT	3.000,00	l'organisation du Gala Friendly Foot 2018

Association	Montant	Objet
FRIENDLY FOOT	6.500,00	le développement de ses activités sportives en faveur des enfants et des femmes seniors
GANSHOREN DAMES BASKET	6.500,00	l'organisation d'une campagne de sensibilisation basket fair-play dans le cadre du Sport, Éducation et Fair-play
GÉNÉRATION NOUVELLE	3.000,00	pour la participation du Club « Tous à Bord » aux 20 km de Bruxelles
GOLDEN IRIS GALAXY	2.100,00	l'organisation du projet de Rugby « ARSC Panthers » dans le cadre de la «Promotion du Sport»
GYM SANA	12.000,00	l'organisation de ses activités physiques et sportives dans le cadre du « Sport Senior et Sport Santé »
GYM-ÉQUILIBRE	4.300,00	la promotion de la pratique de la natation et de la gymnastique sportive
IRIS ATHLETICS BRUSSELS	3.000,00	des ASBL sélectionnées dans le cadre de l'Appel à Projets « Handisports 2018-2019 »
IXELLES VOLLEY CLUB	5.000,00	le développement d'une académie de volley-ball
J.C. ROYAL CROSSING CLUB SCHAERBEEK	4.200,00	l'organisation de ses activités de judo pour enfants dans le cadre du «Sport et Lutte contre l'exclusion sociale»
J.C. ROYAL CROSSING CLUB SCHAERBEEK	1.800,00	l'organisation d'activités sportives pour les seniors et les adultes dans le cadre du « Sport Senior et Sport Santé »
J.C. ROYAL CROSSING CLUB SCHAERBEEK	10.000,00	l'organisation d'une semaine « Portes ouvertes : séminaires/ conférences, initiations et tournoi de judo » dans le cadre de la Promotion du Sport
JEUNESSE ET ESPOIR	1.500,00	l'organisation d'activités de mini foot & sports en salle dans le cadre du « Sport et Lutte contre l'exclusion sociale »
LAMBERMONT TENNIS ACADEMY	6.000,00	l'organisation de journées portes ouvertes et de découvertes du tennis
LE 6E SENS	10.000,00	l'organisation du projet handivalide 2018
LE TROISIÈME OEIL	6.000,00	l'organisation d'un projet de Yoga
LES 24 HEURES VÉLO DU BOIS DE LA CAMBRE	3.000,00	l'organisation de la 32è™ édition des 24 heures vélo du Bois de la Cambre
LES AMIS DU CONGO SOLIDARITÉ	3.240,00	l'organisation de cours de yoga pour femmes dans le cadre du « Sport et Lutte contre l'exclusion sociale »
LIGUE FRANCOPHONE DE SQUASH	3.000,00	l'organisation du Circuit Junior de Squash francophone

Association	Montant	Objet
LIGUE FRANCOPHONE DE SQUASH	3.000,00	la réalisation de mini clips vidéo dynamiques de promotion du squash
LIGUE HANDISPORT FRANCOPHONE	4.000,00	des ASBL sélectionnées dans le cadre de l'Appel à Projets « Handisports 2018-2019 »
MES-TISSAGES	5.000,00	l'organisation de ses activités sportives pour les femmes
MISSION 3000	4.000,00	l'organisation d'une journée d'initiation aux arts martiaux
MOVE DANZ'ATTITUDE	1.000,00	permettre une plus grande accessibilité aux cours de danse et de psychomotricité dans le cadre du «Sport et Lutte contre l'exclusion sociale»
NOUVEAU ROYAL CERCLE SPORTIF LOGIS AUDERGHEM TENNIS DE TABLE	15.000,00	la promotion du tennis de table : initiations public scolaire, sensibilisation des adolescents à la compétition et tournoi « Be Ping Be Brussels »
NOVO HORIZONTE	5.000,00	l'organisation de la Cérémonie de graduation en Capoeira et de conférences en lien
OEUVRE FÉDÉRALE LES AMIS DES AVEUGLES ET MAL- VOYANTS	3.000,00	les frais d'organisation et de participation aux 20 km de Bruxelles
PADEL EVENTS	15.000,00	l'organisation du «World Padel Tour Exhibition 2018» et du « Belgian Padel Open for Kids by Henri Leconte » à Bruxelles dans le cadre de la promotion du sport
PAGAYER CONTRE LE CANCER DU SEIN	2.000,00	l'organisation de leur projet « Pink Ribbonette Brussels »
PANATHLON WALLONIE-BRUXELLES	10.000,00	l'organisation à Bruxelles des « 1.000 km du Fair Play » et du Festival du Film Sportif dans le cadre du « Sport, Éducation et Fair Play »
PAPY BOOOM	7.100,00	l'organisation d'activités sportives pour les seniors dans le cadre du « Sport Senior et Sport Santé »
PLANET PARK	10.000,00	l'organisation de ses activités de sports de glisse en Région bruxelloise
PROMO JEUNES	25.000,00	l'organisation du projet « FestySports »
PROMO ROLLER	4.000,00	l'organisation de la Rollers Bikes Parade dans le cadre de la « Promotion du Sport »
PROMO ROLLER	4.000,00	l'organisation du Brussels Urban Trail 2018 dans le cadre de la « Promotion du Sport »
PROMOTION SPORTIVE SAINT-JOSSE	5.000,00	l'organisation de deux journées multisports dans les écoles primaires de Saint-Josse

Association	Montant	Objet
R. ANCIENS 13 B.C.	00,	l'organisation d'une étude encadrée des jeunes joueurs de basket dans le cadre du « Sport, éducation et fair-play »
RACING CLUB DE BRUXELLES -GROUPE ALLURE LIBRE	2.500,00	l'organisation de la 38 <sup>ème</sup> édition des Hivernales 2018
ROW YOUR DREAM, ASBL	3.000,00	la participation à une course d'aviron
ROYAL CHARLES-QUINT TENNIS CLUB	5.000,00	l'organisation de ses activités sportives 2018 dans le cadre de la « Promotion du Sport »
ROYAL OLYMPIC FOOTBALL CLUB STOCKEL	2.500,00	pour l'organisation de ses activités sportives et de ses entraînements
ROYAL SET-JET FLEUR BLEUE	1.500,00	des ASBL sélectionnées dans le cadre de l'Appel à Projets « Handisports 2018-2019 »
ROYAL UCCLE SPORT THC	00,000,00	des ASBL sélectionnées dans le cadre de l'Appel à Projets « Handisports 2018-2019 »
ROYAL UCCLE SPORT THC	4.560,00	l'organisation de son projet « Sport2gether » dans le cadre du « Sport et lutte contre l'exclusion sociale »
SAINT-GILLES SPORT (SGS)	15.000,00	l'organisation de ses activités multisports pour tous en 2018 dans le cadre de la Promotion du Sport, du Sport Senior & Santé et du Sport & Lutte contre l'exclusion sociale
SERVICE UCCLOIS DU TROISIÈME AGE	1.200,00	l'organisation d'activités sportives pour seniors dans le cadre du Sport Senior et Sport Santé
SKATEBOARDERS ASBL	10.000,00	l'organisation d'initiations gratuites au skateboard
SPINA BIFIDA'S ACTION BELGO AFRICA (SBABA)	3.100,00	l'organisation de ses activités sportives pour les femmes dans le cadre du « Sport et lutte contre l'exclusion sociale »
SPORT AND SMILE	3.000,00	l'organisation de l'événement « Fight & Dance », festival d'arts martiaux et de danse 2018
SPORT NATURE	6.000,00	l'organisation d'activités multisports pour les jeunes pendants les vacances scolaires
SPORTA EVERE VOLLEY BALL	4.500,00	la promotion et le développement du volley ball bruxellois
TAEKWONDO CHABEB FOREST	3.000,00	l'organisation d'un championnat international de taekwondo
THE BELGIAN THROWDOWN	5.000,00	l'organisation de la compétition sportive « The Belgian Throwdown» dans le cadre de la «Promotion du Sport »
TOP-SPORTS PROMOTION	10.000,00	l'organisation de ses activités sportives à Bruxelles
UNIVERSITÉ POPULAIRE D'ANDERLECHT (EX EUCLIDES)	10.000,00	l'organisation des stages « Art & Sport » et du spectacle sportif de rue « Free run »

Association	Montant	Objet
URBAN STEP	3.000,00	3.000,00 l'organisation de ses activités de mini foot et multi-sports pour les jeunes dans le cadre du « Sport et Lutte contre l'exclusion sociale »
VIDONNE	5.000,00	5.000,00   l'organisation de sessions d'initiations au yoga et 5 <sup>ème</sup> édition du « Brussels Yoga Day 2018 »
VISION SOLIDAIRE	10.000,00	10.000,00 l'organisation de 4 événements sportifs : King of Brussels – Un Ring dans la Street – Muyathai Summer Tour et Gala ThaiFight
VIVA	5.000,00	5.000,00 l'organisation de la 9ème édition de la course féminine festive « La Bruxelloise » dans le cadre de la « Promotion du Sport » et de la lutte contre le cancer du sein
VOLLEY BRUXELLES	7.500,00	7.500,00 l'organisation d'une campagne de promotion du volley-ball et de ses clubs bruxellois en Région bruxelloise
VOLTAIRE	10.000,00	10.000,00   l'organisation de la 9ème édition du Trophée « Lion Belge »
WINNERS TEAM	3.000,00	3.000,00   l'organisation du tournoi du squash PSA World Tour dans le cadre de la « Promotion du Sport »
WOLU-SPORT/TENNIS CLUB LES EGLANTIERS	7.000,00	7.000,00 des ASBL sélectionnées dans le cadre de l'Appel à Projets « Handisports 2018-2019 »
WOLUWE VOLLEY	2.500,00	2.500,00   la création d'une équipe de jeunes
WORLD BUSINESS FOR POVERTY HELP	5.000,00	5.000,00   l'organisation du Festival des Sports – Tournoi de la 2 <sup>ème</sup> Chance
XTREME TEAM PARKOUR	8.000,00	8.000,00   l'organisation de « Keep the Flow » événement de Parkour et de freerunning dans le cadre de la « Promotion du Sport »

#### Annexe 6 Subventions Café-Théâtre 2018

Nom	2018
Atelier Marcel Hastir	7.500,00 €
Au B'Izou	7.500,00 €
Café de la rue	7.500,00 €
Côté Village	25.000,00 €
Fou rire	25.000,00 €
Jazz Station	10.000,00€
Koek's Théâtre	9.000,00€
L'Os à moelle	20.000,00€
La Soupape	10.000,00€
Le Jardin de ma sœur	10.000,00€
Les Lundis d'Hortense	7.925,00 €
Petit chapeau rond rouge	12.000,00€
Sazz'n Jazz	10.000,00€
ZoArt music	14.500,00 €
Visit Brussels*	30.000,00€
Le Rayon vert	8.000,00€

## Annexe 7 Art Thérapie 2018

				100.000	ווווףמרו הממשפומוום נטנמו
		20E 100 £	96 400 £	420 000 E	letet erietèchen team
re	ateliers théâtre	15.000€	10.000 €	9 000 €	Comédie Claude Volter
lie lie	musicothérapie	15.000 €	5.000 €	10.000 €	Centre Benenzon
	chorale	9 000 €	3.000€	3.000€	Anaïs
re	28.000 € ateliers théâtre	28.000 €	14.000 €	14.000 €	Lato Sensu
re	15.000 € ateliers théâtre		4.500€	10.500 €	Théâtre de l'Eclair
re	25.000 € ateliers théâtre		13.000 €	12.000 €	La Troupe du Possible
iques	12.000 € ateliers artistiques		3.000€	9.000€	L'Atelier des 3 Ponts (Le Grès)
iques	23.700 € ateliers artistiques		9.500€	14.200€	L'Heure Atelier
iques	24.000 € ateliers artistiques		11.000 €	13.000 €	L'Atelier Côté Cour
					thérapeutiques
					L'art et la culture alternatives
5.000 € animations clowns à l'hôpital	animations c		1.000€	4.000€	Empathiclown
5.500 € ateliers artistiques pour enfants hospitalisés	ateliers artis	€ 2.500	-	5.500€	Les Messagers du Coeur
5.000 € activités artistiques pour enfants victime de maltraitance	activités arti		2.200€	2.800 €	Le Pont des Arts
pital	8.500 € contes à l'hôpital		3.200€	9.300€	Hopi'Conte
12.400 € animations clowns à l'hôpital	animations c		3.100€	9.300 €	Lapsus Lazuli
25.000 € animations clowns à l'hôpital	animations c		3.600€	21.400€	Fables Rondes
					L'art et la culture à l'hôpital
			2018	2018	
		totale 2018	l'AB 11.11.3306	l'AB 23.10.3313	Association
		S. Harring	charge de	charge de	
			Montant à	Montant à	

# Annexe 8 AB 11.001.01a.03.3300 – Subventions en faveur des arts du cirque

Association	Montant (€)
Trapèze	9000
Cirqu'études	5000
Atelier du Trapèze	9000
Cirqu'conflex	30000
Ecole de cirque	41500
Espace Catastrophe Magazine	25000
Espace Catastrophe	40000
Aires libres	6000
Total	165500

### **RAPPORT**

### fait au nom de la commission des Affaires sociales

## par M. Jamal IKAZBAN et Mme Simone SUSSKIND

#### **SOMMAIRE**

1.	Examen conjoint des projets de décret	74
2.	Désignation des rapporteurs	74
3.	Exposé de Mme Céline Fremault, ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille	74
4.	Discussion et examen des tableaux partim	76
5.	Exposé de Mme Céline Fremault, ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handica- pées	86
6.	Discussion et examen des tableaux partim	88
7.	Avis de la Commission	95
8.	Exposé de Mme Fadila Laanan, ministre-présidente du Gouvernement en charge de l'Accueil de la petite enfance	95
9.	Discussion et examen des tableaux partim	96
10.	Avis de la Commission	104
11.	Exposé de M. Rudi Vervoort, ministre en charge de la Cohésion sociale	104
12.	Discussion et examen des tableaux partim	105
13.	Avis de la Commission	111
14.	Approbation du rapport	111
15.	Annexes	112

Ont participé aux travaux : M. Mohamed Azzouzi, Mme Michèle Carthé, M. Emmanuel De Bock, M. André du Bus de Warnaffe, Mme Dominique Dufourny (présidente), M. Ahmed El Ktibi, Mme Nadia El Yousfi, M. Jamal Ikazban, Mme Véronique Jamoulle, M. Pierre Kompany, M. Hasan Koyuncu, M. Fabian Maingain, M. Zahoor Ellahi Manzoor, M. Alain Maron, Mme Caroline Persoons, Mme Magali Plovie, Mme Fatoumata Sidibé, Mme Simone Susskind, M. Julien Uyttendaele, M. Gaëtan Van Goidsenhoven, M. David Weytsman, Mme Kenza Yacoubi, Mme Claire Geraets, Mme Fadila Laanan (ministre-présidente), M. Rudi Vervoort et Mme Céline Fremault (ministre).

> Mesdames, Messieurs,

La commission des Affaires sociales a examiné, en ses réunions des 14 et 20 novembre 2018, les projets de décret ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2018, d'une part, et contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2019, d'autre part.

### 1. Examen conjoint des projets de décret

La commission a décidé d'examiner conjointement le projet de décret ajustant le budget général des dépenses pour l'année 2018 et le projet de décret contenant le budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2019.

### 2. Désignation des rapporteurs

M. Jamal Ikazban et Mme Simone Susskind ont été désignés en qualité de co-rapporteurs.

## 3. Exposé de Mme Céline Fremault, ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille

La ministre précise que la compétence « Action sociale et Famille » regroupe bon nombre de projets fondamentaux pour les Bruxellois : les maisons d'accueil pour les sans-abris, les services d'accueil de jour pour personnes âgées, les centres d'action sociale globale, les centres de planning familiaux ou encore les services d'aide à domicile.

Concernant l'ajustement du budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2018, la ministre annonce peu de variations budgétaires, hormis des actualisations de montants afin de mieux répondre aux besoins réels. Néanmoins, la ministre formule quelques remarques :

1. Les budgets concernant les secteurs agréés ont été adaptés afin de mieux tenir compte de l'indexation des salaires, notamment pour les lignes budgétaires relatives aux centres de planning et aux services d'aide à domicile. En ce qui concerne les centres de planning familial, l'ajustement provient de l'indexation au 1er octobre 2018 et de la mise à jour des estimations en cours du second trimestre de l'année 2018. Pour les services d'aides à domicile, il est constaté un vieillissement des travailleurs des services d'aides, ce qui implique un coût horaire supérieur. Par ailleurs, il y a eu une indexation des salaires plus tôt que prévu, ce qui a eu un impact sur l'ensemble du dernier trimestre de l'année 2018.

2. Concernant la ligne budgétaire consacrée à des organismes d'aide sociale, deux arrêtés de transfert importants ont eu lieu vers cette allocation de base.

Le premier arrêté de transfert provient de l'allocation de base consacrée aux maisons d'accueil. En effet, le projet de la nouvelle maison d'accueil pour les familles monoparentales a été reporté en 2019, suite au retard de la délivrance des permis d'urbanisme, ce qui a permis de libérer un montant de 150.000 euros en engagement pour des nouvelles initiatives sociales.

Le deuxième arrêté de transfert a été opéré depuis l'allocation de base relative aux Centres d'Action sociale globale (CASG) pour le projet de réorganisation de l'activité de distribution de repas au sein du Centre de Services et d'Aide à Domicile, En effet, la CSàD a demandé un retrait d'agrément et de subside en tant que Centre d'Action Sociale Globale à partir du 1er janvier 2018 afin de se recentrer uniquement sur la distribution des repas. Ce transfert entre allocations de base a permis de dégager 200.000 euros en engagement qui ont été transférés vers l'AB dédiée aux organismes d'aide sociale.

À l'initial 2019, les totaux budgétaires dans le domaine de l'Action sociale et de la Famille sont légèrement supérieurs à l'exercice budgétaire 2018. Ce budget montre la volonté du Collège d'adopter un budget responsable et de maintenir les moyens consacrés à l'action sociale en Région bruxelloise.

Le Collège poursuivra son soutien aux services de médiation de dettes agréés en Commission communautaire française. En effet, ces services jouent un rôle essentiel pour de nombreux Bruxellois et la volonté du Collège est de confirmer l'aide déjà apportée à ces structures depuis quelques années, conformément à la déclaration de politique générale. Les budgets ont été augmentés en 2016 et en 2017 afin de renforcer les équipes de terrain des services de médiation de dettes.

Les plus démunis ne seront pas oubliés puisque la question de la poursuite du programme européen d'aide alimentaire continue d'être suivie, afin que tous les Bruxellois qui en bénéficient ne subissent pas de plein fouet une nouvelle fois les effets de la crise. De même, l'agrément du réseau de Concertation Aide Alimentaire qui rassemble et organise tous les organismes de distribution alimentaire est maintenu.

Par ailleurs, la ministre annonce l'agréation d'un nouveau réseau en matière de prévention contre

le surendettement : le réseau TRAPES, « Tous en réseau autour de la prévention et de l'expérience du surendettement ». L'objectif de ce réseau est de mettre autour de la table des personnes ressources (anciens médiés) et des professionnels. Des réunions sont organisées mensuellement autour de projets de prévention. Toutes les personnes et les associations intéressées par la prévention du surendettement y sont invitées.

Le Collège continuera également son travail en matière de lutte contre le sans-abrisme avec le renforcement des maisons d'accueil. Leurs missions ont été renforcées dans plusieurs domaines : le logement accompagné, le soutien à la parentalité mais également l'accompagnement des victimes de violences conjugales. Chaque maison d'accueil, en plus de son agrément de base, peut se voir attribuer un agrément spécifique pour l'une de ses missions complémentaires dont les enjeux sont évidemment essentiels. Il s'agissait d'une revendication historique du secteur, il était primordial de faire de ce dispositif une réalité en Région bruxelloise. Il faut pouvoir continuer à procurer un accompagnement social des personnes qui sortent des maisons d'accueil, et ainsi lutter contre l'isolement et le repli sur soi.

De plus, la déclaration de politique générale prévoit la création de nouvelles places en maison d'accueil. Une nouvelle maison d'accueil pour les victimes de violences familiales a été ouverte en 2018. Une maison d'accueil supplémentaire pour les familles monoparentales s'ouvrira en 2019 afin d'élargir l'offre en Région bruxelloise et de raccourcir à tout prix les listes d'attente. Les crédits ont été, à cet effet, prévus. Il s'agira d'un dispositif d'une trentaine de places pour ce public spécifique.

Le plan concernant la qualité de vie des personnes âgées continuera à s'appliquer puisque deux centres de jours ont déjà ouverts leurs portes, dont l'un est situé à Forest et l'autre à Berchem-Sainte-Agathe. Il est également prévu d'ouvrir un nouveau centre de jour pour personnes âgées sur la commune de Woluwé-Saint-Lambert. Au total de cette législature, il y aura donc 3 nouveaux centres ouverts en Commission communautaire française et deux en Commission communautaire commune. Le maintien à domicile doit aller de pair avec des mesures alternatives à la maison de repos qui permettent de lutter contre l'isolement social.

Afin que les personnes âgées puissent bénéficier d'une vie à domicile dans de bonnes conditions, le contingent d'heures des services d'aides à domicile a été augmenté. Cela n'avait plus été fait depuis 2002.

De plus, un nouveau projet d'optimisation de distribution de repas est initié en partenariat avec le Centre de services et d'aide à domicile (CSàD). Au terme du projet qui est étalé sur 3 ans, les gains d'efficience devront permettre de dégager un volume d'environ 12.000 heures de distribution de repas à réaffecter en aide à domicile « généraliste ».

En matière de lutte contre la maltraitance des personnes âgées, en 2017, le financement d'Écoutes Seniors, anciennement appelé SEPAM, a été renforcé. Ce renforcement budgétaire a permis d'élargir la ligne d'écoute d'un demi-jour par semaine. Une nouvelle campagne de lutte contre la maltraitance des personnes âgées y compris la maltraitance à domicile est également financée. Une campagne à l'attention du grand public, comprenant trois spots radio, sont actuellement diffusés. Depuis le 5 novembre 2018, une première vague de spots est diffusée sur des radios, telles que Bel RTL, par exemple. Deux autres vagues de spot radio auront lieu en décembre 2018 et février 2019.

Le soutien aux animations EVRAS continuera son chemin. Le travail se poursuivra tant sur l'aspect qualitatif que quantitatif. Pour rappel, depuis 2016, chaque année les heures d'animation en Région bruxelloise sont augmentées. En trois ans, la ministre précise que le budget a doublé. La généralisation doit se poursuivre avec l'ensemble des partenaires actifs dans ce secteur. Cette généralisation doit se nourrir également des diverses expériences à l'étranger. C'est pourquoi, cette année, il a été mis en place un deuxième salon EVRAS avec pour thématiques et focus les approches, initiatives et cadres de références européens.

Le Collège poursuivra et augmentera le soutien à l'antenne bruxelloise consacrée aux aidants proches. L'agrément du tout nouveau réseau spécifique au niveau des « aidants proches » est également en train d'être finalisé. Soutenir ceux qui soutiennent est une priorité et une thématique essentielle pour la Région. Il s'agira d'une reconnaissance pour cette structure avec à la clé un agrément de 3 ans qui devrait permettre à cette ASBL d'être un véritable appui pour tous les aidants proches en Région Bruxelloise. Les aidants proches sortent peu à peu du nid, et la Commission communautaire française se doit d'être en première ligne pour soutenir, de manière pérenne, ce type d'initiatives.

Aujourd'hui, la ministre annonce le lancement officiel de la nouvelle campagne de sensibilisation de violence conjugale mise en place, depuis plusieurs années, en collaboration avec la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Région Wallonne. Il s'agit d'une campagne de sensibilisation des jeunes (de 15 à 25 ans) aux violences dans leurs relations amoureuses, en particulier concernant les violences sexuelles et la notion de consentement ainsi que les cyberviolences. L'objectif est de diriger les personnes confrontées à

des situations de ce type de violence vers la ligne d'écoute « violence conjugale », un numéro vert gratuit 0800.30.030. Cette ligne d'écoute, qui représente un outil important, est financée pour un montant de 35.000 euros. Il y a tout un travail complémentaire qui a été opéré avec la mise en place d'un « chat » pendant les horaires extrascolaires qui permet aux jeunes d'avoir les premiers contacts sur le sujet. La ministre invite les parlementaires à visionner les vidéos parce qu'elles sont particulièrement trash et veulent bien dire ce qu'elles ont à dire et ce sont des réalités qui touchent quand même aujourd'hui près de 1 jeune sur 5 dans ses relations amoureuses. Ce sont 4 petites vidéos sur le « revenge porn » dans le cadre d'une séparation, la question également de l'alcool et des relations sexuelles non consenties, la question aussi d'un jeune qui montre à un autre ami des vidéos à caractère sexuel et on sent le malaise sur la notion de harcèlement qu'il ne maîtrise pas tout à fait aux yeux des autres. C'est un travail qui est opéré et qui continue d'être opéré de façon très forte depuis l'ouverture de la seconde maison d'accueil « Abri secret ». Le travail est également réalisé en collaboration avec l'asbl Praxis sur l'accompagnement des auteurs de violences conjugales.

# 4. Discussion et examen des tableaux partim

Mme Magali Plovie (Ecolo) s'interroge quant au retard concernant la nouvelle maison d'accueil pour les familles monoparentales.

Mme Céline Fremault (ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille) répond qu'elle avait bien précisé dans son exposé que l'ouverture de la maison d'accueil avait été postposée suite au retard dans la procédure de délivrance du permis d'urbanisme.

**Mme Magali Plovie (Ecolo)** remercie la ministre pour sa réponse.

Concernant le « 320 » de l'hôpital Saint-Pierre, la députée demande si la Commission communautaire française accordera un subside à cette association afin qu'elle puisse fonctionner et se perpétuer.

L'intervenante souhaite savoir où en est la procédure de reconnaissance d'un label EVRAS dans le cadre d'un protocole d'accord ? Elle constate une très légère diminution de la ligne budgétaire.

Concernant les personnes âgées, la députée souligne que la ministre opère un travail à partir d'une répartition géographique. Comme l'a rappelé la ministre, il y a trois nouveaux centres en Commission communautaire française et deux en Commission

communautaire commune. Dès lors, sur base de cette carte géographique, il serait intéressant de voir dans quelles communes il faudrait encore ouvrir de nouveaux centres de jour. Il y a quelques semaines, a eu lieu le débat sur la programmation « personnes âgées ». La députée revient donc avec cette question. Pour elle, il est important de pouvoir développer ces centres de jour en lien avec une politique plus globale et plus générale « personnes âgées ». Lorsque l'on en avait parlé, c'était par rapport aux maisons de repos. Mme Plovie interpellera la ministre dans les prochaines semaines encore sur cette question au niveau de la Commission communautaire commune, mais elle pense qu'il est nécessaire de pouvoir faire une programmation globale de la politique des personnes âgées, que ce soit par rapport aux maisons de repos mais également à toutes les alternatives qu'il faut développer pour les personnes âgées. Ce ne sont pas que les maisons de repos qui sont concernées. La politique des personnes âgées concerne l'aide à domicile, les alternatives, les maisons de repos, etc. C'est tout un continuum d'aides et de soins à développer. Cette programmation est utile et attendue sur l'ensemble de la Région bruxelloise, que ce soit pour la Commission communautaire commune ou pour la Commission communautaire française.

La ministre parlait de mesures alternatives qui seraient développées pour la politique des personnes âgées. Mme Plovie aimerait avoir plus d'informations par rapport à ces alternatives. Concernant l'écoute senior qui était attendue, elle félicite la ministre parce c'est très bien d'entamer une médiatisation de cette problématique.

Concernant les contingents d'heures dans le cadre de l'aide à domicile, la députée sait que la ministre est attentive à les développer depuis plusieurs années. Toutefois, l'augmentation budgétaire est extrêmement faible. Quelle en-est la raison ?

Sur le réseau Trap et l'aide alimentaire, la ministre peut-elle confirmer l'augmentation de 23.000 euros pour le financement de ce réseau ?

Par rapport à la distribution alimentaire et l'aide alimentaire, elle ne l'a pas trouvé dans le budget et demande dans quelle AB cela se trouve. Qu'y a-t-il comme projets à soutenir dans ce cadre-là?

Quelles sont les études et les campagnes qui sont prévues d'être financées en Action sociale en 2019 ? Pour quelles raisons la ligne budgétaire est en diminution à l'initial ? Y a-t-il moins d'intérêts à commander une ou des études ?

Mme Simone Susskind (PS) remercie la ministre pour son exposé et précise que son intervention portera sur les familles monoparentales, d'autres collègues du groupe PS interviendront par la suite. L'accord de majorité de la Commission communautaire française prévoit une attention particulière à la pauvreté et à la mise en place de différents projets. Lors de la déclaration de politique générale, l'accent a été mis sur l'importance à accorder à la lutte contre la pauvreté. Pour le groupe PS, il est primordial de faire converger toutes les politiques qui aident les personnes en difficulté.

Le groupe PS salue la mise en place d'une nouvelle maison d'accueil pour les familles monoparentales en 2018, étant donné qu'elle aurait dû ouvrir ses portes l'année passée. Il y a, en effet, une augmentation globale des crédits d'engagement et de liquidation à l'initial 2019, de plus de 300.000 euros en ce qui concerne les subventions aux maisons d'accueil qui sont actuellement au nombre de 15. La députée demande à la ministre la ventilation du budget par rapport à ces dernières. Quel est le montant qui sera alloué à la nouvelle maison d'accueil ? Comment sera affecté ce budget et pour quelle capacité ? La ministre espère que cette maison d'accueil ouvrira ses portes en 2019. Quel est le calendrier pour son ouverture effective ?

Mme Céline Fremault (ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille) répond que c'est le bourgmestre de la commune d'Anderlecht qui est concerné par cette ouverture.

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR) précise que la politique d'action sociale reprend évidemment plusieurs projets fondamentaux de la Commission communautaire française. La ministre-présidente réaffirmait le mois dernier, lors de la déclaration de politique générale, que ces enjeux sont cruciaux pour le Gouvernement. C'est en effet par ce budget que se concrétisent certaines politiques essentielles au bienêtre des Bruxelloises et des Bruxellois telles que le soutien aux aidants proches, la lutte contre l'endettement des ménages, l'aide aux personnes âgées et la lutte contre tous types de violences.

L'exercice de l'analyse budgétaire est en ce sens intéressant car il permet de comprendre quelles sont, dans les faits, les priorités du Gouvernement. Il permet également de vérifier et de se rendre compte, année après année, ce qui a réellement été mis en place par le Collège et ce qui reste encore, en cette fin de législature, du domaine de l'effet d'annonce ou des projets fortement en retard. Le meilleur exemple est à trouver dans ce qui a été déclaré par la ministre-présidente dans la déclaration de politique générale au sujet des maisons d'accueil. Celle-ci se félicitait d'avoir finalisé le renforcement des maisons d'accueil et d'avoir ainsi rempli un bel objectif de la déclaration de politique générale dans plusieurs domaines dont le logement accompagné. C'est intéressant car, sauf erreur de la

part du député, c'est effectivement le premier point qui ressort à l'initial 2019 : une absence totale de la thématique du post-hébergement. Faut-il rappeler que les maisons d'accueil ont également pour mission le suivi post-hébergement des bénéficiaires nécessitant un accompagnement après leur séjour dans une maison d'accueil ?

Mme Céline Fremault (ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille) demande à M. Van Goidsenhoven s'il n'a pas trouvé les lignes budgétaires du poste hébergement des maisons d'accueil ?

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR) remercie la ministre. Il rappelle également que, depuis le décret du 27 avril 2017 modifiant le décret du 27 mai 1999 relatif à l'octroi de l'agrément et de subventions aux maisons d'accueil, un financement public doit être prévu.

Mme Céline Fremault (ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille) informe le député que ce financement public est inscrit au budget depuis 2017.

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR) demande à la ministre de préciser l'allocation budgétaire.

Mme Céline Fremault (ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille) lui répond que cela se trouve dans les « maisons d'accueil ».

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR) demande s'il est possible d'obtenir la ventilation des budgets par maison d'accueil.

Mme Céline Fremault (ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille) répond que cette liste sera annexée au rapport.

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR) précise que, lors de la déclaration de politique générale, la ministre-présidente annonçait qu'il y avait l'ambition d'un nouveau projet pour 2019 : l'ouverture d'une nouvelle maison d'accueil pour les familles monoparentales. La ministre avait expliqué que le retard était dû à un certain nombre de questions administratives. Néanmoins, un montant d'un demi-million d'euros avait été prévu au budget de 2018. Il y a 500.000 euros de frais de fonctionnement qui semblent avoir été utilisés mais à quelle fin ? À l'initial 2019, il est encore prévu une augmentation budgétaire à hauteur de 300.000 euros pour financer ce même projet.

Il s'agit pourtant d'un projet qui revêt une importance majeure puisqu'une famille sur trois n'a qu'un seul chef de ménage et dans 86 % des cas, ce sont les femmes qui endossent la responsabilité du ménage. Alors oui, nous sommes tout à fait d'accord qu'il faille accorder du budget important à un projet permettant à

ces familles de trouver un accompagnement dans leur situation et oui, il faut y mettre les moyens, mais il faudrait avant tout que ce projet voie le jour! Comment la ministre justifie-t-elle ce retard criant et les montants engagés pour les frais de fonctionnement prévus pour 2018 d'une maison d'accueil qui n'existe que dans les rêves?

Cette question pourrait également être posée pour le lancement du réseau des aidants proches. Là encore, la ministre avait prévu, pour soutenir ce secteur, un subside pour sa création dans le budget de 2017. Cette somme a été liquidée en 2018, mais le député constate qu'il n'y a toujours pas de réseau mis en place alors que ce dernier a bel et bien été annoncé lors de la déclaration de politique générale pour 2019.

Concernant l'aide aux personnes âgées et plus précisément la qualité de vie des aînés, le fait qu'ils puissent continuer à vivre dignement est une priorité pour ce Gouvernement et le groupe MR se réjouit que le budget y afférant ait augmenté d'un million d'euros par rapport à l'année dernière. Ici, l'objectif de doubler les centres d'accueil pour personnes âgées semble atteint. La ministre a annoncé, lors de la dernière déclaration de politique générale, d'ouvrir un nouveau centre de jour en 2019. Toutefois, le député constate qu'il n'est prévu au budget que 20.000 euros supplémentaire. Dès lors, cela lui semble difficilement réalisable. La ministre peut-elle donner des explications à cet égard ?

Concernant l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS), sauf erreur du député, il a entendu la ministre-présidente se féliciter de l'augmentation du budget pour atteindre 600.000 euros. Tout le monde était d'accord sur l'utilité de cet apprentissage et la nécessité de le généraliser. Il était même annoncé de créer un nouveau label EVRAS pour éviter que n'importe quelle personne puisse donner des cours sur ce genre d'éducation sans formation préalable. Dès lors, pour quelles raisons avoir réduit le budget de 2019 de 30.000 euros par rapport à 2018 ? Comment la ministre va-t-elle procéder pour arriver à une généralisation de ce « service » ?

Enfin, le groupe MR observe que le Collège a dû augmenter le budget nécessaire à l'accomplissement de ce programme d'un million d'euros en 2018. Il s'agit tout de même d'une somme importante. Ce montant a été prélevé de quelle AB? De la maison d'accueil pour familles monoparentales?

Le député reviendra, bien entendu, sur certaines allocations budgétaires lors de la discussion budgétaire.

**Mme Fatoumata Sidibé (DéFI)** estime que la mission 22 – programmes 001 et 003 Action sociale et Famille est très importante. Au niveau de la médiation de

dettes, le surendettement est une spirale qui emporte beaucoup de familles et crée des drames importants. Beaucoup de personnes attendent très longtemps avant de s'adresser à ce service, soit parce qu'ils ont honte d'y aller ou par négligence ou bien parce qu'il y a sans doute à la base un manque d'information. La députée aimerait savoir si des actions de prévention et d'information sont menées pour faire connaître ce service de médiation de dettes. La ministre a créé un nouveau réseau, le réseau TRAPES. La députée aimerait savoir quelles sont les actions qui ont été ou qui seront entreprises par le réseau et quels sont les acteurs sur le terrain qui en font partie ?

Concernant les équipes de terrain pour la médiation de dettes, elles ont été renforcées en 2015 et 2017. La députée aimerait savoir si ces équipes sont aujourd'hui suffisantes pour faire face à la demande. La ministre dispose-t-elle de données concernant les personnes qui font appel au service de médiation de dettes, tant en termes de chiffres que de profils ? Il serait également intéressant d'avoir des données sur leur trajectoire de sortie du surendettement.

Au niveau des maisons d'accueil, la députée se réjouit que nombre de décisions ont été prises en la matière : l'élargissement de la plage horaire de la ligne d'écoute téléphonique, le suivi post-hébergement, mais également l'ouverture en 2017 d'une nouvelle maison d'accueil pour les victimes de violences conjugales, mais qui, serait constamment saturée.

La nouvelle maison d'accueil monoparentale ouvrira prochainement ses portes avec une trentaine de places et qui, la députée le craint, sera aussi prise d'assaut par ce public cible qui, avec le soutien de la ligne d'écoute téléphonique, commence à briser le silence. Il ne s'agit pas des mêmes compétences, mais la députée aimerait savoir si, par rapport au quota de 3 % qui a été mis en place au niveau des logements sociaux pour venir en aide à ces personnes pour qu'elles soient logées dans des maisons d'accueil agréées, si l'on constate un désengorgement des maisons d'accueil. Les listes d'attente sont-elles importantes ? Aujourd'hui, il y a encore des familles qui sont hébergées au Samu social avec des enfants et qui sont en attente d'un logement. La députée pense que ces femmes qui dépendent du Samu social, avec ou sans enfants, doivent quitter le Samu Social et errer dehors en journée. L'idée, selon elle, serait de leur mettre à disposition un centre de jour accessible 24h/24.

Mme Céline Fremault (ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille) précise que les femmes et leurs enfants peuvent rester toute la journée au Samu social. Elles ne sont pas mises dehors. La ministre répond à Mme Sidibé que ses informations sont inexactes. Par ailleurs, personne ne reste dehors s'il ne le souhaite pas. Il y a tous les dispositifs héber-

gement qui ont été renforcés depuis le début de la législature dont celui de la Croix Rouge. Le débat sur le sans-abrisme aura lieu en Commission communautaire commune. La ministre annonce que le dispositif Hiver 86.400 commence aujourd'hui et qu'il y a plus de 1.448 places qui sont disponibles, ce qui est une première pour la Région bruxelloise.

Mme Fatoumata Sidibé (DéFI) se réjouit d'apprendre que les femmes sans emploi ne doivent plus quitter le Samu social pour la journée. C'est une très bonne nouvelle que lui annonce la ministre que ces femmes ne soient pas mises dehors parce que c'était le cas avant et c'était un fait dramatique.

Concernant toujours la question des violences faites aux femmes, la députée aimerait entendre la ministre quant à la prise en charge des auteurs de ces violences. Cela va effectivement de pair et la députée aimerait savoir si Praxis, qui est financée par plusieurs institutions, rencontre des difficultés particulières en la matière.

La ministre a lancé un Pôle de ressources spécialisé en matière de formations qui sont dispensées dans le domaine des violences conjugales qui est inspiré du modèle wallon et du Québec. La ministre peut-elle en dire davantage sur ce centre de ressources ainsi que ses actions ?

Concernant les campagnes à destination du public de la jeunesse, la ministre a parlé des campagnes autour du 25 novembre, la députée souhaite savoir si celles-ci sont disponibles. Où peut-on les visualiser?

Mme Céline Fremault (ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille) lui répond que ces campagnes sont accessibles partout.

Mme Fatoumata Sidibé (DéFI) ajoute qu'il subsiste pas mal de questions par rapport à l'EVRAS : la question du label et de la cartographie. Cette dernière existe, mais quelles sont les données disponibles dans les écoles qui ont déjà bénéficié d'une programmation EVRAS ?

Mme Céline Fremault (ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille) lui répond que cette programmation touche 25.000 élèves et que cela représente 5.500 heures de cours.

Mme Céline Fremault (ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille) souligne, que de passer d'un budget de 300.000 à 600.000 euros, permet de travailler à plus grande échelle et elle s'en félicite.

Mme Fatoumata Sidibé (DéFI) confirme que cela permet de travailler davantage mais il faudrait que toutes les écoles puissent en bénéficier parce que certaines écoles professionnelles n'y ont toujours pas accès.

Enfin, la députée souhaiterait entendre la ministre quant à l'application des textes qui sont aujourd'hui défendus sur l'intégration des dimensions du genre. Les tests d'impact sur le genre ont-ils été réalisés ?

M. Pierre Kompany (cdH), au nom du groupe cdH, félicite la ministre quant aux politiques d'Action sociale qui sont menées en Région bruxelloise qui connaît une paupérisation croissante de la population. Il se réjouit de la poursuite de création de places dans les centres de jour pour les personnes âgées et l'ambition de la ministre d'ouvrir un troisième centre de jour à Woluwe-Saint-Lambert.

Par ailleurs, un nouveau projet d'optimisation de distribution de repas, en partenariat avec le service d'aide à domicile (CSàD) voit également le jour. À cet égard, la ministre peut-elle détailler les objectifs du projet ?

Le maintien des crédits aux services de médiation de dette démontre encore une fois la volonté de la ministre d'aider les personnes touchées par la pauvreté et le surendettement. La ministre poursuit également son travail profondément humaniste en matière de lutte contre le sans abrisme avec le renforcement du dispositif des maisons d'accueil. Davantage que l'aide d'urgence, une importance particulière est donnée à l'accompagnement de ce public fragilisé, l'enjeu étant la sortie de rue. Le député aimerait dès lors connaître les nouvelles missions spécifiques des différentes maisons d'accueil.

Enfin, la Commission communautaire française agrée également des associations en réseaux. L'année dernière, cette ligne budgétaire avait été renforcée afin d'agréer des nouveaux réseaux. Quels sont ces nouveaux réseaux qui ont été agréés en 2018 ?

Concernant les subsides octroyés aux différents réseaux, **Mme Michèle Carthé (PS)** constate une faible augmentation de 3.000 euros aux crédits d'engagement et de 4.000 euros aux crédits de liquidation à l'initial 2019. Le groupe PS s'en étonne car il y a le nouveau réseau en faveur des aidants proches pour lequel il y a eu un vote tout dernièrement. Le groupe PS a d'ailleurs félicité la ministre pour cette initiative. Néanmoins, elle observe une faible augmentation de ce réseau. La ministre peut-elle préciser quel est le budget accordé à ce réseau et s'il est inscrit à la mission 32 dans les projets particuliers agréés ? Hormis les subsides, de quelle manière ce réseau sera-t-il concrètement soutenu ?

En 2016, la Commission communautaire française avait créé un réseau pauvreté. L'objectif poursuivi était de mener un travail important pour tisser différents liens entre les associations du secteur. Le budget de ce réseau a-t-il été renforcé en 2019 et quels sont les résultats de sa mise en place? Est-ce que les objectifs recherchés ont-ils été rencontrés ?

En ce qui concerne le service de médiation de dettes qui a déjà été abordé par Mme Sidibé, les services de médiation de dettes, qui sont agréés en Commission communautaire française, jouent effectivement un rôle essentiel pour de nombreux Bruxellois. Elle constate une augmentation de plus de 23.000 euros pour les crédits d'engagement à l'initial 2019. Le groupe PS trouve cela très positif et il s'en réjouit. L'année passée, il était prévu le financement d'un nouveau réseau sur le surendettement. Quel est le budget consacré pour ce réseau, indépendamment du réseau pauvreté qui avait été mis en place en 2016 ? La députée estime qu'il aurait été plus opportun de renforcer le réseau pauvreté en y intégrant précisément la thématique du surendettement plutôt que de créer un nouveau réseau. Elle s'interroge sur les interactions entre les deux réseaux.

Mme Nadia El Yousfi (PS) souhaite aborder, plus particulièrement, la problématique des violences conjugales. L'Eurobaromètre publié la semaine dernière par la Commission européenne qui était consacré à la violence du genre informe qu'une femme européenne sur trois a déjà été victime de violence, qu'elle soit verbale ou physique. Ce qui est aussi frappant, c'est de constater qu'une personne sur cinq adopte une attitude qui tend à culpabiliser la victime en prétextant que la violence à l'égard des femmes est provoquée par le comportement de la victime, par sa tenue, etc. C'est un débat qui a déjà eu lieu au sein de cette commission. En Belgique, on dénombre aujourd'hui 7 viols connus par jour. Ces chiffres sont évidemment alarmants. Un refuge d'une trentaine de places financé par la Commission communautaire française, a vu le jour en 2017 pour venir en aide aux femmes victimes de violences sexuelles.

La députée estime que les campagnes de sensibilisation ont toutes leur importance, tant vis-à-vis des victimes pour connaître les différents services existants et pour leur permettre de sortir de leur isolement, tant vis-à-vis des auteurs, mais aussi afin que la grande majorité de la population puisse être mieux sensibilisée chaque jour à cette réalité-là.

Concernant le nouveau refuge pour les victimes de violences conjugales, quel est le montant du budget ? Quel est le taux de fréquentation et de durée des séjours de ce refuge ? Bénéficie-t-il de suffisamment de publicité auprès du grand public et auprès du public cible particulièrement ? La députée estime qu'une

collaboration avec les CPAS et les associations sur le terrain est évidemment nécessaire pour donner l'information aux personnes victimes de violence. Est-ce qu'une évaluation est prévue deux ans après son ouverture ? Une collaboration est-elle prévue avec le nouveau centre 320 rue Haute que les parlementaires ont eu l'occasion de visiter en mai dernier ? Existe-t-il une prise en charge complète et pluridisciplinaire des victimes ?

Enfin, depuis le 17 novembre 2017, le numéro gratuit qui garantit l'anonymat est opérationnel en Fédération Wallonie Bruxelles. Cette nouvelle ligne d'écoute est destinée à recevoir les appels des personnes qui souhaitent sortir du silence et trouver du réconfort, un soutien, une aide. Eu égard aux chiffres et l'ampleur du phénomène, comment se fait-il qu'il n'y ait pas une augmentation budgétaire prévue pour cette ligne d'écoute destinée aux violences conjugales ? La députée s'étonne que le subside initial de 35.000 euros pour cette ligne d'écoute ne soit pas augmenté à l'initial 2019 alors que dans la justification, il est précisé et elle cite : « la volonté d'étendre la ligne d'écoute violences conjugales au niveau de ces missions d'écoute, d'information et d'orientation auprès des victimes ».

Mme Simone Susskind (PS) souhaite poser toute une série de questions au sujet des subventions à des organismes d'aide sociale. À l'initial 2019, un budget supplémentaire de plus d'1 million d'euros pour les crédits d'engagement est prévu afin de renforcer un projet d'aide à domicile. La ministre peut-elle donner des précisions à ce sujet ? De quel projet s'agit-il et quel montant lui est accordé ? Dans cette AB, il est également question de soutenir des projets innovants. La ministre peut-elle donner une idée de ces nouveaux projets ?

L'an dernier, il a aussi été souligné l'augmentation des crédits pour les subventions aux services d'accueil de jour pour personnes âgées qui était consacrée à l'ouverture d'un nouveau Centre d'accueil pour personnes âgées. Ce Centre d'accueil a-t'il ouvert ses portes ? Pour quelle capacité ? Quel est le budget prévu pour ce centre ? Est-il intégré dans le budget général des services d'accueil de jour pour personnes âgées ? S'agit-il du secteur privé ? Dans l'affirmative, quels prix seront appliqués pour les personnes âgées ?

En ce qui concerne les subventions pour la mise en ceuvre des animations EVRAS, la députée constate une diminution de 30.000 euros dans les crédits de liquidation et d'engagement à l'initial 2019. Or, tout le monde est d'accord pour affirmer que ce sujet est prioritaire. La ministre a engagé de nombreux moyens ces dernières années pour la généralisation de ces animations EVRAS dans toutes les écoles. Quid de cette

diminution budgétaire prévue à l'initial 2019 ? Une cartographie est disponible aujourd'hui. Le groupe PS dispose de tous les chiffres précis à ce sujet : par commune, par école, par quartier, par thématique abordée, par âge, etc. Dès lors, quels nouveaux projets verront le jour ou ceux en cours seront-ils renforcés ?

Mme Céline Fremault (ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille) expose que, concernant l'augmentation budgétaire des centres de jour pour personnes âgées, l'année dernière, le montant de cette AB a augmenté de façon significative pour aboutir à 416.000 euros. Pour rappel, en 2015, chaque centre a reçu 10.000 euros en plus par an. Il s'agit d'une augmentation significative afin d'assurer aux bénéficiaires des centres de jour un accueil de qualité. Il s'agissait d'une première étape afin de renforcer la qualité des centres de jour.

Ensuite, il a fallu soutenir davantage les institutions alternatives et privilégier le travail préventif. Il faut aller sur place pour se rendre compte, un Centre de jour est un lieu de vie collective adapté aux personnes âgées qui permet de renforcer le lien social. Il y a d'ailleurs des communes en particulier qui ont pu installer des centres de jour en réfléchissant vraiment au continuum des services à proximité. La ministre prend l'exemple de la commune de Berchem-Sainte-Agathe où le centre s'est ouvert à proximité du home, du CPAS, toute une série d'autres types de services qui permettent de créer une réelle dynamique sociale sur le plan communal.

Cette année-ci, la ministre rappelle l'ouverture de deux nouvelles structures pour personnes âgées. Le premier centre de jour, Atoll SUD sur la commune de Forest, les Hortensias à Berchem-Sainte-Agathe. On peut aller plus loin car il y en a une troisième structure sur Woluwe-Saint-Lambert. Au total de cette législature, trois nouveaux centres en Commission communautaire française et deux en Commission communautaire commune auront été ouverts. Concernant la répartition territoriale, le Gouvernement a travaillé sur base des fiches de l'Observatoire de la santé et du social et la ministre a toujours veillé à ce qu'il y ait une répartition géographique équitable. Aujourd'hui, il y a Etterbeek, Forest, Berchem, Woluwe-Saint-Lambert, Jette et Ixelles. Si des demandes ou peuvent encore être réalisées, la ministre ne fera pas de doublon dans les communes qui sont déjà couvertes mais elle souligne la difficulté à trouver de nouveaux locaux.

**Mme Magali Plovie (Ecolo)** demande à la ministre si l'objectif était, à terme, d'avoir un centre par commune.

Mme Céline Fremault (ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille) lui répond que ce serait l'idéal, mais elle ne pense pas que son succes-

seur pourra dire, dans les 5 ans ou 10 ans à venir, qu'il aura couvert l'ensemble de toutes les communes. C'était une volonté politique de la part de la ministre de couvrir un maximum de communes mais il est question aussi des engagements de chacun. La ministre trouve cela très utile. Chacun peut à un certain moment juger en fonction de ses affinités et de ses convictions sur le sujet. Idéalement, s'il y en avait un centre dans chacune des communes, ce serait vraiment bien. Mais il faut également voir comment les communes travaillent. Il y en a qui travaillent très bien, qui sont vraiment demanderesses, qui réfléchissent et pensent le centre de jour dans tout un continuum, comme la ministre l'a expliqué pour Berchem, et d'autres qui sont moins demandeuses de ce type d'infrastructure.

Concernant la subvention pour la mise en œuvre de l'EVRAS, la diminution budgétaire de 30.000 euros s'explique simplement. Sur les 27 plannings familiaux, certains plannings n'ont pas réalisé d'animations dans le cadre de l'appel à projets. Il y a eu un réajustement d'après les calculs de l'administration et une adaptation aux besoins. Par rapport à la demande de Mme Sidibé, la ministre annexera au rapport la ventilation des chiffres du nombre d'élèves concernés par les animations EVRAS. Il y a 25.500 élèves qui ont suivi une formation en 2016-2017 et ils étaient infiniment moins avant sur plus de 250 établissements. La cartographie en tient compte et l'enseignement professionnel est le premier visé.

Le label EVRAS reste une priorité pour la ministre et pour la Commission communautaire française. L'objectif est de pouvoir labelliser. Sur le caractère obligatoire des animations, la question n'a pas été tranchée en Fédération Wallonie-Bruxelles. À défaut d'accord avec la Fédération, il faut envisager la création d'un label bruxellois.

Concernant les maisons d'accueil pour les familles monoparentales, il n'y a effectivement pas 30 places. Il s'agit de 30 unités qui se dessinent. Cela peut être une unité mère-enfant. Le budget était de 800.000 euros en frais de fonctionnement en année pleine, d'où les 500.000 euros, plus les 300.000 euros. Il a toujours été précisé au Gouvernement que les retards sont liés à la délivrance des permis d'urbanisme, ce retard est d'environ de 9 mois. La ministre espérait ouvrir en 2018, mais cela n'a pas pu être le cas. L'offre sera quand même ouverte et élargie et les listes d'attente raccourcies. La législature aura été marquée par l'ouverture de maisons d'accueil : un deuxième refuge pour les victimes de violences conjugales n'existait plus depuis 30 ans, une nouvelle maison d'accueil pour les familles monoparentales, une autre qui sera encore probablement encore initiée dans le sud de Bruxelles.

La ministre rappelle qu'un budget à l'investissement d'un million d'euros a été dégagé à l'ajustement 2017 pour aider l'opérateur Les Petits Riens à acheter le bâtiment. Celui-ci a été acheté et la ministre espère maintenant que les travaux vont pouvoir démarrer.

Concernant le 320, la ministre précise qu'il n'y a pas eu de demande de subvention.

Concernant l'aide à domicile, l'augmentation budgétaire correspond à l'indexation du budget global 2019 de la Commission communautaire française, ce qui n'a pas permis à la ministre de mettre des moyens supplémentaires dans cette politique, eu égard à la volonté du Gouvernement de présenter un budget responsable à l'équilibre.

La ministre précise à Mme Plovie que le réseau TRAPES bénéficie, comme tous les réseaux, d'un subside de 32.000 euros par an. Il ne faut pas oublier qu'il existe des actions complémentaires en Commission communautaire commune tels que les réseaux locaux et une optimisation des ressources dans tout Bruxelles. Il y a donc une conjonction de travaux entre la Commission communautaire française et la Commission communautaire commune.

En ce qui concerne les agréments en maisons d'accueil pour missions spécifiques, le financement est maintenu pour le post hébergement mais il est donné aux différentes maisons d'accueil la possibilité d'obtenir un nouvel agrément pour des missions spécifiques prioritaires : le soutien à la parentalité, l'accompagnement des victimes de violences intrafamiliales.

Concernant le logement accompagné, un nouveau budget de 240.000 euros avait été prévu à l'initial 2018 et chaque maison d'accueil pouvait obtenir un mi-temps supplémentaire pour remplir ces missions.

Concernant le post-hébergement, la ministre rappelle le financement de 7 missions en 2016. Cela s'inscrit parfaitement dans les objectifs poursuivis par le Gouvernement. L'Abri violences conjugales, le deuxième refuge, est effectivement rempli. Actuellement, les femmes qui passent par les centres d'accueil spécifiques à la violence conjugale sont orientées prioritairement vers un logement social avec un quota de 3 %, ce qui a permis d'avoir une fluidité qui n'existait pas auparavant. Avant, il y avait des femmes qui pouvaient rester deux ou trois ans dans des maisons d'accueil. Elles arrivaient et devaient quand même se restaurer sur le plan moral et physique mais elles se retrouvaient coincées dans des maisons d'accueil qui devaient faire du post hébergement sans pour autant être financées. C'était la réalité jusqu'en 2014. Le 13bis a permis d'accélérer le chemin et le trajet. Il ne faut jamais négliger la nécessité, pour ces femmes, de se poser dans un endroit avec des professionnels et de bénéficier de toute une série de services, en termes de restauration psychique, physique et autre. Elles ont besoin d'être dans des centres qui leur permettent de restaurer leur image. Ensuite, elles auront besoin de pouvoir se mettre en route. Il y a plus d'une centaine de femmes aujourd'hui qui ont pu bénéficier du 13bis et donc bénéficier d'un logement social qui fait qu'elles ne restent pas des années dans une maison d'accueil. La ministre précise que le même travail sera opéré en post hébergement en Commission communautaire commune.

Le montant de 500.000 euros non-utilisé lié au problème d'urbanisme a été transféré en partie vers les initiatives pour financer une nouvelle politique sociale et le reste demeure dans le budget.

Le réseau aidants-proches reçoit un financement structurel de 32.000 euros. Les crédits budgétaires sont déjà disponibles dans l'AB en question. C'est une étape supplémentaire pour le développement du projet qui va permettre de renforcer la dynamique transversale. Il ne faut pas oublier qu'en 2014, le réseau aidants proches n'était pas encore financé.

Il y avait une structuration qui s'opérait avec quelques personnes, mais les premiers financements sont venus de la Commission communautaire française. La mise en réseau a été retardée car il y a eu l'opportunité de créer la Maison des aidants-proches et de soutien qui a été inaugurée en septembre 2018 destinée à identifier, informer et accompagner les personnes. L'aboutissement du projet a été beaucoup plus ambitieux qu'il ne l'était initialement puisque cette maison rassemble aujourd'hui trois asbl : Aidants Proches (Adultes), Jeunes Aidants Proches et Casa Clara. Cette maison de l'aidance concrétise aujourd'hui aux yeux de la ministre les prémices d'une dynamique qu'elle soutient et à laquelle elle croit profondément. Au départ, la maison de l'aidance n'a pas été configurée aussi ambitieuse, elle a vraiment connu un développement extraordinaire. La ministre invite ceux qui n'étaient pas présents à l'inauguration à aller la visiter pour voir le travail qui a été opéré. Le retard est lié à un projet qui s'est développé au-delà de ce que l'on avait pu espérer et la ministre s'en réjouit très sincèrement et elle confirme qu'il sera transmis pour avis au Conseil consultatif à la fin du mois de novembre 2018.

Concernant l'accès aux services de médiation de dettes, la ministre répond que, malheureusement, ces services sont déjà débordés, c'est pourquoi le Gouvernement a pris toute une série d'initiatives, notamment en Commission communautaire commune, comme le juriste commun qui a pu être financé aussi par des asbl via les CPAS. Le budget de médiation de dettes a augmenté à l'initial 2018. Il a été autorisé à chaque service de médiation de dettes agréé en Commission communautaire française d'avoir un

assistant social temps plein au lieu d'un 4/5e, ce qui était bien évidemment une priorité eu égard aux dossiers qui s'accumulent de plus en plus. Ce réseau est un réseau « prévention ». C'est la distinction entre le réseau « pauvreté » et le réseau « TRAPES ». Ici on est vraiment sur un aspect « prévention surendettement », tous en réseau autour de la prévention et de l'expérience du surendettement. L'objectif de ce réseau est de mettre autour de la table des personnes ressources (anciens médiés) et des professionnels. Des réunions sont organisées mensuellement autour de projets de prévention. Toute personne qui veut travailler et s'inscrire dans cette dynamique est la bienvenue. L'augmentation budgétaire doit donc se mettre en relation avec d'autres initiatives qui ont été soutenues en Commission communautaire commune.

Concernant le désengorgement des maisons d'accueil, notamment à travers le 13bis et la mission post hébergement, le Gouvernement a réussi à créer une fluidité qui fait que les femmes ne sont pas bloquées dans leur recherche d'un logement.

Le Plan intra-francophone de lutte contre les violences conjugales a amené toute une série de notions qui n'étaient pas présentes auparavant qui n'étaient pas toujours traitées, tel que les mariages forcés, par exemple, il y a le Centre de Prévention des Violences Conjugales et Familiales, le refuge secret n° 1, le nouveau refuge secret n° 2 (600.000 euro par an). Chaque année, il y a la subvention de 30.000 euros pour l'accompagnement des auteurs de violences à Praxis. L'augmentation budgétaire de cette année de 6h/semaine pour 6 semaines concerne le chat de la ligne et la campagne qui est lancée actuellement sur la cyberviolence à l'égard des femmes. Il y a également les subventions dédiées à la généralisation de l'EVRAS, à Touche pas à ma pote pour 20.000 euros. En résumé, il y a 30.000 euros pour Praxis, 35.000 euros pour la ligne d'écoute et le chat a été augmenté de 1.500 euros pour ces 6 semaines.

Concernant la cartographie réalisée chaque année sur EVRAS, la ministre répond à Mme Sidibé que la cartographie permet d'avoir des données précises concernant le nombre d'écoles touchées, le nombre d'élèves ainsi que les zones géographiques et les thématiques. Pour l'ensemble des centres de plannings familial agréés en Commission communautaire française, il y a plus de 230 établissements scolaires touchés pour 2017-2018, alors qu'avant, il y avait 190 écoles. On se situe au-delà de 25.000 élèves pour progresser vers les 30.000.

Les 27 centres de planning familial ont dispensé 6.229 heures, tous financement confondus, alors qu'avant, c'était 4.268 heures. Il y a un total de 10.552 heures d'animations réparti comme suit : 4.357,5 heures d'animations dans le cadre de l'agré-

ment en Commission communautaire française et 5.861,3 heures d'animations dans le cadre de l'appel à projets. Il y a un recueil de données commun car tous les centres PMS doivent encoder leurs animations dans les écoles grâce au soutien de la ministre de l'Enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cela permet d'avoir aujourd'hui une vision complète de ce qui s'y déroule. Il y a un recueil de données unique, complet, et actualisé avec les animations effectuées par les centres de planning et par les centres PMS.

Il importe pour la ministre que les écoles professionnelles soient largement touchées, mais par rapport au travail de cartographie, il apparaît que, malgré les efforts budgétaires qui sont réalisés (budget passé de 300.000 euros à 600.000 euros), il y a des écoles où certains élèves, pour plein de raisons, n'ont pas encore eu la chance de bénéficier de ces animations. C'est pourquoi, en concertation avec le secteur, la ministre a commandité une étude d'évaluation afin de comprendre les raisons pour lesquelles certaines écoles restent encore exclues de ces animations. Cette étude porte sur les obstacles, les contraintes et les freins que rencontrent certaines écoles mais aussi sur les raisons pour lesquelles ces élèves ne bénéficient toujours pas encore d'animations et de quelle manière le dispositif peut-il être amélioré pour tous les jeunes.

Cette recherche-évaluation a déjà débuté et un premier comité de suivi s'est déjà réuni. Il faut savoir que le Gouvernement a augmenté les budgets, les heures d'animation, il a fait réaliser la cartographie, mais on constate qu'il y a encore certaines écoles qui échappent au « trajet EVRAS », etc.

La ministre précise à Madame Sidibé que les textes en Commission communautaire française sont toujours genrés.

Concernant les nouvelles missions spécifiques des maisons d'accueil et le renforcement des maisons d'accueil, la ministre pense avoir achevé un objectif de la déclaration de politique générale. Plusieurs domaines sont concernés : le logement accompagné, le soutien à la parentalité mais également l'accompagnement des victimes de violences conjugales. Chaque maison, pourra se voir attribuer un agrément spécifique pour l'une de ses missions complémentaires dont les enjeux sont essentiels.

L'AB réseaux a été augmentée en 2018. La légère augmentation à l'initial 2019 correspond à l'indexation. Tous les réseaux sont financés à 32.000 euros car la ministre a voulu de l'équité pour chacun de ces réseaux. Il n'y a pas de raison de ne pas valoriser leur travail.

Les frais de fonctionnements de la maison La Parenthèse correspondent à 470.747 euros tout compris. Il ne faut pas oublier que la ministre l'a également achetée avec sa casquette régionale de ministre du Logement. Le Fonds du Logement a joué réellement un rôle d'opérateur d'acquisition avec une vraie politique sociale. La ministre salue vraiment le travail réalisé par le Fonds du Logement parce qu'il est agréable d'avoir une administration si enthousiaste lorsqu'il y a des politiques croisées et transversales qui peuvent être menées en Région bruxelloise.

Mme Magalie Plovie (Ecolo) avait demandé de quelles alternatives il s'agit lorsque, dans l'exposé de la ministre, il est précisé « le maintien à domicile doit aller de pair avec des mesures alternatives à la maison de repos qui permettent de lutter contre l'isolement social. La ministre peut les mettre en annexe s'il s'agit de projets bien déterminés.

Mme Céline Fremault (ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille) lui répond qu'il s'agit des centres de jour.

Mme Fatoumata Sidibé (DéFI) demande à la ministre de préciser les raisons pour lesquelles certains plannings familials n'ont pas intégré d'animation EVRAS dans leur programme scolaire.

Mme Céline Fremault (ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille) lui rappelle que l'étude Recherche évaluation qui a été commanditée par le cabinet donnera la réponse à cette question. Cela arrive lorsque les équipes sont trop petites, mais la ministre ne veut pas préjuger par rapport à l'évaluation. Celle-ci est faite justement pour avoir des réponses à ce genre de questions en fin de législature, afin de trouver une solution dans les mois et les années à venir. Il subsiste encore des écoles qui, visiblement, échappent au radar EVRAS alors que les moyens budgétaires ont été augmentés. Il faut en connaître les raisons.

Mme Fatoumata Sidibé (DéFI) n'a pas entendu la ministre concernant la problématique des mutilations génitales et féminines.

Mme Céline Fremault (ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille) veut bien encore en parler, même si elle estime que le sujet est souvent abordé. Concernant les asbl subventionnées, l'asbl INTACT reçoit en budget initiatives 16.000 euros pour son projet d'amélioration des processus de prévention et l'asbl GAMS reçoit 5.000 euros.

Le nouveau réseau de lutte contre les mutilations génitales a été financé en 2017 pour 32.000 euros débloqués sur la ligne budgétaire des réseaux. La lutte contre les mutilations génitales a été mise en priorité dans les animations EVRAS également.

**Mme Fatoumata Sidibé (DéFI)** s'interroge sur le dispositif 86.400 en Commission communautaire commune. Ce dispositif hivernal fonctionne-t-il également en été?

Mme Céline Fremault (ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille) confirme mais elle insiste sur le fait que les femmes et les enfants sont accueillis de façon inconditionnelle jour et nuit, hiver comme été. Pendant des dizaines d'années, il a été expliqué que ce plan était un plan hivernal, entre le 15 novembre et le 15 mars. Cela a d'abord fonctionné jusqu'au 1er mai, puis le Gouvernement a pris la décision d'offrir un accueil inconditionnel durant toute l'année. Dès le début de la législature, la ministre a demandé à ce qu'il y ait un espace privilégié du côté de Woluwe-Saint-Lambert et il y a effectivement un espace complémentaire au niveau du SAMU. Il y a des animations prévues au niveau du SAMU pour les femmes et les enfants, la ministre a elle-même vu des photos des animations. Il n'y a pas de femmes et enfants qui sont mis à la rue le matin. Les enfants sont encouragés à aller à l'école et il y a un suivi social qui permet aux uns et aux autres de sortir de la situation dans laquelle ils sont. La ministre précise que certaines familles ne voudront jamais aller au Samu. Elle en a rencontrées en faisant des maraudes. Elles ne veulent pas.

Mme Céline Fremault (ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille) précise à Mme Nadia El Yousfi (PS) que la ligne téléphonique était très séquencée au niveau horaire. La ministre a dégagé une dizaine de milliers d'euros pour la campagne. Aujourd'hui c'est du 24h/24h et 7j/7j avec le soutien de Télé-Accueil. Il y a donc un dispatching qui s'opère pour avoir cet accueil permanent et ne plus avoir un horaire fixe. Maintenant, il y a un accueil complet et permanent. La ministre n'a pas les statistiques chiffrées du nombre d'appels téléphoniques.

**Mme Nadia El Yousfi (PS)** s'interroge sur la performance de cette ligne d'écoute téléphonique.

Mme Céline Fremault (ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille) la confirme en précisant qu'il y a une recrudescence durant les campagnes de sensibilisation. Dans tous les spots de la campagne, qui va être lancée prochainement, c'est le 0800 qui apparaît. Il n'y a plus un spot, ou une affiche, ou des autocollants, etc. qui n'ont pas le 0800 et le numéro qui apparaît. Lorsqu'il y a une campagne très médiatisée, on constate des pics d'affluence. C'est pour cela que les budgets ont été augmentés.

Mme Magalie Plovie (Ecolo) avait posé la question de savoir pourquoi il y avait une diminution sur les frais d'études ainsi que sur les promotions et publications.

Mme Céline Fremault (ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille) précise que les budgets n'ont pas été entièrement utilisés.

À l'AB 22.001.00.03.33.00 – subvention à des organismes d'aide sociale – programme 001, **Mme Magalie Plovie (Ecolo)** demande si l'augmentation budgétaire correspond au renforcement d'un projet d'aide à domicile sur la livraison des repas.

Mme Céline Fremault (ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille) le lui confirme.

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR) s'interroge sur la diminution budgétaire de 10.000 euros pour les campagnes de sensibilisation destinées au public alors qu'une nouvelle campagne de lutte contre la maltraitance des personnes âgées est annoncée.

Mme Céline Fremault (ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille) lui répond que le budget n'a pas été utilisé entièrement.

Concernant les subventions pour les organismes d'aide sociale, **M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR)**, observe que la ministre a prévu d'augmenter le budget 2019 de 200.000 euros par rapport à l'initial 2018. À l'ajusté 2018, la ministre a dû combler un manque d'environ 350.000 euros en 2018 et 118.000 euros avaient été nécessaires pour soutenir les différentes initiatives pour lesquelles la ministre s'était engagée.

Mme Céline Fremault (ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille) lui répond que c'est le transfert entre AB qu'elle a déjà expliqué.

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR) souligne que, à la lecture de l'ajustement 2018, il semble que les montant nécessaires pour l'asbl Centre de services et d'aides à domicile aient été prélevés des AB dédiées aux subventions en faveur des Centres de service social pour 200.000 euros et aux maisons d'accueil pour 150.000 euros. Ce centre n'est pas une maison d'accueil. Or il a été débattu, l'année dernière, de l'importance d'aider davantage les maisons d'accueil et d'urgence. La ministre peut-elle éclairer le député sur ce choix politique? Le budget dédié aux maisons d'accueil avait-il été trop largement estimé par les services de la ministre ?

Mme Céline Fremault (ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille) précise qu'il s'agit de la maison Les Petits Riens. Le budget de 500.000 euros a été transféré en initiative.

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR) demande à la ministre pour quelles raisons les budgets liés à l'informatisation ont été réduits de moitié au niveau de l'Action sociale.

Mme Céline Fremault (ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille) lui répond, sur l'informatisation des services que, en plus du refinancement du secteur des maisons d'accueil. la ministre finance le développement d'un module agenda pour l'ensemble du secteur social-santé. À travers un soutien financier auprès de la Fédération Laïque de Centres de Planning Familial, elle co-finance avec sa collègue Cécile Jodogne, le développement d'un module agenda pour l'ensemble des deux secteurs. C'est le fameux outil JADE. Il s'agit d'un outil informatique utilisé par les centres de planning familial, par des centres de santé et des associations de secteur « toxicomanes ». Il migrera vers TOPAZ. La finalité est de garantir aux bénéficiaires la continuité de l'accès aux soins de santé mais aussi l'accès aux services sociaux des associations subventionnées par la Commission communautaire française. Ce projet représente un budget total de 100.000 euros réparti entre la Ministre Jodogne et la ministre Fremault.

Pour rappel, chaque année, la ministre soutient un secteur en particulier. En 2018, elle a refinancé l'ensemble du secteur des maisons d'accueil. En 2019, c'est le secteur des aides à domicile qui bénéficiera d'un soutien en informatique. Seuls 7 services SAD sont agréés à la Commission communautaire française, contre 16 maisons d'accueil, ce qui justifie la diminution à l'initial 2019.

Concernant le projet de distribution des repas en partenariat avec le CSàD, l'objectif est de renforcer la qualité et l'efficience des actions en matière d'aide à domicile à travers la réorganisation de la distribution des repas, de renforcer le travail en réseau de l'asbl, d'améliorer le service d'aide à domicile, le gain d'efficience et la diminution des effets négatifs. Il faut mettre en place un modèle de production et de distribution de repas et d'un accompagnement plus qualitatif.

Au terme du projet, après 3 ans, les gains d'efficience devront permettre de dégager un volume d'environ 12.000 heures de distribution de repas à réaffecter en aide à domicile « généraliste ». L'objectif est que ce nouveau projet puisse aussi être bénéfique pour les autres services d'aides à domicile.

Mme Fatoumata Sidibé (DéFI) souhaite revenir sur le programme Action sociale. Concernant les publications, la ministre avait effectivement décidé de diminuer les dépenses relatives aux publications et diffusions. Elle voudrait en connaître la raison.

Mme Céline Fremault (ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille) lui rappelle que cela a été fait pour disposer d'un budget « vérité » par rapport à ce qui avait été fait l'année précédente. Elle l'a dit à Mme Plovie et à M. Van Goidsenhoven.

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR) a une petite question, au risque de susciter le courroux de la ministre sur l'activité de l'AB 22.04.00.02.33.00. En son temps, l'objectif de la ministre était la création de 10 centres de jour pour 2019. Le député souhaite savoir ce qu'il reste à faire dans ce domaine.

Mme Céline Fremault (ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille) propose de joindre la liste au rapport. Il y en avait 4 à la base, lorsqu'elle est arrivée en 2014. La ministre en aura ouvert 5 de plus en quatre ans. Il en manque donc 1 sur les 10. Il y a l'Aegidium à Saint-Gilles, Atoll EST à Etterbeek, Atoll SUD à Forest, Versailles Seniors à Neder-Over-Heembeek, Maison familiale à Saint-Josse, Hortensia à Berchem, Ixelles, Jette et Wolluwe-Saint-Lambert. Il y en aura donc 9 pour le début de l'année 2019.

## 5. Exposé de Mme Céline Fremault, ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées

Le programme pour les personnes en situation de handicap a été extrêmement ambitieux ces quatre dernières années afin d'amplifier les mesures visant à garantir une aide, un accompagnement, un accueil ou un hébergement de qualité aux personnes en situation de handicap. Comme l'a expliqué ce matin en commission, la Ministre du Budget, le Collège a fait le choix de présenter un budget en 2019 responsable afin de ne pas laisser un déficit au prochain Gouvernement. La ministre précise qu'aucune politique n'a été supprimée et que les crédits permettront de poursuivre les projets en cours.

À partir du 1er janvier 2019, le Service Phare réintégrera les services du Collège. Le budget décret dépenses pour l'année 2019 comprend, à cet effet, une nouvelle mission 32. Les crédits d'engagement et de liquidation du Service Phare sont repris sous le programme 004 Personnes handicapées de la mission 32. Cela entraîne probablement pour les membres de la Commission pour cette année une « certaine difficulté de lecture » des allocations de base qui sont différentes à l'ajusté 2018 et à l'initial 2019.

La ministre souligne que, suite à l'entrée en vigueur de plusieurs arrêtés d'exécution concernant des services spécifiques, de nouvelles allocations de base ont été créées. Cela a entraîné plusieurs transferts en cours d'année, d'anciennes AB vers les nouvelles, au fur et à mesure de l'adoption des réglementations. Enfin, toujours à l'initial 2018, il est précisé que plusieurs anciennes allocations de base ont été rassemblées afin d'assurer un maximum de lisibilité. C'est le cas, par exemple, pour les ETA ou pour différentes AB relatives à des frais de fonctionnement du Service Phare.

Concernant l'ajustement proprement dit, il est important de signaler que les recettes et les dépenses du service à gestion séparée PHARE sont équilibrées.

Au niveau des dépenses, le montant de la dotation au SGS a été diminué de 1.188.000 euros. Parallèlement, les recettes propres au Service PHARE augmentent à l'ajusté de 703.000 euros :

- 500.000 euros de récupération des avances accordées aux centres;
- 200.000 euros en recettes supérieures du Fond Social Européen.

Les dépenses diminuent donc de 485.000 euros (1.188.000 euros – 703.000 euros) et sont réparties comme suit :

- 200.000 euros pour les conventions prioritaires nominatives (4 en plus);
- 220.000 euros pour les Services d'accueil familial car le premier semestre a été payé via l'AB des Services d'accompagnement (8.02.03);
- 465.000 euros pour les centres. C'est une correction technique en fonction des avances et soldes à payer.

En ce qui concerne les moyens destinés aux infrastructures, le montant a été diminué de 1.400.000 euros à l'ajusté en fonction de l'évolution de la demande et des chantiers en cours. Il s'agit principalement du chantier de l'IRSA dont l'exécution qui a bien débuté en 2018, a connu d'abord des travaux préliminaires pris en charge par l'IRSA elle-même et non par la Commission communautaire française.

À l'initial 2019, les crédits d'engagement et de liquidation du Service Phare sont repris sous le programme 004 Personnes handicapées de la mission 32 pour des totaux respectifs de 156,2 millions d'euros et 155,4 millions d'euros. Par rapport au budget ajusté 2018, ces crédits progressent de 3 millions d'euros (+ 2 %). Le programme 003 Étoile polaire reprend les crédits destinés à la dotation au centre Étoile polaire et aux rémunérations de son personnel (1,6 million euros).

Concernant les dépenses, les principales variations budgétaires résultent d'adaptations liées à l'indexation, à l'ancienneté du personnel et à l'augmentation du montant prévu pour les aides individuelles à l'intégration.

- Aides individuelles : augmentation de 600.000 euros en liquidation et de 1 million d'euros en engagement par rapport à l'initial 2018 afin de répondre aux demandes introduites auprès du Service PHARE. Cette augmentation est déjà en partie prévue à l'ajusté.
- L'augmentation du montant relatif aux frais de fonctionnement des centres de jours et d'hébergement s'explique principalement par l'indexation, par un montant supplémentaire de 120.000 euros suite à quatre conventions nominatives converties en places agréées en 2018. Un montant de 810.000 euros suite à l'agrément des trois maisons Pilotis (montant transféré de l'AB initiatives). Un montant de 150.000 euros pour le futur agrément du nouveau centre de jour pour enfants scolarisés de l'asbl La Famille qui ouvrira partiellement dès septembre 2019 : 15 places (50 places à terme).
- L'augmentation de 1 million d'euros en engagement par rapport à l'initial 2018 du montant prévu pour les dépenses relatives au projet du Fonds Social Européen « aides à l'emploi dans le secteur ordinaire ». Cette augmentation se lit déjà à l'ajusté afin d'octroyer davantage de primes à l'emploi en fonction des demandes introduites et se traduit à l'initial 2019 par une augmentation supplémentaire de 100.000 euros.
- Une augmentation des subventions accordées aux services d'interprétation pour sourds et aux services d'appui à la communication et à l'interprétation afin de répondre aux demandes et aussi pour assurer une meilleure prise en charge des interprètes indépendants prestant pour ces services.
- L'augmentation de 1 million d'euros de l'AB « interventions dans la rémunération et les charges sociales des travailleurs ETA » se justifie notamment par l'indexation et le rapatriement sur cette AB de plusieurs projets existants (le projet « cellule d'accueil », la subvention crise, le projet « cellule de soutien » et la subvention « promotion des ETA »).
- Le montant relatif aux conventions prioritaires diminue par rapport à l'ajusté (-20.000 euros) mais augmente par rapport à l'initial 2018 (+ 80.000 euros) en raison des quatre conventions nominative converties en places agréées.
- Le nouveau dispositif mis en place pour les initiatives a engendré beaucoup de transferts et de réorganisation des allocations de base (tant à l'ajusté 2018 qu'à l'initial 2019). Historiquement, deux AB

principales finançaient les projets innovants (l'AB initiatives et promotion et l'AB répit et création de places). En 2019, les montants ont été répartis en fonction des nouvelles AB créées suite aux nouvelles réglementations :

- AB projet particulier : financement d'un an;
- AB projet innovant : financement pendant trois ans;
- AB projet particulier agréé : financement de maximum 5 ans;
- AB Services de loisirs inclusifs (SLI);
- AB Services de soutien aux activités citoyennes (PACT);
- AB services de soutien aux activités d'utilité sociale (PUSH).
- La diminution du montant relatif aux services d'accompagnement résulte du basculement de certains services vers de nouvelles allocations de base qui ont été créées suite aux nouvelles réglementations (par exemple : l'AB services d'accueil familial).
- La diminution du montant relatif au projet FSE « appui à la formation professionnelle » s'explique par le fait que le montant destiné à financer le projet « cellule d'accueil en ETA » a été transféré vers l'AB ETA.
- La diminution du montant relatif à la prise en charge des jeunes adultes dans l'enseignement spécialisé est à relativiser. En effet, le montant prévu (100.000 euros) permet d'anticiper la dérogation donnée à 10 jeunes adultes. Le montant est revu à la hausse en cours d'exercice en fonction des demandes introduites.

En ce qui concerne les moyens destinés aux infrastructures, le Gouvernement continuera d'assurer la mise en œuvre du plan pluriannuel d'investissement en fonction de l'état d'avancement de l'ensemble des projets.

Enfin, quelques précisions sur des suppressions d'allocations de base :

 L'AB « Loterie Nationale » a été supprimée. Le montant de 380.000 euros prévu pour la norme grande dépendance a été transféré à la fois sur l'AB centres (280.000 euros) et sur l'AB service d'accompagnement (100.000 euros).

- Une nouvelle allocation de base « Dépenses de fonctionnement » regroupe désormais les frais liés à trois anciennes AB :
  - AB : frais de fonctionnement de l'interface grande dépendance;
  - AB: frais de fonctionnement relatif aux missions du SGS;
  - AB : frais de promotion, de publication et de documentation du SGS.

L'AB intitulée « Observatoire de l'accueil et de l'accompagnement de la personne handicapée » a aussi été supprimée. Tous les frais futurs liés à l'Observatoire seront dorénavant enregistrés sur l'AB précitée « Dépenses de fonctionnement ».

Le Gouvernement a fait le choix de garder la personne handicapée comme un axe important de sa politique dans une vue humaine et solidaire. Ce budget 2019 qui se veut responsable, n'engage pas de déficit pour la prochaine législature et assure la continuité des politiques menées ces quatre dernières années, tout en prévoyant un renforcement des aides individuelles à l'intégration et à la création de nouvelles places via la poursuite de la concrétisation du plan pluriannuel d'investissement.

La ministre comprend bien que la lecture est difficile et qu'il va apparaître qu'il y a des trous dans le budget, mais ça n'est pas lié à une baisse des budgets, mais, au contraire, c'est une mise en ordre de ce budget qui lui semble être indispensable, notamment pour les raisons évoquées en début de commission à travers la modification ordonnancielle. Il y a 5.000.000 d'euros en plus de nouvelles politiques et la poursuite du plan pluriannuel d'investissement en fonction des projets. En Commission communautaire française — Commission communautaire commune, on est à 400 ouvertures de place tous secteurs confondus avec un budget qui a connu une augmentation très importante depuis 2014, ce qui ne sera jamais suffisant.

# 6. Discussion et examen des tableaux partim

Pour M. David Weytsman (MR), cette nouvelle mission reprend un article budgétaire autrefois inclus dans la mission 22 sous le programme « personnes handicapées ». La différence principale est la ventilation du budget accordé au programme pour les personnes handicapées. Ce qui importe, c'est que l'on salue effectivement cette volonté de transparence de l'apport du Collège et de la ministre, mais aussi le budget de 5.000.000 d'euros destiné à cette politique d'inclusion. Il est essentiel pour le MR de continuer

à augmenter et à œuvrer dans le sens d'une société qui prenne chaque personne en considération, avec ses spécificités et ses besoins. Le groupe MR considère donc positivement le crédit élevé à destination, notamment, des services d'accompagnement et aux aides individuelles. On le sait, ceux-ci ont pour mission d'aider les personnes ayant un handicap mental, physique, sensoriel, à réaliser le projet dans leur milieu de vie. Ils sont donc un appui essentiel à la mise en œuvre de toutes les politiques prises à l'égard des personnes porteuses de handicap.

Le groupe MR constate par ailleurs qu'une partie de l'aide apportée par le Fonds social européen sera utilisé pour soutenir les services d'accompagnement pédagogiques pour qu'ils développent un cursus de formation professionnelle pour les personnes handicapées. Le député y reviendra. C'est un très beau projet qu'il convient effectivement de soutenir et de le faire encore plus rapidement. Le groupe remarque que l'importance que la ministre donne à cette mission bénéficie directement aux services d'accueil en journée d'hébergements, ce qui est appréciable et semble aller dans le sens de sa déclaration de politique générale. Le député dit « semble » car, comme l'a dit la ministre, c'est peut-être un petit peu flou.

L'exercice n'est pas évident, le groupe MR ne possède pas en effet les chiffres pour les années précédentes. La ministre peut-elle d'ailleurs dire quelle est la variation réelle de ce budget comparé à 2018 ? Les problématiques du manque de places dans ces structures sont connues par tous. Combien de places ce budget permet-il de le créer ? La ministre a répondu aujourd'hui en partie, en tout cas pour la Commission communautaire française. Il serait intéressant d'en apprendre davantage sur ces centres. Combien sont-ils ? Quelles offres proposent-ils ? Par exemple, la ministre annonce avoir inauguré le nouveau centre Hortensia en 2018. Peut-elle dire quels services celuici propose et le nombre de personnes qu'il permet d'accueillir ?

Mme Céline Fremault (ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées) lui signale que Hortensia c'est « personnes âgées » et ça n'a rien à voir avec « personnes handicapées ». C'est le centre de personnes de jour.

**M. David Weytsman (MR)** va poser à la ministre toute une série de questions qui sont des vraies questions de fonds.

Mme Céline Fremault (ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées) insiste sur le fait qu'il n'y a pas de centre Hortensia en « handicap ». Le centre Hortensia, c'est le centre d'accueil de jour pour personnes âgées de Berchem. C'est la mission d'avant.

**M. David Weytsman (MR)** admet qu'il s'agit d'une erreur dans ses notes.

La ministre disait, par ailleurs, dans sa déclaration de politique générale, vouloir ouvrir un nouveau centre en 2019. Or, le groupe MR constate que le crédit afférent aux infrastructures pour ces centres de jour a encore une fois diminué. La ministre peut-elle préciser le budget qui sera nécessaire pour financer cette structure ? Dans quel article budgétaire peut-il être retrouvé ?

D'autre part, la ministre expliquait l'année dernière qu'aucun nouveau projet innovant (terme qui est dans l'AB de la ministre) n'avait hélas pu être entamé, qu'elle souhaitait assurer, pérenniser, l'article budgétaire concernant les autres projets qu'elle citait, notamment dans l'AB. Le député prend Sympa et Intermède comme exemple. Ces projets se retrouvent cette année à l'article budgétaire, que le député ne va pas citer mais que la ministre connaît, relatif aux projets particuliers agréés. Vu qu'aucun nouveau crédit n'est engagé à ce niveau, sa question est de savoir s'il va y avoir des projets innovants. Pourquoi n'y en aurait-il pas. Quelles en sont les raisons?

Le Fonds Social Européen est à nouveau sollicité pour financer les aides à l'emploi. Une somme importante de plus de 3.000.000 d'euros est allouée à cette politique. Cela est très bien, mais est-ce suffisant ? Combien d'emplois cela représente-t-il concrètement ? Selon l'asbl Diversicom, le taux d'emploi des personnes en situation de handicap dépasse à peine les 35 % contre une moyenne de 50 % dans l'Union Européenne. C'est dire si, effectivement, il y a une marge importante de progression. Ces personnes mentionnent plusieurs freins à cela : une méconnaissance du handicap générant des préjugés, encore aujourd'hui en Région bruxelloise, des comportements discriminatoires, un système social n'incitant pas assez les personnes handicapées à tenter l'aventure professionnelle et une accessibilité qui laisse encore aujourd'hui, malheureusement, à désirer. La ministre a-t-elle envisagé des réponses à ces nombreux obstacles ? Le député en est convaincu, mais lesquels concrètement ? L'administration publique devant montrer l'exemple, la ministre peut-elle dire ce qu'elle fait, ou son ministère, à son niveau pour encourager l'emploi des personnes en situation de handicap au sein de son administration ? Que met-elle et que vat-elle mettre en place pour participer au changement de mentalité ?

**M.** Ahmed El Ktibi (PS) constate l'intégration du service PHARE au sein de la mission 32. Toutefois, le député souligne une difficulté de lecture des nouveaux budgets décrets dépenses avec l'année passée.

Mme Céline Fremault (ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées) lui explique qu'il y a une ancienne présentation et la nouvelle structuration. Il y a donc une difficulté de pouvoir comparer les tableaux budgétaires. Il y a des nouvelles AB qui ont été créées suite à, notamment des nouveaux arrêtés liés au décret inclusion, et cela donne l'impression, sur base des anciennes configurations, qu'il y a des choses qui manquent alors que ces AB se retrouvent ailleurs.

**Mme Magali Plovie (Ecolo)** demande à la ministre si elle possède un tableau comparatif.

Mme Céline Fremault (ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées) propose de transmettre le tableau réalisé par le cabinet.

M. Ahmed El Ktibi (PS) constate que la possibilité des personnes handicapées d'exercer leurs droits dans la société est trop souvent entravée. Ce n'est pas la faute de la ministre, c'est une évidence aujourd'hui. Les droits des personnes handicapées sont souvent entravés par un manque d'accessibilité à de nombreux services. L'inclusion reste, elle aussi, un défi à relever. Beaucoup a été fait, mais il reste beaucoup à faire encore.

À la mission 31 infrastructures, le groupe PS constate, malgré le manque criant de structures suffisantes, une diminution de 104.000 euros aux crédits d'engagement et de liquidation pour les infrastructures sociales pour personnes handicapées dans le secteur privé. Comment la ministre explique-t-elle cette importante diminution alors que le secteur et les personnes handicapées, ainsi que leurs familles, tirent en permanence la sonnette d'alarme depuis plusieurs années et sont obligées d'aller parfois en Flandre, faute de structures suffisantes et adaptées à Bruxelles.

Le groupe PS se réjouit de l'entrée en vigueur de l'accord de coopération tant attendu entre la Commission communautaire française et la Région wallonne visant à garantir la libre circulation des personnes handicapées.

Dans son exposé général, en ce qui concerne les subventions relatives aux centres de jour et d'hébergement, la ministre annonce une subvention supplémentaire aux centres qui accueillent des personnes de grande dépendance. Quel est le budget octroyé et les centres concernés ?

Par ailleurs, en ce qui concerne le service PHARE qui est intégré à la mission 32 à l'initial 2019, le député constate que les AB ne correspondent plus avec celles qui figuraient à l'initial 2018.

Qu'en est-il des projets de répit pour les familles en attente de places. Via quelles AB sont-ils financés ?

En ce qui concerne les interventions pour la prise en charge des jeunes adultes dans les structures de l'enseignement spécialisé, le groupe PS observe une diminution de 160.000 euros des crédits d'engagement et des crédits de liquidation à l'initial 2019. Dans le programme justificatif, il est indiqué que le montant est revu en fonction des demandes introduites. Cela veut-il dire qu'il y a moins de demande ou y a-t-il une autre explication ? Eu égard à la réalité et à la forte demande sur cette question en Région bruxelloise, qu'est-ce qui explique cette importante diminution ? Le député évoque le cas de Sarah, cette jeune handicapée qui rêve de devenir journaliste et qui ne trouve pas d'école supérieure adaptée pour entamer des études de journalisme. Ce cas est un exemple parmi d'autres. Quel est le soutien apporté pour l'enseignement inclusif?

Dans son exposé général, la ministre exprime sa volonté de consacrer des moyens budgétaires importants pour l'octroi des aides individuelles matérielles à l'intégration et pour les primes à l'emploi. La ministre peut-elle préciser de quel type d'aides il s'agit et le budget y consacré ?

Enfin, il est également précisé qu'une attention particulière sera portée au soutien des aidants-proches, via l'association des Jeunes aidants-proches. Le groupe PS estime que ce soutien est primordial et demande quel est le budget prévu à cet égard.

Mme Céline Fremault (ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées) répond qu'il s'agit, en l'espèce, d'un budget de 40.000 euros.

Mme Claire Geraets (PTB\*PVDA-GO!) remercie la ministre pour son exposé. La députée trouve que la présentation actuelle du budget Phare est plus claire et que cela permettra de mieux comparer les AB. Néanmoins, elle regrette de ne pas être en possession d'un tableau comparatif pour le budget PHARE avec les AB 2018-2019.

La députée souhaite poser deux questions par rapport à ce budget.

D'une part, la députée constate une diminution de 100.000 euros pour les infrastructures privées mais, dans le même temps, aucun investissement public n'est prévu et particulièrement pour les personnes handicapées de grande dépendance. Les députés ont eu l'occasion de parler aux familles lors de la rencontre avec le GAMP après la séance plénière consacrée à la déclaration de politique générale. Elle sou-

haite savoir dans quelle mesure les pouvoirs publics prennent l'initiative de créer des places.

La députée n'a pas entendu parler du Plan transversal autisme. Dans quelle AB se retrouve-t-il et quel est l'avenir de ce Plan transversal autisme ?

Mme Caroline Persoons (DéFI) constate que cette majorité aura globalement permis d'augmenter les moyens en Commission communautaire commune et en Commission communautaire française, mais aussi globalement dans d'autres politiques pour le handicap. Les efforts budgétaires ne sont toutefois pas encore suffisants pour les familles qui sont confrontées au handicap, surtout le handicap de grande dépendance. Le groupe déFI a, effectivement, rencontré le GAMP il y a quelques jours et il faut toujours insister sur ces situations de grande dépendance parce que ce sont vraiment des familles qui sont touchées dans leur totalité par la grande dépendance. Ce sont des parents qui doivent adapter leur vie et parfois renoncer à leur emploi.

La députée a quelques remarques. Tout d'abord, elle souhaite également recevoir le tableau comparatif même si il y a de géniaux collaborateurs qui ont déjà été recherché les chiffres, ce serait quand même une bonne chose.

Deuxièmement, lors de la rencontre avec le GAMP, les discussions se sont portées sur les arrêtés d'exécution du décret inclusion. La ministre précise, dans l'exposé général, les arrêtés concernant les projets particuliers et innovants des entreprises de travail adapté et des centres de jours. La députée s'interroge sur les difficultés d'encadrement rencontrées par certaines institutions afin de pouvoir l'améliorer et de pouvoir prendre en charge les assurances.

Troisièmement, concernant les relations entre la Commission communautaire française et la Région wallonne, d'une part, et la Région flamande, d'autre part, la ministre annonce, dans l'exposé général, le nouvel accord de coopération avec la Région wallonne qui devrait entrer en vigueur en 2019. La ministre peut-elle donner une estimation budgétaire de la conclusion de cet accord de coopération ? Lors du premier accord de coopération avec la Région Wallonne, Mme Persoons se souvient des retours en termes financiers qui étaient importants pour la Commission communautaire française parce qu'il y avait l'accueil de nombreux résidents wallons dans différentes institutions en région bruxelloise.

Au niveau des écoles, la députée observe une forte diminution du montant prévu pour l'année complémentaire lorsque l'on reste au-delà de 21 ans. Il y a toujours un accord avec les écoles d'enseignement spécialisé avec la Fédération Wallonie-Bruxelles. La

députée s'interroge et se réjouit si c'est parce que l'on permet à des jeunes de 21 ans de les accompagner dans leur projet après l'école Par contre, si c'est X familles qui vont se retrouver dans des difficultés parce qu'il n'y a pas de solution trouvée après 21 ans, c'est plus compliqué. La députée signale qu'au niveau de l'enseignement supérieur, la fédération Wallonie-Bruxelles a adopté un nouveau décret sur l'inclusion des étudiants en situation de handicap. Le travail en commun entre la Commission communautaire française et la FWB est évidemment essentiel dans ce continuum d'enseignement, que ce soit l'inclusion dans l'enseignement ordinaire ou dans l'enseignement supérieur.

M. Pierre Kompany (cdH), dans la foulée de ses collègues, salue l'engagement constant de la ministre tout au long de la législature dans le cadre de la politique d'Aide aux personnes handicapées. Il se réjouit que les recettes et les dépenses du service à gestion séparée PHARE sont en équilibre. Il rappelle que le Collège aura créé 400 nouvelles places pour les personnes en situation de handicap en Commission communautaire française et en Commission communautaire commune, contre 150 places lors de la législature précédente.

Concernant la norme de grande dépendance, le député souhaite savoir si celle-ci va être accordée en 2019 comme ce fut le cas cette année. Tout en félicitant la ministre d'avoir augmenté les moyens financiers pour les aides individuelles, il aimerait connaître l'évolution budgétaire. Le député constate une augmentation des moyens pour l'aide à l'emploi. La ministre peut-elle en dire davantage ? En 2016, la ministre a établi un plan pluriannuel d'investissement. Quelle enest son évolution? Enfin, est-ce qu'une augmentation budgétaire est prévue pour les services d'accompagnement en 2019 ?

**Mme Magali Plovie (Ecolo)** se réjouit que la ministre transmette le tableau explicatif des allocations budgétaires du service PHARE, cela donnera plus de transparence et de clarté à la discussion.

Concernant les conventions prioritaires et nominatives, la députée aimerait connaître les bénéficiaires des nouvelles conventions et quels en seront les critères d'attribution ? La ministre avait annoncé en juin 2018 l'accord de coopération sur la liberté de circulation

La députée se doute qu'il y a un lien entre sa question sur les conventions prioritaires et nominatives et cet accord de coopération. La députée s'étonne qu'à la page 11 de l'exposé général, rien n'est prévu en ce qui concerne les recettes liées à cet accord de coopération. Quant au protocole d'accord sur les soins infirmiers, la députée avait déjà posé la question l'année

passée : quels sont les actes infirmiers que les éducateurs peuvent pratiquer sur le terrain ? C'est une question importante pour le secteur.

Le groupe Ecolo se réjouit que les arrêtés d'exécution aient été adoptés, mais le décret inclusion n'est actuellement pas complètement d'application. En effet, il manque un arrêté d'exécution important relatif aux centres d'activité de jour et d'hébergement qui est le plus gros poste de cette subvention. Malgré tout, un budget « Loterie nationale » était mis à disposition pour augmenter cette ligne budgétaire. La députée trouve que l'on peut s'en réjouir. Elle pense que, pour le futur, il faut prendre le temps et être créatif pour rédiger l'arrêté d'exécution et imaginer, par exemple, des plus petites unités intégrées dans le quartier, d'ouvrir beaucoup plus ces infrastructures et de diminuer les lourdeurs administratives

La députée s'interroge quant à la diminution budgétaire en ce qui concerne les interventions pour la prise en charge des jeunes adultes dans les structures de l'enseignement spécialisé.

L'augmentation budgétaire concernant l'ETA couvre-t-elle déjà les nouvelles mesures de l'arrêté qui est prévu pour 2019 ?

Il serait intéressant de pouvoir visualiser le dispatching des nouveaux arrêtés d'exécution avec les nouveaux agréments.

La députée souhaite des précisions quant à la création de l'école spécialisée à Uccle dans laquelle le P.O. est une asbl.

Concernant le double diagnostic, c'est une réalité difficile pour les centres d'activités de jour et d'hébergement. Ce sont de vraies préoccupations importantes et il serait intéressant d'avoir des informations sur ce qui a été réalisé concrètement au-delà des réflexions.

Concernant la liste des centres de jour et d'hébergement et le profil des bénéficiaires, Mme Céline Fremault (ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées) informe que tous les centres de jour et hébergement sont listés sur le site internet de PHARE, avec le détail du projet pédagogique et le profil des bénéficiaires.

Concernant les dépenses « subventions aux centres d'accueil de jour et d'hébergement », la ministre confirme une nette augmentation budgétaire qui permet de couvrir les avances mensuelles des centres de jour et d'hébergement et des centres de jour pour enfants scolarisés. À l'ajusté 2018, la diminution du montant de – 465 s'explique par une correction technique en fonction des avances et soldes à payer. À l'initial 2019, le montant spécial, de la Loterie nationale

sera consacré à l'octroi d'une norme supplémentaire par rapport au besoin d'encadrement plus important que celle générée dans le cadre de la réglementation actuelle. Cette norme préfigure la norme grande dépendance inscrite dans le décret inclusion. L'augmentation s'explique par l'indexation des barèmes : 120.000 euros des quatre conventions nominatives converties, 810.000 euros sur Les Pilotis. La ministre ne sait pas si les députés ont rencontré M. Riat lors de la rencontre avec le GAMP mais elle espère qu'il est satisfait des subventions accordées par la Commission communautaire française suite à l'ouverture de toute une série de maisons qui ont été ouvertes à rythme plus que soutenu.

Concernant la compétence de la Famille, la ministre précise que c'est un montant de 150.000 euros pour le futur agrément du centre de jour pour les enfants scolarisés qui va ouvrir partiellement en 2019. Pour les familles, c'est un centre adjoint à l'école spécialisée. L'infrastructure est financée au prorata entre l'école et les fonds scolaires spécialisés et la Commission communautaire française. L'impact au niveau de l'infrastructure est donc inclus dans le montant inscrit à la mission 31 infrastructures. Il y aura, à terme, 15 places sur 50 places qui vont ouvrir en 2019. Chaque fois qu'il y a une différence entre « engagement » et « ordonnancement », c'est le paiement des soldes des années antérieures. Ce sont les différences initiales 2018-2019. Il y a une augmentation de 3.000.000 d'euros en liquidation par rapport à l'initial 2018.

L'augmentation de 50.000 euros pour l'Étoile Polaire vient d'un ajustement technique, à savoir principalement l'indexation des salaires et l'augmentation barémique des salaires.

Pour le Service d'accompagnement, la ministre confirme que les 25 (et non 23) services continuent à être subventionnés.

Pour les Services de loisirs inclusifs, les projets subventionnés sont les projets Badje (extra-scolaire) et Luape (ludothèque adaptée), chacun à raison d'un demi équivalent temps-plein, ce qui justifie le montant crédité.

La ministre confirme une augmentation d'environ 200.000 euros des recettes provenant du Fonds social européen à l'ajusté 2018 qui se justifie par des recettes qui étaient attendues en 2017 et qui ont été perçues en 2018. Il ne s'agit donc pas là d'une anticipation de recettes attendues en 2019.

Concernant les structures publiques, les CPAS et les asbl publiques sont bicommunautaires. S'il y a des financements qui s'opèrent, c'est bien la Commission communautaire commune. Une augmentation est pré-

vue pour la structure Medori du CPAS de Bruxelles-Ville en Commission communautaire commune.

Les documents budgétaires reprennent, pour l'ajusté 2018, la dotation au service PHARE à la mission 22. Il faut effectivement se référer aux annexes pour trouver le tableau détaillé des dépenses PHARE par AB. Concernant l'initial 2019, la mission 32 comprend tout le détail des dépenses par AB du service PHARE. Suite à l'adoption des nouveaux arrêtés d'exécution, plusieurs AB ont été créées pour le service spécifique. La ministre précise que le travail comparatif des AB sera réalisé pour la séance plénière.

Plusieurs projets sont soutenus par la Commission communautaire française. La Cellule mobile d'intervention MAYA au sein de la Clinique TITECA à Bruxelles et dont l'objectif est d'éviter les hospitalisations en intervenant directement auprès du réseau de la personne en situation de crise. Jusqu'en 2016, le montant s'élevait à 76.000 euros par an, il est passé à 150.000 euros en 2018 et, en 2019, le projet bascule vers la Commission communautaire commune. L'objectif étant de rassembler les différentes initiatives portées par l'asbl puisqu'une unité hospitalière a été ouverte en cette fin d'année via la santé en Commission communautaire commune.

Concernant les conventions nominatives et prioritaires et l'accord de coopération, il y a actuellement 7 conventions nominatives à Bruxelles. Parmi cellesci, 4 conventions vont être transformées en places agréées. En Wallonie, 12 conventions sont actives, dont une qui a débuté en 2016, 9 initiées en 2017 et 3 initiées en 2018. Les conventions sont attribuées par la cellule Grande dépendance.

Mme Dominique Dufourny (présidente) signale que le rapporteur, M. Jamal Ikazban, doit aller voter en Communauté française, il faut donc désigner un corapporteur. Sur proposition de M. Jamal Ikazban propose Mme Simone Susskind comme co-rapporteuse.

Mme Céline Fremault (ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées) rappelle que l'accord de coopération entre la Région wallonne et la Commission communautaire française est échu depuis le 31 décembre 2011. Un nouvel accord de coopération sera présenté sous peu au Parlement. Il est actuellement au Conseil d'État dont l'avis est attendu pour le 29 novembre 2018. Contrairement aux accords précédents, le système de compensation sur base d'indices pivots a été abandonné. Le but étant de payer 0 euro à la Région Wallonne, sauf s'il y a un dépassement trop important.

Concernant le répit, à l'initial 2018, 1.900.000 euros dont un transfert de 1.100.000 d'euros vers la nouvelle AB projets particuliers (projet Ligue des familles,

CMI Maya, une partie de la subvention Pilotis, ...), vers la nouvelle AB projets particuliers agréés (SINPA, Intermaide, ...), et vers l'AB centres : une partie du projet Pilotis (futur agrément). L'ajusté 2018 est de 800.000 euros pour les soldes à payer.

Pour la prise en charge des jeunes adultes dans l'enseignement spécialisé, il y a une AB spécifique 0444524. Le montant correspond à la prise en charge dans l'enseignement pour les personnes handicapées ne trouvant pas de place au centre de jour. Pour la session 2018-2019, il y a 25 jeunes qui bénéficient de la dérogation, avec une avance, et les demandes sont introduites en mai chaque année. La diminution des demandes est liée à l'augmentation des places créées. Il y a 25 demandes en 2018 contre 36 auparavant. Il y a un effet de transvasement, ce qui était le but.

En 2019, le Gouvernement poursuit la concrétisation de l'investissement pluriannuel avec plus de 50 nouvelles places qui devraient être créées, principalement en Commission communautaire commune, ce qui portera le nombre de places créées sur toute la législature à plus de 400 places. Les crédits prévoient des montants adéquats pour engager plusieurs projets. Les projets à l'étude sont initiés par le CREB, la Cité Joyeuse, la Famille, l'Espoir et Joie. En liquidation, le plus gros projet c'est la rénovation du bâtiment Aubier de l'IRSA, après 30 ans d'attente. Il y a CREB 2 à Anderlecht, centre de jour pour enfants avec 30 places, dont 20 nouvelles, Cité Joyeuse à Molenbeek, centre de jour pour enfants non scolarisés avec 15 places, Famille à Uccle avec 15 nouvelles places ouvertes dès septembre 2019, Espoir et Joie à Berchem, 20 places pour le centre de jour et 20 places pour l'hébergement.

Concernant le décret inclusion, l'arrêté d'exécution relatif aux subventionnements des ETA sera présenté au Gouvernement d'ici la fin de l'année.

Il concerne toute une série de mesures, à savoir + 2,6 % de marge au quota prévu dans l'accord non marchand, l'augmentation de la prime de fin d'année prévu dans l'accord non marchand, la prise en compte du pécule ouvrier, l'augmentation des normes d'encadrement, l'introduction des frais de fonctionnement, la forfaitisation des subsides à l'équipement. Il couvre déjà des nouvelles mesures. L'arrêté relatif aux services d'appui à la Formation Professionnelle est sur le point d'être adopté définitivement. Le Gouvernement attend l'avis du Conseil d'État. Les asbl SISHAM, ligue BRAILLE, Service d'accompagnement de Bruxelles et Comprendre et Parler pourraient être agréés en 2019 dans le cadre de la partie du Plan handistreaming.

Pour les activités des centres de jour et les logements collectifs adaptés, la ministre a proposé de dégager un budget de 280.000 euros pour l'année 2019 pour l'octroi d'une norme supplémentaire via un budget initiative. Cette norme supplémentaire est destinée à des personnes nécessitant des besoins d'encadrement plus importants. Les projets d'arrêtés de subvention 2019 seront soumis au Gouvernement francophone bruxellois en décembre 2018 ou en janvier 2019. Ils permettront à 7 centres accueillant plus de 85 % de personnes parmi les plus dépendants de recevoir 40.000 euros de subvention. Cette norme préfigure réellement la norme de grande dépendance prévue dans le décret. Actuellement, les moyens budgétaires disponibles ne permettent pas à la ministre de proposer d'autres normes à ce stade-ci. Elle ne doute pas que, l'été prochain, la personne en charge du Handicap aura vraiment à cœur de finaliser tout le travail qui a été fait pendant 5 ans et fera preuve de persévérance pour obtenir la finalisation de ce projet. La ministre assure que le travail qui a été fait en Région bruxelloise depuis 4 ans est colossal.

En 2017, le protocole d'accord de soins a été mis à jour en collaboration avec la ministre fédérale de la Santé au sein de la conférence interministérielle de la Santé. L'accord se base principalement sur les mandats de certains axes particuliers par les médecins sous leur contrôle et leur supervision aux prestataires de soins spécialisés, comme éducateur de son activité. La partie visible de ce protocole se traduit par un carnet de liaisons qui s'avère assez pratique, même pour les familles ordinaires, et lorsqu'il s'agit de savoir quels sont les médicaments à prescrire.

Concernant les jeunes aidants proches, l'asbl Fratriha organise des rencontres, activités et groupes de parole. Il y a un travail de sensibilisation également. Il y avait 17.500 euros en 2016 et 35.000 euros en 2017. En 2018, il y a eu un agrément en tant que projet sur 5 ans pour 40.000 euros par an.

Pour les Jeunes aidants proches, il y a eu 20.000 euros en 2016 et 40.000 euros en 2017. En 2018, il y a eu l'octroi d'un agrément en tant que projet particulier agréé 5 ans pour 40.000 euros par an. Le réseau Aidants proches, quant à lui, reçoit aussi, un montant de 32.000 euros s'il est agréé. La ministre ne pense pas qu'ils se plaignent parce que cela a vraiment bien avancé. Ils sont plutôt heureux parce qu'il y avait un démarrage à zéro en 2015, ensuite le réseau Jeunes aidants proches, le réseau Aidants proches et maintenant la Maison de l'Aidance et il y aura encore toute une série d'initiatives annoncées. C'est vraiment un secteur qui a été fort soutenu. Il y a encore des beaux projets à subsidier.

À l'initial 2019, le budget d'aide matérielle individuelle augmente de 600.000 euros par rapport à l'initial 2018. Le budget prévu est passé d'environ 2 millions d'euros au début de la législature à près de

3 millions d'euros à l'initial 2019, ce qui représente une augmentation de 50 % des crédits au bénéfice des personnes âgées. Les 5 aides les plus demandées sont : les aides à l'incontinence, le matériel pour les déficients visuels, le petit équipement, le matériel pour les personnes avec déficiences auditives et les demandes particulières.

Le budget des primes à l'emploi, en termes de liquidation, passe de 2.700.000 euros à 2.800.000 euros, ce qui traduit une augmentation de 100.000 euros. Ce montant est à mettre en perspective avec le crédit initial en 2014 qui était inférieur à 1.600.000 euros. La ministre estime qu'il y a là une belle progression. Tout comme en aide matérielle, la ministre souligne une évolution positive du budget avec une augmentation de 75 % des crédits accordés sur la durée de la législature. La ministre propose de joindre au rapport un tableau de l'évolution des primes de 2015 à 2017.

Pour le plan Autisme, il y a un budget spécifique sur l'évolution du service d'accompagnement. À ce jour, le total de ces demandes s'élève à environ 2,5 millions d'euros. En 2019, bien que le budget soit établi de manière raisonnable, il sera possible d'accorder une nouvelle extension d'agrément. La ministre le fera par rapport à SUSA Bruxelles. Il y a toujours la question du diagnostic plus aiguisé avec la subvention au projet STARTER qui a été mis en place en cofinancement en 2018 avec CAP48; il y a la question de la formation des parents dont un budget initiative est prévu avec une subvention infor autisme 2017, SUSA 2018; une meilleure inclusion scolaire, avec le projet de classe inclusive et la réorganisation de l'Institut Decroly; il y a de meilleures aides matérielles en emploi ordinaire; il y a une augmentation du projet SINPA avec un agrément de 5 ans pour sa mission d'accueil extra-scolaire; un soutien au projet AUT' TRAVAIL, avec un agrément de 3 ans via les Pilifs (Stage professionnel et collaboration avec l'Ecole des Quatre Vents); une augmentation des normes pour la prise en charge de la grande dépendance, cela servira de test cette année pour voir comment cela fonctionne et la création en 2017 de places. À l'ajusté 2018, la diminution s'explique par le basculement du service d'accueil familial La Vague et Famisol vers la nouvelle AB spécifique.

Mme Magali Plovie (Ecolo) interroge la ministre sur l'observatoire et leurs publications. Elle n'a pas trouvé de ligne budgétaire sur ce sujet.

Mme Céline Fremault (ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées) répond que cela se trouve en « frais d'administration ».

### Programme 003 - Personnes handicapées

Pas de question sur les allocations budgétaires.

#### Mission 31 - Infrastructures

Cette mission ne suscite aucun commentaire.

#### Mission 32 - Service PHARE - initial 2019

Mme Magali Plovie (Ecolo), concernant l'AB 32.004.09.05.33.00 – subventions aux services d'accompagnement, se doute qu'il y a eu un dispatching qui a été fait entre AB sur les deux années budgétaires.

Mme Céline Fremault (ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées) répond qu'il s'agit des basculements dont deux viennent d'être évoqués : La Vague et Famisol sur les services d'accueil familiaux.

M. David Weytsman (MR) interroge la ministre sur le volet « Aides individuelles » à l'AB 32.004.34.32. S'agit-il d'une augmentation du nombre de bénéficiaires ou du montant apporté à chacune de ces personnes ?

Concernant l'AB relative aux aides à l'emploi dans le secteur ordinaire subventionné par le Fonds social européen, il souhaite avoir la ventilation par postes (primes à l'installation, adaptation des postes, etc.).

Mme Céline Fremault (ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées) dispose d'un tableau et le mettra également en annexe du rapport.

M. David Weytsman (MR) demande qui examine sur le fond et juge de l'état de prestation du travailleur.

Mme Céline Fremault (ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées) répond qu'il s'agit du service PHARE qui dispose d'une longue expertise en la matière.

Concernant Vague et Famisol, si M. David Weytsman (MR) comprend bien, les montants sont répartis à 50/50 entre ces deux associations ?

Mme Céline Fremault (ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées) confirme la répartition 50/50 en 2018 parce que l'arrêté est passé entretemps et que le premier trimestre est passé sur une AB et l'autre trimestre sur l'AB suivante. Mais cela ne change rien pour les asbl.

**M. David Weytsman (MR)** s'interroge sur l'absence de budget à l'AB 32.004.09.14.3300 « Soutien aux projets innovants ».

Mme Céline Fremault (ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées)

cite Diversicom qui était subsidiée en initiative. Aujourd'hui, cette association est tout à fait pérennisée et sort du « scope » d'analyse initiale pour se retrouver sur les agréments de 5 ans. C'est une asbl qui a explosé sur la question de l'emploi et des personnes en situation de handicap. Elle disparaît du radar « initiatives » sans pour autant disparaître de la réalité. Elle bascule dans une catégorie qui, par ailleurs, lui est vraiment beaucoup plus favorable en termes de pérennisation de projets.

M. David Weytsman (MR) trouve que c'est une bonne chose et revient sur ce que la ministre a dit l'année dernière : « ma priorité c'est de pérenniser ces projets-là ». Après il y a toujours une rubrique « projets innovants » et on peut espérer que, chaque année, il y ait un ou deux projets qui pourraient voir le jour. Et là, ce n'est pas le cas pour la deuxième année consécutive. Le député souhaite savoir si c'est un problème de moyens financiers.

Mme Céline Fremault (ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées) explique qu'il y a des projets qui s'arrêtent et des projets qui sont pérennisés.

Mme Caroline Persoons (DéFI) observe une diminution du montant aux aides à l'emploi, dans le secteur ordinaire subventionné par le Fonds social européen. La ministre est intervenue brièvement sur le sujet, mais la députée voudrait revenir sur les aides européennes. C'est là-dessus que Bernard Riat était intervenu lors de la rencontre du GAMP, en disant qu'il y a des moyens européens qui ne sont pas activés, en citant des montants assez impressionnants. Dès lors, les aides européennes en-dehors du Fonds social européen pour l'aide à l'emploi sont-elles suffisamment activées ? Dans le cadre de la Politique d'aide aux personnes handicapées, il y a peut-être encore d'autres moyens à aller chercher au niveau de l'Union européenne ?

Mme Céline Fremault (ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées) a une très bonne nouvelle et invite Mme Persoons à le dire à M. Riat. M. Bouchard, qui est présent aujourd'hui et qui dirige le service PHARE, mentionne qu'une personne à temps plein sera engagée au mois de janvier chez PHARE pour travailler sur tout ce qui est fonctionnement pour l'Europe.

Concernant la subvention aux services d'accompagnement (AB 32.004.09.05.33.00), **Mme Caroline Persoons (DéFI)** constate une légère diminution du montant. Or, dans la justification à l'AB des subventions aux services d'accompagnement, il est précisé que les subsides sont composés à 65 % de salaire et 35 % de frais de fonctionnement. Est-ce une norme imposée ? La députée pensait que, dans les services

d'accompagnement, tout ce qui était salaire était plus important que 65 %.

Mme Céline Fremault (ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées) répond que c'est fixé par l'arrêté.

Concernant les activités citoyennes, Mme Céline Fremault (ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées) précise qu'à l'AB 10.33.00, il y a Ponny City, Cheval et Forest et Vivre et Grandir et, sur la 9.33.00, c'est Push. Pour les loisirs inclusifs, il y a l'AB 08.33.00, c'est Badje et Luape.

Mme Caroline Persoons (DéFI) précise que les services citoyens accueillent chaque fois des jeunes en situation de handicap et la députée trouve que c'est vraiment une excellente initiative. La députée voudrait connaître le lien avec la Région wallonne qui dispose d'un autre système de fonctionnement qui fait que, parfois, lorsque des personnes en situation de handicap sont sur les deux régions, c'est difficile de s'y retrouver, même pour l'AViQ. La députée espère que la convention permettra de résoudre ces difficultés.

À la demande de Mme Persoons, **Mme Céline** Fremault (ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées) confirme qu'elle transmettra le détail des AB 09.12, 09.13 et 09.14.

#### 7. Avis de la Commission

La commission émet un avis favorable en ce qui concerne les missions relatives aux compétences propres de la ministre Céline Fremault au sein de la présente commission, dans les projets de décret ajustant le budget général des dépenses de l'année budgétaire 2018, d'une part, et contenant le budget général des dépenses de l'année budgétaire 2019, d'autre part, et en propose, dès lors, l'adoption par 8 voix pour, 4 abstentions.

## 8. Exposé de Mme Fadila Laanan, ministre-présidente du Gouvernement en charge de l'Accueil de la petite enfance

Afin de répondre aux besoins de la population bruxelloise en matière d'Accueil de la petite enfance, la Commission communautaire française œuvre, à son échelle, au financement à la fois de la rénovation de places d'accueil existantes mais aussi à la création de nouvelles places d'accueil, et cela tant dans le secteur public que dans le secteur privé associatif.

Comme les années précédentes, un effort important est maintenu, tant à l'ajustement 2018 qu'à l'initial 2019, en vue de permettre à un nombre toujours plus important d'enfants de trouver une place d'accueil de qualité sur le territoire bruxellois.

Dans ce cadre, les budgets à l'ajusté 2018 et à l'initial 2019 ont été établis, tant pour les crédits d'engagement que pour les crédits de liquidation, à partir de l'analyse des demandes de financement introduites par les porteurs de projets publics et privés, et qui ont été jugés recevables et en ordre par l'administration du Patrimoine – que la ministre-présidente salue pour son dévouement et son implication auprès des porteurs de projets afin de leur permettre de réaliser leurs dossiers.

Selon les estimations de l'administration, à la fin décembre 2018, 564 nouvelles places d'accueil ont été financées et 559 nouvelles places sont prévues pour 2019. En fin de législature, c'est la construction d'environ 1.905 nouvelles places d'accueil qui auront été financées.

Les efforts déployés par la Commission communautaire française au cours de la présente législature ont permis d'accroître la capacité d'accueil globale des jeunes enfants sur le territoire de la Région.

Globalement, en effet, compte tenu, d'une part, de l'évolution démographique et, d'autre part, des efforts conjugués de l'ensemble des acteurs publics et privés sur le territoire régional bruxellois, que ce soit la Fédération Wallonie-Bruxelles ou la majorité des communes bruxelloises, dont la Ville de Bruxelles est d'ailleurs un des partenaires important sur la création de nouvelles places, il ressort des dernières statistiques disponibles de perspective.brussels et de l'Institut bruxellois de statistiques et d'analyse (IBSA) une évolution positive du taux d'encadrement sous cette législature, qui passe de 33,59 % en 2014 à 38,27 % en 2017, soit une évolution de + 4,68 % - et cela sans tenir encore compte des chiffres de l'année 2018 qui est toujours en cours, ni bien entendu de ceux de l'année 2019, qui seront aussi très positifs.

La ministre-présidente ne perd cependant pas de vue que ces efforts devront être poursuivis à l'occasion de la législature à venir, en vue d'amplifier la politique d'accueil de la petite enfance en Région bruxelloise, en tenant compte à la fois des disparités qui existent encore entre nos communes, mais aussi de celles qui existent entre les quartiers au sein d'une même commune.

Enfin, en ce qui concerne la politique d'Accueil de la petite enfance, les moyens budgétaires sont pérennisés. Ceux-ci permettront de continuer à soutenir l'Observatoire de l'Enfance, les experts, les publications, les recherches, le festival 0-18 et la revue « Grandir à Bruxelles ». Ils permettront aussi la poursuite du subventionnement d'acteurs associatifs de terrain, particulièrement actifs autour de la question de l'accessibilité des enfants issus de milieux défavorisés aux structures d'accueil de l'enfance, ou encore des projets visant à l'inclusion des enfants porteurs de handicap dans les milieux d'accueil.

# 9. Discussion et examen des tableaux partim

M. Jamal Ikazban (PS) rappelait en commission de l'Enseignement, de la Formation, de la Culture, du Tourisme, du Sport et du Transport scolaire que le dernier budget présenté est aussi une forme de budgetbilan. Le député reconnaît la qualité du travail de la ministre-présidente et presque tous les commissaires, majorité comme opposition, ont également salué le dévouement et le dynamisme de la ministre-présidente. Il salue également le travail de l'Administration de la Commission communautaire française. On parle parfois des administrations, mais pas toujours de celle de la Commission communautaire française. Il insiste pour la féliciter car ils font un travail extrêmement important et permettent au politique d'accomplir leur travail avec brio.

Le groupe PS félicite la ministre-présidente pour la politique menée durant cette législature qui aura permis la création de 1.905 places d'accueil et pour avoir mené une politique d'accueil pour tous, y compris pour les publics les plus fragilisés, d'avoir innové et amené la culture notamment dans ces lieux que sont les crèches, probablement le premier lieu de socialisation pour un enfant.

Beaucoup reste encore à faire en matière de petite enfance, notamment en raison du boom démographique. La Commission communautaire française a pris ses responsabilités et, le député n'en doute pas, continuera à les prendre. La création de places doit se poursuivre et les moyens budgétaires prévus confirment cette volonté d'y souscrire.

Le député a particulièrement apprécié la fin de l'exposé de la ministre-présidente qui a indiqué que le travail ne s'arrête pas au bout d'une législature.

M. David Weytsman (MR) remercie également les administrations pour la qualité de leur travail.

La ministre-présidente avait annoncé la création, la pérennisation et l'accessibilité des crèches. Dans le registre de la création, elle avait annoncé 2.000 places, aujourd'hui le député a entendu 1.905 places avec une création de 564 en 2018 et 559 en 2019. Il présume que c'est ce que M. Ikazban appelle « une vision sur le long terme », à savoir postposer au Gouvernement prochain la création. L'engagement est de créer 559 places sur 2019 et les députés espèrent être là l'année prochaine pour pouvoir le vérifier.

Pour les 564 places créées en 2018, la ministre peut-elle donner la ventilation public-privé, des crèches, où se situent-elles ? La même demande est formulée, si la ministre-présidente a déjà l'information, pour celles qui seront créées en 2019.

C'est une bonne chose, évidemment, de créer de nouvelles crèches, mais c'est probablement aussi important de s'assurer de la pérennisation des crèches existantes, soit un maintien, un soutien et une rénovation. En cela, le député est inquiet, parce que lorsque l'on prend les deux AB qui concernent la pérennisation, il constate une diminution budgétaire de 650.000 euros. La ministre-présidente peut-elle expliquer cette diminution budgétaire ? Y a-t-il moins de crèches qui doivent être aidées ou rénovées que les années antérieures ? Ce n'est pourtant pas le message que donne le secteur.

Une fois que les crèches sont créées, une fois que les crèches existantes sont pérennisées ou rénovées, il faut pouvoir s'assurer dans le meilleur des cas que les enfants puissent y avoir accès. En cela, le député cite une excellente ministre, Madame Alda Gréoli, qui rappelait encore récemment que « La difficulté de Bruxelles, ce n'est pas un problème de places, de taux de couverture, mais d'accessibilité. D'où l'importance que le Gouvernement bruxellois investisse dans les infrastructures, comme la Wallonie. ». À côté de ce qui a été effectivement fait pour créer de nouvelles structures et de les pérenniser, quelles sont les dispositions qui ont été prises pour diminuer la pression sur les familles et s'assurer qu'un plus grand nombre de familles puisse avoir accès à ces crèches ? Vu l'importance de ce dossier et eu égard aux félicitations de M. Ikazban, le groupe MR votera contre ce budget.

Mme Claire Geraets (PTB\*PVDA-GO!) remercie la ministre-présidente pour son exposé. Le groupe PTB\*PVDA-GO! reste sur sa faim. En effet, la manière de pouvoir résorber l'encours qui reste de 22,3 millions d'euros fin 2019 n'est toujours pas claire. Il reste également du travail quant aux 7.500 places qui étaient promises en début de législature. Est-ce que, dans cette perspective, le Gouvernement prévoit d'ouvrir des places, comme il en a les compétences depuis deux ans ? Cela permettra-t-il de remplir les promesses et d'ouvrir des places dans des quartiers qui en restent privés ?

**M. Alain Maron (Ecolo)** souligne l'effort qui semble relativement important pour les 400 à 500 places sup-

plémentaires par an. Il faut bien admettre qu'il n'est pas évident de construire et d'ouvrir des places. Cela prend du temps et il faut pouvoir saluer les opérateurs, l'administration mais également les opérateurs locaux, publics, voire privés, qui ont permis ces ouvertures de places. Néanmoins, cela représente, à population constante, 1 % de la population des 0-3 ans à Bruxelles puisqu'on est à 48.000 enfants de 0 à 3 ans à Bruxelles et que ce nombre est en augmentation. Même à population constante, l'offre de places disponibles est améliorée via les dispositifs de la Commission communautaire française de 1 % par an. Heureusement, ils ne sont pas les seuls à produire des places en crèche.

Il y a également tous les dispositifs de rénovation urbaine puisque les contrats de quartier sont un des principaux producteurs de crèches en Région bruxelloise. Le député a déjà exprimé au ministre-président de la Région combien le groupe Ecolo était préoccupé par le fait que les budgets « contrats de quartier » avaient été divisés par deux au profit des contrats de rénovation urbaine qui, eux, ne comprennent pas dans leurs obligations le fait de produire des places d'accueil de la petite enfance. Mécaniquement, cette politique, par les décisions prises par le Gouvernement régional, va produire moins de places qu'avant.

Or, nonobstant les efforts et les budgets de la Commission communautaire française, c'est le principal producteur de places et le taux de couverture reste relativement faible.

M. Maron entend bien la citation de la ministre Gréoli, mais il ne comprend pas très bien comment elle ne fait pas le lien entre le taux de couverture qui reste faible et l'accessibilité des places en crèche. Certes, on peut distinguer les deux, mais, à tout le moins, on doit quand même acter que, si il y a peu de places disponibles et, *a fortiori*, peu de places en crèche dont les tarifs sont proportionnels aux revenus (et là le taux de couverture est inférieur à Bruxelles par rapport au Hainaut ou dans d'autres provinces de la Communauté française).

Il faut augmenter le nombre de places mais surtout en étant vigilant à créer des places dont les tarifs sont proportionnels aux revenus. C'est la politique de la Commission communautaire française puisqu'elle cible ces quartiers là et ce type de places, mais le député ne voit pas comment l'accessibilité sera augmentée.

Les problèmes d'accessibilité sont ceux des classes moyennes qui doivent payer dans le privé 600, 700 euros, voire plus, par mois. Même des ménages classiques, à deux revenus, commencent à avoir des difficultés à les payer. Si, par malheur, ils ont deux enfants à mettre en crèche au même moment,

c'est vraiment problématique. C'est a fortiori encore plus problématique pour les ménages à faible revenu. Le député constate que, malgré le plan crèche régional mis en place par la Région, qui a été transféré du fait des actions en justice d'associations néerlandophones soutenues par le Gouvernement flamand à l'époque à la Commission communautaire française et à la Vlaamse Gemeenschapscommissie, malgré le fait qu'il y ait aussi des politiques régionales mises en place et malgré les plans « cigogne » de la Communauté française, il est difficile de produire des places d'accueil de la petite enfance et de changer, de manière significative, la situation.

Lorsque l'on est sur le terrain et que l'on demande aux parents à quelle réalité ils sont confrontés, c'est la catastrophe. M. Maron ne veut pas faire un discours alarmiste, mais à moins d'avoir beaucoup d'argent ou des entrées particulières dans l'une ou l'autre crèche ou espace d'accueil, c'est très compliqué. Il acte tout ce qui a été mis en place et se rend bien compte que produire 400 ou 500 places de crèche par an c'est significatif et qu'il y a beaucoup de travail derrière tout cela. Néanmoins, par rapport à l'enjeu, à la situation actuelle, la situation socio-économique, le boom démographique, cela reste malheureusement trop faible. Ce qui serait peut-être souhaitable, ce serait d'évaluer le décret au niveau de la Commission communautaire française.

La ministre-présidente l'a modifié pour mettre de l'huile dans les rouages et, de son point de vue, faciliter l'accès aux subventions d'infrastructures en supprimant les appels à projets et en faisant une sorte d'appel à projets permanent, c'est-à-dire qu'à n'importe quel moment un opérateur peut venir demander des subventions à l'infra.

A priori, cela ne semble pas produire de faits significatifs. Comment se fait-il que l'on reste avec un encours pareil, avec de l'argent budgétairement disponible et relativement peu ou pas suffisamment dépensé? Comment se fait-il qu'il n'y ait pas plus d'opérateurs, malgré tout ce qui est mis en place?

Le député ajoute que cela a été effectivement rappelé la semaine passée, en commission. La ministre-présidente a précisé qu'il existait un tableau des encours sur l'ensemble des politiques de la Commission communautaire française, ce dont M. Maron la remercie encore. La ministre-présidente a pris la décision de faire en sorte que la Commission communautaire française ne puisse pas être opérateur, parce qu'elle pourrait être pouvoir organisateur d'espace de milieux d'accueil. La présidente explique que c'est trop compliqué à mettre en place et le député peut le comprendre. Il s'agit d'une révolution. Ce serait la création de nouveaux services au sein de l'administration. Le

député imagine bien la complexité. Mais en attendant, ce moyen-là n'est pas activé.

Du côté de la Commission communautaire commune, une ordonnance a été votée pour faire face à des situations d'urgence, ou en tout cas éviter que des milieux d'accueil ne soient agréés ni par l'une ni par l'autre Commission communautaire à Bruxelles. La Commission communautaire commune est compétente, avec ou sans ordonnance, pour tous les milieux d'accueil qui ne sont pas strictement mono-communautaires.

À Bruxelles, il peut y avoir beaucoup de milieux d'accueil qui ne sont pas tout à fait strictement monocommunautaires, ceux qui sont opérés par les institutions européennes, ou par d'autres institutions et même par les communes ou les CPAS. Il est absurde qu'une commune ou un CPAS soit pouvoir organisateur ou lance des projets de crèche strictement monocommunautaire.

Néanmoins, politiquement, il n'a pas été possible de faire en sorte qu'il y ait le moindre budget. Pour ces opérateurs-là, il n'y a pas d'argent, en tout cas s'ils veulent faire autre chose que des crèches strictement mono-communautaires.

Ce budget est un petit peu en demi-teinte. À la fois, le député ne doute pas de la volonté de la ministre d'améliorer les choses, ni des difficultés qu'elle rencontre, mais force est de constater que cela a été compliqué. Évidemment, ce dernier budget de fin de législature est dans la continuité. La ministre ne va pas faire de révolution en fin de législature, il n'y a donc pas de surprise. Le député rejoint la question de M. Weytsman sur la diminution des crédits budgétaires pour la rénovation des crèches, puisque c'est l'élément le plus important en-dehors de l'évolution plus ou moins constante des budgets qui sont dévoués à la création de nouvelles places.

M. Emmanuel De Bock (DéFI) intervient dans ce débat sur les crèches parce qu'il l'estime très important et le budget reflète la volonté de la Commission communautaire française, mais aussi celui de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de faire mieux d'année en année. Il voudrait demander une précision concernant la question du taux de couverture. Il est vrai que l'on assiste systématiquement au même débat sur les couvertures avec des graphiques qui sont publiés d'année en année et qui ne changent pas véritablement. Le boom démographique est une réalité dans un certain nombre de communes. Mais la comparaison se fait systématiquement par rapport au nombre d'habitants.

Or, à Bruxelles, pratiquement un emploi sur deux est occupé par un non-bruxellois. Ces non-bruxellois

viennent travailler dans les administrations, les hôpitaux et les entreprises en Région bruxelloise. Et, pour des raisons très pratiques, ils déposent aussi leurs enfants dans nos écoles ou dans les crèches à proximité de leur lieu de travail, qu'elles soient privées ou publiques. C'est un choix. La pénurie est évidemment énorme, et il est très difficile, tant pour les habitants de la Région ou de la commune, que des non-bruxellois, de trouver une place en crèche accessible financièrement par rapport à l'offre.

Le député se souvient avoir posé ce genre de questions dans sa commune où plus de 30 ou 40 % des places étaient, par exemple, octroyées aux enfants du personnel (police et autres) et les habitants n'avaient plus accès qu'à la moitié des places créées par la commune, ce qui induit parfois un sentiment de frustration et de devoir être forcé de se tourner vers une crèche privée beaucoup plus coûteuse. Il aurait souhaité avoir le taux de couverture plus précis, établi en tenant compte de l'offre publique et de l'offre privée. Ce n'est pas suffisant d'avoir un taux de couverture où il y a, par exemple, beaucoup de crèches ou de places disponibles par rapport au nombre d'habitants, mais en ayant une offre de 80 % de places en crèches privées et uniquement 20 % de places en crèches publique. Dans d'autres communes, c'est parfois le pourcentage inverse.

M. De Bock voudrait également entendre la ministre quant à l'harmonisation d'un certain nombre de règles. Beaucoup d'argent public est investi dans le subventionnement de création de places mais certaines communes ou certains opérateurs qui gèrent une crèche (cela peut être le CPAS) mettent parfois des règles d'attribution exclusive pour les habitants d'autres communes ou de priorisation par rapport aux habitants de la commune. Si une commune fait cela, la personne qui, auparavant, mettait son enfant dans la commune où elle travaille, il y a un report sur la commune d'origine. Cela vaudrait la peine de mettre en adéquation la délivrance des subsides avec une harmonisation des règles d'attribution harmonisées. Si il y a des règles prioritaires par rapport aux enfants de la commune, ce que le député conçoit aisément, ce serait bien que ce soit fait à l'identique dans les 19 communes.

C'est un petit peu le même débat pour le subventionnement des piscines qui plafonnent le prix de l'entrée au lieu d'appliquer des tarifs doublés ou triplés pour le voisin qui habite à côté.

Ce coût mériterait un bon débat parce que c'est de l'argent public, régional et cela permettrait de ne pas penser juste pour son petit pré carré. Il faut évidemment remplir des vides qui sont très importants dans certains quartiers plus que d'autres, mais il ne faut pas non plus créer la pénurie ou le report sur les autres communes qui, du coup, ne peuvent pas remplir elles-mêmes leurs obligations. C'est important d'entendre également les parents qui n'habitent pas Bruxelles mais pour qui la Région bruxelloise est très solidaire. Il ne faut pas oublier que ces personnes-là, qu'elles soient wallonnes ou flamandes (en particulier en Flandre) ne trouvent pas de places à proximité de leur domicile et, dans ces conditions, c'est un report qui se fait sur Bruxelles et c'est Bruxelles qui devient très solidaire de l'ensemble de ces familles qui ne trouveraient pas de places dans leur région.

Mme Fadila Laanan (ministre-présidente du Gouvernement en charge de l'Accueil de la petite enfance) remercie l'ensemble des commissaires pour leurs interventions. Elle précise que c'est toujours très compliqué de retrouver ses jeunes lorsque toutes les compétences qui sont éclatées entre plusieurs niveaux de pouvoir, et il est effectivement plus facile de renvoyer la responsabilité vers les uns ou les autres. La Commission communautaire française est une entité qui soutient la création ou la rénovation de places existantes, mais surtout la création de nouvelles places, puisque le Gouvernement essaie de faire face au boum démographique que connaît la Région. Il est aussi un partenaire lié aux demandes du secteur public (les communes ou les CPAS) et du secteur privé (les asbl, en général). Le Gouvernement est lié à ces demandes, mais également aux procédures qui sont toujours très complexes. La ministre n'est pas certaine sur le fait que le Gouvernement soit un pouvoir organisateur et maître d'ouvrage de créations de places, qu'il soit meilleur ou plus performant que ne le sont les différentes communes ou les structures de type privé. La ministre n'en est pas convaincue puisqu'ils sont tous tenus de respecter un certain nombre de procédures légales.

Le Gouvernement a fait sa part de travail en essayant, en l'occurrence, de mettre en place un peu moins de 2.000 nouvelles places sur le quota de la Commission communautaire française. La ministre l'a dit dans sa déclaration introductive, c'est un travail réalisé en collaboration avec les différentes communes. Si elle regarde dans les chiffres IPSA, qu'elle communiquera, elle constate que, par exemple à la Ville de Bruxelles, c'est la commune qui a créé le plus de places sur cette législature en partenariat avec le Gouvernement. Cette commune a 360 places créées en collaboration avec la Commission communautaire française. La ministre prend aussi pour exemple Saint-Gilles où 253 places ont été créées. Il y a eu 272 places à Schaerbeek. Par contre, il n'y a eu que 63 nouvelles places à Anderlecht.

Selon les chiffres de l'IPSA, la ministre souligne que depuis 2013, le nombre d'enfants entre 0 et 3 ans diminue. On passe de 53.834 enfants à 51.883 enfants, en 2017. Depuis le début de la législature, la décroissance continue. Cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas

créer de places et qu'il y en a assez. Les pourcentages des chiffres de l'IPSA ont été réalisés par le cabinet de la ministre. Elle communique le taux de couverture : à Anderlecht, il s'agit de 18,52 %, Auderghem, 60 %, Watermael, 42 %, Uccle 61,54 %.

**M. Emmanuel De Bock (DéFI)** précise qu'il s'agit d'une couverture du secteur privé.

Mme Fadila Laanan (ministre-présidente du Gouvernement en charge de l'Accueil de la petite enfance) estime que cela importe peu que ce soit le privé ou le secteur public. Lorsqu'elle a cherché la première crèche pour son fils, parce qu'elle ne trouvait pas dans le public, elle l'a mis dans une crèche privée et était contente d'en avoir une pas très loin de chez elle. Quatre ans après, elle a eu de la chance pour sa fille d'avoir une place dans une crèche publique, même si elle a dû attendre. Pour le parent, cela a peu d'importance que ce soit une crèche privée ou une crèche publique.

**M. Alain Maron (Ecolo)** rappelle à la ministre qu'il y a quand même une nette différence de tarif entre le secteur public et le secteur privé.

Mme Fadila Laanan (ministre-présidente du Gouvernement en charge de l'Accueil de la petite enfance) précise qu'elle parle de places. À Anderlecht, par exemple, il y a trop peu de places, que ce soit le secteur privé ou public. Il s'agit d'un chiffre exemplaire, parce qu'il montre quelles sont les priorités que fixe une commune par rapport à ces politiques en termes d'Accueil de la petite enfance. Il est vrai que la Commission communautaire française a pris ses responsabilités en modifiant le décret pour, justement, faire en sorte que l'accessibilité soit la plus importante pour les quartiers les moins bien desservis et les populations les moins favorisées. C'est la manière dont l'administration décide de répartir les moyens budgétaires.

La ministre communiquera les chiffres de l'IPSA qui sont consultables sur le site. Néanmoins, elle va tenter de répondre à l'ensemble des questions posées. Concernant l'excellent bilan de Mme Alda Gréoli à la Communauté française ainsi que sa réforme, la ministre-présidente répond que ce n'est pas à la Commission communautaire française de discuter du débat sur la tarification, sur le pouvoir normatif, car ce n'est pas le lieu. Elle invite donc l'ensemble des députés qui ont la double casquette d'intervenir au Parlement de la Communauté française.

Mme Geraerts a soulevé, et sans doute à raison, la problématique et la question de l'encourt qui est de plus ou moins 27.000.000 d'euros pour les crèches. La ministre rappelle que dans le cadre du débat sur le budget général, le Gouvernement avait évoqué le

montant de la trésorerie qui est de pratiquement de 80.000.000 d'euros. Cela laisse voir venir en termes de difficultés s'il fallait rembourser en une fois l'encours, ce qui est de toute façon inenvisageable.

Le Gouvernement est un partenaire et, même si l'avis juridique du Conseil d'État donne à la Commission communautaire française la faculté d'être pouvoir organisateur et de créer elle-même ses propres places, la ministre n'est pas favorable à le faire car l'administration de la Commission communautaire française n'est pas suffisamment outillée en termes de personnel et de moyens pour se faire. Elle pense que celle-ci n'aura pas plus facile que n'importe quelle autre entité, publique ou privée, à réaliser le nombre de places, parce qu'elle est respectueuse des mêmes procédures. Si cela coince au niveau des communes, cela coince à la Commission communautaire française.

La ministre estime qu'il est important que les communes soient sensibilisées et, peut-être, peut-on profiter d'avoir de nouveaux Collèges avec de nouveaux mandataires qui auront cette compétence de l'Accueil de la petite enfance, pour les sensibiliser aux dispositifs au niveau de la Commission communautaire française et que cela donne également l'occasion d'analyser le bilan de ce décret qui a été modifié pour voir quels sont les effets sur le terrain. S'il y a encore des choses à peaufiner dans ce texte, la ministre pense qu'il serait alors utile que la prochaine majorité puisse le faire.

En ce qui concerne la Commission communautaire commune et son pouvoir sur les dispositifs des infrastructures qui ne sont pas mono-communautaires, la ministre laisse le débat à la Commission communautaire commune. Elle n'en est pas membre et ne voudrait pas s'immiscer dans la discussion.

Pour ce qui est relatif des contrats de quartier, la ministre estime qu'à Saint-Gilles, notamment, la politique du contrat de quartier a eu une attention particulière sur la création de nouvelles places. Cela a également été le cas à Bruxelles-Ville. Il faut, effectivement, que dans cette politique il y ait cette ambition de créer des infrastructures à dimension de service public, comme des crèches, des infrastructures sportives ou culturelles. Cela doit s'inscrire dans le dialogue avec la Région, mais tout en respectant, bien entendu, l'autonomie communale.

M. David Weytsman (MR) réinterroge la ministre sur la diminution des financements pour les structures à pérenniser ou à restaurer. La somme de ces deux AB est de 650.000 euros. La ministre peut-elle annexer la liste des crèches existantes sur le territoire de la Région bruxelloise. La ventilation commune par commune des chiffres que la ministre a évoqués était-

elle bien uniquement pour la Commission communautaire française ?  $\ddot{}$ 

Mme Fadila Laanan (ministre-présidente du Gouvernement en charge de l'Accueil de la petite enfance) confirme qu'un tableau global sera communiqué pour être joint au rapport.

**M. David Weytsman (MR)** lui rappelle une difficulté sur les volets « politique générale ». La ministre diminue les financements qui concernent la pérennisation et, en tout cas, le financement de ces crèches. Il aimerait en comprendre la raison.

Mme Fadila Laanan (ministre-présidente du Gouvernement en charge de l'Accueil de la petite enfance) répond que cela sera expliqué dans le cadre de l'examen des articles budgétaires.

M. Jamal Ikazban (PS) demande que l'on termine d'abord la discussion générale. Il estime que le bilan de la Commission communautaire française dépend de la motivation et de l'activité des pouvoirs locaux qui sont déterminantes et importantes. Le député fait un parallèle avec la politique en matière d'infrastructures sportives. Le député se souvient qu'il y a quelques années, avant que la ministre Laanan ne récupère cette compétence, il y avait une mauvaise répartition du budget consacré aux infrastructures sportives. M. Ikazban a eu l'occasion d'examiner ces dossiers et ces projets et s'est rendu compte, qu'en réalité il n'y avait pas forcément une mauvaise répartition, mais la répartition dépendait également de l'activité des communes. Sur le territoire de la Région, il y avait des communes qui possédaient une administration qui était une véritable usine à produire rapidement des projets et des dossiers. Très souvent, les communes les plus modestes, avec une administration moins expérimentée ou qui avait moins l'habitude, ne rentraient systématiquement des projets.

Il y a quelques années, le plan pluriannuel a permis à toutes les communes de pouvoir avoir l'information, de susciter la motivation et d'accompagner. Le député salue le travail de la Commission communautaire française et pense que les services de l'administration sont aujourd'hui toujours disponibles. Il ne cherche pas à trouver qui est responsable de la lenteur de l'émergence de nouvelles places ou crèches, mais il ne faut pas faire l'économie de cette réflexion. Il faut que l'énergie locale se déploie d'autant plus lorsqu'il y a une réelle volonté politique et une administration qui fonctionne.

M. Emmanuel De Bock (DéFI) remercie la ministre d'avoir répondu à une partie des questions posées. Il trouve que c'est important de travailler sur le taux de couverture « corrigé ». À partir du moment où, dans une commune, au niveau des places publiques, 30

ou 40 % des places sont distribuées à des non-habitants de la commune, le taux de couverture n'est pas couvert, le déficit est plus grand que ce qu'il pourrait apparaître. C'est un peu la même chose que pour les homes ou les écoles. Il y a parfois une offre très importante, mais qui est privée.

Le député préférerait mettre ses enfants dans une crèche publique, mais à partir du moment où il n'y a qu'une crèche publique sur 5 ou 6 crèches, son choix est évidemment privé. À partir du moment où le taux de couverture est ce qu'il est, les pouvoirs publics investissent d'abord, et c'est tout à fait logique, là où le taux de couverture est le plus faible, comme à Anderlecht. On salue la Ville de Bruxelles ou d'autres communes qui font cet effort d'investissement. Toute proportion gardée, on voit que c'est Saint-Gilles qui fait cet effort bien plus que la Ville de Bruxelles puisqu'il s'agit de 180.000 habitants, alors que Saint-Gilles c'est 50.000 habitants.

On se retrouve avec une vraie politique volontariste. Sans doute qu'il n'y a pas beaucoup de crèches privées à Saint-Gilles et, *a contrario*, dans une commune comme Uccle, comme le public n'investit pas, c'est le privé qui continue à prendre des parts de marché. Le député plaide pour un équilibre de l'offre entre privé et public. Il est plus dans un libéralisme social de régulation, tout en laissant s'inscrire l'initiative privée. Il trouve que si l'on pouvait travailler sur un taux de couverture corrigé, ce serait un bel enjeu pour les prochaines années.

Cela permettrait également de montrer la solidarité qu'il y a vis-à-vis également de tous les parents qui viennent travailler à Bruxelles, qui sont dans les communes limitrophes de la périphérie et qui n'ont pas de crèche. Il faut également travailler sur une forme d'harmonisation d'accessibilité des crèches. Si certaines communes, par exemple, réservent pour leur personnel communal une priorité, fatalement c'est autant de places en moins pour les habitants. A partir du moment où l'on subventionne, il faut une volonté de voir que certains ne fassent pas du protectionnisme au risque de voir un report sur les communes voisines.

M. Alain Maron (Ecolo) remercie la ministre pour sa réponse. Il entend la proposition de la ministre d'évaluer le décret et les différents dispositifs de production de crèches. Il trouve cela intéressant, mais aussi intuitivement injuste le fait qu'il y ait des différences tellement importantes d'une commune à l'autre qui ne sont pas justifiées par la situation réelle et démographique de la commune. C'est cela qui fait qu'il y a des taux de couverture tellement différents. En soi, c'est complètement injuste, les Bruxellois et les Bruxelloises ne choisissent déjà pas nécessairement la commune où ils vont habiter. On habite là où on trouve un logement. Et, par ailleurs, par rapport à ce que disait M. De Bock

sur les différentiels de tarifs, d'offres, etc., parfois, la crèche la plus proche de chez soi est située dans une autre commune que la sienne parce que les communes sont relativement petites et leurs contours géographiques limités. Le député trouve intéressant que l'on ait cité le taux de couverture de Saint-Gilles. C'est une commune qu'il connaît bien. Ce taux élevé s'explique par le nombre propostionnellement élevé de contrats de quartier sur Saint-Gilles et que, à chaque fois, il y a une obligation de faire des crèches, en tout cas depuis deux législatures. Et puis, aussi, parce qu'il y a eu une opportunité sur une crèche de 140 places. Il est intéressant de comprendre comment cela a pu se faire. Il a fallu une sacrée conjonction : un contrat de quartier dans la zone, un gros bâtiment disponible que la commune a pu acheter. Comment la commune a-t-elle pu acheter ce bâtiment alors qu'elle n'a pas d'argent et est sous tutelle, comme la plupart des communes? En vendant un terrain dont elle disposait à Uccle, au lycée français. C'est tout un montage pour arriver à cela. Le député ne doute pas que le Collège ait eu la volonté d'augmenter le nombre de places de crèches à Saint-Gilles, mais si cela a été aussi performant, c'est surtout grâce à cette dernière opération, même si il y en a eu d'autres avant. Cette opération-là était très compliquée. Comme fait-on pour augmenter substantiellement le nombre de places et de faciliter les opérations ? Le député n'a pas de recette miracle, mais il pense que les communes ne peuvent pas tout faire. Il faut quand même des disponibilités foncières et des capacités d'investissement ou de préinvestissement. Le député trouve cela très intéressant de se pencher, au niveau de la Commission communautaire française, en lien avec les autres politiques régionales de production de crèches, y compris celles de la région urbaine du fédéral pour voir comment faire pour améliorer les choses et aider les opérateurs privés et publics, toutes institutions confondues, pour augmenter le nombre de places.

Mme Fadila Laanan (ministre-présidente du Gouvernement en charge de l'Accueil de la petite enfance) conclut que cela dépend de beaucoup de bonne volonté de l'ensemble des partenaires. M. Maron l'a souligné par rapport à Saint-Gilles avec le dernier montage pour la plus grande crèche de Bruxelles en termes de nombre de places. C'est également lié à la volonté des mandataires politiques qui mettent la priorité sur la création de nouvelles places, comme l'a fait Mme Faouzia Hariche à Bruxelles-Ville où 599 places ont été créées sur la mandature actuelle. C'est dire que lorsque la volonté politique est réelle, on est imaginatif, on trouve les moyens là où ils se trouvent, que ce soit à la Fédération Wal-Ionie-Bruxelles ou à la Commission communautaire française. On essaie d'être créatif dans le cadre des dispositifs que la Région offre à travers les contrats de quartiers, les projets Federt, les projets Bel-Iris.

La ministre répond à M. De Bock qu'il faudrait effectivement que l'IPSA affine ses statistiques. Le Gouvernement leur suggérera parce que cela peut être un élément utile, mais, pour l'instant, le Gouvernement travaille avec les outils dont il dispose.

La ministre précise à M. Weytsman que, même si il y a des priorités sur les zones les moins densifiées et sur celles les plus défavorisées, aucun dossier n'est délaissé s'il est prêt et s'il rentre dans les critères du dispositif décrétal qui est en vigueur à la Commission communautaire française. Lorsqu'il est établi des budgets précis, c'est simplement parce que le Gouvernement travaille sur base d'estimations réalisées par l'administration qui envisage la réalisation d'un projet à tel moment dans l'année. C'est en fonction de cela qu'il y aura des variations budgétaires soit à la hausse, soit à la baisse dans les crédits.

**M.** David Weytsman (MR) rappelle qu'il sait ce qu'est un budget, mais constate qu'en l'espèce il n'y a pas eu une diminution aussi importante sur ces deux AB ces 4 dernières années.

Mme Fadila Laanan (ministre-présidente du Gouvernement en charge de l'Accueil de la petite enfance) explique que la méthode de travail n'a pas changé avec l'administration.

M. David Weytsman (MR) en conclut qu'il y a moins de crèches publiques ou privées qui nécessitent d'être soutenues et/ou rénovées.

Mme Fadila Laanan (ministre-présidente du Gouvernement en charge de l'Accueil de la petite enfance) confirme qu'il y a moins de dossiers qui sont prêts à être financés par la Commission communautaire française, eu égard aux nombreuses procédures.

**M. David Weytsman (MR)** demande si le fait qu'il y ait moins de dossiers qui soient prêts vient du fait qu'il y ait un retard dans l'analyse des dossiers ?

Mme Fadila Laanan (ministre-présidente du Gouvernement en charge de l'Accueil de la petite enfance) explique que toutes les procédures, qui sont connues de M. Weytsman en tant qu'ancien échevin à la ville de Bruxelles, sont les mêmes à la Commission communautaire française, que ce soit en matière de permis, d'autorisation d'urbanisme et d'agrément, bref, toutes les circonstances qui touchent à la mise en place de nouveaux lieux.

M. David Weytsman (MR) précise que ce sont des crèches existantes qui ont déjà reçu un agrément.

Mme Fadila Laanan (ministre-présidente du Gouvernement en charge de l'Accueil de la petite enfance) précise que cela dépend des autorisations

ou des permis. Le Gouvernement photographie une situation où il est dit : « Pour tel dispositif qu'a-t-on besoin comme financement ? Quelles sont les estimations dont on dispose pour la finalisation de ces projets ?». Ces chiffres sont transmis au Cabinet qui essaie de les coller à une réalité budgétaire, mais il y a toujours un petit « gap ». C'est comme par rapport aux chiffres pour la création de nouvelles places où le Cabinait espérait dépasser les 2.000 places d'ici la fin de la législature alors que le résultat est de 1.905 places. En même temps, il s'agit d'un nombre théorique, peutêtre que ce sera 1.899 ou 1.910 places.

## Programme 006 – Soutien à la politique d'Accueil de la petite enfance

À l'AB 03.12.11 – Prestations de tiers, frais d'étude, colloques, frais de mission

Mme Fatoumata Sidibé (DéFI) souhaite savoir quels types de prestations sont couverts par cette enveloppe. Elle aimerait également connaître les initiatives qui ont été prises en 2018 et celles qui sont envisagées en 2019 et pour quelle raison la Commission communautaire française a-t-elle décidé d'augmenter ces crédits de liquidation.

À l'AB 04.12.11 – Dépenses d'organisation, promotion, diffusions

M. David Weytsman (MR) demande ce que représente le montant 30.000 euros affectés au projet « Grandir en ville à 3 ans ».

À l'AB 05.33.00 – Subventions aux associations dans le domaine de l'enfance

Mme Fatoumata Sidibé (DéFI) souhaite avoir la liste des associations qui bénéficient de ces subventions et connaître les activités qui sont prises en charge.

Mme Fadila Laanan (ministre-présidente du Gouvernement en charge de l'Accueil de la petite enfance) explique que, concernant l'AB 03.12.11, il y a un montant de 70.000 euros qui est prévu à l'initial 2019. Il s'agit d'un budget qui est utilisé à hauteur de 10.000 euros pour le financement de trois experts de l'Observatoire de l'Enfance. Il y a aussi des frais de mission, mais ils sont moins importants. Le Gouvernement finance également une étude réalisée par l'ULB auprès des milieux d'accueil bruxellois. Cette dernière a été désignée par un marché public.

La ministre poursuit sur l'AB 04.12.11. Il s'agit là d'une AB qui avait été créée en 2018. Celle-ci couvre

notamment les frais d'hébergement du site internet de l'Observatoire de l'Enfance. Pour 2019, il a été augmenté afin de permettre la réalisation de la publication « Grandir à Bruxelles » qui comprend 6 numéros à produire sur une période de 3 ans.

Concernant l'AB 05.33.00 – subventions aux associations dans le domaine de l'enfance, la ministre précise qu'il s'agit d'un budget de 400.000 euros qui subventionne différentes associations du domaine de l'enfance. Le Gouvernement pense ici notamment à l'association Badje (Bruxelles Accueil et Développement pour la Jeunesse) pour 600.000 euros, Fraje asbl pour 138.000 euros, RIEPP (Réseau des Initiatives Enfants-Parents-Professionnels). La liste des associations sera jointe au rapport.

## Mission 31 Infrastructures – Programme 001 : Dépenses initiatiques

Allocation 01.51.12

M. David Weytsman (MR) a entendu l'explication de la ministre qui précise que l'administration a annoncé qu'il y aura probablement moins de rénovations. Un budget c'est une question d'ambition. La ministre a-telle l'ambition de faire moins ou plus de rénovations de crèches ? Peut-elle donner une liste ?

Mme Fadila Laanan (ministre-présidente du Gouvernement en charge de l'Accueil de la petite enfance) précise que les crédits d'engagement et de liquidation ont été estimés par l'administration entre 0 et 450.000 euros pour 2019. Il faut que l'exercice vérité se fasse au plus près à l'ajustement 2019. Le Cabinet a vraiment essayé de coller au plus près sur base des informations de l'administration. Par contre, si l'on regarde en termes de création de nouvelles places, on peut constater que le Gouvernement augmente les montants.

M. David Weytsman (MR) répond qu'il s'agit de 650.000 euros sur un budget complet de 22.000.000 d'euros. On ne parle pas de pinailler, mais d'une ambition de diminuer ou pas le type de rénovations. Ce que la ministre dit c'est que l'administration lui a rendu un budget entre 0 et 450.000 euros et que, sur base de ce budget, la ministre a pris la décision de ne pas rénover de nouvelles crèches cette année.

Mme Fadila Laanan (ministre-présidente du Gouvernement en charge de l'Accueil de la petite enfance) précise que l'estimation de l'administration se situe entre 0 et 475.000 euros.

**M. David Weytsman (MR)** désire poser la question différemment. Pourquoi ce montant est aussi faible par rapport au montant des années antérieures ?

Mme Fadila Laanan (ministre-présidente du Gouvernement en charge de l'Accueil de la petite enfance) répond qu'il y a eu un taux d'inexécuté qui était très important. Lorsque la ministre regarde le taux d'inexécution qui a été réalisé en 2017, le montant était à 1.750.000 euros et il a été exécuté 475.000 euros. Il y avait 31 % d'exécution. La ministre pense que, raisonnablement, il peut être fait confiance à l'administration.

M. Ahmed El Ktibi (PS) trouve, au contraire, très raisonnable d'adapter le budget en fonction de ce qui est réalisé.

**M. David Weytsman (MR)** rétorque que c'est soit raisonnable, soit un manque d'ambitions.

Mme Fadila Laanan (ministre-présidente du Gouvernement en charge de l'Accueil de la petite enfance) voudrait attirer l'attention de M. Weytsman qu'à l'AB 08.05.6300 – Dépenses crèches – Subvention, nouvelles places pour le secteur public, personne ne fait référence au fait que les crédits de liquidations sont augmentés à l'initial 2019. Pour l'AB 08.06.5112 – Dépenses crèches – Subventions nouvelles places (secteur privé), le budget passe à l'initial 2019 de 950.000 à 1.050.000 euros.

La discussion générale conjointe est close.

### 10. Avis de la Commission

La commission émet un avis favorable en ce qui concerne les missions relatives aux compétences propres de la ministre-présidente Fadila Laanan au sein de la présente commission, dans les projets de décrets ajustant le budget général des dépenses de l'année budgétaire 2018, d'une part, et contenant le budget général des dépenses de l'année budgétaire 2019, d'autre part, et en propose, dès lors, l'adoption par 8 voix pour, 4 voix contre.

## 11. Exposé de M. Rudi Vervoort, ministre en charge de la Cohésion sociale

En ce qui concerne le débat général sur l'ajustement au budget des dépenses pour 2018, le ministre annonce qu'il y a très peu de changements dans les crédits consacrés à la cohésion sociale. Il souligne l'augmentation de 4.000 euros pour le secteur du nonmarchand afin de régulariser un solde relatif au paiement d'une asbl. Il y a également une augmentation de 70.000 euros des crédits d'initiative. L'année dernière, le ministre informait les députés de la vente à la Région wallonne de l'application informatique déve-

loppée par la Commission communautaire française pour le suivi du parcours d'accueil pour primo-arrivants. Dans la mesure où la recette a été engrangée en 2018 et non fin 2017, ce crédit positif a été inscrit à l'ajustement.

Quelques variations sont dues à des transferts de crédits entre allocations budgétaires au sein du programme. Elles sont classiques et similaires aux années précédentes. Elles servent à couvrir une indexation supérieure à celle prévue en fin d'année, vu le dépassement anticipé de l'indice pivot. Cela concerne principalement les subventions des projets conventionnés dans le cadre des contrats de cohésion sociale, les opérateurs de pilotage comme le CRACS et le CREDAF ainsi que les BAPA. Les transferts ont été réalisés au départ des allocations budgétaires consacrées à des subsides facultatifs (en interne) et honorer les engagements et liquidations de crédits suite à l'appel à projets FIPI.

En effet, chaque année il faut procéder au même exercice car le FIPI couvre 4 types de frais qui doivent être payés par des AB aux codes budgétaires différents: des frais de fonctionnement pour des asbl (FIPI associatif), des frais de fonctionnement pour des communes (FIPI communal), des frais d'investissement et d'infrastructure pour des asbl (FIPI associatif) et des frais d'investissement et d'infrastructure pour des communes (FIPI communal).

La balance entre ces types de frais n'étant jamais connue au moment du lancement de l'appel à projets (partant au moment de l'élaboration du budget initial), il faut fonctionner de la sorte. Les montants globaux octroyés sont similaires aux années précédentes car il faut pouvoir intégrer ce dispositif dans le cadre de la réforme du décret relatif à la Cohésion sociale.

La majeure partie de ce budget couvre le financement d'opérateurs conventionnés pour la période 2016-2020 dans le cadre des contrats communaux et régionaux de cohésion sociale. Ce sont donc plus ou moins 300 asbl qui portent quotidiennement des actions de soutien à la scolarité, d'alphabétisation et d'apprentissage du français langue étrangère, de permanences sociojuridiques pour des publics issus de la migration notamment sur des questions liées aux MENA, à l'acquisition de la nationalité, aux titres de séjour, de cours de citoyenneté et des projets ou d'outils favorisant le vivre et surtout le faire ensemble.

Il n'y a donc pas de changements majeurs à constater dans les budgets, hormis l'indexation des financements telle que prévue dans le décret relatif à la Cohésion sociale.

Comme chaque année, ce budget soutient les opérateurs transversaux chargés de l'évaluation et de

l'accompagnement du dispositif à savoir le CRACS (CBAI) et le CREDAF (lire et écrire). Le ministre soutient également des missions de base du CBAI en formation et en promotion de l'interculturalité via la publication de l'agenda interculturel. Sont aussi subsidiés des projets sur base facultative via l'appel à projets FIPI et des AB pour les initiatives consacrées à la cohésion sociale ou l'accueil des primo-arrivants. En ce qui concerne le FIPI, la ventilation n'est pas connue à l'avance entre les frais de fonctionnement et d'infrastructure des communes et des projets régionaux. Néanmoins, à la demande de la commission l'année précédente, il a été décidé d'inscrire, à l'initial 2019, les montants tels qu'engagés en 2018. Évidemment, tout cela n'est qu'à titre indicatif, pour une meilleure lisibilité du budget. Sur base de la sélection, il se peut qu'il y ait encore des transferts de crédits dans le cadre de l'enveloppe globale fixe.

Le budget prend également en charge le financement de la politique d'accueil des primo-arrivants de la Commission communautaire française qui se met en œuvre via deux bureaux d'accueil (BAPA – pouvant accueillir jusqu'à 4.000 primo-arrivants annuellement) et des opérateurs conventionnés pour donner des formations linguistiques. Le ministre rappelle le soutien au CRACS pour une mission d'appui, de recherche et d'évaluation, ainsi qu'une plateforme des formateurs linguistiques, est aussi subsidiée pour un échange de bonnes pratiques et une meilleure diffusion de l'offre. Cette plateforme est gérée par l'asbl Proforal qui organise aussi avec le soutien du Gouvernement et avec le concours de l'UCL, une formation de base pour formateurs en FLE.

Le ministre tient à préciser que des moyens supplémentaires ont été dégagés en 2018 pour renforcer l'offre de cours de citoyenneté qui était saturée. Ce soutien sera maintenu en 2019 via les budgets d'initiative. En effet, vu que ces modules sont reconnus comme étant une preuve d'intégration sociale dans le cadre des procédures d'acquisition de la nationalité, une demande plus importante se fait ressentir. Le ministre est actuellement en discussion avec un opérateur supplémentaire pour encore augmenter l'offre. Le Gouvernement fédéral a souhaité ne plus reconnaître, à terme, ces formations dans les procédures d'acquisition de la nationalité. La Commission communautaire française va déposer prochainement un recours en annulation de cette loi devant la Cour constitutionnelle.

Au budget initial 2019 de la Commission communautaire française, 2,1 millions d'euros supplémentaires sont inscrits pour la politique d'accueil des primo-arrivants. Ces moyens budgétaires serviront à trois priorités :

- 1. L'agréation d'un troisième bureau d'accueil dans la première moitié de 2019. Un appel à projets devra sortir prochainement à cet égard. Il s'agit d'augmenter dans les plus brefs délais l'offre en parcours d'accueil sur le territoire. Le ministre ne peut encore préciser quelle sera la capacité annuelle de ce BAPA. Il ne faut pas anticiper en fonction de ce qui peut être mis en place.
- 2. La modification de l'arrêté relatif aux opérateurs de formation linguistique afin de revaloriser le montant horaire pour les subventions des modules passerait d'environ 67 euros par heure à 71 euros par heure de formation. C'est une demande du secteur qui aurait un impact budgétaire de 175.000 euros.
- 3. Le lancement d'un nouvel appel à conventionnement d'opérateurs de formation linguistique afin d'augmenter l'offre de cours d'alphabétisation et/ ou de FLE pour les primo-arrivants qui se trouve dans le parcours d'accueil.

Le ministre rassure le Parlement et précise que le parcours d'accueil des primo-arrivants est une des priorités du Gouvernement. Lors de son entrée au sein du Gouvernement, les moyens budgétaires consacrés aux primo-arrivants étaient de 800.000 euros. Ils sont, aujourd'hui, à presque 8 millions d'euros. Il y a quand même un effort conséquent qui a été réalisé dans ce domaine à l'échelle de la Commission communautaire française.

Sur une législature, les crédits que la Commission communautaire française alloue à l'organisation du parcours d'accueil pour primo-arrivants ont été multipliés par 10. Bien sûr, tout n'est pas parfait. Mais le ministre veut taire les esprits chagrins et les adorateurs des *fake news*, en portant un regard sur les chiffres et sur l'effort réalisé collectivement par le Gouvernement pour soutenir cette politique et les associations qui la mettent en œuvre.

Le budget est en augmentation dans un contexte difficile pour les entités communautaires. La priorité de la Commission communautaire française est bien d'investir dans la solidarité pour les publics les plus fragilisés.

# 12. Discussion et examen des tableaux partim

M. Jamal Ikazban (PS) remercie la présidente et le ministre. La cohésion sociale est le ciment de notre société. 184 nationalités se côtoient aujourd'hui à Bruxelles. Bruxelles est une ville jeune, multilingue et multiculturelle. Une véritable ville monde. Bruxelles est diverse et se diversifie. C'est la deuxième ville du

monde la plus cosmopolite après Dubaï. Une « superdiversité » comme l'évoque Eric Corijn.

Bruxelles est aussi confrontée au défi planétaire de la crise migratoire. Certes, la question de l'immigration, de la diversité et du vivre ensemble est récurrente, mais elle a pris une dimension nouvelle ces dernières années, jusqu'à devenir un véritable sujet de débat, divisant nos populations et les responsables politiques. Il faut continuer à travailler à ce que la citoyenneté soit accessible à tous, face à cette demande grandissante.

Le groupe PS souligne l'augmentation budgétaire et l'effort de la Commission communautaire française d'organiser cette politique dignement et qualitativement depuis le début de la législature.

Le groupe PS se réjouit de l'ouverture d'un nouveau BAPA à Bruxelles qui augmentera l'offre existante à trois BAPA au total. Des crédits supplémentaires sont prévus à cet effet de plus de 2 millions 107 milles euros pour les CE.

Quel bilan le ministre tire-t-il deux ans après l'ouverture des deux BAPA? Une évaluation de l'offre a-t-elle été prévue? Le groupe PS désire avoir un peu plus de précisions sur l'ouverture de ce nouveau BAPA. Comment le ministre compte-t-il choisir entre les différents projets? Il sera situé dans quelle commune? Quand ouvrira-t-il ses portes?

En articulation avec d'autres politiques régionales et communautaires, sont subsidiés de manière récurrente plus de 300 asbl sur notre Région. Le groupe PS a également eu l'occasion de débattre sur le nouveau décret de cohésion sociale qui répond à une volonté de l'accord de majorité. La volonté est de proposer un agrément aux opérateurs qui offre plus de stabilité et de clarté à ces derniers. L'objectif est de veiller à ce qu'aucune association ne perde ses moyens dans le processus.

Un travail d'ampleur a été réalisé pour entendre les asbl et les communes qui sont les partenaires clefs de ces politiques au niveau bruxellois. Le groupe PS a bien suivi les débats sur le décret et est conscient que l'impact budgétaire ne se lira qu'au moment de l'entrée en vigueur du décret.

Le groupe PS voudrait avoir plus d'explications en ce qui concerne les 4 AB relatives au FIPI. En cours d'année au moment de la sélection des projets, il était important de faire des transferts entre différentes AB pour répartir les montants en fonction de la sélection. Le ministre peut-il fournir plus de précision sur cette ventilation ?

La Commission communautaire française a pris ses responsabilités en matière d'accueil des primo-arrivants et des réfugiés. Mais seule, elle ne pourra y arriver. C'est pourquoi, le groupe PS appelle de ses vœux une poursuite de la concertation avec l'ensemble des pouvoirs concernés.

Il faut cependant saluer le travail extraordinaire des associations de terrain. Il souligne que beaucoup de personnes qui ne sont pas des primo-arrivants et qui ne répondent pas aux conditions proposées d'accès au dispositif demandent à pouvoir accéder à cet accompagnement.

Le groupe PS plaide aussi pour davantage de collaboration entre les deux BAPA et le nouveau BAPA qui ouvrira ses portes afin de développer des outils communs.

Mme Fatoumata Sidibé (DéFI) remercie le ministre pour son exposé. Il y a quelques jours, le nouveau décret Cohésion sociale a été voté qui contient toute une série de modifications importantes, notamment le fait de passer d'un financement de contrats à un financement d'agréments. L'évolution est positive, puisqu'elle a pour objectif de pouvoir assurer, d'une part, une plus grande stabilité par rapport au financement des opérateurs de Cohésion sociale et, d'autre part, garantir la pérennité de leurs missions. Des budgets conséquents qui viennent de la réintégration du fonds d'impulsion pour la politique des immigrés (FIPI) et du financement des actions de coordination locale vont être attribués à la Cohésion sociale par la Région de Bruxelles-Capitale. Le ministre avait effectivement dit qu'avec ce décret, il serait possible d'être confronté à une augmentation du budget. On peut donc s'interroger sur les perspectives budgétaires en matière de Cohésion sociale à l'horizon 2023-2024.

Le ministre avait parlé du lancement de projets du FIPI qui héritait des compétences fédérales. La députée aimerait savoir quand seront connus les projets qui seront sélectionnés dans le cadre du FIPI et quels sont les critères qui vont être lancés pour ces projets.

Il y a d'autres questions qui se posent, notamment, par rapport aux BAPA, puisqu'un nouveau BAPA va voir le jour en 2019. Le groupe DéFI souhaite savoir où ce BAPA se situera et quels seront les critères qui vont présider à la sélection de ce BAPA? Sera-t-il ouvert en 2019? Quelles sont les collaborations avec les autres BAPA? La demande est tellement importante qu'on avait parlé, à un moment donné, de la question de l'obligation. Il y a énormément de gens qui ne sont pas dans les conditions de l'accueil des primo-arrivants mais qui sont vraiment demandeurs de pouvoir en bénéficier et qui trépignent d'impatience. Ce serait bien d'avoir également une offre pour ce public-là.

Concernant les associations de terrain qui ont été consultées par rapport à l'élaboration du décret, la députée souhaite connaître leurs remarques.

Le groupe DéFI salue vraiment la décision du gouvernement francophone bruxellois d'augmenter considérablement le budget consacré à cette politique très importante. Ce budget permettra, non seulement, d'élargir l'offre de formations linguistiques pour ce public, mais également d'agréer un troisième BAPA avec l'intégration d'un parcours d'intégration civique ainsi que les engagements pris dans le cadre de l'accord de coopération récemment conclu avec la Commission communautaire commune. Concernant les BAPA qui sont déjà ouverts, une question importante a été posée qui est celle de la mixité et de la manière dont le public participe à ces programmes. La députée demande s'il y a une mixité qui est respectée par rapport aux BAPA. On sait que, sans obligation, il y a un public, celui des femmes, qui pourra être soustrait à ces formations pour différentes raisons.

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR) a écouté le ministre avec attention et estime, comme ses collègues, que la politique de cohésion sociale est essentielle pour la Région. C'est celle qui permet de soutenir l'insertion sociale et de favoriser le développement social et culturel des bruxelloises et des bruxellois provenant de milieux parfois plus défavorisés et d'horizons très divers. C'est une politique qui prône le vivreensemble, si possible le construire-ensemble, la lutte contre l'exclusion sociale et le bien-être économique au sein de notre Région.

L'ajustement 2018 révèle de très nombreuses modifications par rapport à ce qui était prévu initialement pour la Cohésion sociale. Par exemple, le fond d'impulsion de l'aide aux immigrés, qui rassemblait plus d'un million d'euros, a été supprimé et son montant redistribué vers d'autres AB, notamment vers le financement du FIPI communal.

Par ailleurs, toujours concernant l'ajustement 2018, le groupe MR note que les subventions aux associations pour des projets renforçant la cohésion sociale ont augmenté de 100.000 euros en cours de route. Le ministre peut-il également apporter des précisions à cet égard ?

Par ailleurs, le député constate que le Collège a pu augmenter les crédits disponibles grâce à la vente d'une application faisant le suivi du parcours d'accueil à la Région Wallonne. Le ministre s'en félicitait déjà l'an dernier. C'est bien, c'est vrai. Mais vu que le ministre paraît tellement fort en logiciels informatiques, pourquoi s'être arrêté en chemin ? Les sites internet des BAPA, par exemple, semblent ne pas avoir connu de mise à jour depuis bien longtemps. Peut-être seraitil opportun de s'inspirer de ce point de vue-là de ce qui

se fait chez les partenaires flamands en la matière : une information complète traduite en 12 langues différentes afin que le public cible puisse comprendre les démarches à suivre, ce qui paraît naturellement essentiel lorsque l'on parle de parcours d'accueil et d'accessibilité à celui-ci.

À ce sujet, le groupe MR note une augmentation d'un peu plus de deux millions d'euros pour 2019 par rapport au budget de l'année précédente. Celui-ci est concentré dans l'allocation budgétaire pour les dispositifs d'accueil et d'accompagnement pour les primo arrivants. Le ministre l'a annoncé à nombreuses reprises ces derniers mois, un nouveau Bureau d'accueil pour les primo arrivants (BAPA) devrait être lancé avant la fin de la présente législature et cette somme de 2 millions d'euros devrait donc, en partie, servir à le financer. Le groupe MR veillera à ce que ce troisième bureau soit bel et bien mis en place d'ici mai 2019. Ceci dit, cette augmentation semble un peu faible pour financer à la fois l'ouverture d'un troisième bureau et les parcours linguistiques supplémentaires. Le ministre parlait jusqu'à l'an dernier de 2,6 millions d'euros par BAPA. Comment ce 3e BAPA va-t-il être financé et quel est le calendrier de mise en œuvre de ce futur BAPA?

Par ailleurs, le député doit-il encore rappeler que le ministre annonçait six bureaux d'accueil en début de législature, dans son programme de politique générale ? Sachant que le CIRé estimait déjà en 2015 le nombre de bénéficiaires potentiels visés par ce parcours à un nombre variant entre 15.000 à 20.000 places par an, les 4.000 places actuelles paraissent toujours bien insuffisantes. Celles-ci tournentelles déjà à plein régime ? Or l'obligation du parcours d'intégration n'est pas encore d'application. Qu'en sera-t-il en 2020 ? Force est de constater que le ministre laisse, en l'espèce, une lourde charge pour ses successeurs. Bien sûr, le ministre dit que tout n'est pas parfait et que ceci ne préjuge en rien de ce qui pourrait se dégager comme nouvelles pistes de financement pour la future majorité, mais autant dire effectivement que ce sera à l'équipe suivante de prendre sur ses épaules une lourde responsabilité de trouver ce que le ministre n'a pas été capable de mettre en œuvre durant ces 5 dernières années. Autant dire que c'est une certaine façon de refiler la patate chaude au suivant.

À cet égard, le groupe MR attend toujours de voir le contenu de l'accord conclu entre la Commission communautaire française, la Commission communautaire commune et la Vlaamse Gemeenschapscommissie sur le parcours d'intégration obligatoire pour les primo arrivants.

Enfin, il était question d'anticipation, ce qui est fondamental en termes de bureaux d'accueil et de parcours d'intégration. Le Collège a fait passer il y a

quelques semaines, un décret cohésion sociale prévoyant que les subventions actuelles aux asbl passent à un système agréments en 2021.

Le décret prévoit que les moyens du FIPI seront désormais intégrés dans le budget de la Cohésion sociale, ce qui est chose faite. Par contre, ce texte était totalement flou par rapport à l'impact que ce décret aura sur le budget à partir de 2021. Le ministre a-til pu obtenir davantage de précisions sur le financement des agréments ? Lors du débat en Commission, le ministre admettait que le budget est très serré et qu'il allait bien falloir faire preuve d'un peu d'imagination. Il assurait cependant qu'il y a quelques idées qui peuvent être mises en œuvre rapidement. Le député n'a pas l'impression de les retrouver ici. Le ministre a-t-il, d'ores et déjà, prévu un fonds de réserve pour anticiper les besoins futurs, ou va-t-il faire peser cette charge sur le prochain Collège, comme pour d'autres de ses initiatives ? Le député espère que le ministre pourra apporter quelques éléments de réponse à ce sujet. Ce sont des questions importantes.

M. Alain Maron (Ecolo) trouve cela bien qu'il y ait à Bruxelles une politique de Cohésion sociale et une politique d'accueil des migrants et des primo-arrivants. Cela fait un moment que la politique de Cohésion sociale est en route. Sur l'accueil des primo-arrivants, en tout cas du côté francophone, c'est plus récent. Cela fait longtemps que cela existe du côté néerlandophone. Le député voudrait juste redire qu'il est important pour le groupe Ecolo qu'il ne fait aucun sens aujourd'hui, ici et maintenant, cela sans remettre en question des décisions qui ont pu être prises et leur pertinence à l'époque, que ces politiques ne soient pas des politiques régionales.

Cela n'a aucun sens qu'il y ait une politique monocommunautaire francophone et une politique monocommunautaire néerlandophone de Cohésion sociale et, pire encore, d'accueil des primo-arrivants en Région bruxelloise. A cela s'ajoute toute la complexité que l'on connaît sur l'accueil des primo-arrivants où il faut, par-dessus le marché, une ordonnance de la Commission communautaire commune et des accords de coopération. Le député se joint aux questions qui viennent d'être posées par M. Van Goidsenhoven sur les nouvelles de cet accord de coopération. Il semble y avoir un accord de coopération approuvé en première ou deuxième lecture et il souhaite en connaître l'état d'avancement.

Concernant l'accueil des primo-arrivants, on voit effectivement des évolutions importantes et le ministre y a fait référence dans son exposé. Une augmentation importante pour un 3ème Bureau d'accueil pour primo-arrivants qui est, à la fois, positive et surprenante. Surprenante parce que l'on prévoit 2,2 millions d'euros de dépenses supplémentaires.

Or, il est bien évident que l'appel à projets n'étant pas lancé, on ne voit pas très bien comment ce bureau peut être ouvert l'année prochaine, en tout cas si on s'en réfère au temps qu'il a fallu pour ouvrir les bureaux d'accueil précédents. Si du côté de Via, cela a été fait en 9 mois, à vue de nez, pour le BAPA Bruxelles, cela a été bien plus long. Là, les opérateurs n'ont pas été déterminés.

Concernant la procédure, le ministre lance l'appel à projets, mais dans quel timing faut-il répondre et quand cela sera-t-il décidé ? Par rapport à la programmation géographique, qui a d'ailleurs été évoquée avec Mme Laanan, il y a un vide assez clair sur le sud de la Région puisque, pour le moment, les BAPA s'implantent sur Molenbeek, Schaerbeek et la Ville de Bruxelles, mais rien sur Anderlecht, Saint-Gilles, Forest par rapport au public prioritaire de primo-arrivants. Des contacts sont-ils pris avec les communes et/ou d'autres opérateurs ? Le ministre est-il ouvert à des projets intercommunaux ? On peut prendre tous les accords que l'on veut en amont d'un appel à projets avec une commune pour qu'elle soit bien dans les starting blocks, mais si la majorité change, si les échevin(e)s ne sont plus les mêmes, si les orientations sont différentes, cela change la donne. Le député pense que, dans les communes en question, il devrait y avoir une certaine motivation à rentrer dans de tels appels à projets. En même temps, il peut y avoir des opérateurs privés et associatifs. Il y en a un, que le ministre connaît, qui est important sur le territoire de la commune de Forest qui est associatif et indépendant et qui avait déjà remis une candidature à l'époque où il a failli le faire. Cet opérateur a de l'expertise, il est là et il fonctionne. Le député ne dit pas qu'il faut passer par lui. Il n'est pas en train de préjuger de quoique ce soit, mais dit simplement que le champ est relativement ouvert et qu'il faudra choisir. Une fois que cela est déterminé, il faut laisser le temps à ce bureau d'accueil de se mettre en place. Il faut engager du personnel, rénover les locaux, et, si c'est un opérateur public, toutes les procédures à respecter et qui prennent beaucoup de temps.

Même si le député se doute qu'il y a des dépenses avant même l'ouverture effective, 2,2 millions d'euros semble quand même un montant relativement élevé. Il se demande comment cette évaluation a été faite et si le ministre peut demander des explications sur l'ouverture de ce prochain centre d'accueil pour primoarrivants.

Vu que le ministre siège également au Collège de la Commission communautaire commune, pourquoi la décision a-t-elle été de solliciter le budget de la Commission communautaire française ? Certes, le budget d'Action sociale de la Commission communautaire commune subit d'autres types d'augmentations et donc subit une certaine forme de pression, mais il bé-

néficie également de dotations régionales directes. Le ministre l'a rappelé, au niveau de la Commission communautaire française, il y a un canevas et un carcan budgétaire important.

Le député rejoint les questions précédentes sur la coordination entre les bureaux d'accueil. Il a déjà, à de nombreuses reprises, questionné et interpellé le ministre sur cette question et il lui avoue qu'elle le taraude un petit peu. Il est vrai que, du côté néerlandophone, il y a quand même quelque chose de très structuré en termes de communication. On peut questionner le dispositif d'accueil néerlandophone des primo-arrivants sur un certain nombre d'objectifs politiques, mais, en termes opérationnel, on peut dire que cela tourne. C'est la même chose sur la communication, avec un site internet multilingue, commun, unique. Cela n'existe toujours pas pour les bureaux d'accueil agréés par la Commission communautaire française. Chacun fait son site dans son coin, chacun se débrouille, comme pour l'information donnée dans les communes. À partir du moment où le public cible concerne les personnes qui viennent d'arriver en Belgique depuis un an ou deux ce n'est pas idéal.

Quid du reste de la coordination entre les bureaux d'accueil en termes d'information, de communication, mais aussi sur les formateurs, le partage d'expériences des formateurs ? Par exemple, en volet 1, a priori, même les cours de citoyenneté à cet endroit-là doivent être donnés dans des langues qui sont par-lées par les primo-arrivants. En général, ils sont donnés par des anciens primo-arrivants eux-mêmes ou des personnes d'origine étrangère parce que tout le monde ne parle pas farci ou russe ... Là aussi, il peut y avoir des dispositifs d'échange de formateurs entre bureaux d'accueil. Pour le député, ces éléments-là ne semblent pas avoir été structurés, et ne semblent toujours pas l'être à ce stade-ci.

Concernant les cours de français et de français/ langue étrangère, il y a une relative stagnation des moyens qui ne semble pas logique par rapport l'augmentation des moyens budgétaires pour l'accueil des primo-arrivants puisque les cours de langue représentent une part extrêmement importante de cette politique. Sur le nombre d'heures de cours suivis, et même d'accompagnement, l'essentiel se passe quand même en cours de langue. Dans le cadre d'un parcours d'accueil, sauf si la personne parle déjà français ou néerlandais, l'essentiel du parcours va quand même être constitué de cours de langue. Cela ne suit pas. Il y a eu une décision politique budgétaire de mettre de l'argent sur l'accueil des primo-arrivants par les BAPA, ce qui est bien, mais pas de suivi en cours de langue.

Il n'y a pas d'impact budgétaire avant 2021 sur le nouveau décret Cohésion sociale. Pour le reste, le

député rejoint les questions de M. Van Goidsenhoven. On a déjà eu l'occasion d'en débattre, mais il trouve intéressant que le ministre le dise encore ici en commission budgétaire. Le décret va engendrer une augmentation mécanique des budgets ou des besoins budgétaires sur cette politique à partir de 2021, au moins pendant 4 ans. Comment cela va-t-il se passer puisque ce sera effectivement au prochain ministre de la Cohésion sociale de trouver des solutions ? Le ministre a évoqué des pistes de financement via la Région. Il a d'ailleurs plaidé pour le décloisonnement, ce en quoi le député peut le suivre, mais il est intéressant que le ministre rappelle ici les grands principes en la matière.

Le député a des questions plus techniques sur le FIPI et son « splitsing ». Il y a une division « splitsing » communal et « splitsing » associatif qui est effectuée maintenant. Est-ce une obligation administrative d'effectuer cette division? Est-ce pour cela que le ministre l'a faite ? Par ailleurs, le ministre précise qu'il y aura sans doute des mouvements à l'intérieur des budgets FIPI dans la mesure où la répartition entre les subventions de fonctionnement et celles d'infrastructure ne peut pas encore être établie à ce stade, puisque les projets ne sont pas encore déterminés, ce qui est totalement compréhensible. Cela dit, dans l'explicatif, on pourrait en déduire que la partie communale est centrée sur l'infrastructure et la partie associative sur le fonctionnement. Le député demande au ministre des explications sur la méthode de répartition entre la partie communale et la partie associative.

M. Rudi Vervoort (ministre en charge de la Cohésion sociale) propose d'annexer au rapport les transferts d'AB, avec chaque fois la justification.

Pour ce qui est de l'accord de coopération, le ministre précise qu'il a été approuvé en première lecture par le Gouvernement flamand, ce qui est l'élément nouveau, puisqu'il avait déjà été approuvé par la Commission communautaire française.

**M. Alain Maron (Ecolo)** demande s'il a été approuvé tel quel, sans amendement.

M. Rudi Vervoort (ministre en charge de la Cohésion sociale) le lui confirme, mais conseille de rester prudent puisque cet accord va être soumis à la concertation et reviendra après ce processus en deuxième lecture et renvoyé au Conseil d'état pour avis. Il est vrai que sur les choix qui ont été opérés, pourquoi avoir choisi un modèle différent ? Peut-être parce que celui-ci correspondait à une culture différente des politiques menées par la Commission communautaire française. Il est vrai que certaines formations politiques ont une source d'inspiration en Flandre plus importante que d'autres, mais ce n'est pas le cas du ministre. Il a toujours considéré qu'il y avait en toile de

fond du côté néerlandophone un objectif culturel d'un projet collectif, identitaire, qu'il n'y a pas à Bruxelles. L'idée que les primo-arrivants doivent devenir de « bons flamands » ou de « bons francophones » n'est pas essentielle en Région bruxelloise. Pour le ministre ce n'est pas l'enjeu de la cohésion et du parcours. Cela a amené une vision différente. Le ministre reconnait que les choses ont évoluées et que la question du parcours obligatoire s'est posée. Cela est positif parce que cela amène sans doute à récupérer toute une série de personnes qui, sans cela, seraient toujours en-dessous des écrans radars et seraient dans une situation précaire. Il est vrai qu'il ne faut jamais voir l'obligation comme quelque chose de monolithique. C'est pour ces aspects positifs qu'il a été mis en place cette politique en matière de BAPA.

Le ministre comprend que M. Van Goidsenhoven se préoccupe, et c'est tout à son honneur, de ce que fera la prochaine majorité après les élections de mai prochain. Ceci dit, le ministre l'a dit de manière particulière pour les BAPA, mais ce sera le cas sur l'application du décret Cohésion sociale, il considère que la Région ne pourra pas rester absente du débat relatif au financement de ces politiques. C'est encore plus le cas lorsque l'on connaît le carcan budgétaire dans lequel se trouve la Commission communautaire française. Il y aura sans doute une réflexion plus globale à avoir. Il est compliqué de le faire en cours de législature. Les députés doivent comprendre que les partenaires néerlandophones ont toujours ce sentiment moral que les francophones font moins bien que les flamands. Le ministre ne vise pas tous les collègues, mais c'est certainement l'idée en Flandre. Quand la Commission communautaire française a été refinancée, c'est comme si c'était la preuve que cela ne fonctionne pas du côté francophone. C'est un petit peu le mainstream flamand.

Au sein du Gouvernement bruxellois il y a toujours une certaine frilosité et ce sont donc des guestions qu'il veut mieux régler en début de législature et fixer un cap pour les 5 ans à venir et définir le rôle que jouera et le financement qu'apportera la Région au travers de ses politiques. Ce n'est pas une réponse de Normand, mais le ministre sait que l'on arrive au bout d'un cycle de financement de politiques nouvelles, ce qui est le cas pour les BAPA. La Commission communautaire française n'est pas en mesure de le faire si elle veut embrasser la totalité de la demande, et cela dans le respect de l'accord de coopération qui prévoit un quota à atteindre. C'est l'engagement qui a été pris. Il était difficile, du côté francophone, d'aller expliquer qu'il serait fait moins que du côté flamand en matière d'accueil des primo-arrivants à Bruxelles. Être arrivé à un chiffre équilibré était le minimum acceptable, mais il faut en assumer les conséquences, et donc en assurer le financement. 2.100.000 euros fait partie des estimations budgétaires, mais le budget n'est jamais qu'une projection.

Par contre, dans le calendrier, l'appel à projets devrait pouvoir être lancé en janvier 2019. Le ministre partage le point de vue sur l'aire géographique qu'il faut maintenant rencontrer, mais pense qu'il y a, dans ces communes-là, dans le chef des pouvoirs publics, mais également dans le tissu associatif, des ressources suffisantes pour développer des projets. Le ministre n'est pas inquiet par rapport à cela. Le choix dépendra de l'aspect géographique, mais aussi des projets et de la rapidité de leur mise en œuvre.

Dans le cadre de l'examen du budget, il y avait un certain équilibre au niveau des genres et les chiffres seront joints au rapport.

Sur le financement du décret Cohésion sociale, le ministre évoque une piste de financement mais il ne sait pas si cela sera suffisant. Tout cela devra être affiné après le prochain scrutin.

Concernant la communication entre les bureaux d'accueil, un groupe de travail se réuni tous les mois à l'administration et est composé des BAPA, du CRACS et de l'administration de la Commission communautaire française en vue d'uniformiser un processus de communication. On n'en est pas encore au site internet multilingue, mais l'intention est d'en créer un. Le premier pas a été posé : l'acquisition d'un nom de domaine. Il y aura un flyer qui sera déposé la semaine prochaine dans toutes les administrations communales traduit en 8 langues et imprimé en 100.000 exemplaires.

Le sentiment actuel est qu'il y a maintenant de réels échanges dans le cadre de cette plateforme entre les BAPA. Il est certain qu'il n'y a pas une vision aussi totalement uniforme qu'en Flandre. Il y a des différences d'approche et de points de vue sur la manière d'aborder ces questions. Il ne faut pas se le cacher. Les personnes recrutées ne deviennent pas formateur par accident. Ils ont une fibre qui fonctionne. Cela peut donner des colorations différentes de personne à personne de la vision qu'ils ont du rôle à jouer dans l'approche à avoir vis-à-vis de ce public-là. On en revient alors à la question de l'obligation. Tout cela est plus complexe qu'il n'y paraît. Ce qui est visé dans le site est de le construire avec les opérateurs et en faire quelque chose qui puisse être abordable et compréhensible pour tous.

**M.** Alain Maron (Ecolo) demande où en est le financement à long terme du décret Cohésion sociale. Celui-ci n'est pas dans le budget 2019.

M. Rudi Vervoort (ministre en charge de la Cohésion sociale) répond qu'il suit son cours et qu'il existe un planning jusque 2021.

# Programme 002 – Cohabitation des communautés locales

À l'AB 04.33.00 – Subventions aux associations pour des projets renforçant la Cohésion sociale, favorisant l'inclusion des publics et soutenant l'intergénéralité

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR) rappelle que le budget 2018 avait nécessité une augmentation de 100.000 euros pour accomplir les projets qui étaient prévus. Le ministre peut-il expliquer pourquoi ce montant supplémentaire n'est pas prévu pour l'accomplissement des projets prévus pour l'année prochaine?

Mme Fatoumata Sidibé (DéFI) souhaite disposer de la liste des projets qui reçoivent ces subventions et, également, une ventilation du budget de 849.000 euros par projets subventionnés.

M. Rudi Vervoort (ministre en charge de la Cohésion sociale) précise que la liste sera jointe au rapport. Pour information, celle-ci a été arrêtée en date du 1er novembre 2018.

Sur l'ajustement, plusieurs transferts ont eu lieu dans le courant de cette année au départ et vers cette AB. Tout d'abord, des moyens ont été transférés au départ de cette AB pour compenser l'indexation pour les opérateurs conventionnés, car le dépassement de l'indice-pivot a eu lieu plus tôt dans l'année. Il a donc fallu corriger les montants initialement prévus. Cette AB s'est vue créditée de 70.000 euros supplémentaires grâce à l'inscription d'une recette équivalente exceptionnelle, grâce à la vente de l'application qui avait été financée sur les propres crédits facultatifs du Gouvernement. Il y a eu des transferts venant de l'AB 10.33.00 qui est également destinée à des projets facultatifs, renforçant le dispositif d'accueil des primoarrivants. Comme il y a eu moins de projets rentrés cette année-ci, les crédits disponibles ont été transférés afin de pouvoir louer ces projets ponctuels.

À l'AB 08.33.00 – Subventions pour contrats communaux de Cohésion sociale

Mme Fatoumata Sidibé (DéFI) la ventilation du budget de 6.939.000 euros entre les différentes enveloppes communales. Elle aimerait également que

le ministre rappelle les montants qui figurent dans les enveloppes des différentes communes éligibles. Concernant la répartition 80/20, celle-ci sera-t-elle conservée ou y aura-t-il des modifications en fonction des contrats communaux ou régionaux ?

M. Rudi Vervoort (ministre en charge de la Cohésion sociale) expose que rien ne changera jusque 2020 sur la clé de répartition 80/20 ou la liste. Il transmettra la liste des contrats communaux pour être annexée au rapport. C'est une reconduction de ce qui a été déjà décidé et qui est en cours dans le cycle 2016-2020 et ce sont les mêmes bénéficiaires.

À l'AB 10.33.00 – Subventions pour le renforcement des politiques d'accueil et d'accompagnement des primo-arrivants

Mme Fatoumata Sidibé (DéFI) demande quelles actions de renforcement de ces politiques sont visées par cette AB.

M. Rudi Vervoort (ministre en charge de la Cohésion sociale) lui répond que la liste a également été arrêtée au 1<sup>er</sup> novembre 2018 et sera jointe au rapport.

La discussion générale conjointe est close.

### 13. Avis de la Commission

La commission émet un avis favorable en ce qui concerne les missions relatives aux compétences propres du ministre Rudi Vervoort au sein de la présente commission, dans les projets de décret ajustant le budget général des dépenses de l'année budgétaire 2018, d'une part, et contenant le budget général des dépenses de l'année budgétaire 2019, d'autre part, et en propose, dès lors, l'adoption par 8 voix pour, 4 voix contre.

# 14. Approbation du rapport

La commission fait confiance à la présidente et aux co-rapporteurs pour l'élaboration du rapport.

Les Rapporteurs,

La Présidente,

Jamal IKAZBAN Simone SUSSKIND Dominique DUFOURNY

15. Annexes

Nombre de places en crèches ONE/Kind en Gezin de 2000 à 2017 Annexe 1

													ert CE :		728				
													Hors transfert CE:		17,60 %				
															1.760				1.573
															2,32 %				3,81 %
	Æ	19,35 %	18,44 %	18,24 %	18,56 %	18,90 %	18,25 %	17,73 %	17,73 %	17,20 %	17,19 %	16,74 %	17,09 %	17,16 %	19,51 %	20,60 %	21,91 %	23,62 %	24,40 %
															1410				1.773
															% 88'0				4,68 %
		31,35 %	31,37 %	31,02 %	31,61 %	32,63 %	32,79 %	32,55 %	33,42 %	33,33 %	31,54 %	30,90 %	30,82 %	31,09 %	32,42 %	33,59 %	34,91 %	36,84 %	38,27 %
Nombro d'on	fants de moins de 3 ans <sup>a2</sup>	38.896	40.402	41.239	42.164	42.915	44.626	46.337	47.440	49.201	50.861	52.905	53.895	54.249	53.833	53.834	53.554	52.862	51.883
autorisés	Total	12.192	12.674	12.791	13.326	14.004	14.634	15.085	15.853	16.401	16.041	16.348	16.609	16.867	17.349 <sup>a3</sup>	17.981 <sup>a3</sup>	18.576 <sup>a3</sup>	19.375 <sup>a3</sup>	19.784 <sup>a3</sup>
nilieux d'accueil a	Kind en Gezin	4.664	5.223	5.269	5.499	5.894	6.488	6.868	7.442	7.938	7.297	7.492	7.396	7.558	6.947	6.995	6.964	6.989	7.195
Nombre de places dans les milieux d'accueil autorisés	ONE (Commission européenne) a1	z:	Ŋ.	Z:	z:	z:	z:	z	z	z	Z:	Z:	z:	z	1.032	1.026	1.026	1.026	1.026
Nombre de	ONE	7.528	7.451	7.522	7.827	8.110	8.146	8.217	8.411	8.463	8.744	8.856	9.213	9.309	9.472	10.062	10.706	11.460	11.635
	Année	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017

Unités : nombre de places, nombre d'enfants de moins de 3 ans

Échelle géographique : région Source : IBSA, ONE, Kind en Gezin, SPF Économie – Statistics Belgium

z : non applicable

2 : non applicable

3 : au 1º janvier 2013, les milieux d'accueil de la Commission européenne (CE) ont changé d'organisme d'agrément de Kind en Gezin à l'ONE et sont depuis comptabilisés à part

22 : au 1º janvier de l'année suivante

33 : à partir de 2013, les milieux d'accueil autorisés à la fois par l'ONE et Kind en Gezin ne sont comptabilisés qu'une fois dans le total. Avant 2013, le total des places est donc surestimé

Liste des places en crèches par commune en Région bruxelloise Annexe 2

	Nombre		Type de milieu	milien	Tarification des places	des places	T	Tarif et accessibilité des places	lité des places		
	d'enfants	Nombre de places			Tarif lió au		A	Accessible à tous		Places	
	de moins de 3 ans <sup>a2</sup>	totales	Collectif	Familial	revenu	Tarif libre	Tarif lié au revenu	Tarif libre	Total	réservées (entreprises)	
Anderlecht	5.831	1.080	1.003	77	871	209	743	209	952	128	18,52 %
Auderghem	1.204	723	669	24	512	211	422	211	633	06	% 50'09
Berchem-Sainte- Agathe	1.082	364	359	S	259	105	259	105	364	0	33,64 %
Bruxelles	8.155	4.075	3.940	135	3.306	769	2.412	989	3.098	977	49,97 %
Etterbeek	1.849	1.364	1.360	4	768	596	468	969	1.064	300	73,77 %
Evere	1.777	811	791	20	528	283	426	283	402	102	45,64 %
Forest	2.598	740	725	15	472	268	472	268	740	0	28,48 %
Ganshoren	1.095	429	377	55	319	110	319	110	429	0	39,16 %
Ixelles	3.020	1.516	1.516	0	845	671	771	441	1.212	304	50,20 %
Jette	2.394	202	869	7	575	130	484	130	614	91	29,45 %
Koekelberg	1.070	209	209	0	144	65	144	65	209	0	19,53 %
Molenbeek-Saint- Jean	5.182	1.177	1.149	28	1.029	148	943	148	1.091	86	22,71 %
Saint-Gilles	2.029	754	750	4	428	295	459	248	707	47	37,15 %
Saint-Josse-ten- Noode	1.220	400	388	12	356	44	314	44	358	42	32,79 %
Schaerbeek	6.765	1.955	1.921	34	1.293	662	1.227	481	1.708	247	28,90 %
Uccle	2.561	1.576	1.504	72	828	718	858	265	1.455	121	61,54 %
Watermael-Boitsfort	731	309	256	53	218	91	218	91	309	0	42,27 %
Woluwe-Saint- Lambert	1.952	1.038	1.018	20	729	309	543	309	852	186	53,18 %
Woluwe-Saint-Pierre	1.368	561	541	20	396	165	396	164	260	0	41,01 %
Région de Bruxelles- Capitale	51.883	19.784	19.204	580	13.936	5.848	11.877	5.186	17.063	2.721	38,13 %

Unité : nombre de places, nombre d'enfants de moins de 3 ans Échelle géographique : commune Source : IBSA, ONE, Kind en Gezin, SPF Économie – Statistics Belgium

<sup>a1</sup> : Caractéristiques définies dans les fiches indicateurs Petite enfance du Monitoring des Quartiers (https://monitoringdesquartiers.brussels/maps/statistiques-enseignement-petite-enfance-bruxelles/petite-enfance-region-bruxelloise/)

Annexe 3
Cellule Enfance et Milieux d'accueil de l'enfant – AB : 22 006 00 05 destiné aux subventions aux associations dans le domaine de l'enfance

	Justifs	prévus		31-03-19	31-03-19	31-03-19	31-03-19	30-09-19	31-03-19	31-03-19	31-03-19	31-03-19	31-05-18	31-03-19
107.163,00 €	Solde			6.000,00	1.400,00	5.000,00	1.200,00	19.363,00	3.000,00	1.600,00	33.600,00	20.000,00	00'0	16.000,00
400.000,00 € 248.700,00 € 151.300,00 € 62,18% 100,00%		paiement	montant		5.600,00	20.000,00	4.800,00		12.000,00	6.400,00	134.400,00		1.500,00	64.000,00
	ncement	pai	date		28-06-18	14-06-18	14-06-18		12-07-18	24-05-18	07-06-18		17-05-18	12-07-18
400.000,00 € 248.700,00 € 151.300,00 € 62,18% 73,91%	Ordonnancement	demande de paiement	montant		5.600,00	20.000,00	4.800,00		12.000,00	6.400,00	134.400,00		1.500,00	64.000,00
		demande	date		28-06-18	14-06-18	14-06-18		12-07-18	24-05-18	07-06-18		24-04-18	12-07-18
	Déclaration	créance	envoyée	20-11-18	22-05-18	17-05-18	29-03-18		12-06-18	26-04-18	24-04-18	17-10-18	23-02-18	19-06-18
		n°		1821072	1820528	1820505	1820410		1820568	1820472	1820443	1820978	1820229	1820660
	Engagement	Date		19-11-18	17-05-18 1820528	07-05-18 1820505	29-03-18 1820410		06-06-18 1820568	23-04-18 1820472	13-04-18 1820443	15-10-18 1820978	14-02-18 1820229	14-06-18 1820660
400.000,00 € 336.500,00 € 63.500,00 € 84,13% 94,56%	Eng	Montant		6.000,00	7.000,000	25.000,00	00'000'9		15.000,00	8.000,000	168.000,00	20.000,00	1.500,00	80.000,00
	Tutelle													
	Décision				20-03-18	26-04-18	20-03-18		17-05-18	17-04-18	29-03-18	04-10-18		08-06-18
	°u	ars	*	1-18 2425	21-03-18 710	3-18 750	3-18 663	2520	21-03-18 707	23-03-18 751	13-03-18 661	14-08-18 1908	05-02-18 280	22-05-18 1004
	Proposition	Sortie vers	Cabinet	18 06-11-18		18 26-03-18	13-03-18	- 80						
w w w lee	Pro	Sortie	Service	0 22-10-18	14-03-18	19-03-18	08-03-18	09-11-18	14-03-18	19-03-18	08-03-18	24-07-18	31-01-18	26-04-18
400.000,00 € 355.863,00 € 44.137,00 € 88,97%	Montant€			6.000,00	7.000,00	25.000,00	6.000,00	19.363,00	15.000,00	8.000,00	168.000,00	20.000,00	1.500,00	80.000,00
	Objet			la programmation du festival Zéro > 18	la poursuite du projet Pocketje - Édition 2018- 2019	la poursuite du projet Bruxelles-temps-libre	la poursuite du projet de soutien à la formation des professionnels de l'accueil	l'usage prolongé des écrans et les conséquences sur le sommeil	"le secteur des haltes-accueil à Bruxelles: entre action et réflexion"	la poursuite du volet "Formation-Supervision- Communication" du projet OCAPI	son programme de formation continue et de recherche pour les professionnels de l'accueil de l'enfance 0-12 ans à Bruxelles	le financement du projet de l'asbl Relais Enfants- Parents introduit dans le cadre de l'appel à projets Viva for Life 2017	'organisation d'une journée réflexive et parditopative pour les professionnel(le)s de l'enfance sur la thématique de l'accueil, le 22 février 2018 à Schaerbeek	Accueillir mieux, accueillir plus (AMAP)
CREDIT DE L'ARCICLE BUDGETAIRE TOTAL DE LA COLONNE SOLDE RESTANT (CREDIT – TOTAL) POURCENTAGE SOMME UTILISÉE POURCENT: REL. SOMME UTILISÉE	Fournisseur/bénéficiaire			BADJE	BADJE la	BADJE	BADJE la	CENTRE VIDEO DE BRUXELLES I'I	COORDINATION DES HALTES ACCUEIL DE "I	FAMISOL	FRAJE - FORMATION PERMANENTE ET sr ACCUEIL DU JEUNE ENFANT re	OPÉRATIONS DE SOLIDARITÉ 48.81.00 PP	RÉSEAU COORDINATION ENFANCE IV. P	RÉSEAU DES INITIATIVES ENFANTS- PARENTS-PROFESSIONNELS

Annexe 4 Associations – Cohésion sociale en « initiatives » pour 2018

REF	ASSOC	ANNÉE	TYPE VISA	MONT.OCTR.	VISA 1	СР	VILLE
880.390.311	2BOUTS	2018	INITIATIVES	7.500,00	xxxxxx (22.2.0.33.04)	1060	BRUXELLES
457.350.545	AGENCE ALTER	2018	INITIATIVES	6.200,00	xxxxxx (22.2.0.33.04)	1060	BRUXELLES
0670.978.197	A-LEM TRAIT D'UNION	2018	INITIATIVES	4.402,00	xxxxxx (22.2.0.33.04)	1070	BRUXELLES
461.234.010	AMIS D'ALADDIN (LES)	2018	INITIATIVES	46.200,00	xxxxxx (22.2.0.33.04)	1030	BRUXELLES
881.740.094	AMIS DU CONGO SOLIDARITÉ (LES)	2018	INITIATIVES	5.000,00	xxxxxx (22.2.0.33.04)	1070	BRUXELLES
647.654.845	ANNEESSENS WAKE UP	2018	INITIATIVES	4.700,00	xxxxxx (22.2.0.33.04)	1000	BRUXELLES
845.440.023	ARTS ET PUBLICS	2018	INITIATIVES	6.200,00	xxxxxx (22.2.0.33.04)	1050	BRUXELLES
810.357.004	ASSOCIATION POUR LES NATIONS UNIES	2018	INITIATIVES	10.000,00	xxxxxx (22.2.0.33.04)	1060	BRUXELLES
543.407.856	BELGIK MOJAIK	2018	INITIATIVES	8.000,00	xxxxxx (22.2.0.33.04)	1050	BRUXELLES
466.609.986	BRUXELLES ACCUEIL ET DÉVELOPPEMENT POUR LA JEUNESSE ET L'ENFANCE	2018	INITIATIVES	5.000,00	xxxxxx (22.2.0.33.04)	1060	BRUXELLES
455.454.194	CHÔM'HIER-AID (LA) ASBL	2018	INITIATIVES	25.000,00	xxxxxx (22.2.0.33.04)	1000	BRUXELLES
420.182.917	CINEDIT	2018	INITIATIVES	9.000,00	xxxxxx (22.2.0.33.04)	1060	BRUXELLES
462.885.879	COHESION SOCIALE D'EVERE-ACTIONS COMMUNAUTAIRES	2018	INITIATIVES	27.899,00	xxxxxx (22.2.0.33.04)	1140	BRUXELLES
826.232.835	COLLECTIF PSYCHO SOCIAL UMOYA	2018	INITIATIVES	14.000,00	xxxxxx (22.2.0.33.04)	1050	BRUXELLES
538.838.661	COMPAGNONS DE LA TRANSITION (LES)	2018	INITIATIVES	2.800,00	xxxxxx (22.2.0.33.04)	1170	BRUXELLES
480.577.986	CONVIVIALITÉS	2018	INITIATIVES	21.600,00	xxxxxx (22.2.0.33.04)	1190	BRUXELLES
409.131.251	COORDINATION ET INITIATIVES POUR ET AVEC LES RÉFUGIÉS ET ÉTRANGERS	2018	INITIATIVES	10.000,00	xxxxxx (22.2.0.33.04)	1050	BRUXELLES
630.987.374	DJULIA'S EVENTS	2018	INITIATIVES	1.000,00	xxxxxx (22.2.0.33.04)	1070	BRUXELLES
417.167.603	DOCUMENTATION ET DE COORDINATION SOCIALES (CENTRE DE)	2018	INITIATIVES	15.000,00	xxxxxx (22.2.0.33.04)	1000	BRUXELLES
0684.461.791	DREAM (LE)	2018	INITIATIVES	25.000,00	xxxxxx (22.2.0.33.04)	1140	BRUXELLES
449.746.636	ENFANT CACHE (ASSOCIATION BELGE L')	2018	INITIATIVES	5.200,00	xxxxxx (22.2.0.33.04)	1060	BRUXELLES
457.393.404	ENTRAIDE ET DE FORMATIONS ET D'ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE (ASSOCIATION BRUXELLOISE D')	2018	INITIATIVES	10.000,00	xxxxxx (22.2.0.33.04)	1080	BRUXELLES
628.538.422	ESPACE CULTURES ET DEVELOPPEMENT	2018	INITIATIVES	7.500,00	xxxxxx (22.2.0.33.04)	1000	BRUXELLES
416.184.834	EVERE – L'ENTRELA (CENTRE CULTUREL D')	2018	INITIATIVES	19.500,00	xxxxxx (22.2.0.33.04)	1140	BRUXELLES
838.990.117	FEMMES ACTIVES DU MONDE	2018	INITIATIVES	14.000,00	xxxxxx (22.2.0.33.04)	1060	BRUXELLES
429.741.771	FESTIVAL INTERNATIONAL DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE – SECTION FRANCOPHONE (FIEJ)	2018	INITIATIVES	10.000,00	xxxxxx (22.2.0.33.04)	1000	BRUXELLES
460.349.033	FOIRE DU LIVRE	2018	INITIATIVES	15.000,00	xxxxxx (22.2.0.33.04)	1000	BRUXELLES
412.532.486	GANSHOREN (CENTRE CULTUREL DE) – LA VILLA	2018	INITIATIVES	10.000,00	xxxxxx (22.2.0.33.04)	1083	BRUXELLES
473.268.047	IMPULSION SOCIO-PROFESSIONNEL ET CULTUREL (CENTRE D')	2018	INITIATIVES	5.000,00	xxxxxx (22.2.0.33.04)	1030	BRUXELLES

110	JUSSA	ANNÉE	TVDE VICA	AT 30 TNOM	VISA 1	0	- I
770000		0.040	OLIVIE VIEW	7		5 0 0	
0826.645.381	ITINERANCES	2018	INITIATIVES	10.000,00	xxxxxx (22.2.0.33.04)	1050	BRUXELLES
549.790.555	JEUNES MAROCAINS (ASSOCIATION DES)	2018	INITIATIVES	12.500,00	xxxxxx (22.2.0.33.04)	1080	BRUXELLES
0680.465.391	JEUNESSE ET ESPOIR	2018	INITIATIVES	10.000,00	xxxxxx (22.2.0.33.04)	1140	BRUXELLES
473.965.754	LIENS DE QUARTIER PETITE ENFANCE	2018	INITIATIVES	51.162,00	xxxxxx (22.2.0.33.04)	1030	BRUXELLES
820.594.759	MENTOR JEUNES	2018	INITIATIVES	20.000,00	xxxxxx (22.2.0.33.04)	1050	IXELLES
652.932.041	MEUTES (LES)	2018	INITIATIVES	20.000,00	xxxxxx (22.2.0.33.04)	1050	BRUXELLES
548.897.660	NEF DES SONGES (LA)	2018	INITIATIVES	6.200,00	xxxxxx (22.2.0.33.04)	1190	BRUXELLES
444.393.820	PARTENARIAT DE CUREGHEM ASBL	2018	INITIATIVES	4.900,00	xxxxxx (22.2.0.33.04)	1070	BRUXELLES
470.441.882	PRÉSENCE ET ACTION CULTURELLE	2018	INITIATIVES	10.000,00	xxxxxx (22.2.0.33.04)	1070	BRUXELLES
683.449.528	PROGRESS	2018	INITIATIVES	6.000,00	xxxxxx (22.2.0.33.04)	1081	BRUXELLES
454.433.914	PROMOFOR	2018	INITIATIVES	10.000,00	xxxxxx (22.2.0.33.04)	1210	BRUXELLES
457.772.989	RIBAMBELLE, HALTE ACCUEIL DE LA SENNE (LA)	2018	INITIATIVES	37.837,00	xxxxxx (22.2.0.33.04)	1000	BRUXELLES
475.926.342	SCIENTOTHÈQUE (LA)	2018	INITIATIVES	10.000,00	xxxxxx (22.2.0.33.04)	1050	BRUXELLES
844.040.649	SOLIDARITÉ ÉTUDIANTE EN BELGIQUE (ASSOCIATION POUR LA)	2018	INITIATIVES	8.200,00	xxxxxx (22.2.0.33.04)	1080	BRUXELLES
459.271.640	SOLIDARITÉ SAVOIR	2018	INITIATIVES	12.000,00	xxxxxx (22.2.0.33.04)	1080	BRUXELLES
0877.761.611	TRAIT D'UNION	2018	INITIATIVES	10.000,00	xxxxxx (22.2.0.33.04)	1080	BRUXELLES
896.313.949	TROISIÈME OEIL (LE)	2018	INITIATIVES	20.000,00	xxxxxx (22.2.0.33.04)	1000	BRUXELLES
466.196.549	UN SOIR UN GRAIN	2018	INITIATIVES	5.000,00	xxxxxx (22.2.0.33.04)	1050	BRUXELLES
411.900.602	VENERIE (CENTRE CULTUREL DE WATERMAEL-BOITSFORT)	2018	INITIATIVES	10.000,00	xxxxxx (22.2.0.33.04)	1170	BRUXELLES
0811.989.374	W:Halll - Centre culturel de Woluwe-Saint-Pierre	2018	INITIATIVES	5.000,00	xxxxxx (22.2.0.33.04)	1150	BRUXELLES
461.633.193	WINNIE KOT (LE)	2018	INITIATIVES	15.000,00	xxxxxx (22.2.0.33.04)	1210	BRUXELLES

Annexe 5
Associations en « initiative infra » pour 2018

REF	ASSOC	ANNÉE	TYPE VISA	MONT.OCTR.	VISA 1	CP	VILLE
420.182.917	CINEDIT	2018	INITIATIVE INFRA	3.965,00	xxxxxxx (22.2.0.52.01)	1060	BRUXELLES
823.548.608	RAS EL HANOUT	2018	INITIATIVE INFRA	10.000,00	xxxxxxx (22.2.0.52.01)	1080	BRUXELLES
818.979.116	VT NIZ	2018	INITIATIVE INFRA	11.515,00	xxxxxx (22.2.0.52.01)	1060	BRUXELLES

Annexe 6
Associations en « initiative primo » pour 2018

474.363.058 BRL	Assoc	ANNEE	TYPE VISA	MONT.OCTR.	СР	VILLE
	BRUXELLES ACCUEIL	2018	INITIATIVES PRIMO	25.000,00	1000	BRUXELLES
480.577.986 COI	CONVIVIALITES	2018	INITIATIVES PRIMO	130.000,00	1190	BRUXELLES
449.487.409 MOI	MOLENBEEK VIVRE ENSEMBLE	2018	INITIATIVES PRIMO	25.000,00	1080	BRUXELLES
0642.848.494 PLA	PLATEFORME CITOYENNE DE SOUTIEN AUX REFUGIES	2018	INITIATIVES PRIMO	25.000,00	1090	BRUXELLES
447.244.432 PRC	PROMOTION DE LA FORMATION EN ALTERNANCE	2018	INITIATIVES PRIMO	27.427,00	1080	BRUXELLES
447.244.432 PRC	PROMOTION DE LA FORMATION EN ALTERNANCE	2018	INITIATIVES PRIMO	30.000,00	1080	BRUXELLES
0653.862.647   SINGA	IGA	2018	INITIATIVES PRIMO	14.000,00	1060	BRUXELLES
819.836.773 TRA	TRADUCTION ET D'INTERPRETARIAT EN MILIEU SOCIAL BRUXELLOIS (SERVICE DE)	2018	INITIATIVES PRIMO	37.000,00	1030	BRUXELLES
477.467.652 ULY	ULYSSE	2018	INITIATIVES PRIMO	27.100,00	1050	BRUXELLES
534.904.124 WO	WOMAN'DO	2018	INITIATIVES PRIMO	8.473,00	1170	BRUXELLES

# Associations – FIPI pour 2018

REF	ASSOC	ANNÉE	TYPE VISA	MONT.OCTR.	СР	VILLE
880.390.311	2BOUTS	2018	FIPI FONCT	7.000,00	1060	BRUXELLES
452.623.180	ABRACADABUS	2018	FIPI FONCT	1.500,00	1000	BRUXELLES
867.341.039	ACTION JOSAPHAT	2018	FIPI FONCT	4.500,00	1030	BRUXELLES
454.922.278	ACTIONS IN THE MEDITERRANEAN	2018	FIPI FONCT	10.000,00	1000	BRUXELLES
460.433.264	AGES ET TRANSMISSIONS	2018	FIPI FONCT	1.500,00	1200	BRUXELLES
460.433.264	AGES ET TRANSMISSIONS	2018	FIPI FONCT	1.500,00	1200	BRUXELLES
479.060.234	AGISSONS ENSEMBLE	2018	FIPI FONCT	5.000,00	1030	BRUXELLES
895.854.782	AIDE AUX ENFANTS EN CARENCE AFFECTIVE, MALTRAITÉS ET EN DÉCROCHAGE SCO-LAIRE (ASSOCIATION D')	2018	FIPI FONCT	9.500,00	1140	BRUXELLES
462.868.261	ALHAMBRA SUITE ASBL	2018	FIPI FONCT	6.500,00	1070	BRUXELLES
896.763.911	AL MALAK (CENTRE CULTUREL)	2018	FIPI FONCT	5.000,00	1190	BRUXELLES
541.840.614	ALTERBRUSSELS	2018	FIPI FONCT	10.000,00	1080	BRUXELLES
879.683.496	AMORCE (L')	2018	FIPI FONCT	3.000,00	1000	BRUXELLES
206.582.284	ANDERLECHT (COMMUNE D')	2018	FIPI FONCT	104.110,00	1070	BRUXELLES
881.718.815	ARAB WOMEN'S SOLIDARITY ASS	2018	FIPI FONCT	6.000,00	1210	BRUXELLES
456.197.136	ARTHIS- LA MAISON CULTURELLE BELGO-ROUMAINE	2018	FIPI FONCT	10.000,00	1000	BRUXELLES
845.440.023	ARTS ET PUBLICS	2018	FIPI FONCT	15.000,00	1050	BRUXELLES
435.786.158	AVICENNE	2018	FIPI FONCT	7.000,00	1070	BRUXELLES
862.437.787	BASTA COSI	2018	FIPI FONCT	8.000,00	1050	BRUXELLES
543.407.856	BELGIK MOJAIK	2018	FIPI FONCT	8.500,00	1050	BRUXELLES
534.778.915	Boréal	2018	FIPI FONCT	6.500,00	1150	BRUXELLES
424.319.867	BOUILLON DE CULTURES	2018	FIPI FONCT	5.000,00	1030	BRUXELLES
422.015.524	BROCOLI THÉÂTRE	2018	FIPI FONCT	6.500,00	1210	BRUXELLES
560.796.392	BRUIT ET LA FUREUR (LE)	2018	FIPI FONCT	6.000,00	1060	BRUXELLES
207.373.429	BRUXELLES CAPITALE (COMMUNE DE)	2018	FIPI FONCT	148.736,00	1000	BRUXELLES
419.597.551	BRUXELLES LAIQUE, LA RÉGIONALE DU CENTRE D'ACTION LAÏQUE	2018	FIPI FONCT	11.000,00	1000	BRUXELLES
870.519.273	BRUXELLES NORD – MAISON DE LA CRÉATION (CENTRE CULTUREL)	2018	FIPI FONCT	6.000,00	1000	BRUXELLES
823.135.070	CALAME	2018	FIPI FONCT	10.000,00	1210	BRUXELLES
462.260.527	CAMELEON BAVARD (LE)	2018	FIPI FONCT	2.000,00	1030	BRUXELLES
422.015.029	CENTRE SOCIAL DU BEGUINAGE	2018	FIPI FONCT	10.000,00	1000	BRUXELLES
0861.505.795	CENTRE SOCIO-CULTUREL ALEVI DE BRUXELLES	2018	FIPI FONCT	6.000,00	1070	BRUXELLES
420.182.917	CINEDIT	2018	FIPI FONCT	8.500,00	1060	BRUXELLES
629.818.525	CITE DES ÉCRITS	2018	FIPI FONCT	00,000.6	1030	BRUXELLES

REF	ASSOC	ANNÉE	TYPE VISA	MONT.OCTR.	CP	VILLE
423.443.206	COLLECTIF D'ALPHABÉTISATION	2018	FIPI FONCT	7.500,00	1060	SAINT-GILLES
454.285.147	COLOMBIER – CENTRE D'ACCUEIL EXTRA-SCOLAIRE ET D'ACCOMPAGNEMENT FAMILIAL	2018	FIPI FONCT	2.000,00	1000	BRUXELLES
823.227.221	COMME UN LUNDI	2018	FIPI FONCT	00,000.6	1050	BRUXELLES
467.256.918	COORDINATION NATIONALE D'ACTION POUR LA PAIX ET LA DÉMOCRATIE	2018	FIPI FONCT	3.000,000	1210	BRUXELLES
409.311.195	CTL LA BARRICADE	2018	FIPI FONCT	4.000,00	1210	BRUXELLES
652.689.046	DHAMEER OF JEUNS	2018	FIPI FONCT	5.000,000	1080	BRUXELLES
472.452.257	DOUBLE SENS	2018	FIPI FONCT	6.000,00	1000	BRUXELLES
0501.488.911	DUO FOR A JOB ASBL	2018	FIPI FONCT	10.000,00	1050	BRUXELLES
458.811.879	ÉCOLE DE CIRQUE DE BRUXELLES	2018	FIPI FONCT	2.000,00	1080	MOLENBEEK- SAINT-JEAN
471.533.331	ÉDUCATION ET DE FORMATION POPULAIRE (SERVICE D')	2018	FIPI FONCT	2.500,00	1000	BRUXELLES
471.305.281	ENTR'AIDE	2018	FIPI FONCT	5.000,000	1000	BRUXELLES
457.393.404	ENTRAIDE ET DE FORMATIONS ET D'ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE (ASSOCIATION BRUXELLOISE D')	2018	FIPI FONCT	00,000,00	1080	BRUXELLES
628.538.422	ESPACE CULTURES ET DÉVELOPPEMENT	2018	FIPI FONCT	10.000,00	1000	BRUXELLES
207.365.610	ETTERBEEK (COMMUNE D')	2018	FIPI FONCT	97.952,00	1040	BRUXELLES
463 206 375	EUCLIDES ASBL	2018	FIPI FONCT	4.000,00	1070	BRUXELLES
457.983.916	EYAD – LA MAISON DE TURQUIE	2018	FIPI FONCT	5.000,000	1210	BRUXELLES
470.084.269	FAMILIAL BELGO-IMMIGRÉ (CENTRE)	2018	FIPI FONCT	4.500,00	1060	BRUXELLES
897.850.014	FEMMES ÉPANOUIES ET ACTIVES	2018	FIPI FONCT	5.000,00	1030	BRUXELLES
477.700.551	FIGUIER – SERVICE SOCIAL MUSULMAN	2018	FIPI FONCT	7.200,00	1030	BRUXELLES
207.367.489	FOREST (COMMUNE DE)	2018	FIPI FONCT	143.600,00	1190	BRUXELLES
409.624.961	FOYER DES JEUNES DES MAROLLES (LE)	2018	FIPI FONCT	4.000,00	1000	BRUXELLES
460.444.845	GERBE AMO	2018	FIPI FONCT	2.000,00	1030	BRUXELLES
419.497.581	GRAPHOUI (ATELIER)	2018	FIPI FONCT	6.000,00	1020	BRUXELLES
452.951.891	GROUPE D'ANIMATION ET DE FORMATION POUR FEMMES IMMIGRÉES	2018	FIPI FONCT	3.000,00	1030	BRUXELLES
450.817.396	GROUPE D'ENTRAIDE SCOLAIRE DE LAEKEN	2018	FIPI FONCT	3.000,00	1000	BRUXELLES
418.141.759	GROUPE SOCIALISTE D'ACTION ET DE RÉFLEXION SUR L'AUDIOVISUEL	2018	FIPI FONCT	10.000,00	1080	BRUXELLES
543.411.222	HABITANTS DES IMAGES	2018	FIPI FONCT	6.000,00	1000	BRUXELLES
473.268.047	IMPULSION SOCIO-PROFESSIONNEL ET CULTUREL (CENTRE D')	2018	FIPI FONCT	18.000,00	1030	BRUXELLES
420.782.634	INFOR JEUNES – CENTRE D'ACCUEIL ET D'INFORMATION JEUNESSE	2018	FIPI FONCT	4.000,00	1030	BRUXELLES
418.279.539	INFOR JEUNES LAEKEN	2018	FIPI FONCT	5.000,00	1000	BRUXELLES
443.222.296	INFORMATION ET DE DOCUMENTATION POUR JEUNES (CENTRE D')	2018	FIPI FONCT	8.000,000	1000	BRUXELLES
432.013.254	INSTITUT KURDE DE BRUXELLES	2018	FIPI FONCT	4.000,00	1210	BRUXELLES
423.966.412	INTÉGRATION ET D'INSERTION MISSIONS ACTIONS (SERVICE D')	2018	FIPI FONCT	12.000,00	1210	BRUXELLES

REF	ASSOC	ANNÉE	TYPE VISA	MONT.OCTR.	CP	VILLE
420.451.844	ISTUDIO – IS ASBL	2018	FIPI FONCT	4.000,00	1000	BRUXELLES
207.401.341	IXELLES (COMMUNE D') EMPLOI	2018	FIPI FONCT	43.113,00	1050	BRUXELLES
413.455.273	JACQUES FRANCK (CENTRE CULTUREL)	2018	FIPI FONCT	5.000,000	1060	BRUXELLES
409.563.692	JEUNES EN MILIEU POPULAIRE (FÉDÉRATION DES CENTRES DE)	2018	FIPI FONCT	6.500,00	1000	BRUXELLES
549.790.555	JEUNES MAROCAINS (ASSOCIATION DES)	2018	FIPI FONCT	9.000,00	1080	BRUXELLES
418.479.675	LIBRE EXAMEN (CENTRE RÉGIONAL DU)	2018	FIPI FONCT	5.000,000	1060	BRUXELLES
542.475.171	LUDIRIS	2018	FIPI FONCT	2.000,00	1000	BRUXELLES
461.676.745	MAISON DE LA FAMILLE (EX DE SAINT-GILLES)	2018	FIPI FONCT	8.500,00	1000	BRUXELLES
429.337.341	MAISON DE QUARTIER D'HELMET	2018	FIPI FONCT	2.500,00	1030	BRUXELLES
462.792.047	MAISON DE QUARTIER SAINT-ANTOINE	2018	FIPI FONCT	10.000,00	1190	FOREST
423.599.889	MAISON EN PLUS	2018	FIPI FONCT	3.000,000	1190	BRUXELLES
445.088.557	MISSION LOCALE POUR L'EMPLOI DE BRUXELLES VILLE	2018	FIPI FONCT	4.500,00		
207.366.501	MOLENBEEK (COMMUNE DE)	2018	FIPI FONCT	238.533,00	1080	BRUXELLES
641.969.160	MOLENROM	2018	FIPI FONCT	6.000,00	1080	BRUXELLES
460.488.395	MONDIAL SPORT ET CULTURES	2018	FIPI FONCT	6.000,00	1030	SCHAERBEEK
415.750.215	MOUVEMENT CONTRE LE RACISME, L'ANTISÉMITISME ET LA XÉNOPHOBIE	2018	FIPI FONCT	10.000,00	1210	BRUXELLES
456.569.397	NOUVEAUX DISPARUS (LES)	2018	FIPI FONCT	00'005'9	1210	BRUXELLES
461.226.387	PARTENARIAT INTÉGRATION COHABITATION À LAEKEN	2018	FIPI FONCT	3.000,000	1000	BRUXELLES
464.501.029	PATRIMOINE ET CULTURE - HALLES SAINT-GERY	2018	FIPI FONCT	8.500,00	1000	BRUXELLES
562.989.978	PLATEFORME COMMÉMORATIVE DE L'IMMIGRATION TURQUE EN BELGIQUE	2018	FIPI FONCT	10.000,00	1210	BRUXELLES
448.896.501	PROMO JEUNES	2018	FIPI FONCT	15.000,00	1080	MOLENBEEK
425.447.443	RENCONTRE DES CONTINENTS	2018	FIPI FONCT	8.000,000	1050	BRUXELLES
472.086.726	RÉSEAU DE MUSICIENS INTERVENANTS EN ATELIERS	2018	FIPI FONCT	8.000,000	1050	BRUXELLES
825.971.430	ROMS ILO ROMANO (CENTRE DES)	2018	FIPI FONCT	10.000,00	1030	BRUXELLES
418.831.548	RUE (LA)	2018	FIPI FONCT	4.000,00	1080	BRUXELLES
445.148.638	RUELLE (LA)	2018	FIPI FONCT	7.000,00	1210	BRUXELLES
476.040.663	SAFA	2018	FIPI FONCT	7.500,00	1070	BRUXELLES
878.039.446	SCHOLA-ULB	2018	FIPI FONCT	8.000,000	1050	BRUXELLES
475.926.342	SCIENTOTHÈQUE (LA)	2018	FIPI FONCT	8.000,000	1050	BRUXELLES
503.900.845	SCRIPTA LINEAAISBL	2018	FIPI FONCT	2.000,00	1190	BRUXELLES
410.667.712	SERVICE SOCIAL JUIF	2018	FIPI FONCT	3.000,00	1060	BRUXELLES
424.365.892	SESAME	2018	FIPI FONCT	4.000,00	1070	BRUXELLES
423.128.450	SILOE CENTRE COMETE	2018	FIPI FONCT	6.000,00	1000	BRUXELLES
471.600.241	SMONERS	2018	FIPI FONCT	8.000,00	1080	BRUXELLES

REF	ASSOC	ANNÉE	TYPE VISA	MONT.OCTR.	CP	VILLE
631.884.229	SOCIETY AGAINST VIOLENT EXTREMISM BELGIUM	2018	FIPI FONCT	8.000,000	1030	BRUXELLES
207.367.588	SAINT-GILLES (COMMUNE DE)	2018	FIPI FONCT	241.696,00	1060	BRUXELLES
207.202.193	SAINT-JOSSE (COMMUNE DE)	2018	FIPI FONCT	47.000,00	1210	BRUXELLES
475.540.817	TEFO (CENTRE)	2018	FIPI FONCT	6.500,00	1000	BRUXELLES
422.367.197	THÉÂTRE VARIA	2018	FIPI FONCT	20.000,00	1050	BRUXELLES
896.313.949	TROISIÈME OEIL (LE)	2018	FIPI FONCT	20.000,00	1000	BRUXELLES
542.925.232	UNION	2018	FIPI FONCT	10.000,00	1040	BRUXELLES
429.300.422	VIDEO DE BRUXELLES (CENTRE)	2018	FIPI FONCT	8.500,00	1030	BRUXELLES
410.905.856	VIE FÉMININE ASBL	2018	FIPI FONCT	8.000,000	1000	BRUXELLES

# Annexe 8 Associations – FIPI INFRA pour 2018

REF	ASSOC	ANNÉE	TYPE VISA	MONT.OCTR.	CP	VILLE
206.582.284	ANDERLECHT (COMMUNE D')	2018	FIPI INFRA	24.794,00	1070	BRUXELLES
431.462.136	ATELIERS DU SOLEIL	2018	FIPI INFRA	5.000,000	1000	BRUXELLES
422.015.524	BROCOLI THÉÂTRE	2018	FIPI INFRA	3.000,00	1210	BRUXELLES
472.926.666	CLUB DE JEUNESSE, ACTION ÉDUCATIVE ASBL	2018	FIPI INFRA	2.500,00	1000	BRUXELLES
867.321.738	ESPACE ABC	2018	FIPI INFRA	7.000,00	1020	BRUXELLES
478.859.504	FOREST QUARTIERS SANTÉ	2018	FIPI INFRA	3.000,00	1190	BRUXELLES
410.684.538	HISPANO BELGA DE AYUDA MUTUA (SOCIEDAD)	2018	FIPI INFRA	1.800,00	1060	BRUXELLES
207.401.341	IXELLES (COMMUNE D') EMPLOI	2018	FIPI INFRA	2.500,00	1050	BRUXELLES
415.173.856	JOSEPH SWINNEN	2018	FIPI INFRA	9.200,00	1000	BRUXELLES
457.323.128	MAITRE MOT	2018	FIPI INFRA	4.500,00	1050	BRUXELLES
456.569.397	NOUVEAUX DISPARUS (LES)	2018	FIPI INFRA	5.000,000	1210	BRUXELLES
476.479.440	OBJECTIF, MOUVEMENT POUR L'ÉGALITÉ DES DROITS	2018	FIPI INFRA	3.000,00	1000	BRUXELLES
823.548.608	RAS EL HANOUT	2018	FIPI INFRA	10.000,00	1080	BRUXELLES
207.367.687	SCHAERBEEK (COMMUNE DE)	2018	FIPI INFRA	114.596,00	1030	BRUXELLES
537.696.734	TALENTED YOUTH NETWORK	2018	FIPI INFRA	7.000,00	1080	BRUXELLES

Annexe 9 Liste des associations reprises dans des contrats régionaux et communaux pour 2018

REF	ASSOC	ANNÉE	TYPE VISA	MONT.OCTR.
474.559.830	ABORDAGE	2018	COMMUNAL	3.385,00
474.559.830	ABORDAGE	2018	COMMUNAL	54.762,31
415.018.755	ACCUEIL, DE RECHERCHE, D'INFORMATION ET D'ANIMATION (CENTRE D')	2018	COMMUNAL	15.575,17
454.019.287	ACTION EN MILIEU OUVERT À SCHAERBEEK	2018	COMMUNAL	10.383,45
830.917.341	ACTION INTERSECTORIELLE POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE, POUR L'ÉGALITÉ ET LA SOLIDARITÉ	2018	COMMUNAL	10.383,45
447 531 373	ACTION SOCIALE ITALIEN-UNIVERSITÉ OUVRIÈRE (CENTRE D')	2018	COMMUNAL	67.492,42
478.371.633	AFRICA SUB SAHARA	2018	COMMUNAL	10.383,45
479.060.234	AGISSONS ENSEMBLE	2018	COMMUNAL	10.383,45
462.868.261	ALHAMBRA SUITE ASBL	2018	COMMUNAL	20.766,90
461.851.147	ALPHA SIGNES	2018	COMMUNAL	10.383,45
0652.877.702	ALTER EGAUX	2018	COMMUNAL	27.545,00
879.434.959	AMIS D'ACCOMPAGNER (LES)	2018	COMMUNAL	31.801,39
461.234.010	AMIS D'ALADDIN (LES)	2018	COMMUNAL	49.578,80
430.945.759	AMO DE NOH SERVICE D'AIDE AUX JEUNES ET AUX FAMILLES	2018	COMMUNAL	11.421,79
879.683.496	AMORCE (L')	2018	COMMUNAL	11.421,79
867.134.171	ANIMATIONS ET LOISIRS POUR TOUS	2018	COMMUNAL	62.404,53
873.783.324	APPRENTI-SAGE	2018	COMMUNAL	20.766,90
456.197.136	ARTHIS – LA MAISON CULTURELLE BELGO-ROUMAINE	2018	COMMUNAL	24.920,28
457.327.977	ATELIER DES PETITS PAS	2018	COMMUNAL	57.734,25
431.462.136	ATELIERS DU SOLEIL	2018	COMMUNAL	28.035,31
414.372.716	ATELIERS POPULAIRES (LES )	2018	COMMUNAL	44.648,83
461.641.311	ATOUTS JEUNES AMO	2018	COMMUNAL	10.383,45
475.777.674	AVENIR ASBL	2018	COMMUNAL	31.150,35
435.786.158	AVICENNE	2018	COMMUNAL	23.881,93
424.783.388	BAZAR (LE)	2018	COMMUNAL	46.725,52
870.572.129	BELGIQUE DJIBOUTI	2018	COMMUNAL	18.690,21
818.208.955	BELGO-MOLDAVE NOROC (ASSOCIATION)	2018	COMMUNAL	11.920,20
424.319.867	BOUILLON DE CULTURES	2018	COMMUNAL	59.711,94
460.977.058	BRUEGEL CENTRE CULTUREL	2018	COMMUNAL	41.533,80
453.101.450	BRUXELLES ENSEIGNEMENT	2018	COMMUNAL	96.046,90
870.519.273	BRUXELLES NORD – MAISON DE LA CRÉATION (CENTRE CULTUREL)	2018	COMMUNAL	18.171,04
419.499.858	CACTUS (LE)	2018	COMMUNAL	57.108,97

REF	ASSOC	ANNÉE	TYPE VISA	MONT.OCTR.
462.898.846	CAIRN	2018	COMMUNAL	66.701,20
823.135.070	CALAME	2018	COMMUNAL	18.171,04
462.260.527	CAMELEON BAVARD (LE)	2018	COMMUNAL	28.768,45
543.491.790	CAMERA QUARTIER	2018	COMMUNAL	10.383,45
412.080.843	CATI – CENTRE D'ALPHABÉTISATION POUR TRAVAILLEURS IMMIGRÉS	2018	COMMUNAL	12.460,14
892.447.411	CEMOME	2018	COMMUNAL	41.533,80
422.015.029	CENTRE SOCIAL DU BÉGUINAGE	2018	COMMUNAL	13.498,48
527.950.511	CHANGE	2018	COMMUNAL	18.171,04
455.454.194	CHÔM'HIER-AID (LA) ASBL	2018	COMMUNAL	14.536,83
447.409.035	CITE DES JEUNES (MAISON DE JEUNES EN MILIEU POPULAIRE LE LOCAL) (LA)	2018	COMMUNAL	33.227,04
407.963.093	CITE JOYEUSE	2018	COMMUNAL	12.460,14
458.972.821	CLUB DES PETITS DÉBROUILLARDS DE LA RÉGION BRUXELLOISE	2018	COMMUNAL	13.396,44
867.391.321	COHÉSION	2018	COMMUNAL	12.460,14
462.885.879	COHÉSION SOCIALE D'EVERE – ACTIONS COMMUNAUTAIRES	2018	COMMUNAL	2.935,40
462.885.879	COHÉSION SOCIALE D'EVERE – ACTIONS COMMUNAUTAIRES	2018	COMMUNAL	85.763,66
879.216.116	COHÉSION SOCIALE IXELLOISE	2018	COMMUNAL	78.494,72
879.216.116	COHÉSION SOCIALE IXELLOISE	2018	COMMUNAL	44.520,08
879.216.116	COHÉSION SOCIALE IXELLOISE	2018	COMMUNAL	11.692,80
432.950.590	COLLECTIF FORMATION SOCIÉTÉ	2018	COMMUNAL	10.383,45
454.285.147	COLOMBIER – CENTRE D'ACCUEIL EXTRA-SCOLAIRE ET D'ACCOMPAGNEMENT FAMILIAL	2018	COMMUNAL	28.554,48
878.341.631	COMMUNAUTAIRE MARITIME (CENTRE)	2018	COMMUNAL	26.996,97
409.131.251	COORDINATION ET INITIATIVES POUR ET AVEC LES RÉFUGIÉS ET ÉTRANGERS	2018	COMMUNAL	49.840,56
454.990.178	COULEURS JEUNES ASBL	2018	COMMUNAL	67.492,42
815.870.166	CRÉACTIONS	2018	COMMUNAL	37.217,07
409.311.195	CTL LA BARRICADE	2018	COMMUNAL	41.533,80
826.734.067	CULTURES-ELLES	2018	COMMUNAL	10.383,45
417.954.588	CULTURES ET SANTÉ	2018	COMMUNAL	11.421,79
886.884.757	DARNA	2018	COMMUNAL	28.574,51
873.356.920	DECLIK	2018	COMMUNAL	15.056,00
443.294.552	DÉMOCRATIE PLUS	2018	COMMUNAL	20.766,90
447.511.181	DÉVELOPPEMENT ET D'ANIMATION SCHAERBEEKOIS (CENTRE DE )	2018	COMMUNAL	73.915,24
451.556.972	DIALOGUE AFRIQUE EUROPE	2018	COMMUNAL	00'0
465.268.022	DON BOSCO – TÉLÉ SERVICE	2018	COMMUNAL	15.575,17
472.452.257	DOUBLE SENS	2018	COMMUNAL	36.342,07

REF	ASSOC	ANNÉE	TYPE VISA	MONT.OCTR.
448.467.127	DOUZEROME	2018	COMMUNAL	22.843,59
884.517.561	DUNE URBAINE	2018	COMMUNAL	00'0
458.453.177	EATA ASSOCIATION EUROPÉENNE DES ACADÉMICIENS TURCS BELGIQUE	2018	COMMUNAL	22.843,59
458.453.177	EATA ASSOCIATION EUROPÉENNE DES ACADÉMICIENS TURCS BELGIQUE	2018	COMMUNAL	31.267,46
458.811.879	ECOLE DE CIRQUE DE BRUXELLES	2018	COMMUNAL	18.171,04
644.770.579	ENSEMBLE P@UR 1060	2018	COMMUNAL	66.909,91
644.770.579	ENSEMBLE P@UR 1060	2018	COMMUNAL	14.457,91
644.770.579	ENSEMBLE P@UR 1060	2018	COMMUNAL	37.459,23
471.305.281	ENTR'AIDE	2018	COMMUNAL	13.706,15
419.564.491	ENTRAIDE BRUXELLES	2018	COMMUNAL	46.725,52
411.633.554	ENTRAIDE DE JETTE (CENTRE D')	2018	COMMUNAL	68.530,76
409.500.148	ENTR'AIDE DES MAROLLES	2018	COMMUNAL	22.843,59
428.284.989	ENTRAIDE ET CULTURE	2018	COMMUNAL	42.113,19
457.393.404	ENTRAIDE ET DE FORMATIONS ET D'ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE (ASSOCIATION BRUXELLOISE D')	2018	COMMUNAL	58.562,65
479.622.636	ESPACE DE DIALOGUE INTERCULTUREL	2018	COMMUNAL	10.383,45
874.915.848	ESPACE IXELLOIS	2018	COMMUNAL	20.801,16
472.221.437	ESPERLUETE (L')	2018	COMMUNAL	47.417,76
812.043.517	EUREKA!AIDE ET SOUTIEN	2018	COMMUNAL	11.421,79
416.184.834	EVERE – L'ENTRELA (CENTRE CULTUREL D')	2018	COMMUNAL	88.699,06
457.983.916	EYAD – LA MAISON DE TURQUIE	2018	COMMUNAL	36.342,07
470.084.269	FAMILIAL BELGO-IMMIGRÉ (CENTRE)	2018	COMMUNAL	41.533,80
406.602.422	FEMININ D'EDUCATION PERMANENTE (CENTRE)	2018	COMMUNAL	13.498,48
897.850.014	FEMMES ÉPANOUIES ET ACTIVES	2018	COMMUNAL	17.654,16
477.700.551	FIGUIER (LE)- SERVICE D'ACTIONS SOCIALES	2018	COMMUNAL	84.784,98
876 659 967	FOOTBALL-ÉTUDES-FAMILLES-ANDERLECHT	2018	COMMUNAL	15.428,77
876 659 967	FOOTBALL-ÉTUDES-FAMILLES-ANDERLECHT	2018	COMMUNAL	25.881,79
430.411.665	FORMATION INSERTION JEUNES	2018	COMMUNAL	18.690,21
430.411.665	FORMATION INSERTION JEUNES	2018	COMMUNAL	29.073,66
475.538.738	FORMOSA	2018	COMMUNAL	15.575,17
874.744.614	FORUM KOEKELBERGEOIS	2018	COMMUNAL	37.331,61
874.744.614	FORUM KOEKELBERGEOIS	2018	COMMUNAL	4.375,59
874.744.614	FORUM KOEKELBERGEOIS	2018	COMMUNAL	22.058,60
418.748.703	FOYER DES JEUNES	2018	COMMUNAL	12.460,14
409.624.961	FOYER DES JEUNES DES MAROLLES (LE)	2018	COMMUNAL	15.575,17

REF	ASSOC	ANNÉE	TYPE VISA	MONT.OCTR.
460.444.845	GERBE AMO	2018	COMMUNAL	15.559,71
424.279.186	GOUTTE D'HUILE	2018	COMMUNAL	41.533,80
452.951.891	GROUPE D'ANIMATION ET DE FORMATION POUR FEMMES IMMIGRÉES	2018	COMMUNAL	50.447,43
450.817.396	GROUPE D'ENTRAIDE SCOLAIRE DE LAEKEN	2018	COMMUNAL	51.917,25
417.297.562	GROUPE SANTÉ JOSAPHAT	2018	COMMUNAL	29.518,57
448.480.488	HARMONISATION SOCIALE SCHAERBEEKOISE	2018	COMMUNAL	7.342,45
448.480.488	HARMONISATION SOCIALE SCHAERBEEKOISE	2018	COMMUNAL	135.042,21
448.480.488	HARMONISATION SOCIALE SCHAERBEEKOISE	2018	COMMUNAL	61.839,67
480.063.490	HELLÉNIQUE ET INTERCULTUREL DE BRUXELLES (CENTRE)	2018	COMMUNAL	12.979,31
410.684.538	HISPANO BELGA DE AYUDA MUTUA (SOCIEDAD)	2018	COMMUNAL	41.533,80
473.268.047	IMPULSION SOCIO-PROFESSIONNEL ET CULTUREL (CENTRE D')	2018	COMMUNAL	10.383,45
420.782.634	INFOR JEUNES – CENTRE D'ACCUEIL ET D'INFORMATION JEUNESSE	2018	COMMUNAL	25.784,38
443.874.869	INSER'ACTION	2018	COMMUNAL	41.533,80
475.596.443	INSERTION, DE LIBERTÉ ET D'ÉCHANGE (ASSOCIATION D')	2018	COMMUNAL	41.533,80
414.841.284	INSTITUT DE LA VIE	2018	COMMUNAL	31.150,35
432.013.254	INSTITUT KURDE DE BRUXELLES	2018	COMMUNAL	41.533,80
423.966.412	INTÉGRATION ET D'INSERTION MISSIONS ACTIONS (SERVICE D')	2018	COMMUNAL	46.725,52
451.953.781	INTERCULTUREL DE FORMATION PAR L'ACTION (CENTRE )	2018	COMMUNAL	62.300,69
459.598.371	INTERPOLE	2018	COMMUNAL	28.432,90
461.579.250	IXELLES JEUNES	2018	COMMUNAL	39.457,11
873.410.962	JARDIN ENSOLEILLÉ (LE)	2018	COMMUNAL	24.920,28
418.414.547	JETTE (CENTRE CULTUREL DE)	2018	COMMUNAL	77.851,99
851.179.552	JEUNES D'ANDERLECHT (CENTRE DE )	2018	COMMUNAL	53.993,94
549.790.555	JEUNES MAROCAINS (ASSOCIATION DES)	2018	COMMUNAL	10.383,45
419.499.264	JEUNESSE A BRUXELLES ASBL	2018	COMMUNAL	93.256,87
419.499.264	JEUNESSE A BRUXELLES ASBL	2018	COMMUNAL	13.449,68
892.198.179	JEUNESSE MOLENBEEKOISE FRANCOPHONE(ASSOCIATION DE LA)	2018	COMMUNAL	12.460,14
415.173.856	JOSEPH SWINNEN	2018	COMMUNAL	46.085,76
898.709.156	KONITZA	2018	COMMUNAL	10.383,45
403.519.010	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE L'ÉDUCATION PERMANENTE	2018	COMMUNAL	23.881,93
403.519.010	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE L'ÉDUCATION PERMANENTE	2018	COMMUNAL	22.843,59
403.519.010	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE L'ÉDUCATION PERMANENTE	2018	COMMUNAL	49.840,56
403.519.010	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE L'ÉDUCATION PERMANENTE	2018	COMMUNAL	22.061,89
403.519.010	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE L'ÉDUCATION PERMANENTE	2018	COMMUNAL	20.766,90

472 S10 DI         LOGADE DEL PERDICACION PERMANENTE         2018         COMMUNAL         4.72 S10 S10         COMMUNAL         2.018         COMMUNAL         2.018         COMMUNAL         4.72 S10 S10 S10         COMMUNAL         2.018	REF	ASSOC	ANNÉE	TYPE VISA	MONT.OCTR.
MASION DE L'ARMENTER         COMMUNAL           MASION DE L'ARMENCALTINE SEUL -CASA DE AMERICA LATINA, SEUL ASBL         2018         COMMUNAL           MASION DE CUARTIER CHARBERY         2018         COMMUNAL           MASION DE CUARTIER SANT PREMERY         COMMUNAL         2018         COMMUNAL           MASION DE CUARTIER SANT PREMERY         CALUB UNESCO,         2018         COMMUNAL           MASION DES BASCOKATIONS DE BRUNCELES         COMMUNAL         2018         COMMUNAL           MASION DES BASCOKATIONS DE BRUNCE DE POREST         COMMUNAL         2018         COMMUNAL           MASION DES LAINES DE POREST         COMMUNAL         2018         COMMUNAL           MASION DES JUINES DE POREST         COMMUNAL         2018         COMMUNAL           MASION DES JUINES DE POREST         COMMUNAL         2018         COMMUNAL           MASION DES JUINES DE POREST         MASION DES JUINES DE POREST         COMMUNAL         2018         COMMUNAL           MASION DES JUINES DE POREST         MASION DES JUINES DE POREST         COMMUNAL         2018         COMMUNAL           MASION DE JUINES DE POREST         MASION DE JUINES DE POREST         COMMUNAL         2018         COMMUNAL           MASION LOCALE DE MOLEMBERK AVINEE ENSEMBLE         MOLEMBERK VINEE ENSEMBLE         MOLEMBERK VINEE ENSEMBLE </td <td>403.519.010</td> <td></td> <td>2018</td> <td>COMMUNAL</td> <td>43.610,49</td>	403.519.010		2018	COMMUNAL	43.610,49
MASION DE CAMERICUE LATINE, SEUL, CASA DE AMERICA LATINA, SEUL ASBIL         2018         COMMUNAL           MASION DE CAUARTIER O HAMBERY         2018         COMMUNAL           MASION DE GAUARTIER DELIMET         2018         COMMUNAL           MASION DE GAUARTIER DELIMET         COMMUNAL         2018         COMMUNAL           MASION DES ASSOCIATIONS DE BRIVATER ES MINT ANTONIE         2018         COMMUNAL           MASION DES ENFANTS DA DES ENFANTS DE RENTEST         2018         COMMUNAL           MASION DES ENFANTS DE PROBRE CHILL         2018         COMMUNAL           MASION DES ENFANTS DE PROBRE CHILL         2018         COMMUNAL           MASION DES JEUNES NEDER-COVER HERMBERK         2018         COMMUNAL           MASION EN PLUS         MASION EN PLUS         COMMUNAL           MASION EN PLUS         MASION EN PLUS         COMMUNAL           MASION EN PLUS         MASION EN PLUS         2018         COMMUNAL           MOSTENBERK VINEE ENSEMBLE         MOSTENBERK VINEE ENSEMBLE         2018         COMMUNAL           MOSTENBER	472.850.056	MAISON DE LA FAMILLE	2018	COMMUNAL	23.362,76
MANSION DE GUARTIER CHAMBERY         COMMUNAL           MANSION DE GUARTIER CHAMBERY         2018         COMMUNAL           MANSION DE GUARTIER SANT ANTOINE         2018         COMMUNAL           MANSION DES ASSOCIATIONS DE BRUXELLES         2018         COMMUNAL           MASION DES ASSOCIATIONS DE BRUXELLES         2018         COMMUNAL           MASION DES JEUNES DE FOREST         2018         COMMUNAL           MASION DES JEUNES DE FOREST         2018         COMMUNAL           MASION DES JEUNES DE FOREST         2018         COMMUNAL           MASION DES JEUNES REDER OVER-HEEMBEEK         2018         COMMUNAL           MASION DES JEUNES REDER SAVENIR         ANASON BEN JEUNES REDER ANTON BE	417.054.864		2018	COMMUNAL	33.227,04
MASION DE GUARTIER DHELMET         COMMUNAL           MASION DE GUARTIER DHELMET         MASION DE GUARTIER DHELMET         COMMUNAL           MASION DES ASSOCIATORS DE BRUCKLIES         2018         COMMUNAL           MASION DES ENFANTS DE SAINT GILLES         2018         COMMUNAL           MASION DES BIFANTS DE SAINT GILLES         2018         COMMUNAL           MASION DES JEUNES DE FOREST         2018         COMMUNAL           MASION DES JEUNES PROFITE         COMMUNAL         2018         COMMUNAL           MASION DES JEUNES PROFITE         COMMUNAL         2018         COMMUNAL           MASION DES JEUNES PROFITE         COMMUNAL         2018         COMMUNAL           MANDAL BESENBLE         MULLARE ESEMBLE         COMMUNAL         2018         COMMUNAL           MOLENBEEK VINTE ENSEMBLE         MOLENBEEK VINTE ENSEMBLE         2018         COMMUNAL           MOLENBEEK VINTE ENSEMBLE         MOLENBEEK V	849.560.147	MAISON DE QUARTIER CHAMBERY	2018	COMMUNAL	20.766,90
MASION DES GUARTIER SAINT ANTOINE         COMMUNAL           MASION DES GIACATIER SAINT ANTOINE         COMMUNAL           MASION DES ENFANTS DANDERLEIS         2018         COMMUNAL           MASION DES ENFANTS DE SAINT GILLES         2018         COMMUNAL           MASION DES ENFANTS DE SAINT GILLES         2018         COMMUNAL           MASION DES JEUNES DE FOREST         2018         COMMUNAL           MASION DES JEUNES LACINE         2018         COMMUNAL           MASION DES JEUNES LACINE         COMMUNAL         2018         COMMUNAL           MASION DES JEUNES LACINE         MASION DES JEUNES LACINE         COMMUNAL         2018         COMMUNAL           MASION DES JEUNES LACINE         MASION DES JEUNES LACINE         COMMUNAL         2018         COMMUNAL           MASION DES JEUNES LACINE         MASION DES JEUNES LACINE         COMMUNAL         2018         COMMUNAL           MEDION SOCIATION DE LOCATES TAINT ANTOINE (ASSOCIATION DE )         COMMUNAL         2018         COMMUNAL	429.337.341	MAISON DE QUARTIER D'HELMET	2018	COMMUNAL	59.331,59
MANSON DES ASSOCIATIONS DE BRUXELLES         2018         COMMUNAL           MASON DES ENEMATS DANDER LECHT «CLUB UNESCO»         2018         COMMUNAL           MASON DES LEINKES DE RANTT GILLES         2018         COMMUNAL           MASON DES JEINKES DE FOREST         2018         COMMUNAL           MASON DES JEINKES LEVERS LENEST         2018         COMMUNAL           MASON EN COLLEUSS (LA)         AMSON EN COLLEUSS (LA)         2018         COMMUNAL           MANSON EN COLLEUSS (LE)         MANTER MASON EN COLLEUSS (LE)         2018         COMMUNAL           MANDON ES SEUNS EN EN LEURS         MANDON ES SENS         COMMUNAL         2018         COMMUNAL           MEDINA SPORT FOREST         MOLENBEEK VINYE ENSEMBLE         2018         COMMUNAL         AND MANDON ES SENS         COMMUNAL           MOLENBEEK VINYE ENSEMBLE         MOLENBEEK VINYE ENSEMBLE         2018         COMMUNAL         AND MANDON ES SENS EN	462.792.047	MAISON DE QUARTIER SAINT ANTOINE	2018	COMMUNAL	53.633,63
MAISON DES ENFANTS D'ANDERLECHT «CLUB UNESCO»         COMMUNAL           MAISON DES ENFANTS DE SANT GILLES         2018         COMMUNAL           MAISON DES JEUNES DE FOREST         2018         COMMUNAL           MAISON DES JEUNES DE POREST         2018         COMMUNAL           MAISON DE PLUS         2018         COMMUNAL           MAINTE MOT         2018         COMMUNAL           MOLENBEER VINTE ENSEMBLE         2018 <td>435.983.524</td> <td>MAISON DES ASSOCIATIONS DE BRUXELLES</td> <td>2018</td> <td>COMMUNAL</td> <td>00'0</td>	435.983.524	MAISON DES ASSOCIATIONS DE BRUXELLES	2018	COMMUNAL	00'0
MAISON DES ENFANTS DE SANT GILLES         COMMUNAL           MAISON DES ENFANTS DE SANT GILLES         COMMUNAL           MAISON DES JEUNES DE FOREST         2018         COMMUNAL           MAISON DES JEUNES DE POREST         2018         COMMUNAL           MAISON DES JEUNES NEDER-OVER-HEMBEEK         2018         COMMUNAL           MAISON DES JEUNES NEDER-OVER-HEMBEEK         2018         COMMUNAL           MAISON DES JEUNES NEDER-OVER-HEMBEEK         2018         COMMUNAL           MAISON DEN GOULEURS (LA)         2018         COMMUNAL           MAISON EN OULEURS (LE)         2018         COMMUNAL           MAISON EN PLUS         2018         COMMUNAL           MAINTE AND JEUNES NEBELE         2018         COMMUNAL           MOLENBEER VINTE ENSEMBLE         COMMUNAL	420.707.113	MAISON DES ENFANTS D'ANDERLECHT «CLUB UNESCO»	2018	COMMUNAL	51.917,25
MAISON DES JEUNES DE FOREST         COMMUNAL           MAISON DES JEUNES DE FOREST         COMMUNAL           MAISON DES JEUNES DE FOREST         COMMUNAL           MAISON DES JEUNES LAVENIR         COMMUNAL           MAISON DES JEUNES LASENIRE         COMMUNAL           MAISON DES JEUNES LASENIRE         COMMUNAL           MAISON ES JEUNES RIDER-OVER-HEEMBEEK         COMMUNAL           MAISON EN LEURS (LA)         2018         COMMUNAL           MAISON EN LEURS (LE)         COMMUNAL         COMMUNAL           MANDIAL SPORT FOREST         MENTOR JEUNES         COMMUNAL           MENTOR JEUNES         MINIVANNEESSENS         2018         COMMUNAL           MINIVANNEERS VINTRE ENSEMBLE         COMMUNAL         ANDIAL SPORT ENSEMBLE         COMMUNAL           MOLENBEEK VINTRE ENSEMBLE         MOLENBEEK VINTRE ENSEMBLE         COMMUNAL         ANDIAL SPORT ET CULTURES           MOLENBEEK VINTRE ENSEMBLE         MOLENBEEK VINTRE ENSEMBLE         COMMUNAL         ANDIAL SPORT ET CULTURES           MOLENBEEK VINTRE ENSEMBLE         MOLENBEEK VINTRE ENSEMBLE         COMMUNAL         ANDIAL SPORT ET CULTURES           MONDIAL SPORT ET CULTURES         COMMUNAL         ANDIAL SPORT ET CULTURES         COMMUNAL           MONDIAL SPORT ET CULTURES         COMMUNAL         ANDIAL SPORT EN CARRENTATIONE	441.312.584	MAISON DES ENFANTS DE SAINT GILLES	2018	COMMUNAL	15.575,17
MAISON DES JEUNES DE FOREST         COMMUNAL           MAISON DES JEUNES L'ANENIR         COMMUNAL           MAISON DES JEUNES L'ANENIR         COMMUNAL           MAISON DES JEUNES L'ANENIR         COMMUNAL           MAISON DES JEUNES REDE-OVER-HEEMBEEK         COMMUNAL           MAISON EN DEJUS         COMMUNAL           MAISON EN PLUS         COMMUNAL           MAITER MOT         COMMUNAL           MANOUER EN FLEURS (LE)         COMMUNAL           MENTORA JEUNES         COMMUNAL           MENTORA JEUNES         COMMUNAL           MENTORA JEUNES         COMMUNAL           MINI-ANNEESSENS         COMMUNAL           MINI-ANNEESSENS         COMMUNAL           MOLENBEEK VINTE ENSEMBLE         COMMUNAL           MOLENBEEK VINTE GOIN DE QUARTIER         COMMUNAL	417.779.394	MAISON DES JEUNES DE FOREST	2018	COMMUNAL	19.462,74
MAISON DES JEUNES L'AVENIR         COMMUNAL           MAISON DES JEUNES NEDER-OVER-HEEMBEEK         COMMUNAL           MAISON DES JEUNES NEDER-OVER-HEEMBEEK         COMMUNAL           MAISON EUR LEURS (LA)         2018         COMMUNAL           MAITER MOT         COMMUNAL         2018         COMMUNAL           MEDINA SPORT FOREST         MANDIA SPORT FOREST         COMMUNAL         COMMUNAL           MENTOR JEUNES         MINI-ANNEESSENS         COMMUNAL         COMMUNAL           MINI-ANNEESSENS         MINI-ANNEESSENS         COMMUNAL         COMMUNAL           MOLENBEEK VINEE ENSEMBLE         COMMUNAL         2018         COMMUNAL           MOLENBEEK VINEE ENSEMBLE         MOLENBEEK VINEE ENSEMBLE         COMMUNAL         AURILANDEEK VINEE ENSEMBLE         COMMUNAL           MOLENBEEK VINEE ENSEMBLE         MOLENBEEK VINEE ENSEMBLE         COMMUNAL         AURILANDEEK VINEE ENSEMBLE         COMMUNAL           MOLENBEEK VINEE ENSEMBLE         MOLENBEEK VINEE ENSEMBLE         COMMUNAL         AURILANDEEK VINEE ENSEMBLE         COMMUNAL           MOLENBEEK VINEE ENSEMBLE         MOLENBEEK VINEE ENSEMBLE         COMMUNAL         AURILANDEEK VINEE ENSEMBLE         COMMUNAL           MOLENBEEK VINEE ENSEMBLE         MONDIA SPORT ET CULTURES         COMMUNAL         AURILANDEEK VINEE ENSEMBLE         COMMU	417.779.394	MAISON DES JEUNES DE FOREST	2018	COMMUNAL	40.325,16
MAISON DES JEUNES NEDER-OVER-HEEMBEEK         COMMUNAL           MAISON EN COLLEURS (LA)         2018         COMMUNAL           MAISON EN PLUS         2018         COMMUNAL           MANDON EN PLUS         2018         COMMUNAL           MANDON EN PLUS         2018         COMMUNAL           MANDON EN PLUS         2018         COMMUNAL           MEDINA SPORT FOREST         2018         COMMUNAL           MEDINA SPORT FOREST         COMMUNAL         COMMUNAL           MINI-ANNEESSENS         MINI-ANNEESSENS         COMMUNAL           MOLENBEEK VINTRE ENSEMBLE         2018         COMMUNAL           MOLENBEEK VINTRE ENSEMBLE         2018         COMMUNAL           MOLENBEEK VINTRE ENSEMBLE         COMMUNAL         AND COMMUNAL           MOLENBEEK VINTRE TOULTURES         COMMUN	452.320.797	MAISON DES JEUNES L'AVENIR	2018	COMMUNAL	28.035,31
MAISON EN COULEURS (LA)         COMMUNAL           MAISON EN PLUS         COMMUNAL           MAITRE MOT         COMMUNAL           MAITRE MOT         COMMUNAL           MAITRE MOT         COMMUNAL           MAN GUIRE RE NEURES         COMMUNAL           MEDINA SPORT FOREST         COMMUNAL           MEDINA SPORT FOREST         COMMUNAL           MINI-ANNEESSENS         COMMUNAL           MOLENBEEK VINRE ENSEMBLE         COMMUNAL           PARATENARATI	416.253.130	MAISON DES JEUNES NEDER-OVER-HEEMBEEK	2018	COMMUNAL	43.610,49
MAISON EN PLUS         COMMUNAL           MAITRE MOT         COMMUNAL           MANGUER EN FLEURS (LE)         COMMUNAL           MEDINA SPORT FOREST         2018         COMMUNAL           MEDINA SPORT FOREST         COMMUNAL         2018         COMMUNAL           MINION LANNEESSENS         2018         COMMUNAL         COMMUNAL           MINION LOCALE DE MOLENBEEK ASBL         2018         COMMUNAL           MOLENBEEK VIVRE ENSEMBLE         COMMUNAL         2018         COMMUNAL           MOLENBEEK VIVRE ENSEMBLE         MOLENBEEK VIVRE ENSEMBLE         COMMUNAL         A           MOLENBEEK VIVRE ENSEMBLE         MOLENBEEK VIVRE ENSEMBLE         COMMUNAL         A           MOLENBEEK VIVRE ENSEMBLE         COMMUNAL         A         COMMUNAL           MOLENBEEK VIVRE ENSEMBLE         COMMUNAL         A         COMMUNAL           MOLENBEEK VIVRE ENSEMBLE         COMMUNAL         A         COMMUNAL           MOLENBEEK VIVRE ENSEMBLE         MOLENBEEK VIVRE ENSEMBLE         COMMUNAL           MOLENBEEK VIVRE ENSEMBLE         COMMUNAL         A           MOLENBEEK VIVRE ENSEMBLE         COMMUNAL         A           MOLENBEEK VIVRE ENSEMBLE         COMMUNAL         A           MOLENBEEK VIVRE ENSEMBLE	433.990.668	MAISON EN COULEURS (LA)	2018	COMMUNAL	73.418,25
MATTRE MOT         MATTRE MOT         COMMUNAL           MANGUIER EN FLEURS (LE)         COMMUNAL           MEDINA SPORT FOREST         COMMUNAL           MEDINA SPORT FOREST         COMMUNAL           MINIANNESSENS         2018         COMMUNAL           MINIANNESSENS         2018         COMMUNAL           MINIONI COALE DE MOLENBEEK ASBL         2018         COMMUNAL           MOLENBEEK VIVRE ENSEMBLE         2018         COMMUNAL           MOLENBEEK VIVRE ENSEMBLE         COMMUNAL         A	423.599.889	MAISON EN PLUS	2018	COMMUNAL	48.557,16
MANGUIER EN FLEURS (LE)         COMMUNAL           MEDINA SPORT FOREST         COMMUNAL           MENTOR JEUNES         2018         COMMUNAL           MINI-ANNEESSENS         2018         COMMUNAL           MINI-ANNEESSENS         2018         COMMUNAL           MOLENBEEK VINCE ENEMBLE         COMMUNAL         2018         COMMUNAL           MOLENBEEK VINCE ENSEMBLE         COMMUNAL         4           MONDIAL SEPORTE ET CULTURES         MONDIAL SENDET ET CULTURES         COMMUNAL           MONDIAL SENDET ET CULTURES         MONDIAL SENDET ET CULTURES         COMMUNAL           MONDIAL SENDET ET CULTURES         MONDIAL SENDET ET CULTURES         COMMUNAL           MONDIAL SENDET ET CULTURES         COMMUNAL         2018         COMMUNAL           ORANGER (L)         PARRIENARIAT DE CUREGHEM ASBL         COMMUNAL         COMMUNAL           PARTENARIAT DE CUREGHEM ASBL         COMMUNAL         COMMUNAL         COMMUNAL           PARTENARIAT DE CUREGHEM ASBL         COMMUNAL	457.323.128	MAITRE MOT	2018	COMMUNAL	61.262,35
MEDINA SPORT FOREST         COMMUNAL           MENTOR JEUNES         COMMUNAL           MINI-ANNEESSENS         COMMUNAL           MISSION LOCALE DE MOLENBEEK ASBL         COMMUNAL           MOLENBEEK VINKE ENSEMBLE         COMMUNAL           MOLENBEEK (L)         COMMUNAL           PAREINS POUR L'ORIENTATION ET LA MÉDIATION DU QUARTIER SAINT ANTOINE (ASSOCIATION DE )         2018         COMMUNAL           PARTENARIAT DE CURE GHEM ASBL         COMMUNAL         COMMUNAL         COMMUNAL           PARTENARIAT DE CURE GHEM ASBL         COMMUNAL         COMMUNAL         COMMUNAL           PARTENARIAT MARCONI	463.115.810	MANGUIER EN FLEURS (LE)	2018	COMMUNAL	62.300,69
MENTOR JEUNES         COMMUNAL           MINI-ANNEESSENS         COMMUNAL           MINISION LOCALE DE MOLENBEEK ASBL         COMMUNAL           MOLENBEEK VIVRE ENSEMBLE         COMMUNAL           MONDIAL SPORT ET CULTURES         COMMUNAL           PAREINTS POUR L'ORIENTATION ET LA MÉDIATION DU QUARTIER SAINT ANTOINE (ASSOCIATION DE)         2018         COMMUNAL           PARTENARIAT DE CUREGHEM ASBL//traction de COMMUNAL         COMMUNAL         COMMUNAL         COMMUNAL           PARTENARIAT MARCONI         COMMUNAL         COMMUNAL         COMMUNAL         COMMU	874.561.205	MEDINA SPORT FOREST	2018	COMMUNAL	10.383,45
MINI-ANNEESSENS         COMMUNAL           MISSION LOCALE DE MOLENBEEK ASBL         COMMUNAL           MOLENBEEK VIVRE ENSEMBLE         2018         COMMUNAL           MOLENBEEK VIVRE ENSEMBLE         COMMUNAL         COMMUNAL           MOLENBEEK VIVRE ENSEMBLE         COMMUNAL         COMMUNAL           MOLENBEEK VIVRE ENSEMBLE         COMMUNAL         COMMUNAL           MONDIAL SPORT ET CULTURES         COMMUNAL         COMMUNAL           NOTRE COIN DE QUARTIER         COMMUNAL         COMMUNAL           PARTENARIAT DE SCHAERBEEK ET SAINT-JOSSE         COMMUNAL         COMMUNAL           PARTENARIAT DE CUREGHEM ASBL         COMMUNAL         COMMUNAL	820.594.759	MENTOR JEUNES	2018	COMMUNAL	51.917,25
MISSION LOCALE DE MOLENBEEK ASBL         COMMUNAL           MOLENBEEK VIVRE ENSEMBLE         2018         COMMUNAL           MOLENBEEK VIVRE ENSEMBLE         COMMUNAL         2018         COMMUNAL           MOLENBEEK VIVRE ENSEMBLE         MOULENBEEK VIVRE ENSEMBLE         COMMUNAL         2018         COMMUNAL           MOLENBEEK VIVRE ENSEMBLE         MOUNDIAL SPORT ET CULTURES         COMMUNAL         2018         COMMUNAL           NOTRE COIN DE QUARTIER         MOUNTER COIN DE QUARTIER SAINTANTOINE (ASSOCIATION DE )         2018         COMMUNAL           PARTENARIAT DE SCHAERBEEK ET SAINT-JOSSE         PARTENARIAT DE CUREGHEM ASBL         COMMUNAL         2018         COMMUNAL           PARTENARIAT DE CUREGHEM ASBL         PARTENARIAT MARCONI         2018         COMMUNAL         2018         COMMUNAL	877.210.689	MINI-ANNEESSENS	2018	COMMUNAL	15.575,17
MOLENBEEK VIVRE ENSEMBLE         COMMUNAL           MOLENBEEK VIVRE ENSEMBLE         2018         COMMUNAL           MOLENBEEK VIVRE ENSEMBLE         COMMUNAL         2018         COMMUNAL           MONDIAL SPORT ET CULTURES         COMMUNAL         2018         COMMUNAL           NOTRE COIN DE QUARTIER         ORANGER (L)         COMMUNAL         2018         COMMUNAL           PARENTS POUR L'ORIENTATION ET LA MÉDIATION DU QUARTIER SAINT ANTOINE (ASSOCIATION DE)         2018         COMMUNAL           PARTENARIAT DE CUREGHEMASBL         2018         COMMUNAL           PARTENARIAT DE CUREGHEMASBL         2018         COMMUNAL           PARTENARIAT MARCONI         2018         COMMUNAL	0453.729.772	MISSION LOCALE DE MOLENBEEK ASBL	2018	COMMUNAL	11.940,97
MOLENBEEK VIYRE ENSEMBLE         COMMUNAL           MOLENBEEK VIYRE ENSEMBLE         2018         COMMUNAL           MOLENBEEK VIYRE ENSEMBLE         COMMUNAL         COMMUNAL           MOLENBEEK VIYRE ENSEMBLE         COMMUNAL         COMMUNAL           MOLENBEEK VIYRE ENSEMBLE         COMMUNAL         COMMUNAL           MONDIAL SPORT ET CULTURES         COMMUNAL         COMMUNAL           MOUVEMENT SOCIAL D'ACTION INTERCULTUREL         COMMUNAL         COMMUNAL           NOTRE COIN DE QUARTIER         COMMUNAL         COMMUNAL           PARENTS POUR L'ORIENTATION ET LA MÉDIATION DU QUARTIER SAINT ANTOINE (ASSOCIATION DE)         2018         COMMUNAL           PARTENARIAT DE CUREGHEM ASBLE         COMMUNAL         COMMUNAL         COMMUNAL           PARTENARIAT DE CUREGHEM ASBL         COMMUNAL         COMMUNAL         COMMUNAL	449.487.409	MOLENBEEK VIVRE ENSEMBLE	2018	COMMUNAL	43.202,42
MOLENBEEK VIVRE ENSEMBLE         COMMUNAL           MOLENBEEK VIVRE ENSEMBLE         2018         COMMUNAL           MOLENBEEK VIVRE ENSEMBLE         2018         COMMUNAL           MONDIAL SPORT ET CULTURES         COMMUNAL         2018         COMMUNAL           MOUVEMENT SOCIAL D'ACTION INTERCULTUREL         COMMUNAL         2018         COMMUNAL           NOTRE COIN DE QUARTIER         NOTRE COIN DE QUARTIER         COMMUNAL         COMMUNAL           PARENTS POUR L'ORIENTATION ET LA MÉDIATION DU QUARTIER SAINT ANTOINE (ASSOCIATION DE )         2018         COMMUNAL           PARTENARIAT DE CUREGHEM ASBL         COMMUNAL         2018         COMMUNAL           PARTENARIAT DE CUREGHEM ASBL         COMMUNAL         2018         COMMUNAL           PARTENARIAT DE CUREGHEM ASBL         COMMUNAL         2018         COMMUNAL	449.487.409	MOLENBEEK VIVRE ENSEMBLE	2018	COMMUNAL	72.684,14
MOLENBEEK VIVRE ENSEMBLE         COMMUNAL           MOLENBEEK VIVRE ENSEMBLE         COMMUNAL           MOLENBEEK VIVRE ENSEMBLE         COMMUNAL           MONDIAL SPORT ET CULTURES         COMMUNAL           MOUVEMENT SOCIAL D'ACTION INTERCULTUREL         COMMUNAL           NOTRE COIN DE QUARTIER         COMMUNAL           NOTRE COIN DE QUARTIER         COMMUNAL           PARENTS POUR L'ORIENTATION ET LA MÉDIATION DU QUARTIER SAINT ANTOINE (ASSOCIATION DE )         2018         COMMUNAL           PARTENARIAT DE SCHAERBEEK ET SAINT-JOSSE         COMMUNAL         PARTENARIAT DE CUREGHEM ASBL         COMMUNAL           PARTENARIAT DE CUREGHEM ASBL         COMMUNAL         COMMUNAL           PARTENARIAT MARCONI         2018         COMMUNAL	449.487.409	MOLENBEEK VIVRE ENSEMBLE	2018	COMMUNAL	26.996,97
MOLENBEEK VIVRE ENSEMBLE         COMMUNAL           MONDIAL SPORT ET CULTURES         2018         COMMUNAL           MOUVEMENT SOCIAL D'ACTION INTERCULTUREL         2018         COMMUNAL           NOTRE COIN DE QUARTIER         2018         COMMUNAL           ORANGER (L')         COMMUNAL         COMMUNAL           PARENTS POUR L'ORIENTATION ET LA MÉDIATION DU QUARTIER SAINTANTOINE (ASSOCIATION DE )         2018         COMMUNAL           PARTENARIAT D+ DE SCHAERBEEK ET SAINT-JOSSE         COMMUNAL         COMMUNAL           PARTENARIAT DE CUREGHEM ASBL         COMMUNAL         2018         COMMUNAL           PARTENARIAT MARCONI         2018         COMMUNAL         COMMUNAL	449.487.409	MOLENBEEK VIVRE ENSEMBLE	2018	COMMUNAL	18.768,08
MONDIAL SPORT ET CULTURES         COMMUNAL           MOUVEMENT SOCIAL D'ACTION INTERCULTUREL         2018         COMMUNAL           NOTRE COIN DE QUARTIER         2018         COMMUNAL           ORANGER (L')         2018         COMMUNAL           PARENTS POUR L'ORIENTATION ET LA MÉDIATION DU QUARTIER SAINT ANTOINE (ASSOCIATION DE )         2018         COMMUNAL           PARTENARIAT DE CUREGHEM ASBL         PARTENARIAT DE CUREGHEM ASBL         COMMUNAL         PARTENARIAT MARCONI         COMMUNAL	449.487.409	MOLENBEEK VIVRE ENSEMBLE	2018	COMMUNAL	400.801,13
MOUVEMENT SOCIAL D'ACTION INTERCULTURELCOMMUNALNOTRE COIN DE QUARTIER2018COMMUNALORANGER (L')2018COMMUNALPARENTS POUR L'ORIENTATION ET LA MÉDIATION DU QUARTIER SAINT ANTOINE (ASSOCIATION DE )2018COMMUNALPARTENARIAT DE CUREGHEM ASBL2018COMMUNALPARTENARIAT MARCONI2018COMMUNAL	460.488.395	MONDIAL SPORT ET CULTURES	2018	COMMUNAL	33.310,00
NOTRE COIN DE QUARTIER  ORANGER (L')  PARENTS POUR L'ORIENTATION ET LA MÉDIATION DU QUARTIER SAINT ANTOINE (ASSOCIATION DE )  PARTENARIAT D+ DE SCHAERBEEK ET SAINT-JOSSE  PARTENARIAT DE CUREGHEM ASBL  PARTENARIAT MARCONI  ORAMUNAL  2018  COMMUNAL  COMMUNAL  2018  COMMUNAL  COMMUNAL	441.324.264	MOUVEMENT SOCIAL D'ACTION INTERCULTUREL	2018	COMMUNAL	71.532,62
ORANGER (L')COMMUNALPARENTS POUR L'ORIENTATION ET LA MÉDIATION DU QUARTIER SAINT ANTOINE (ASSOCIATION DE )2018COMMUNALPARTENARIAT D+ DE SCHAERBEEK ET SAINT-JOSSECOMMUNAL2018COMMUNALPARTENARIAT DE CUREGHEM ASBLCOMMUNAL2018COMMUNAL	424.832.680	NOTRE COIN DE QUARTIER	2018	COMMUNAL	41.533,80
PARENTS POUR L'ORIENTATION ET LA MÉDIATION DU QUARTIER SAINT ANTOINE (ASSOCIATION DE )2018COMMUNALPARTENARIAT D+ DE SCHAERBEEK ET SAINT-JOSSE2018COMMUNALPARTENARIAT DE CUREGHEM ASBL2018COMMUNALPARTENARIAT MARCONI2018COMMUNAL	431.020.983	ORANGER (L')	2018	COMMUNAL	17.651,86
PARTENARIAT D+ DE SCHAERBEEK ET SAINT-JOSSECOMMUNALPARTENARIAT DE CUREGHEM ASBLCOMMUNALPARTENARIAT MARCONI2018COMMUNAL	447.317.082	PARENTS POUR L'ORIENTATION ET LA MÉDIATION DU QUARTIER SAINT ANTOINE (ASSOCIATION DE )	2018	COMMUNAL	30.405,85
PARTENARIAT DE CUREGHEM ASBLCOMMUNALPARTENARIAT MARCONI2018COMMUNAL	863.232.001	PARTENARIAT D+ DE SCHAERBEEK ET SAINT-JOSSE	2018	COMMUNAL	39.635,57
PARTENARIAT MARCONI COMMUNAL COMMUNAL	444.393.820	PARTENARIAT DE CUREGHEM ASBL	2018	COMMUNAL	51.917,25
	463.298.526	PARTENARIAT MARCONI	2018	COMMUNAL	92.032,66

REF	ASSOC	ANNÉE	TYPE VISA	MONT.OCTR.
479.740.818	PAVILLON (LE)	2018	COMMUNAL	2.788,99
479.740.818	PAVILLON (LE)	2018	COMMUNAL	61.574,89
460.346.954	PÉDAGOGIQUE PAROLES ASBL (CENTRE )	2018	COMMUNAL	41.533,80
418.608.745	PIMENT (LE)	2018	COMMUNAL	17.651,86
878.776.943	POUCES (LES)(EX VIE ASSOCIATIVE FRANCOPHONE D'ANDERLECHT)	2018	COMMUNAL	31.150,35
878.776.943	POUCES (LES)(EX VIE ASSOCIATIVE FRANCOPHONE D'ANDERLECHT)	2018	COMMUNAL	72.684,14
412.437.664	POUR TOUS, DE PARTICIPATION, DE FORMATION, D'INFORMATION POUR UNE CITOYENNETÉ ACTIVE ET RESPON-SABLE (ASSOCIATION) - ADIF	2018	COMMUNAL	20.766,90
446.712.615	PRÉVENTION JEUNES BRUXELLES	2018	COMMUNAL	11.421,79
472.812.642	PROGRES	2018	COMMUNAL	16.613,52
447.244.432	PROMOTION DE LA FORMATION EN ALTERNANCE	2018	COMMUNAL	26.996,97
847.062.297	PROMOUVOIR LES CULTURES À MOLENBEEK	2018	COMMUNAL	14.536,83
434.160.815	QUARTIER ET FAMILLE ASBL	2018	COMMUNAL	16.613,52
422.617.419	QUATRE VINGT-HUIT ASBL (LE)	2018	COMMUNAL	40.495,45
413.870.294	RASQUINET ASBL	2018	COMMUNAL	28.873,08
413.940.075	RECHERCHE ET FORMATION SOCIOCULTURELLES	2018	COMMUNAL	25.958,62
418.831.548	RUE (LA)	2018	COMMUNAL	57.108,97
445.148.638	RUELLE (LA)	2018	COMMUNAL	25.958,62
476.040.663	SAFA	2018	COMMUNAL	51.917,25
807.030.397	SAINT GILLES SPORT	2018	COMMUNAL	31.150,35
432.951.382	SAMARCANDE	2018	COMMUNAL	10.383,45
470.225.415	SAME SAME BRUSSELS	2018	COMMUNAL	10.383,45
430.325.751	SEMAPHORE	2018	COMMUNAL	26.996,97
420.915.068	SENGHOR (LE) – CENTRE CULTUREL D'ETTERBEEK	2018	COMMUNAL	71.330,14
410.667.712	SERVICE SOCIAL JUIF	2018	COMMUNAL	13.498,48
424.365.892	SESAME	2018	COMMUNAL	21.805,24
471.600.241	SMONERS	2018	COMMUNAL	46.725,52
410.914.071	SOCIÉTÉ SAINT-VINCENT DE PAUL DE LA RÉGION BRUXELLOISE	2018	COMMUNAL	31.150,35
459.271.640	SOLIDARITÉ SAVOIR	2018	COMMUNAL	15.575,17
457.705.188	SPORTIVE ET ÉDUCATIVE ANNEESSENS (ASSOCIATION)	2018	COMMUNAL	51.277,49
475.540.817	TEFO (CENTRE)	2018	COMMUNAL	64.377,38
869.680.422	TURKISH LADY	2018	COMMUNAL	18.171,04
446.604.529	UNION DES LOCATAIRES D'ANDERLECHT	2018	COMMUNAL	44.648,83
463 206 375	UNIVERSITÉ POPULAIRE D'ANDERLECHT (ANCIENNEMENT EUCLIDES) ASBL	2018	COMMUNAL	20.766,90
429.300.422	VIDEO DE BRUXELLES (CENTRE )	2018	COMMUNAL	10.383,45

REF	ASSOC	ANNÉE	TYPE VISA	MONT.OCTR.
429.300.422	VIDEO DE BRUXELLES (CENTRE )	2018	COMMUNAL	20.766,90
471.369.619	NOISION	2018	COMMUNAL	38.950,29
445.123.991	VIVRE A KOEKELBERG	2018	COMMUNAL	11.920,20
434.435.086	VOIX DES FEMMES (LA)	2018	COMMUNAL	44.810,81
434.435.086	VOIX DES FEMMES (LA)	2018	COMMUNAL	7.106,43
874.677.605	WALALOU	2018	COMMUNAL	57.108,97
870.152.752	WELCOME-BABBELKOT	2018	COMMUNAL	7.738,78
870.152.752	WELCOME-BABBELKOT	2018	COMMUNAL	54.665,74

# Annexe 10 Projets particuliers agréés (5 ans)

Bénéficiaire	Objet
Diversicom	faciliter la mise à l'emploi de PH
Inclusion	Fratriha
Créahm-BXL	Fonctionnement
Jeunes Aidants proches Bruxelles	Fonctionnement
Susa-Bruxelles	SINPA
EOP	fonctionnement
Intermaide	Maison de répit
Hockey Together	Dével de la pratique du para-hockey
Jest	Maison Farilu

# Annexe 11 Projets particuliers (1 an) : 2018

Bénéficiaire	Objet
Jangada	fonctionnement logements inclusifs
Pilotis	Maisons du Parc et Orban (8 mois)
IRHAM	Kaligrav (PACT)
Vivre et grandir	Projet PACT – salon de thé
Les Tropiques	Accompagnement PH (quartierSaint-Job)
Pissenlits	santé communautaire Cureghem – P sourdes
Cheval et Forêt	Projet PACT
Titeca	CMI MAYA
Ligue des familles	Service baby-sitting PH
KWA	Accessibilité PMR festival Jam in Jette
Ecole de Cirque	HandiCirque
Autisme en action	opération chaussettes bleues
Assoc Jeunes Marocains	LS et sensibilisation Handicap
Pony city	projet PACT
Comalso	co-financement CAP 48
Soucoupe	co financament CAP 48
CAWAB	2025 accessible
Sisahm	co-financement CAP 48
Compagnie Canicule	co-financement CAP 48
FLC planning familial	Centre de ressource Sexualités & Handicaps
Audioscenic	Audiodescription de films et de spectacles
Fondation I See	Acc jeunes déficients visuels + leur famille
Ligue de la Sclérose en Plaques	accompagnement de personnes présentant une SEP
FFSB	co-financement CAP 48
CEMôme	co-financement CAP 48 – Fonctionnement
CAWAB	Sommet mondial tourisme accessible
Zig Zag (Couleur Café)	Accessibilité PMR Festival Couleur Café
Saphir-Bruxelles	co-financement CAP 48
Brussels expo	Accessibilité Festival Brussels Summer Festival
Réseau Assoc pour la Qualité RAQ	co-financement CAP 48
Casa Clara	maison de répit pour aidants proches
BME	Fête inclusive des familles 8 sept
65°	gastronomie et handicap (Restaurant)
ULB engagée	expo The Art of Difference
AMA Jeunesse Gym	Handisport (appel à projets)
Brussels-5-a-side	Handisport (appel à projets)
CBIMC	Handisport (appel à projets)
Fondation I See	Handisport (appel à projets)
Hockey together	Handisport (appel à projets)
Joso	Handisport (appel à projets)
Park club	Handisport (appel à projets)
ACFI	CAP Inclusion (746000 sur 2016/2020) (guidance PH)

Bénéficiaire	Objet
Lumina	co-financement CAP 48
AMT Concept	libercity
Inclusion	Journée des familles le 22/9/18
ABP	loisirs inclusifs
Ludiris	bruxelles Games Festival
SUSA-BxI	Formation parents
Badje	Bruxelles-Intégration (1/1 au 31/10) futur SLI
LUAPE	ludothèque adaptée (1/1 au 31/10)
JEST	Maison Farilu (futur CJ)
Tof Services	Square Riga – chargé de projet
Plateforme Citoyen	Chargé de projet Handicap
Colloques	6 max pour 6.000 euros (Inclusion,)

# Annexe 12 Projets innovants (3 ans) : 2018

Bénéficiaire	Objet
Ferme Nos Pilifs	AUT Travail
Saphir	inclusion scolaire T 21

Annexe 13 Budget PHARE : Comparaison : AJU 2018 et INITIAL 2019 : DÉPENSES

8.01.02 Examens complémentaires 8.01.03 Frais de déplacement 8.01.04 Aides individuelles à l'intégration 8.01.05 Interventions pour favoriser l'emp pées dans le secteur ordinaire Interventions pour la prise en che les structures de l'enseignement es structures de l'enseignement 8.02.03 Subventions aux services d'interventions dans la rémunérat des travailleurs ETA 8.02.06 Subventions à l'investissement a 8.02.06 Subventions aux centres de jour ment 8.02.08 Subventions aux centres de jour ment	molémentaires			820.50		
		8	10.000,00	10.000,00	<b>^</b>	
		CE	10.000,00	10.000,00	<b>&lt;</b>	
	***************************************	00	270.000,00	270.000,00	<b>&lt;</b>	A Signal and a signal and signal
	placement	CE	270.000,00	270.000,00	<	52.004.09.01.5452 . Aldes IIIdividaelies (Idsioil des Ilois AD)
	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	8	2.383.000,00	2.936.000,00	2.960.000,00	
	duelles a l'integration	S	3.160.000,00	3.900.000,00	4.180.000,00	
	Interventions pour favoriser l'emploi des personnes handica-	8	100.000,00	100.000,00	102.000,00	32.004.09.03.3200 : Aides à l'emploi dans le secteur ordinaire
	pées dans le secteur ordinaire	핑	139.000,00	139.000,00	142.000,00	NON subventionnées par le FSE
	Interventions pour la prise en charge de jeunes adultes dans	8	260.000,00	360.000,00	100.000,00	32.004.09.04.4524 : Interventions pour la prise en charge de
	les structures de l'enseignement spécialisé	SE	260.000,00	360.000,00	100.000,00	jeunes adultes dans les structures de l'enseignement spécia- lisé
	**************************************	8	7.663.000,00	7.170.000,00	7.257.000,00	32.004.09.05.3300 : Subventions aux services d'accompa-
	oubvernions aux services u accompagnement	SE	7.663.000,00	7.170.000,00	7.257.000,00	gnement
		8	170.000,00	218.000,00	228.000,00	32.004.09.06.3300 : Subventions aux services d'interpréta-
	Subventions aux services d'interprétation pour sourds	빙	170.000,00	218.000,00	228.000,00	tion pour sourds et aux services d'appui à la communication et à l'interprétation
	s dans la rémunération et les charges sociales	00	27.700.000,00	27.620.000,00	28.650.000,00	32.004.09.15.3300 : Interventions dans la rémunération et les
		GE	27.700.000,00	27.320.000,00	28.691.000,00	charges sociales des travailleurs ETA
	FT	8	400.000,00	480.000,00	400.000,00	Y   Y   Y   Y   Y   Y   Y   Y   Y   Y
	Subvertions a Hivestissement aux ETA	핑	400.000,00	480.000,00	400.000,00	32.004.09.10.3112 : Subvenions a imvestissement aux ETA
$\rightarrow$	Subventions aux centres de jour et aux centres d'héberge-	8	105.054.000,00	104.505.000,00	107.310.000,00	32.004.09.17.3300 : Subventions aux centres de jour et aux
		CE	105.054.000,00	104.088.000,00	106.810.000,00	centres d'hébergement
$\dashv$	onvitantimos de mariativos	00	800.000,00	1.000.000,00	880.000,00	29 004 00 40 2429 . Conventions rejocitations of maniportives
	o prioritaires et norminatives	CE	800.000,00	1.000.000,00	880.000,00	32.004.09.10.3432. Conventions prioritaires et norminatives
Dépenses re	Dépenses relatives aux frais de fonctionnement de l'interface	8	5.000,00	00'0	<b>^</b>	32.004.09.20.1211 : Dépenses de fonctionnement (Initial
o.uz. IU   Grande Dépendance	endance	SE	5.000,00	00'0	<b>^</b>	2019: 92.000 €)
8.02.11 Dépenses re de répit pour	Dépenses relatives à des projets innovants et à des projets de répit pour les familles en attente de places	CO	1.910.000,00	817.000,00	<b>&lt;</b>	32.004.09.12.3300 : Projets Partucliers Agréées (ex : Intermaide, SINPA,) ET 32.004.09.13.3300 : Projets Particu-
		SE	1.910.000,00	620.000,00	1	liers (ex : Ligue des familles,) ET 32.004.09.17.3300 : AB centres agrément Pilotis)
8 00 13	morphism financière des culturantions againment y l'utiliention	00	550.000,00	550.000,00	536.000,00	32.004.09.19.3112 : Gestion financière des subventions pé-
-	ilorere des sabverrieurs perrodiques à l'utilisation	S	550.000,00	550.000,00	536.000,00	riodiques à l'utilisation
		8	00'0	258.000,00	1.531.000,00	32.004.09.12.3300 : Subventions aux projets particuliers
8.02.14 Subventions	Subventions aux projets particuliers agrees	SE	00'0	252.000,00	1.402.000,00	agrees (max 5 ans) (Uiversicom, Intermalde, Farilu, Simpa, EOP, JAP, Fratriha, Hockey together)

			1-141-1 0000	0700	10:31:01	Choc CA College And A
			ZUIB INITIAL	AJU 2018	ZUIS INITIAL	Nouvelles AB 2019
8 02 16	Subventions any services d'accieil familia	8	00'0	220.000,00	450.000,00	32.004.09.07.3300 : Subventions aux services d'accueil fami-
0.02.	סמטעפוווטווא מעא אפן עוכפא ע מסכעפון ומון וווומן	SE	00'0	220.000,00	450.000,00	lial (Famisol et La Vague)
0 00 47	dianted of occined on maintain	00	00'0	39.000,00	40.000,00	32.004.09.08.3300 : Subventions aux services de loisirs in-
0.02.17	Subvertioris aux services de loisirs inclusirs	SE	00'0	39.000,00	40.000,00	clusifs (Badje, Luape)
0	Subventions aux services de soutien aux activités d'utilité	8	00'0	105.000,00	178.000,00	32.004.09.09.3300 : Subventions aux services de soutien aux
8.02.18	sociale	핑	00'0	105.000,00	178.000,00	activités d'utilité sociale (Projet PUSH)
	Initiatives relatives à la prévention à la promotion à l'intégra-	00	1.590.000,00	212.000,00	<	32.004.09.12.3300 : Projets Partucliers Agréées ET
8.03.01	tion sociale et professionnelle des personnes handicapées	CE	1.590.000,00	00'0	<b>^</b>	32.004.09.14.3300 : Projets innovants ET 32.004.09.13.3300 : Subventions aux Projets Particuliers
0000	Dépenses relatives aux subsides reçus de la Loterie Natio-	8	380.000,00	400.000,00	^	١
0.03.02	nale	SE	380.000,00	400.000,00	<b>^</b>	gnement (100.000€) ET 32.004.09.17.3300 : (280.000 €)
0 00	Administration in the section of the	8	250.000,00	250.000,00	^-	32.004.09.15.3300 : Interventions dans la rémunération et les
0.03.03	Soutiell aux Elliteplises de travail adapte	CE	250.000,00	250.000,00	<b>&lt;</b>	charges sociales des travailleurs ETA
0 00	وموالا المائعيم وكمانهم لالالم موائدات	00	00'0	1.387.000,00	1.460.000,00	32.004.09.13.3300 : Soutien aux projets particuliers (subven-
0.03.04	souliell aux projets particuliers	CE	00'0	1.735.000,00	1.315.000,00	tion 1 an)
20.00	opanicani opojena ni o mojeto o	00	00'0	68.000,00	91.000,00	32.004.09.14.3300 : Soutien aux projets innovants (agrément
60.60.0	Soutier aux projets irriovants	SE	00'0	265.000,00	00'0	3 ans) (Projet SAPHIR Trisomie 21 et Projet Aut Travail)
0 20	OO 11 consission was on italian to consiste and observed of	00	22.000,00	22.000,00	<b>^</b>	
0.03.02	Depenses de loncionnement relatives aux missions du 363	SE	22.000,00	22.000,00	^	
0 05 05	acitotacon sob soitocidas soitomos	00	35.000,00	70.000,00	<b>^</b>	32.004.09.20.1211 : Dépenses de fonctionnement (Initial
0.00.0	Florifotion, publication, documentation	CE	35.000,00	70.000,00	<b>^</b>	2019: 92.000 €)
90 30 8	Observatoire de l'accueil et de l'accompagnement de la per-	00	00'0	00'0	<b>&lt;</b>	
00.00.0	sonne handicapée	CE	00'0	00'0	<b>&lt;</b>	
70 00 0	Dépenses relatives au projet du Fonds Social Européen « in-	00	2.700.000,00	2.700.000,00	2.800.000,00	32.004.09.02.3200 : Aides à l'emploi dans le secteur ordinaire
0.00.0	clusion et maintien dans l'emploi ordinaire »	SE	2.700.000,00	3.100.000,00	3.200.000,00	subventionnées par le FSE
	Dépenses relatives au projet du Fonds Social Européen	00	586.000,00	586.000,00	243.000,00	32 004 09 11 3300 : Dépenses relatives au projet du ESE
8.08.02	« cellules d'accueil en ETA » et « appui à à la formation pro- fessionnelle »	CE	639.000,00	639.000,00	250.000,00	«Appui à la formation professionnelle» ET 32.004.09.15.3300
00 00 8	وصمتوني ما ماناداناسا	00	00'0	00'0	1	
60.60.0	Ailluanoli de dealloes	CE	00'0	00'0	1	
4	TOTAL DES DÉPENSES (on prince)	8	152.838.000,00	152.353.000,00	155.403.000,00	Total commonwed . Boundary load
0 8 6	ES DETENSES (ell eulos)	SE	153.707.000,00	153.222.000,00	156.246.000,00	Total programme out . reisonnes namucapees

# Annexe 14 Évolution du nombre de primes à l'emploi

Demandes	2015	2016	2017
STAGE DÉCOUVERTE	65	99	153
PRIME D'INSERTION	202	209	222
POSTES DE TRAVAIL	13	16	16
PRIME DE TUTORAT	0	1	1
PRIME DE SENSIBILISATION	0	1	1
PRIME d'INSTALLATION	14	14	13
DÉPLACEMENT	74	67	79

# **RAPPORT**

# fait au nom de la commission de la Santé

# par Mme Kenza YACOUBI

## **SOMMAIRE**

Examen conjoint des projets de décret	140
2. Désignation du rapporteur / de la rapporteuse	140
3. Exposé de Mme Cécile Jodogne, ministre en charge de la Santé	140
4. Discussion conjointe et examen des tableaux partim	141
5. Avis de la commission	149
6. Approbation du rapport	149
7. Annexes	150

Ont participé aux travaux : M. Emmanuel De Bock (remplace M. Michaël Vossaert, excusé), M. Bea Diallo, M. André du Bus de Warnaffe, M. Amet Gjanaj, M. Abdallah Kanfaoui, M. Hasan Koyuncu, M. Zahoor Ellahi Manzoor (président), Mme Magali Plovie et Mme Kenza Yacoubi.

> Mesdames, Messieurs,

La commission de la Santé a examiné, en sa réunion du 20 novembre 2018, les projets de décret ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2018, d'une part, et contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2019, d'autre part.

# 1. Examen conjoint des projets de décret

Sur proposition de M. Zahoor Ellahi Manzoor (président), la commission marque son accord à un examen conjoint de l'ajustement 2018 et de l'initial 2019.

# 2. Désignation de la rapporteuse

À l'unanimité des 9 membres présents, Mme Kenza Yacoubi est désignée en qualité de rapporteuse.

# 3. Exposé de Mme Cécile Jodogne, ministre en charge de la Santé

À quelques mois de la prochaine échéance électorale pour la Région, la ministre se dit heureuse de présenter les budgets pour les secteurs de la Santé.

Ce sera donc la dernière fois, pour cette législature, qu'elle commentera les chiffres de la mission 23 « Santé » du budget général des dépenses de l'ajustement 2018 et de l'initial 2019.

## Ajustement 2018

Les députés auront pu constater qu'à l'instar des années précédentes, pour l'ensemble des articles budgétaires concernant la politique de la Santé, les ajustements sont minimes.

Les modifications apportées au budget initial, dans le cadre de transferts ou d'ajustements concernent :

Soit des adaptations nécessaires pour correspondre aux besoins réels constatés en cours d'année. Par exemple, le transfert de 300.000 euros de l'article budgétaire destiné aux soins palliatifs vers les initiatives. Il s'agit d'une partie de la subvention due à l'asbl Cité Serine initialement prévue dans le cadre de son agrément. Or, le décret constituant la base légale permettant ce subventionnement a été adopté plus tard que prévu (16 novembre 2018), raison pour laquelle ce montant a été octroyé dans le cadre des « initiatives ».

- Le budget 2018 est modifié pour redistribuer les montants vers les AB spécifiques. C'est le cas pour ce qui concerne la mise en œuvre du Plan de promotion de la Santé. Le montant de 5.466.000 euros initialement prévu sur un article « générique » a pu être réparti entre les articles budgétaires destinés respectivement aux Services d'accompagnement et de support, aux acteurs et aux réseaux, une fois les dossiers de candidatures analysés par l'Administration (au mois de janvier 2018).
- Enfin, dans une moindre mesure, il s'agissait de prévoir des crédits supplémentaires pour corriger des estimations budgétaires « imprécises » – on ne parle que de quelques milliers d'euros –. Par exemple, 8.000 euros supplémentaires ont été nécessaires pour couvrir entièrement les subventions aux centres d'accueil téléphonique.

L'un dans l'autre, ces mouvements rendent l'ajustement budgétaire quasi insignifiant, le total général pour les trois programmes passant de 45.467.000 euros à 45.553.000 euros en termes de crédits d'engagements.

Il n'a pas été nécessaire d'ajuster le budget dédié aux infrastructures en matière de Santé (mission 31).

# Initial 2019

Pour ce qui concerne 2019, le budget général des dépenses, dans son ensemble, pourra sembler être peu ambitieux. C'est vrai qu'il n'offre guère de moyens nouveaux permettant de grandes réalisations, le solde brut du budget confectionné pour 2019 représente une diminution de 3,7 millions d'euros par rapport au budget ajusté 2018, les recettes évoluant moins que les dépenses.

Les crédits dévolus à la mission 23 présentent une augmentation d'un peu plus de trois pourcents.

Cette augmentation permettra d'absorber une augmentation barémique incontournable, compte tenu du dépassement de l'indice pivot annoncé par le Bureau fédéral du Plan. En effet, chacun sait qu'une grande partie des subventions accordées aux associations couvre des frais de rémunérations.

Le soutien aux associations actives dans le champ de la Santé, tant en initiatives que dans les secteurs réglementés, reste garanti.

À l'exception d'un projet sur lequel elle reviendra infra, la ministre souligne que le Collège ne disposera

pas du temps nécessaire ou de moyens pour mettre en place de nouveaux dispositifs, l'année 2019 étant une année charnière entre une majorité sortante et une nouvelle majorité.

Par contre, il conviendra de finaliser une série de dossiers entamés au cours de cette législature et qui ne nécessitent pas de nouveaux moyens budgétaires :

- La ministre veillera à ce que les derniers accords non marchands soient pleinement applicables aux secteurs ambulatoires et que le cadre légal soit adapté en conséquence.
- Le corpus législatif dédié au transport médico-sanitaire entrera en application en 2019. Le décret est d'ores et déjà adopté. L'accord de coopération entre la Commission communautaire française et la Commission communautaire commune sera discuté au sein de cette commission au mois de décembre. Un accord de coopération d'exécution et un arrêté d'application terminent leur parcours législatif à cet égard. Des procédures d'agrément seront ainsi édictées. Un arrêté relatif aux normes, notamment de qualité, doit encore être pris. Enfin, un protocole d'accord est en passe d'être signé entre le Fédéral et les entités fédérées pour ce qui concerne la formation des ambulanciers.
- Des conventions remplaçant les ex-conventions INAMI seront conclues avec les deux institutions ayant fait le choix de rester à la Commission communautaire française suite à la 6ème réforme de l'Etat. Il s'agit des asbl « L'Équipe » et « Juan Luis Vives », ceci en application du décret et de l'arrêté d'exécution rédigés pour accueillir ces deux institutions dans le giron de la Commission communautaire française et leur donner un encadrement juridique pérenne.

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019, la Commission communautaire française prendra le relais de l'INAMI pour le financement direct de ces asbl. Il faut rappeler que ces crédits sont inscrits au budget depuis 2015.

- Les dispositions applicables aux services de soins palliatifs et continus seront finalisées dans un nouvel arrêté d'application, suite aux modifications récentes du décret.
- En médecine préventive, les premiers éléments seront récoltés afin de mesurer l'impact du projetpilote lancé récemment pour améliorer la couverture du dépistage du cancer colorectal, considérant que celui-ci doit s'étaler sur une période de trois années calendrier.

 Enfin, pour ce qui concerne la promotion de la santé, une première évaluation de la mise en œuvre du décret sera réalisée au terme d'un an d'activités.

La ministre en vient au projet qu'elle entend développer particulièrement en 2019. Il fait suite à la résolution cosignée par M. Julien Uyttendaele, M. Fabian Maingain et Mme Zoé Genot telle qu'adoptée le 4 mai 2018. Elle concerne la mise en œuvre d'un projet relatif à l'installation de bornes d'échanges de seringues en Région de Bruxelles-Capitale et de l'ensemble du dispositif nécessaire au fonctionnement efficace de ces bornes.

La ministre rappelle qu'elle s'est déjà exprimée à ce sujet en séance plénière. Elle précisait alors être favorable à ce type de dispositifs qui apportent une réponse sanitaire essentielle aux usagers, grâce au matériel stérile, tout en donnant une opportunité supplémentaire d'entrer en contact avec eux et de les aider.

La ministre a promis de soutenir cette résolution et de ne pas la mettre au placard.

Elle s'engage donc concrètement dans le processus de mise en place de ce dispositif dès 2019 et rappelle dès à présent que la Commission communautaire française ne pourra pas porter le projet seule. La collaboration des communes concernées sera en effet indispensable. Il reste beaucoup à faire avant que ne soit installée la première StériBorne à Bruxelles.

Un budget de 100.000 euros sera consacré l'année prochaine à mettre en place les premiers jalons du projet. Le cabinet de la ministre est déjà en dialogue avec les acteurs de terrain, les asbl Dune, Modus Vivendi et Transit, qui ont établi un plan opérationnel assorti d'un budget.

Enfin, la ministre évoque la mission 31, à savoir l'AB portant sur les crédits disponibles pour les infrastructures de Santé. La croissance de ces crédits permettra essentiellement la réalisation de travaux importants pour l'asbl « La Gerbe », ainsi que des aménagements pour « Le Chien vert » ou encore « Le Service social juif », autant de travaux inscrits dans le plan pluriannuel d'investissements.

# 4. Discussion conjointe et examen des tableaux partim

**Mme Kenza Yacoubi (PS)** déclare que, sans surprise, le groupe PS soutiendra et votera le budget présenté aujourd'hui.

On constate une augmentation globale de 1.454.000 euros en engagement et de 1.348.000 euros en liquidation, soit respectivement 3,1 % et 2,9 %.

Le groupe PS présume que ces mouvements sont principalement dus à l'indexation des salaires et à l'intégration des augmentations de postes prévues en 2018 et reprises en 2019, indexation comprise. Cela peut rapidement représenter des montants importants. La ministre peut-elle confirmer cette interprétation ?

Le groupe PS formule ici à nouveau l'espoir que les projets de Maisons médicales prévues se réalisent enfin. Dans quel délai est-ce envisageable, considérant que leur budget est réinscrit ?

Abordant l'AB relative aux accords de coopération, la députée présume également qu'il s'agit du regroupement de plusieurs AB réparties dans plusieurs programmes de simplification administrative et que cela recouvre en quelque sorte les accords signés par la ministre avec les autres niveaux de pouvoir pour pouvoir développer de nouvelles politiques et de nouveaux outils.

Il apparaît que la ministre préside en ce moment la CIM santé. La ministre peut-elle s'exprimer quant à la nature de ses rapports avec ses homologues des autres entités et au climat des discussions qui s'y tiennent?

En matière de réduction des risques, la députée se réjouit d'entendre la ministre exprimer clairement son engagement à propos des StériBornes et l'inscription d'un crédit budgétaire de 100.000 euros à cet effet. La ministre peut-elle détailler davantage l'affectation du montant susmentionné ? Qu'en est-il de l'hypothèse évoquée de l'ouverture d'une salle de consommation à moindres risques ?

M. André du Bus de Warnaffe (cdH) remercie la ministre pour son exposé et rend hommage au travail réalisé pendant toute la législature, notamment en matière de Promotion de la santé. La Région bruxelloise se voit enfin dotée d'un outil intéressant en la matière. Le budget est prudentiel. Il est normal qu'il ne soit pas plus ambitieux puisque l'échéance électorale ne permettra pas d'accompagner ou de développer des projets nouveaux.

Le député souhaiterait entendre la ministre de façon plus approfondie sur le sujet de l'intersectorialité. L'exposé général du budget mentionne que « la création de l'organe de concertation du comité ministériel sera enfin mise sur pied, permettant une indispensable interaction entre les entités fédérées ». Le groupe cdH est particulièrement sensible à la transversalité en matière de santé. La ministre compte-telle mettre en œuvre ce qui a déjà été évoqué à plusieurs reprises, à savoir le test d'impact santé ? Le parti de la ministre est porteur de cette idée.

Le ministre Gosuin s'est exprimé à ce propos. L'intersectorialité est un sujet important si la Commission communautaire française entend avancer dans un cadre d'efficience des politiques de santé publique. En leur sein, la promotion de la santé a un rôle primordial à jouer.

Le député souhaite entendre la ministre quant à la façon dont le Plan stratégique sera actualisé. Quels sont les critères que la ministre compte définir à cette fin ? Il est sain de pouvoir définir ceux-ci de façon anticipative de telle sorte que ceux qui seront chargés de l'opérationnalisation et de la déclinaison de ce Plan soient attentifs au respect des objectifs et des critères qui seront énoncés.

La ministre a évoqué la formation des ambulanciers. Un récent reportage télévisé a mis en exergue les réactions des ambulanciers qui remarquaient que leur formation était particulièrement lacunaire par rapport à l'importance des enjeux auxquels ils sont soumis. La ministre a-t-elle conscience de cette situation qui semble réelle ? Dans quelle mesure la formation des ambulanciers pourra prendre en considération ces réflexions qui émanent des acteurs concernés ?

Pour le reste, le groupe cdH soutient évidemment le projet des StériBornes et sera attentif à la façon dont il se matérialisera tout en sachant qu'il implique des partenariats, notamment au niveau local au sein duquel les freins ne sont pas inexistants. En effet, il n'est pas évident pour les municipalistes de convaincre une population locale quant à la nécessité de l'installation des bornes, même si dans le temps, les oppositions s'aplanissent. La visite à Paris menée par la commission de la Santé a été l'occasion de s'en rendre compte.

- M. Zahoor Ellahi Manzoor (président) déclare qu'il a lui aussi été stupéfait de constater dans le reportage susmentionné que la Belgique fait partie des pays dans lesquels les ambulanciers sont les moins bien formés. Dans certains pays proches, tels que la Suisse ou les Pays-Bas, les ambulanciers sont crédités d'une formation de plus de cent heures ...
- M. Emmanuel De Bock (DéFI) remercie la ministre pour son exposé et pour l'accueil qu'elle entend réserver à la résolution relative à l'installation de StériBornes dès 2019. Cela montre l'importance du travail parlementaire au sein de la présente commission, et en particulier celui de ceux et celles qui ont porté ce texte.

Il est important de montrer que le travail parlementaire peut rencontrer celui du Gouvernement, à l'heure où le travail du politique est parfois décrié.

Les enjeux au niveau de l'ambulatoire reposent sur une réforme en profondeur du décret. Le travail a été initié mais devra se poursuivre et se concrétiser en 2019, en collaboration non seulement avec le secteur, mais aussi avec le Service de la santé et le Service inspection.

Les associations des différents secteurs ont été conviées à des ateliers en vue de réformer le décret de 2009 qui leur est applicable. Quel est l'impact budgétaire des modifications envisagées pour l'année 2019 ?

Dans l'intervalle, les modifications apportées audit décret pour ce qui concerne les soins palliatifs seront accompagnées par un nouvel arrêté d'application pour ce secteur afin que, désormais, pratiques professionnelles et cadre réglementaire soient en phase avec la réalité de terrain. Est-il vrai que les services de soins palliatifs perdront une unité en 2019 ?

Évoquant le Jeudi de l'hémicycle qui se tiendra le 6 décembre 2018 au sujet des soins palliatifs en pédiatrie, la ministre envisage-t-elle d'en faire un nouvel axe de travail ? Des moyens supplémentaires sont-ils prévus à cet effet ?

Pour ce qui concerne le transport médico-sanitaire, la ministre a souligné que les arrêtés d'application et, le cas échéant, les accords de coopération avec la Commission communautaire commune seront finalisés afin de compléter le dispositif. Les arrêtés permettant la mise en œuvre des derniers accords du non-marchand seront établis afin qu'ils soient parfaitement applicables aux secteurs de la Santé signataires de l'accord. Cependant, aucun article budgétaire n'a été créé. Comment expliquer cette situation ?

M. Abdallah Kanfaoui (MR) remercie la ministre pour son exposé qui a apporté une série de réponses aux questions posées quant à l'ajustement 2018 à travers lesquelles le groupe MR regrettait que les variations ne fassent l'objet de pratiquement aucune justification, sinon celle d'une « adaptation aux besoins estimés d'ici la fin de l'année ».

Quant au budget présenté pour l'année 2019, le groupe MR salue les efforts du Collège d'avoir augmenté les crédits de la mission 23, qui sont respectivement de plus d'1,3 million d'euros en engagement et de 967.000 euros en liquidation par rapport à l'ajusté de 2018; ceci, à l'exception du programme 003 relatif à la Promotion de la santé qui enregistre une diminution de 183.000 euros en engagement et de 364.000 euros en liquidation.

Ces diminutions sont d'autant plus interpellantes que le Plan stratégique de Promotion de la santé avait parfaitement identifié les défis en matière d'inégalités sociales et de santé qui se posent à Bruxelles et qui, d'ailleurs, ne font que croître au fil du temps.

Quant aux budgets 2019 relatifs au soutien à la politique générale (programme 001), ils ont été augmentés respectivement de 435.000 et 335.000 euros en engagement et en liquidation par rapport à l'ajusté de 2018. C'est un signal évidemment positif, à condition que les initiatives financées puissent s'inscrire dans la durée et ne pas tomber dans une logique de saupoudrage.

Enfin, concernant le programme 002 relatif aux services ambulatoires, le groupe MR salue une fois de plus les efforts consentis pour augmenter les crédits de près d'un million d'euros (tant en engagement qu'en liquidation) par rapport à l'ajustement.

Pourtant, la programmation ne cesse de se faire désirer et les besoins de la population bruxelloise restent immenses et bien supérieurs par rapport aux budgets mobilisés.

À ce sujet, deux journées de concertation avec les secteurs de l'ambulatoire avaient été annoncées pour novembre lors de la discussion de la Déclaration de politique générale. Ces concertations ont-elles eu lieu et quelles avancées concrètes la ministre est-elle en mesure de communiquer à ce stade ?

Mme Magali Plovie (Ecolo) regrette de n'avoir pu entendre l'exposé introductif de la ministre considérant que la commission de l'Enseignement, de la Formation, de la Culture, du Tourisme, du Sport et du Transport scolaire était encore en cours.

La députée pointe que l'exposé général (page 29) mentionne que « le corpus législatif de la Commission communautaire française a été complété par l'inscription de la structure psycho-socio-thérapeutique mixte dans le paysage de l'institution. Les nécessaires conventions à passer entre l'association et le Collège entreront en vigueur au 1er janvier 2019, date à partir de laquelle l'INAMI cessera d'agir pour le compte des entités fédérées. ».

La députée souhaite que la ministre apporte des clarifications à ce sujet.

Faut-il mettre ce point en lien avec l'AB relative aux accords de coopération (23.001.00.08.4140) marquée par une très forte augmentation? Comment l'expliquer? Il s'agit de dépistages du cancer du sein et du cancer colorectal. L'AB est créditée de plus de 400.000 euros par rapport à l'année précédente. Qu'en est-il?

Évoquant l'AB 23.001.00.09.3300 « Subventions à des structures subventionnées auparavant par l'INAMI – 6ème réforme » pour laquelle il est indiqué que « le crédit correspond aux besoins de l'année 2019 selon l'estimation technique des dépenses réalisées par l'INAMI pour les structures n'ayant pas encore basculé vers la Commission communautaire commune », la députée souhaiterait disposer davantage d'informations à ce sujet. Des basculements doivent-ils encore avoir lieu ?

Abordant les Maisons médicales, la députée souligne qu'une dizaine d'entre elles attendent leur agrément et pourraient remplir les critères déterminés à cet égard. Lors des discussions budgétaires de l'année passée, la ministre avait évoqué deux agréments. Il semble que ceux-ci n'aient pas encore été accordés. Le choix de deux unités alors qu'une dizaine d'entre elles peuvent prétendre à un agrément ne doit pas être aisé. Quels sont les critères définis par la ministre pour poser ce choix ? Quand la décision finale sera-telle prise puisque la fin de l'année approche à grands pas ? Le cas échéant, y aura-t-il un effet rétroactif sur l'année 2018 ?

Il apparaît que rien n'a été prévu pour l'année 2019. Faut-il en conclure qu'il n'y aura pas de nouveaux agréments ? Qu'en est-il ? Comment la ministre voit-elle les évolutions dans ce secteur ?

En lien avec le secteur ambulatoire, qu'en est-il de la programmation ? Il semble que les avancées soient inexistantes alors que le décret a été adopté il y a près de dix ans. De nombreuses études ont été réalisées. C'est donc un constat d'échec qu'il faut poser aujourd'hui.

Par ailleurs, dans la réforme du décret ambulatoire, il serait intéressant de mener une réflexion concernant les réseaux. La ministre l'a-t-elle initiée ?

Évoquant le Plan santé, la députée souligne qu'il est en train d'être adopté en Commission communautaire commune. Comment la ministre a-t-elle agi pour permettre une cohérence entre les deux entités fédérées, d'une part, et l'effectivité des structures à mettre en place, d'autre part ?

Dans la mesure où les dispositifs d'OIP sont mis en place au niveau de la Commission communautaire commune, il semblerait que certains secteurs ou associations, parce qu'ils/elles dépendent de la Commission communautaire française, éprouvent des difficultés à se faire accepter en termes de représentation au sein de l'OIP susmentionné. C'est dommageable pour assurer une politique cohérente à l'échelle de l'ensemble de la région bruxelloise.

Mme Cécile Jodogne (ministre) souligne que les augmentations de budgets évoquées par Mme Yacoubi se justifient tant par l'impact de l'index annoncé au mois de juin que par l'intégration des extensions de cadres accordées en 2018. Il s'agit là des deux justifications principales.

Évoquant l'AB relative aux accords de coopération dont la forte augmentation a été pointée par plusieurs intervenants, la ministre explique qu'il s'agit des montants nécessaires au projet-pilote portant sur le dépistage du cancer colorectal, mené dans le cadre d'une collaboration entre la Commission communautaire française et la Vlaamse Gemeenschapscommissie. Le montant nécessaire à cette campagne commune a basculé des AB plus générales de promotion de la santé vers l'AB « Accords de coopération » (08.4140).

Dans la mesure où la Commission communautaire française est le plus important contributeur financier (326.000 euros sur un an, auxquels s'ajoute un complément l'année suivante), cette augmentation est largement justifiée.

En ce qui concerne les deux associations qui n'ont pas basculé vers la Commission communautaire commune et qui resteront dans le giron de la Commission communautaire française, la ministre précise que le mot « encore » présent dans la justification est inadéquat. Les asbl « L'Équipe » et « Juan Luis Vives » bénéficient d'une subvention de la Commission communautaire française de 7,8 millions d'euros; le décret ayant été adapté pour pouvoir les accueillir de façon pérenne.

À propos de la ventilation du crédit de 100.000 euros consacré aux StériBornes, la ministre rappelle que les trois associations concernées ont préparé un budget idéal d'environ 250.000 euros. Le budget de 2019 sera consacré principalement à des frais de personnel nécessaire à la préparation du projet. Cette dernière inclut l'établissement de contacts avec les communes, l'identification des besoins en termes de matériel et, si possible, l'achat de premières bornes. Au final, il s'agit d'un premier montant qui permet de lancer le projet. Il est bien entendu insuffisant pour déployer celui-ci dans l'envergure qu'il mérite. Le temps de tout mettre en place en 2019, il n'eût pas été possible de dépenser le budget idéal de 250.000 euros susmentionné.

En ce qui concerne les relations avec les autres niveaux de pouvoir, la ministre précise que la CIM est l'occasion d'échanger des points de vue parfois divergents, mais aussi de conclure des accords de coopération. Et de citer l'exemple d'un accord portant sur le nombre de réseaux hospitaliers.

Son souhait est de présenter à la dernière CIM quelques suggestions de dossiers de taille qui devraient pouvoir être prises en considération lors de la prochaine législature, sachant que certains dossiers ont créé des frustrations pendant la législature qui se termine. À titre d'exemple, l'échec du Plan alcool reste une déception dans le chef des ministres des entités fédérées par rapport à l'attitude du Fédéral.

De façon générale, il y a tout de même une volonté de rechercher un consensus même si celui-ci n'aboutit pas à tous les coups. La CIM santé est sans doute celle qui se réunit le plus régulièrement.

Évoquant la Plan santé de la Commission communautaire commune et ses liens avec la Commission communautaire française, la ministre précise que, concernant la question du test d'impact posée par M. du Bus de Warnaffe, elle partage les objectifs poursuivis. S'agissant de réaliser un test d'impact global sur la santé, il semble que le lieu idéal pour réaliser celui-ci soit la Commission communautaire commune. L'Observatoire de la Santé sera chargé de cette mission mais il va de soi que la Commission communautaire française participera à ces évaluations dès que ses secteurs seront concernés.

Assez tôt dans la législature, la ministre a pris la décision de ne pas organiser une récolte de données spécifiques à la Commission communautaire française, mais de participer aux travaux de l'Observatoire de la Santé en lui apportant les données unilingues francophones, selon un principe de mutualisation. C'est là que se jouent le principe de cohérence et la meilleure transversalité des données concernant la santé.

La ministre déclare qu'elle n'a pas eu de retour négatif du secteur. Dès que se tiennent des concertations intersectorielles ou rassemblant des partenaires de la Commission communautaire française et de la Commission communautaire commune, l'Administration de la Commission communautaire française est invitée et y participe bien évidemment.

Abordant la réduction des risques, la ministre souligne qu'elle soutient le projet d'ouvrir une salle de consommation à moindres risques, à l'instar du parti DéFI. Cependant, il est certain que la Commission communautaire française ne peut pas porter seule ce projet et ne dispose pas à cet égard du pouvoir principal pour ce faire. Des contacts réguliers sont pris à cet égard avec le cabinet du ministre-président bruxellois, notamment par M. Vladimir Martens, spécialiste en cette matière.

L'initial 2019 ne comporte pas de moyen affecté à ce projet. La ministre rappelle que celui-ci engendre encore quelques réticences et inquiétudes auxquelles

il importe de pouvoir répondre. Il n'en demeure pas moins que ce projet a été mis en priorité par la Cellule drogues de la CIM santé pour la prochaine législature. Par ailleurs, des membres du cabinet ont visité la salle ouverte à Liège. Il y a donc une réflexion qui se poursuit dans ce cadre-là.

Évoquant les Maisons médicales, la ministre précise que deux d'entre elles seront désignées avant la fin de l'année. L'analyse des candidatures par l'Administration a été plus longue que prévu. Une rétroactivité de six mois sur l'année 2018 pourrait être envisagée mais pas davantage. Quant à l'année 2019, il s'agira d'un exercice complet bien entendu. En effet, il n'a pas été prévu d'agréer de nouvelles Maisons médicales l'année prochaine, notamment pour des raisons budgétaires, malgré les nombreuses demandes.

Quant aux critères pris en compte par l'Administration pour l'octroi des agréments, figurent les points suivants :

- la date d'introduction de la demande d'agrément;
- l'absence d'autres Maisons médicales dans un environnement proche;
- la visibilité des projets développés pour les bénéficiaires;
- la valorisation du territoire d'intervention par le projet porté non seulement par la Maison médicale mais également par d'autres acteurs socio-sanitaires et les bénéficiaires;
- les aspects statistiques liés à l'environnement de la Maison médicale tels que la pauvreté, les contraintes budgétaires des ménages, ... et tout autre indicateur pertinent.

Le cabinet de la ministre a demandé à l'Administration d'ajouter comme élément de réflexion les résultats de l'étude réalisée au mois d'avril 2018 par l'Observatoire de la Santé et du Social. Celle-ci a livré des indicateurs sur des secteurs où il manquerait des médecins généralistes.

Le rapport devrait parvenir au cabinet de la ministre incessamment et il permettra au Gouvernement de procéder à l'agrément des deux maisons médicales.

Abordant la problématique des soins palliatifs, la ministre précise qu'une antenne bruxelloise d'une association active en Wallonie a souhaité cesser ses activités à Bruxelles. La suppression d'un service dans le secteur palliatif n'est donc pas le fait du Gouvernement francophone bruxellois mais le résultat d'une décision de l'association. La ministre ajoute que ce secteur reçoit bien entendu tout son soutien.

En ce qui concerne le secteur ambulatoire, la ministre précise qu'une première réunion a eu lieu lundi dernier. La matinée de réflexion a été ouverte par Mme Fremault et elle-même. La réunion a permis de livrer une série d'informations à l'ensemble du secteur (entre 150 et 200 participants).

Aujourd'hui, cette matinée s'est prolongée par une journée d'ateliers menés dans le but de pouvoir entendre les différents secteurs de l'ambulatoire, leur donner les différents objectifs à atteindre dans le cadre de la modification du décret ambulatoire.

Il s'agit donc bien de se concentrer sur une analyse des besoins de la population bruxelloise et faire en sorte que les secteurs de l'ambulatoire puissent les rencontrer, le cas échéant en modifiant la manière de faire.

Cette réflexion pourrait à terme permettre d'agréer un autre type de structure, à savoir une structure multi-services en remplacement de certains acteurs qui disposent de multi-agréments. Il s'agirait donc d'accorder un agrément pour plusieurs services à une seule structure, tenant compte de certaines justifications telles que la situation locale, par exemple.

L'analyse des besoins en est à ses débuts. Il en est de même de la manière dont on pourrait y répondre en modifiant le décret ambulatoire. C'est pour cette raison qu'il n'est pas nécessaire d'affecter un budget à l'initial 2019.

À propos du calendrier, il a été décidé de se donner le temps nécessaire à la rencontre de ces enjeux importants qui concernent dix secteurs ambulatoires différents, considérant leurs attentes parfois divergentes à concilier, le cas échéant.

Les groupes de travail se réuniront encore de janvier à avril 2019 en ayant pour thématiques les éléments principaux de la réforme :

- la planification,
- les projets de services,
- les conditions d'agrément de base d'un service ambulatoire,
- les missions transversales, etc.

En mai 2019, sera rédigée une note reprenant l'ensemble des réflexions menées. Elle sera adressée au Gouvernement francophone bruxellois. On pense également pouvoir intégrer ce projet de réformes dans le mémorandum de l'Administration adressé au Gouvernement. La ministre rappelle que ce projet est porté avec assiduité par l'Administration. Il sera inscrit dans l'accord de Gouvernement pour la législature 2019-2024.

Il appartiendra au nouveau Gouvernement de veiller, en tout cas pendant quelques mois, à ce que soit élaboré plus avant le projet de réforme dans le cadre d'un projet de décret, suivi des arrêtés d'exécution et enfin de la mise en œuvre du dispositif.

Il s'agit donc d'un processus dont la durée peut être estimée à deux ou trois ans.

Ces réflexions comprendront bien entendu des aspects de programmation et de planification, ainsi que, le cas échéant, une réflexion sur les réseaux. La réforme revêtira donc un caractère assez global après évaluation des besoins et suggestions du secteur.

Au final, il s'agit d'un important chantier entamé depuis plusieurs mois.

En ce qui concerne la promotion de la santé, l'instance de pilotage a entamé son travail portant sur les critères d'évaluation. Une proposition devrait être formulée dans les semaines qui viennent.

Le Plan de promotion de la santé sera évalué sur cette base conformément à ce qui a été décidé. Une autre évaluation interviendra à mi-parcours, soit à la moitié de l'année 2020. L'évaluation finale est fixée à l'étape du renouvellement.

Il ne faut pas confondre l'évaluation des projets en cours qui doit avoir lieu à l'issue de trois années et celle du Plan – global – de promotion de la santé.

À propos des ambulanciers, la ministre constate qu'effectivement une campagne a été menée dans la presse au départ des zones de secours. Il convient de faire la part des choses entre les ambulanciers qui relèvent de l'aide médicale urgente (téléphone 112) et ceux du transport médico-sanitaire (non urgent).

Depuis une vingtaine d'années, tout le secteur a été en déshérence dans les trois régions du pays. Le Parlement francophone bruxellois a adopté un décret similaire à une ordonnance de la Commission communautaire commune. Les Gouvernements respectifs ont jugé qu'il était primordial que les agréments soient accordés sur base des mêmes critères.

En ce qui concerne le transport médico-sanitaire, le processus arrive à son terme, en ce compris au niveau des exigences de qualité. Des discussions se poursuivent avec le Ministère fédéral de la Santé publique. L'accord ambitieux s'oriente vers une formation de 160 heures. À nouveau, il n'y a pas de budget nécessaire pour ce faire puisqu'il s'agit de l'encadrement d'une mission commerciale. La Commission

communautaire française n'intervient pas dans le financement de ce secteur mais il lui appartient de l'encadrer au moyen de normes techniques et de formation du personnel.

En ce qui concerne l'aide médicale urgente (compétence de la Région de Bruxelles-Capitale), il faut préciser que les ambulanciers qui travaillent au 112 suivent des formations évidemment. La formation de base compte 120 heures, selon les informations du Ministère de la Santé publique. Elle est suivie de recyclages obligatoires d'une vingtaine d'heures chaque année. Au SIAMU, sans que des subsides complémentaires du Fédéral ne soient accordés, la formation est de 160 heures. Il est vrai que des pays voisins affichent des formations de plus de 500 heures mais il semblerait cependant que les missions des services concernés soient plus étoffées.

À propos de l'intersectorialité, la ministre ajoute que le Comité ministériel d'organe de concertation vient de se mettre en place il y a quelques semaines. La Commission communautaire française y sera représentée, le cas échéant, si un point à l'ordre du jour la concerne particulièrement.

Mme Magali Plovie (Ecolo) aborde le sujet de la santé en prison. Il semble que le crédit budgétaire ait été augmenté. La ministre peut-elle donner davantage de précisions quant à ce qui est prévu en sus par rapport à l'existant, à savoir le projet conduit par l'asbl I.CARE ?

La députée demande également que la ministre précise ce qu'elle a déjà expliqué en ce qui concerne le psycho-socio-thérapeutique.

Mme Cécile Jodogne (ministre) rappelle que la modification du décret ambulatoire a permis d'ajouter un secteur défini comme étant la structure psychosocio-thérapeutique mixte.

M. André du Bus de Warnaffe (cdH) remercie la ministre pour ses réponses précises et entend plaider pour que celle-ci soit la porte-parole d'une volonté ferme de transversalité au sein du Comité interministériel issu de la sixième réforme de l'État. Il conviendra que la ministre fasse exister la Commission communautaire française comme étant un organe qui affiche les multiples questions liées aux déterminants de la santé dépassant le cadre strict des enjeux médicaux.

Par ailleurs, la ministre peut-elle clarifier davantage les critères d'évaluation susmentionnés ? L'exposé général mentionne à propos du Plan stratégique de promotion de la santé, que « l'axe central est complété et actualisé au fil du temps afin de garantir son efficience ». Que faut-il comprendre ici ? Les critères d'évaluation sont en train d'être définis en considéra-

tion des différentes missions à remplir. De quoi s'agitil ?

Mme Cécile Jodogne (ministre) répète qu'il convient de distinguer l'évaluation des projets de l'évaluation du Plan de promotion de la santé. Conformément au décret, l'instance de pilotage est chargée de mettre en place les différents critères.

Dans le cadre des thématiques prioritaires qui ont été déterminées et qui ont fait l'objet d'appels à projets, s'il devait apparaître qu'une évaluation est négative quant à un projet achevé, l'appel à projets dont question est relancé. C'est en ce sens-là qu'il y a une dynamique de mise en œuvre du Plan de promotion de la santé. A titre d'exemple, la ministre évoque un nouvel appel à projets portant sur les attitudes saines. L'appel précédent était resté sans réponse satisfaisante.

Sur le sujet de la santé en prison, il en a été de même. Un appel à projets a été relancé, un seul dossier est rentré mais ne répondait pas suffisamment aux critères définis par l'appel.

Dans le cadre de l'appel à projets « Promotion de la santé », un seul dossier relatif aux prisons a été soumis à l'Administration par l'asbl I.CARE. Son analyse est toujours en cours par l'Administration.

M. André du Bus de Warnaffe (cdH) souligne qu'en matière de salle de consommation à moindres risques, il faut se rendre compte que les choses bougent. Les partis politiques sont représentés au sein de l'asbl Transit, active en cette matière. Un local est recherché non loin du Port de Bruxelles et les aspects financiers sont discutés actuellement.

Mme Cécile Jodogne (ministre) confirme qu'effectivement des choses se mettent en place. Cependant, la Commission communautaire française ne peut être le premier porteur de ce projet même si la santé est l'objectif principal, au-delà de celui de la sécurité.

Mme Kenza Yacoubi (PS) se réjouit de constater une dynamique unanime quant à la nécessité de mener ce projet. Il faut espérer que le projet aboutisse lors de la prochaine législature. Le débat n'est pas nouveau et comporte effectivement une série d'aspects qui sont de la compétence de plusieurs niveaux de pouvoir. Il est évident que l'aspect de la santé concerne la Commission communautaire française au premier chef. La députée salue le volontarisme de la ministre sur cette question.

**Mme Cécile Jodogne (ministre)** rappelle que, malheureusement, la loi de 1921 sur le trafic de stupéfiants reste un obstacle.

M. Abdallah Kanfaoui (MR) se réjouit de ce que des réunions de concertation avec les secteurs se tiennent à propos de la programmation de l'ambulatoire. La ministre peut-elle fournir un calendrier plus précis de la programmation puisqu'il est constaté une évolution vers un service unique d'agrément multidisciplinaire?

Mme Cécile Jodogne (ministre) attire l'attention du député sur le fait que pourrait être envisagée la possibilité de mettre en place un nouveau type d'agrément multi-services. Il n'a pas été dit que tous les agréments seraient dès l'origine accordés en multi-services. Donc, au final, il pourrait y avoir coexistence d'agréments spécifiques (par exemple, en santé mentale ou maisons médicales) et d'agréments multi-services si le besoin s'en fait sentir auprès des acteurs. Il peut être plus facile d'avoir un acteur doté d'un agrément multi-services que d'avoir un acteur disposant d'une série d'agréments. La réflexion est ouverte.

Pour ce qui est de la programmation, le décret va s'attacher, dans l'analyse fine de l'ensemble des besoins, à déterminer les manques ou les lacunes à rencontrer, d'une part, et à combler ce qui n'a pas été fait sous la présente législature, d'autre part.

Mme Magali Plovie (Ecolo) estime que le sujet de l'agrément multi-services permet un lien avec le bas seuil. Il est intéressant dans l'ambulatoire de réfléchir à un accès facilité, de bas seuil, dans le but de répondre aux réelles problématiques.

Mme Cécile Jodogne (ministre) souligne que l'accès aux soins pour les populations les plus fragilisées est une priorité des politiques de santé de la Commission communautaire française. Il s'agit aussi d'un enjeu clairement identifié dans le Plan de promotion de la santé. Il n'y a donc aucune raison que cela ne soit pas le cas dans la réflexion et les discussions menées à propos de l'ambulatoire.

M. Abdallah Kanfaoui (MR) aborde les subventions pour des initiatives en matière de santé (AB 23.001.00.06.3300). Les initiatives subsidiées par ce crédit budgétaire ont pour public-cible des enfants et des jeunes. L'ajustement 2018 fait état d'une augmentation de 15.000 euros. À quelles priorités a été affectée cette augmentation ?

Mme Cécile Jodogne (ministre) propose de joindre au rapport la liste des associations subsidiées dans ce cadre.

M. Abdallah Kanfaoui (MR) constate qu'une augmentation de 78.000 euros à l'ajustement 2018 de l'AB 23.002.00.00.3300 et demande quelle part a été affectée au renforcement des équipes infanto-

juvéniles des services de santé mentale. Combien de personnes ont été engagées ? Quelles sont les structures concernées ?

**Mme Cécile Jodogne (ministre)** propose de joindre au rapport la réponse à cette question.

M. Abdallah Kanfaoui (MR) constate que les subventions aux services actifs en matière de toxicomanie (AB 23.002.00.07.3300) ont été augmentées d'un peu moins de 200.000 euros dans le courant de l'année 2018. Outre la transformation du Réseau Hépatite C en service agréé en ambulatoire, quels sont les services ou acteurs spécifiques qui ont pu bénéficier de ce renforcement ?

Mme Cécile Jodogne (ministre) précise que c'est principalement l'asbl DUNE qui a bénéficié de cette augmentation pour un projet spécifique. Prospective Jeunesse a également bénéficié d'une partie de cet ajustement budgétaire. Le détail de ce transfert sera également joint au rapport.

Mme Magali Plovie (Ecolo) s'étonne de la hauteur de l'ajustement de l'AB 23.002.00.08.3300 « Subventions aux services de promotion et de développement sanitaire », la justification figurant au document parlementaire étant pour le moins laconique.

Mme Cécile Jodogne (ministre) précise que son exposé introductif reprend les trois raisons principales de cette évolution.

À propos de la même AB, **M. André du Bus de Warnaffe (cdH)** note une augmentation de 100.000 euros entre l'initial 2018 et l'initial 2019. Ce crédit permettra de financer un nouveau projet « Santé en prison » dont le public-cible est essentiellement des personnes toxicomanes. La ministre peut-elle fournir davantage d'informations sur ce projet ?

Mme Cécile Jodogne (ministre) répète qu'il y a eu un appel à projets qui n'a pas été attribué puisque le seul dossier de candidature entré ne remplissait pas certains critères qualitatifs. L'autre projet déjà mentionné est subsidié en Promotion de la santé et sera mis en place, le cas échéant, à partir de 2019.

Abordant l'AB 23.003.00.11.3300 « Mise en œuvre du Plan de promotion de la santé », **Mme Magali Plovie (Ecolo)** constate que cette AB connaît une forte diminution de l'ordre de plus de 4 millions d'euros, lesquels ont été vraisemblablement dispatchés entre les services d'accompagnement et de support (00.12.3300), les acteurs en promotion de la santé (00.13.3300) et les réseaux en promotion de la santé (00.14.3300). Cependant, lorsqu'on additionne les crédits budgétaires prévus à l'initial 2019 pour ces trois AB, il subsiste un différentiel de 488.000 euros.

S'agit-il d'une diminution ou ont-ils été affectés dans une autre AB ?

Mme Cécile Jodogne (ministre) confirme qu'une partie de ce crédit budgétaire a été affecté à l'accord de coopération en matière de dépistage du cancer colorectal. La ventilation précise de cette diminution sera jointe au rapport.

### 5. Avis de la commission

La commission de la Santé émet un avis favorable en ce qui concerne les allocations de base relatives aux compétences propres de la ministre Cécile Jodogne, dans les projets de décret ajustant le budget général des dépenses de l'année budgétaire 2018, d'une part, et contenant le budget général des dépenses de l'année budgétaire 2019, d'autre part, et en propose, dès lors, l'adoption par 7 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention.

# 6. Approbation du rapport

Il est fait confiance au président et à la rapporteuse pour l'élaboration du rapport.

La Rapporteuse, Le Président,

Kenza YACOUBI Zahoor Ellahi MANZOOR

# 7. Annexes

### Annexe 1 Santé mentale

### Part infanto-juvénile en 2018

- SSM le Chien vert : + 0,5 ETP Psychologue
- ULB: + 1 ETP Logopède
- Ulysse: + 1 ETP psychologue pour l'équipe infanto-juvénile et + 1 ETP psychologue pour l'équipe ADO
- DIEDA: + 0,25 ETP AS prévu début 2019.

# Annexe 2 Toxicomanies

# Suppléments 2018

- LAMA: + 0,5 ETP RDR + 0,6448 AS (Réel + 0,1448 ETP car – 0,5 ETP lié à fermeture d'un siège) projet spécifique
- Le Pélican: + 1 ETP Mission Formation, + 0,5 ETP projet spécifique « aide en ligne » et + 0,5 ETP « prise en compte du nombre de bénéficiaires »
- Centre médical Enaden : + 0,5 Psychologue « projet spécifique » et + 0,5 AS « prise en compte du nombre de bénéficiaires »

Et les arrêtés pris sous réserve de l'ajustement budgétaire 2018 :

- Réseau Hépatite C « SAMPAS » : 4 Missions (accompagnement, prévention, réduction des risques et liaison) pour 3 ETP (0,5 ETP Médecin, 1,5 ETP Universitaire et 0,5 ETP Gradué) – Impact 186,000 euros
- Prospective jeunesse : + 1 ETP projet spécifique
   « Promotion de la santé » Impact 83.000 euros

# Annexe 3

# Programme 3 – Promotion de la santé – Diminution de 488.000 euros entre 2018 et 2019

Transfert vers le programme 1 « Accords de coopération » pour :

- 100.000 Brummamo « Dépistage cancer du sein »
- 326.000 Brumammo « Projet pilote de dépistage du cancer colorectal »
- 22.000 Sciensano « Enquête de consommation alimentaire »